

Programme Communal de Développement Rural



-
-
-
-
-
-
-
-



-
-
-
-
-
-
-
-



Commune de Büllingen Province de Liège

-
-
-
-
-
-
-
-



-
-
-
-
-
-
-
-



■ Partie 1:
■ La description des caractéristiques socio-économiques de la commune

-
-
-
-
-
-
-
-



Décembre 2009

-
-
-
-
-
-
-
-



■ Organisme d'accompagnement :
■ Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG

■ Auteur de programme:
■ Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG

1 INTRODUCTION GENERALE.....	5
1.1 Objectifs et structure de la première phase du PCDR	5
1.2 Position géographique de la commune de Büllingen	5
1.3 Bref aperçu de l'évolution récente historique et institutionnelle de l'est de la Belgique	6
2 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES	8
2.1 Qui habite le territoire communal ?.....	8
2.1.1 Caractéristiques démographiques au niveau supra-communal	8
2.1.2 Disparités internes à la commune de Büllingen.....	16
2.2 Où et comment habite la population ?.....	21
2.2.1 Caractéristiques du logement au niveau supra-communal.....	21
2.2.2 Spécificités communales.....	23
2.3 Quels sont les activités économiques et les services présents sur le territoire communal ?	30
2.3.1 Caractéristiques de l'emploi au niveau supra-communal	30
2.3.2 Spécificités communales.....	31
2.3.3 Espaces d'accueil pour les entreprises	33
2.3.4 Enquête sur l'état du commerce de détail.....	36
2.3.5 Agriculture et sylviculture	36
2.3.6 Domaine sylvicole.....	43
2.3.7 Tourisme	48
2.3.8 Aérodrome.....	53
2.3.9 Atelier créatif	54
2.3.10 Le moulin de Andler Mühle.....	54
2.3.11 Les Services.....	54
2.3.12 Vie culturelle, religieuse et loisirs.....	63
2.3.13 Mobilité et sécurité routière	69
3 CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE « CULTUREL ».....	75
3.1 Conditions physiques	75
3.1.1 Géologie.....	75
3.1.2 Caractéristiques hydrographiques	76
3.1.3 Pédologie.....	78
3.2 Structure agricole	78
3.2.1 Coup d'œil historique	78
3.2.2 Structures agricoles de jadis	79
3.3 Patrimoine naturel	81
3.3.1 Un cas particulier : la présence des fonds de vallées humides	81
3.3.2 Réserves naturelles.....	82
3.3.3 Site de grand intérêt biologique.....	83
3.3.4 Sites Natura 2000.....	84
3.3.5 Arbres et haies remarquables.....	86
3.3.6 Narcisses	87
3.4 Patrimoine bâti	88

3.4.1	Typologie de l'habitat traditionnel	88
3.4.2	Évolution récente de l'habitat	89
3.4.3	Vestiges du patrimoine bâti au cours du temps.....	91
3.4.4	L'archéologie.....	95
3.4.5	Un cas particulier : les anciennes lignes de chemin de fer	96
3.5	Les éoliennes	97
3.6	Grands ensembles paysagers	98
3.7	Projets communaux	100
3.7.1	Les Contrats de rivière	100
3.7.2	Le fauchage tardif.....	100
4	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	101
4.1	Schéma de Développement de l'Espace Régional	101
4.2	Plan de secteur	101
4.2.1	Introduction	101
4.2.2	Zones destinées à l'urbanisation	102
4.2.3	Zones qui ne sont pas destinées à l'urbanisation	105
4.2.4	Indications supplémentaires.....	106
4.3	Lotissements	107
4.4	Espaces protégés par un règlement général sur les bâties en milieu rural.	107
4.5	Statut juridique des voies de communication	108
4.6	Statut juridique des bois et forêts	108
4.7	Statut juridique des cours d'eau	109
4.8	Plan d'assainissement par sous bassin hydrographique (PASH)	110
4.9	Propriétés publiques et parapubliques	111
4.10	Plans particuliers d'aménagement, schéma de structure, plan directeur, CCAT	112
4.11	Parc naturel	112
5	LA PRESENTATION SUCCINTE DES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE	114
6	PRESENTATION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS.....	116
6.1	Organigramme	116
6.2	Moyens humains	117
6.3	Quelques données sur le budget 2008	117
6.4	Composition du conseil communal	120
ATLAS DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ANNEXES		

1 INTRODUCTION GENERALE

1.1 Objectifs et structure de la première phase du PCDR

La première phase du PCDR consiste, d'après l'article 2 de l'arrêté portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural, à décrire de manière relativement détaillée les caractéristiques socio-économiques de la commune ayant décidé de réaliser un PCDR. Ce « diagnostic » de la commune doit servir à déterminer, en collaboration avec les habitants de la commune, un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement afin d'améliorer les conditions de vie de ses habitants à tous les niveaux.

L'objectif est donc de taille, puisqu'il implique que ce diagnostic soit une sorte d'aide à la réflexion non seulement pour la CLDR, mais également pour l'ensemble des habitants qui participent aux différentes réunions d'information, de consultation ou de travail.

Le diagnostic tente d'analyser la situation de la commune de Büllingen au niveau communal, mais également infra-communal. Les thèmes abordés sont nombreux et à chaque fois que cela a été possible, la commune est replacée dans un cadre géographique plus large afin de comparer la commune par rapport à des espaces de référence, c'est-à-dire par rapport à l'extérieur.

Cette partie 1 a été finalisée début 2007, juste avant les réunions de consultation. Les chiffres présentés dans cette partie étaient les derniers chiffres disponibles à ce moment.

La première partie se divise ainsi en 5 grands chapitres. Après une brève introduction, le deuxième chapitre s'intéresse plus particulièrement à la situation socio-économique de la commune en tentant de répondre à trois grandes questions : qui habite le territoire, où et comment habite la population et quels sont les activités économiques et les services présents sur le territoire communal. Les caractéristiques du paysage et du patrimoine sont abordées dans le troisième chapitre ; cette partie traite des conditions physiques, du patrimoine monumental et naturel. Le quatrième chapitre précise les spécificités du contexte réglementaire tandis que le dernier propose les données complémentaires demandées par le décret du développement rural.

1.2 Position géographique de la commune de Büllingen

Avant l'analyse proprement dite, il est utile de rappeler quelques éléments caractéristiques de la commune de Büllingen afin de bien visualiser le contexte spatial dans lequel on va évoluer tout au long de l'élaboration du PCDR.

La figure 1 localise la commune de Büllingen. Plusieurs caractéristiques apparaissent de manière très claire :

- la commune de Büllingen est situé à l'extrême est de la Belgique et possède une **frontière** de 46 km avec l'Allemagne (en partie avec la Rhénanie du Nord/Westphalie et en partie avec la Rhénanie-Palatinat) ;
- la commune ne possède pas une **accessibilité internationale** directe, mais se situe à environ 20 km de l'autoroute E42 assurant la liaison entre Liège (et plus au nord Anvers), Bruxelles ou Paris et le land de Rhénanie-Palatinat (et au-delà avec des centres comme Frankfurt, Leipzig ou la Sarre). Malheureusement, la liaison entre les autoroutes E42 et A1 n'est pas encore tout à fait terminée;
- la commune est située, au niveau de la liaison routière, au croisement de plusieurs routes régionales lui conférant un statut de « **commune-carrefour** » (au niveau des localités de Büllingen et Manderfeld) ; ces routes régionales traversent la commune et créent aussi des relations avec les « **Bundesstrassen** » - routes équivalentes en Allemagne.

La commune de Büllingen compte 150,5 km² et 5.385 habitants, soit une densité de 36 hab/km² (01.01.2006).

Parmi les 84 communes de la province de Liège, elle se situe en 1ère place par rapport à la surface, à la 52ème par rapport au nombre d'habitants et à la 82ème place par rapport à la densité.

Figure 1: Position géographique de la commune



Source : IGN 2007

1.3 Bref aperçu de l'évolution récente historique et institutionnelle de l'est de la Belgique

La Communauté germanophone est composée de neuf communes, dont les communes de Kelmis, Lontzen, Raeren et Eupen au nord (formant la Canton d'Eupen), non loin de grands centres urbains (Liège, Maastricht et Aachen) avec une population de 43.800 habitants, et au sud les communes de Burg-Reuland, Sankt-Vith, Amel, Büllingen et Bütgenbach (formant le Canton de Sankt Vith) avec 29.300 habitants. Ces cinq communes ont une superficie de 628 km² et une densité de population de seulement 44,5 habitants au km², tandis que les communes de la région eupenoise ont une superficie de 224 km² et une densité de population de 195,5 habitants au km².

Ces deux parties géographiquement séparées par les Hautes Fagnes et le Canton de Malmedy ont vécu avec celui-ci une histoire tantôt commune, tantôt différente. En 1815, le Congrès de Vienne accorde à la Prusse ces territoires qui seront incorporés à l'Empire allemand en 1871. La Première guerre mondiale change à nouveau la donne : le traité de Versailles transfère les dits Cantons de l'Est à la Belgique. En 1920, les 3 Cantons deviennent partie intégrante de la Belgique, pour être à nouveau annexés à l'Allemagne pendant la seconde guerre mondiale. En 1945, l'Administration belge est rétablie.

La Belgique ayant adopté sa législation linguistique en 1963, l'allemand est finalement reconnu comme troisième langue officielle dans les Cantons d'Eupen et Sankt Vith.

En 1973, le processus de fédéralisation voit naître le Conseil culturel et, en 1984, la Communauté germanophone, qui est la plus petite entité fédérée de l'Etat belge, ayant les mêmes droits politiques que les autres communautés du pays. Pour les exercer, elle est dotée actuellement de 4 ministres et d'un parlement de 25 députés.

La Communauté germanophone possède les compétences typiques d'une Communauté comme l'enseignement, la famille, l'enfance, l'aide à la jeunesse, la santé, les affaires sociales, la culture, le sport et les médias. Depuis quelques années, des compétences régionales lui ont également été transférées dans les domaines du tourisme¹, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la coopération internationale, de la protection des monuments et sites, de la législation organique sur les CPAS et de la tutelle sur les communes et fabriques églises.

Pratiquement, cette situation, assez complexe, ainsi que l'usage exclusif de l'allemand dans toutes les réunions et les documents y relatifs complique et alourdit le déroulement d'une Opération de Développement rural puisque elle nécessite des traduction des documents (compte-rendu des CLDR, toutes les fiches-projets) pour le PCDR. De plus le fait de rédiger le PCDR en français n'est optimal ni pour la commune ni pour la CLDR.

¹ Situation hybride : l'office du Tourisme des Cantons de l'Est à Sankt Vith et sa Maison du Tourisme, localisée à Malmedy, regroupent les communes et instances touristiques des communes francophones de Malmedy et Waimes ainsi que des neuf communes germanophones.

2 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

2.1 Qui habite le territoire communal ?

2.1.1 Caractéristiques démographiques au niveau supra-communal

2.1.1.1 Évolution de la population en comparaison avec les communes limitrophes

Dans le cadre d'un diagnostic, il est toujours utile de comparer l'espace étudié par rapport aux espaces limitrophes. Dans le cas de Büllingen, cette analyse se fera essentiellement avec le Canton de Sankt Vith voire la Communauté germanophone. Pour l'évolution de la population, une comparaison sera également réalisée avec le Canton de Malmedy.

Tableau 1 : Poids et évolution démographique dans les espaces de comparaison

	Population (01.01.2006)	Evol. de la population (1991=100)
Büllingen	5.385	104,1
Canton de Sankt Vith ²	28.913	107,4
Communauté germanophone	73.119	108,2
Canton de Malmedy ³	18.557	114,2

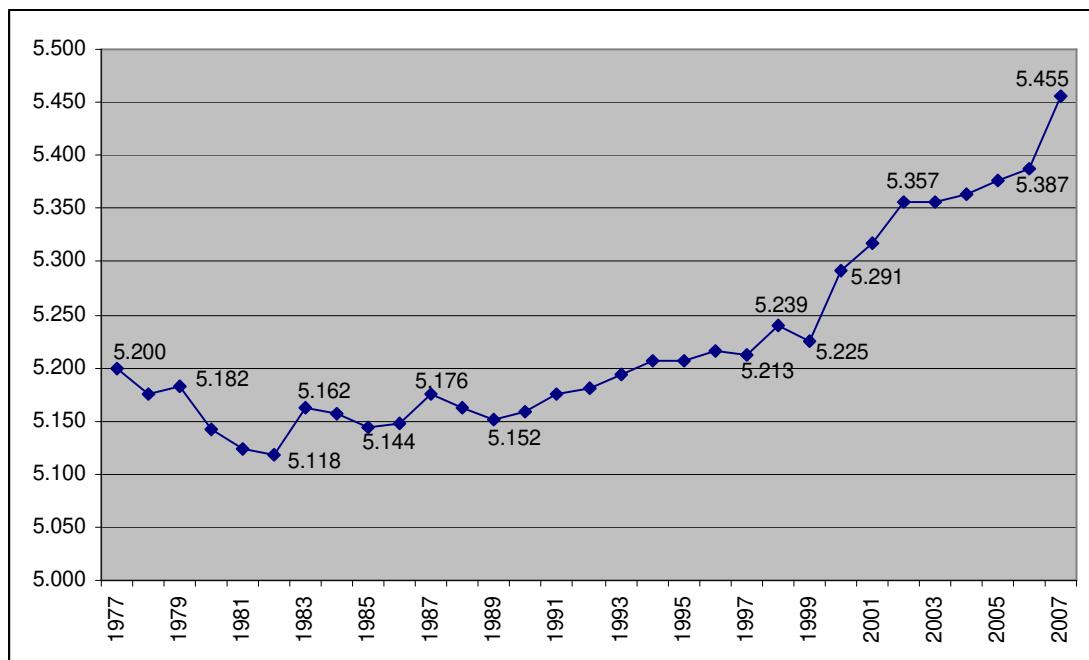
Source : INS, Calcul WFG

Comme il apparaît clairement dans le **tableau 1**, la croissance démographique qu'a connue la commune de Büllingen a été de plus de 4 % pendant les 15 dernières années. Mais elle reste de plus de 3 % inférieure à celle du Canton de Sankt Vith, de 4 % en-dessous de celle de la Communauté germanophone et 10 % en-dessous de la croissance enregistrée par le Canton de Malmedy, dont la population a augmentée de 14 %. Cette forte augmentation du Canton de Malmedy est vraisemblablement due au regain d'attractivité enregistré, au niveau de la Région wallonne, par les petites villes possédant un bon équipement (commercial, services, etc.) ainsi que de sa proximité à l'autoroute. Comme beaucoup de communes wallonnes, l'ensemble des espaces de comparaison bénéficie donc d'une croissance démographique marquée, qu'il convient de gérer.

² Communes de Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach et Sankt Vith

³ Communes de Malmedy et Waimes

Figure 2: Évolution de la population



Source : Administration communale de Büllingen

La figure 2 retrace quant à elle, l'évolution de la population de la commune de Büllingen pendant les trentes dernières années.

Depuis 1977 on peut remarquer une décroissance continue de la population (-82 habitants en 5 ans) qui atteint son minimum en 1982 avec 5.118 habitants. Pendant les 15 années suivantes, la commune réussit seulement à regagner la population perdue auparavant et compte 5.213 habitants en 1997. Depuis 1999, on enregistre une croissance forte de la population et la commune a gagné plus de 230 habitants en moins de 10 ans pour atteindre 5.455 personnes en 2007 : 2.801 hommes et 2.654 femmes. La décroissance pendant les années 80 et 90 a eu comme conséquence la fermeture de 5 écoles entre 1980 et 1990 au sud de la commune de Büllingen (voir aussi point 2.3.11.9).

2.1.1.2 Composantes de l'évolution de la population

Pour comprendre l'évolution de la population, il est nécessaire d'analyser les deux composantes qui l'influencent, à savoir le solde naturel et le solde migratoire.

Tableau 2 : Composantes de l'évolution de la population (1991-2004)

	Solde naturel	Solde migratoire	Total
Büllingen	288 (105%)	-15 (-5%)	273
Canton de Sankt Vith	1.415 (66%)	724 (34%)	2.139
Communauté germanophone	2.020 (34%)	3.958 (66%)	5.978

Sources : INS et ABEO ; Calculs : WFG

Le tableau 2 permet de connaître l'influence de chacune des composantes sur le cours de l'évolution de la population qui est manifestement très différente d'un espace à l'autre. C'est le solde naturel (105 %) qui à lui seul explique la croissance de la population. Le solde migratoire est même négatif pour la commune de Büllingen.

Par contre, dans le Canton de Sankt Vith le solde naturel explique 66 % de la croissance contre 34 % pour la Communauté germanophone. L'importance du solde migratoire pour la Communauté germanophone s'explique par l'attrait des quelques communes du nord (essentiellement Raeren et Kelmis, communes frontières) pour les Allemands. Les raisons

principales sont la proximité de la ville d'Aachen ainsi que les prix du foncier très attractifs par rapport à l'Allemagne, même si ceux-ci sont de loin supérieurs à ceux pratiqués dans les autres communes germanophones (voir point 2.2.1.2). La commune de Büllingen qui possède également une frontière de 46 km avec l'Allemagne, n'est pas influencée par les mêmes effets puisque l'Eifel allemande reste très rurale.

Tableau 3 : Solde migratoire (1991-2004)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Büllingen	-1	-33	13	-35	6	-23	-21	-33	60	7	31	5	-14	23	-15

Sources : INS et ABEO ; Calculs : WFG

Comme on peut voir dans le tableau 3, c'est surtout de 1991 à 1998 que le solde migratoire influence négativement l'évolution de la population (total de -126 habitants). C'est seulement à partir de l'année 1999 (exception 2003), que le solde migratoire devient positif pour la commune de Büllingen (+112).

2.1.1.3 Structure par âge

Le tableau 4 précise les caractéristiques de la structure par âge, qui ne se distingue pas fondamentalement de celle rencontrée dans les autres espaces de référence. On peut cependant constater que la part des moins de 20 ans est supérieure de 2 % à celle observée au niveau de la Communauté germanophone et de la Région wallonne. Par ailleurs, la part des 60 ans et plus est de 24 % : ce chiffre atteste d'un début de vieillissement de la population.

Tableau 4 : Structure par âge de la population en 2005 (%)

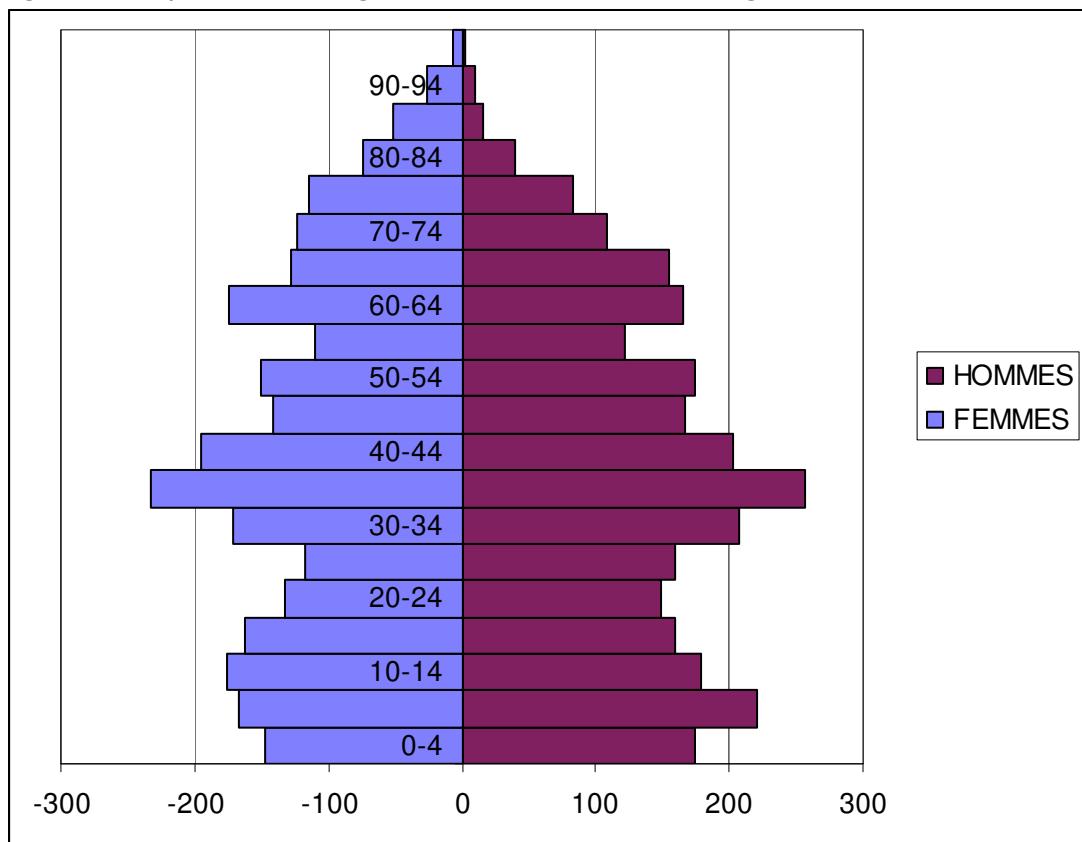
	<20 ans	20-60 ans	>60 ans
Büllingen	26	50	24
Cant. de Sankt Vith	25	53	23
Comm. germ.	24	53	23
Wallonie	23	60	17

Sources : INS, ABEO et <http://ecodata.mineco.fgov.be> ; Calculs : WFG

La pyramide des âges (figure 3) précise pour la commune de Büllingen la répartition par tranche d'âge, mais également par sexe. Trois constatations :

- la faiblesse de tranche d'âge des 55 à 59 ans, qui est la conséquence directe des années de l'après guerre 40-45 ;
- la faiblesse des tranches de 20 à 29 ans, qui sont à mettre en relation avec l'érosion de la population enregistrée pendant les années 1980-1990 ;
- le nombre important de femmes au-dessus de 70 ans (396 femmes pour 259 hommes).

Figure 3: Pyramide des âges de la commune de Büllingen



Source : INS, 2003

Le **coefficent de sénilité** représente le rapport entre la population de plus de 60 ans et la population de moins de 20 ans (voir tableau 5). Il indique les perspectives de remplacement de la population. Au plus faible est le rapport, au plus favorable est la perspective démographique.

Tableau 5 : Coefficient de sénilité (2005)

Communauté germanophone	0,93
Canton de Sankt Vith	0,89
Büllingen	0,91

Sources : INS, ABEO ; calculs : WFG

En comparaison avec les espaces de références, on peut constater que le coefficient pour Büllingen est plus élevé que celui du Canton de St. Vith, ce qui traduit l'existence d'une population relativement vieille, puisque le nombre des plus de 60 ans est supérieur à celui des moins de 20 ans.

Le **coefficent de dépendance** traduit, quant à lui, le rapport entre les classes de moins de 20 ans avec les plus de 60 à celle comprises entre 20 à 60 ans (voir tableau 6). Il représente donc le poids des personnes à charge par rapport à la population en âge de travailler.

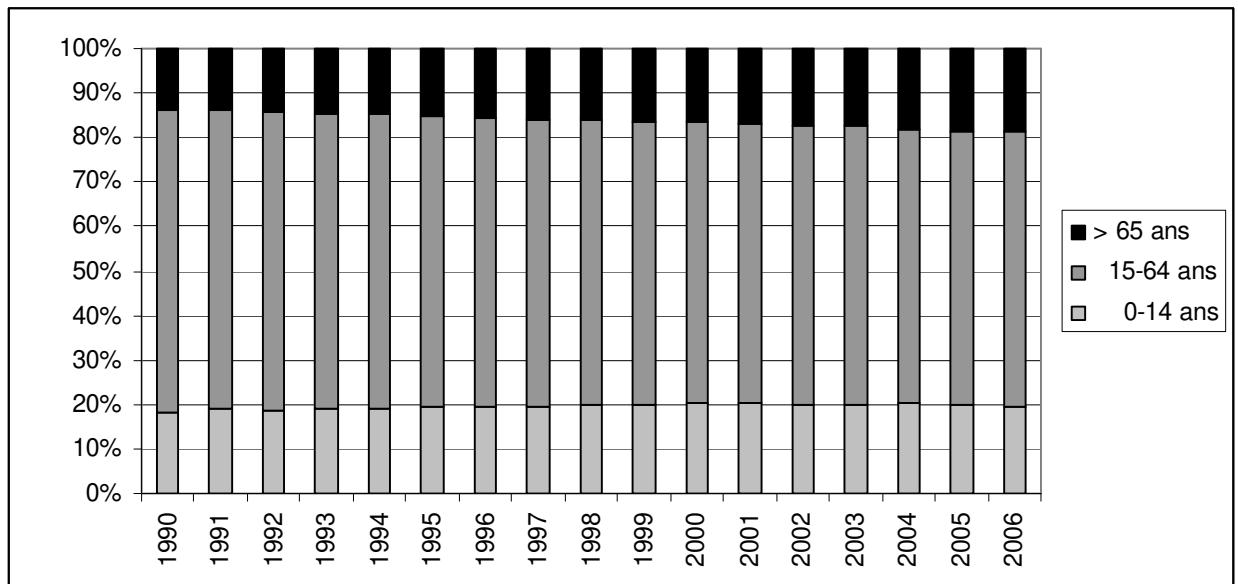
Tableau 6 : Coefficient de dépendance (2005)

Communauté germanophone	0,88
Canton de Sankt Vith	0,93
Büllingen	0,99

Sources : INS, ABEO ; calculs : WFG

Le coefficient de dépendance est plus défavorable pour la commune de Büllingen que pour le Canton de Sankt Vith et encore plus défavorable que pour la Communauté germanophone. Ceci s'explique essentiellement par le nombre identique de personnes à charge par rapport à la population en âge de travailler. On peut également constater que le pourcentage des personnes ayant moins de 20 ans et plus de 60 ans est dans les deux cas plus élevé que dans le reste des espaces limitrophes.

Figure 4: Evolution de la population par tranche d'âge (%)



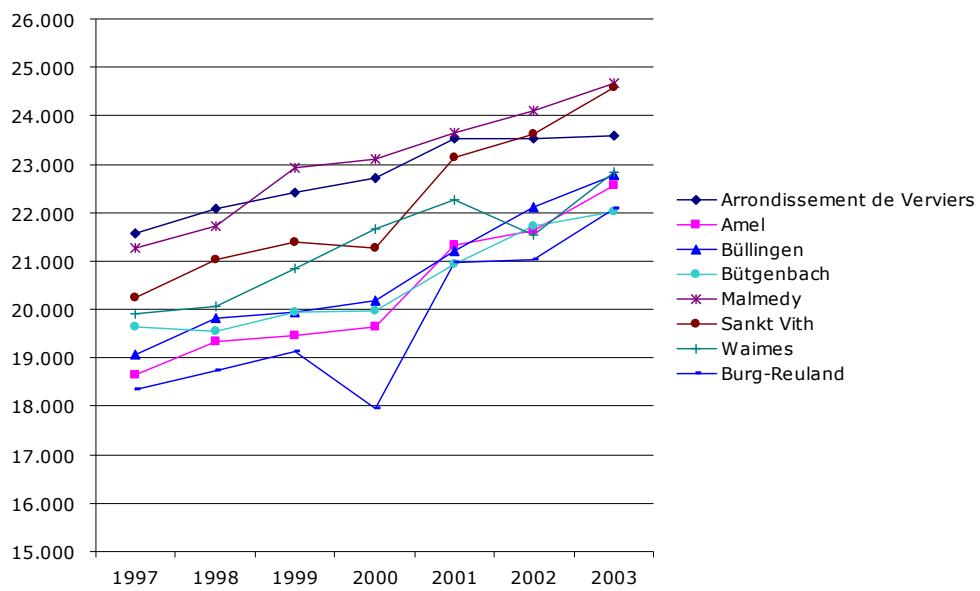
Source : ABEO

Pour la commune de Büllingen on peut observer une augmentation continue de la part des personnes ayant 65 ans et plus ([voir figure 4](#)). Sur les 16 ans analysés, le nombre a augmenté de 287 personnes pour atteindre en 2006 le chiffre de 1.012 personnes (+39%). Le nombre de personnes ayant 0-14 ans reste pourtant assez stable pendant la même période et atteint en 2006 le nombre de 1.056 personnes. Toutefois, la part de cette catégorie d'âge augmente au fil des années pour atteindre 20 %.

2.1.1.4 Caractéristiques des revenus

[La figure 5](#) montre l'évolution des revenus moyens par déclaration depuis 1997 jusqu'en 2003.

Figure 5: Evolution des revenus moyens par déclaration (1997-2003)



Source : INS ; Calculs : WFG, 2006

Deux « classes » se distinguent rapidement : la commune de Malmedy et la moyenne de l'arrondissement, dont les revenus moyens par déclaration sont nettement supérieurs aux revenus moyens par déclaration des communes germanophones. Cela s'explique peut-être par le fait que de nombreuses industries mais par contre peu d'agriculteurs y sont localisés. La commune de Sankt Vith passe dans la classe des revenus plus élevés vers l'an 2001.

La commune de Büllingen connaît une croissance régulière depuis 1997 pour atteindre les 22.765 € en 2003. Elle se classe dès lors au même niveau que les communes d'Amel ou de Waimes et un peu au-dessus des communes de Bütgenbach ou Burg-Reuland (22.000 €).

2.1.1.5 Caractéristiques de la population active

Les travaux de collecte des données réalisés par l'IWEPS permettent aujourd'hui d'avoir des indications précises sur les caractéristiques de la population active par commune, et ce, sur un laps de temps de quelques années.

Le tableau 7 nous donne une image momentanée des différents taux. Rappelons brièvement ce qu'ils représentent.

Le « taux d'activité » représente le quotient entre la population active et la population en âge de travailler (population entre 15 et 64 ans). Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre important de variables tenant autant de l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique dans lequel il évolue.

Le « taux d'emploi » représente le quotient entre la population active occupée et la population en âge de travailler. Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

Le « taux de chômage » représente le quotient entre les demandeurs d'emploi indemnisés et la population active. Il mesure, dès lors, le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Au second trimestre 2004, on recensait 3.309 personnes en âge de travailler dans la commune de Büllingen, dont 2.417 sont considérés comme actifs. Au même moment on recensait 85 demandeurs d'emplois au niveau communal, ce qui correspond à un taux de chômage de 3,9 %.

Tableau 7 : Indicateurs de la population active (30 juin 2004)

Commune	Age	Population en âge de travailler	Taux		
			d'activité	d'emploi	de chômage
Büllingen	15-24 ans	599	46,6%	42,8%	8,1%
	25-49 ans	1.853	88,5%	85,1%	3,8%
	50-64 ans	858	58,2%	57,1%	1,9%
	15-64 ans	3.309	73,0%	70,2%	3,9%
Micro-Région	15-24 ans	3.486	50,0%	45,5%	9,0%
	25-49 ans	10.374	86,2%	83,2%	3,5%
	50-64 ans	4.519	58,4%	57,1%	2,4%
	15-64 ans	18.378	72,5%	69,6%	4,0%
Arrondissement de Verviers	15-24 ans	34.584	45,0%	32,4%	27,9%
	25-49 ans	93.832	87,6%	76,1%	13,1%
	50-64 ans	46.313	53,8%	50,0%	7,0%
	15-64 ans	174.728	70,2%	60,5%	13,7%

Source :Iweps, 2006 ; Calculs : WFG, 2006

L'analyse détaillée du **tableau 7** permet les constats suivants :

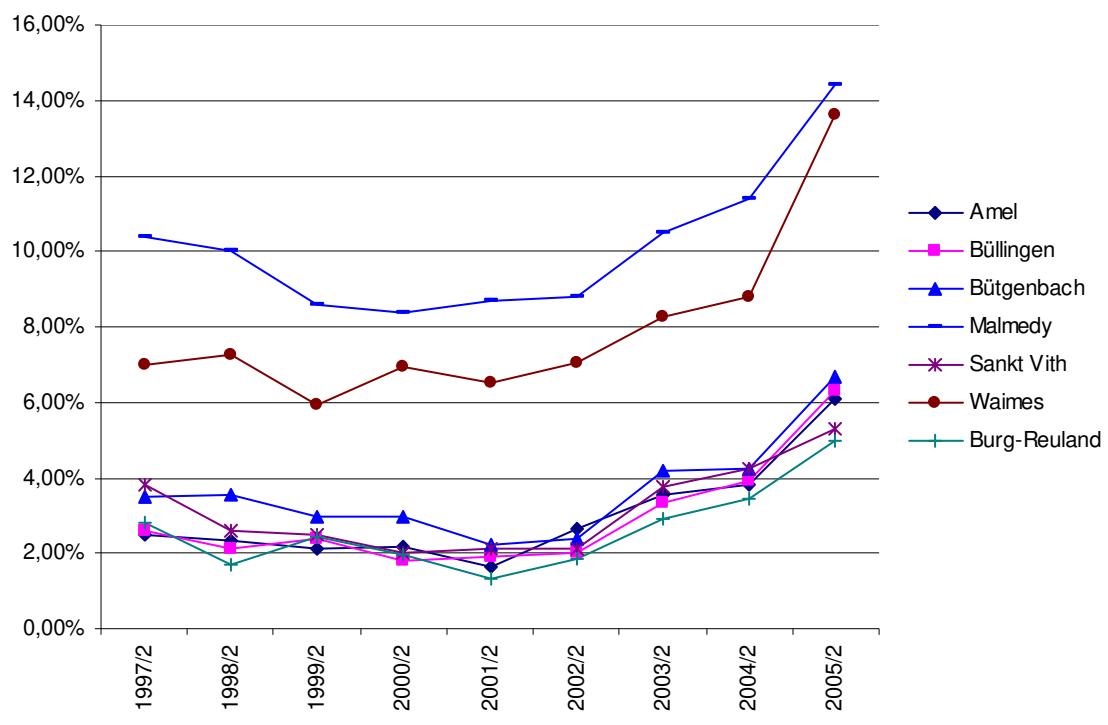
- le taux de l'emploi pour la classe d'âge de 15-24 ans est légèrement inférieur par rapport à la Micro-Région (différence de -2,7%) mais beaucoup plus important que pour l'arrondissement de Verviers (différence de 10,4%);
- le taux de l'emploi pour la classe d'âge de 25-49 ans est légèrement supérieur par rapport à la Micro-Région (différence de +1,9%) mais beaucoup plus important que pour l'arrondissement de Verviers (différence de -9,0%);
- le même constat peut être fait pour le taux de chômage, qui est quasi inexistant dans la commune et même la micro-région.

On se situe donc dans une région qui ne semble pas connaître de grandes difficultés économiques. Cette situation s'explique, d'une part, par l'attrait du Grand-Duché du Luxembourg et, d'autre part, par la bonne santé des entreprises locales (voir également **point 2.3.2.1** évolution des navetteurs et évolution du nombre d'emplois).

L'attractivité du Grand-Duché joue un rôle important dans le maintien de la situation économique et de l'emploi. Comme dans les autres communes du Sud de la communauté germanophone, de plus en plus d'habitants de la commune de Büllingen travaillent au-delà de la frontière nationale, même si cela sous-entend la prise en compte d'un long trajet de travail (pour un salaire net intéressant !).

Par ailleurs, une étude de « Steunpunt Werkgelegenheid en Sociale Economie » de la région flamande, qui concernait l'ensemble du pays, montrait que la commune de Büllingen possédait le plus haut taux d'emploi de toute la Belgique avec 81%. Ce taux descend à 60,5% pour l'ensemble de la Belgique et à 55,5% en Région wallonne. Les communes d'Amel et de Sankt Vith étaient aussi classées dans le « Top 10 ». Ce haut taux d'emploi est d'autant plus remarquable dans une région rurale.

Figure 6: Évolution du taux de chômage (second trimestre de chaque année)



Source : IWEPS, 2006

La figure 6 retrace l'évolution du taux de chômage dans les différentes communes des deux cantons de Malmedy et de Sankt Vith sur la période 1997-2005 (*derniers chiffres disponibles début 2009*). La constatation est claire: le taux de chômage des 5 communes germanophones de la micro-région est très faible, même si la tendance est à la hausse depuis 2001 et surtout depuis 2004, même si en 2005 il atteint les 6% dans quais toutes les communes de la micro-région.

La situation des communes de Waimes et de Malmedy est déjà très différente, puisque dans cette dernière le chômage atteint les 14% en 2005. Cela s'explique peut-être par le fait que la population des communes germanophones (souvent bilingues) peut trouver du travail en Wallonie mais aussi au-delà des limites nationales (Allemagne et Grand-Duché de Luxembourg).

Tableau 8 : Personnes au chômage (moyenne par année)

	Femmes	Hommes	Total
1997	38	31	69
1998	36	26	62
1999	40	22	62
2000	39	14	53
2001	37	20	56
2002	45	16	62
2003	57	23	80
2004	66	29	95
2005	75	29	104
2006	75	36	111

Sources : ADG

Alors que le nombre des personnes au chômage diminuait de 1997 à 2001, on peut observer une constante augmentation depuis (voir tableau 8). En 2006, on compte 111 personnes au chômage dont 36 hommes et 75 femmes. Même si le nombre de chômeurs reste à un niveau

relativement faible, il touche, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions, de manière plus forte les femmes que les hommes.

2.1.2 Disparités internes à la commune de Büllingen

Le contexte particulier de la commune de Büllingen, que ce soit au niveau de la taille, du nombre de localités ou encore des spécificités géographiques nécessite une analyse à un niveau infra-communal des statistiques démographiques. Les données disponibles à l'INS permettent ce genre d'étude au niveau des secteurs statistiques. Afin de faciliter la lecture des données, les 32 secteurs statistiques de la commune ont été regroupés en 14 sous-espaces qui correspondent à une ou plusieurs localités avec sa population dispersée (peu importante, en règle générale) ([voir carte 1](#)). Des légères différences peuvent exister entre les chiffres par commune et par secteurs statistiques, dues aux personnes non localisées dans un secteur statistique particulier.

2.1.2.1 Répartition et l'évolution de la population

[La carte 2](#) ainsi que le [tableau 9](#) précisent les informations concernant la répartition géographique de la population, son évolution mais également les disparités en terme de taille des localités. Il est à souligner que les habitants du centre d'asyl à Manderfeld ne rentrent pas dans ces statistiques.

Tableau 9 : Répartition de la population par localité

Localité	1991	2003	Evolution (1991=100)	Part communale (%)
Ancienne commune de Büllingen	2.486	2.628	105,7	48,6%
Büllingen	1.111	1.139	102,5	21,1
Mürringen	545	606	111,2	11,2
Hünningen	358	374	104,5	6,9
Honsfeld	472	509	107,8	9,4
Ancienne commune de Rocherath	1.282	1.340	104,5	24,8
Rocherath-Krinkelt	895	928	103,7	17,2
Wirtzfeld	387	412	106,5	7,6
Ancienne commune de Manderfeld	1.371	1.354	98,8	25,0
Manderfeld-Hasenvenn-Igelmonderhof	532	567	106,6	10,5
Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid	187	184	98,4	3,4
Krewinkel-Allmuthen-Afst-Kehr	189	172	91,0	3,2
Weckerath	86	70	81,4	1,3
Holzheim-Buchholz- Igelmondermühle	189	172	91,0	3,3
Lanzerath-Losheimergraben	188	189	100,5	3,5
Ancienne commune de Schönberg	103	84	81,6	1,6%
Medendorf-Eimerscheid	98	77	78,6	1,4
Andlermühle	5	7	140,0	0,1
zeitweise abwesend	5			
Commune de Büllingen	5.242	5.406	103,1	100,0

Source : INS, 1991 et 2003; Calculs : WFG

En ce qui concerne plus particulièrement la taille des localités on peut dire qu'il existe :

- 2 gros bourgs au nord de la commune qui regroupent plus de 38 % de la population communale, à savoir Büllingen et Rocherath-Krinkelt (autour de 1.000 habitants) ;

- 2 autres localités qui possèdent autour de 550 habitants (Manderfeld et Mürringen) qui regroupent chacune 11 % de la population communale ;
- 6 autres localités possèdent entre 100 et 550 habitants (entre 2 et 9 % de la population communale).
- 8 villages accueillent moins de 100 habitants (moins de 2 % de la population communale) : Berterath, Hergersberg, Hüllscheid, Merlscheid, Medendorf, Eimerscheid et Andlermühle.

Lorsqu'on analyse l'évolution -entre 1991 et 2003- de la population par localité, on constate que le nord de la commune ainsi que Manderfeld et Lanzerath croissent légèrement. 9 villages connaissent le problème de la dépopulation, qui est surtout inquiétante à Medendorf et Eimerscheid (-21,4%). Remarquons qu'il s'agit toujours de villages de petite taille où le départ d'une famille se fait remarquer de manière plus importante.

Tableau 10 : Répartition hommes-femmes et belges/étrangers

Localité	Total	Femmes	Part des femmes	Etrangers	Part des étrangers
Ancienne commune de Büllingen	2.628	1.252	47,6%	88	3,3%
Büllingen	1139	560	49,2%	33	2,9%
Mürringen	606	275	45,4%	18	3,0%
Hünningen	374	173	46,3%	26	7,0%
Honsfeld	509	244	47,9%	11	2,2%
Ancienne commune de Rocherath	1.340	670	50,0%	92	6,9%
Rocherath-Krinkelt	928	459	49,5%	48	5,2%
Wirtzfeld	412	211	51,2%	44	10,7%
Ancienne commune de Manderfeld	1.301	639	49,1%	126	9,7%
Manderfeld-Hasenvenn-Igelmonderhof	567	275	48,5%	45	7,9%
Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid	184	94	51,1%	39	21,2%
Krewinkel-Allmuthen-Afst-Kehr	172	81	47,1%	17	9,9%
Weckerath	70	37	52,9%	5	7,1%
Holzheim-Buchholz- Igelmondermühle	119	60	50,4%	5	4,2%
Lanzerath-Losheimergraben	189	92	48,7%	15	7,9%
Ancienne commune de Schönberg	84	40	47,6%	7	8,3%
Medendorf-Eimerscheid	77	37	48,1%	6	7,8%
Andlermühle	7	3	42,9%	1	14,3%
Non localisable	1	0	0,0%	0	0,0%
Commune de Büllingen	5.354	2.601	48,6%	313	5,8%

Source : INS, 2003; Calculs : WFG

La répartition entre hommes et femmes est équilibrée sur tout le territoire communal (voir tableau 10).

En 2003, la commune recensait 313 étrangers, ce qui représente 5,8 % de la population totale (voir tableau 10 et carte 3). La part des étrangers est de 3,3 % pour l'ancienne commune de Büllingen, de 6,9 % pour l'ancienne commune de Rocherath, de 9,7 % pour l'ancienne commune de Manderfeld et de 8,3 % pour l'ancienne commune de Schönberg. La répartition est assez inégale. Relevons quelques chiffres majeurs :

- Pour l'ancienne commune de Büllingen le pourcentage général est le plus bas (3,3 %) de la commune. C'est à Hünningen qu'on peut constater un pourcentage un peu plus élevé (7,0 %). Pour l'ancienne commune de Rocherath, c'est surtout à Wirtzfeld qu'on peut observer un pourcentage élevé d'étrangers (10,7 %).

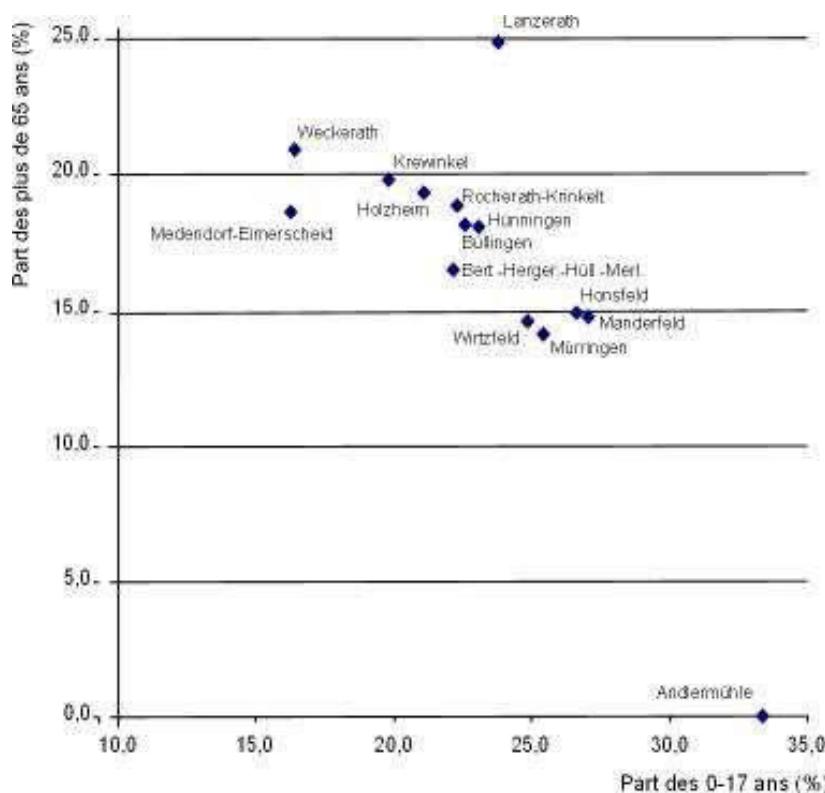
- Büllingen, Mürringen et Honsfeld accueillent très peu de personnes possédant une nationalité étrangère (2-3 % de sa population).
- Pour l'ancienne commune de Manderfeld, dans les localités de Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid, sur les 184 habitants, 39 sont étrangers (21,2 %). La même observation peut être faite pour Krewinkel (avec Afst, Kehr et Allmuthen) ce qui s'explique essentiellement par la position géographique très proche de la frontière allemande.

La majorité des 313 étrangers sont de nationalité allemande : 251. Le pourcentage de la population allemande est faible dans l'ancienne commune de Büllingen (2,6 %). Dans les anciennes communes de Manderfeld et Schönberg plus de 8,0 % des habitants sont de nationalité allemande. Les Hollandais, avec 18 ressortissants, est la deuxième nationalité représentée surtout dans l'ancienne commune de Manderfeld. Les autres étrangers sont surtout polonais ou luxembourgeois.

2.1.2.2 Structure par âge

Afin d'analyser plus en détail encore le comportement démographique de la commune, l'analyse de la structure par âge est un autre point indispensable à aborder. **La figure 7** représente de manière visuelle les différences observables : en bas à droite se retrouvent les villages ayant une population jeune, alors qu'au-dessus à gauche, les villages qui sont caractérisés par une part importante de personnes de plus de 65 ans.

Figure 7: Structure par âge des localités de la commune de Büllingen



Source : INS, 2003

Plusieurs constatations s'imposent :

- la majorité des localités de la commune se caractérisent par une structure par âge semblable et relativement jeune (part des moins de 17 ans de plus 20 %) ;
- aucune localité de la commune n'est caractérisée par une structure de population âgée, puisque la partie supérieure gauche du graphique est vide ; seul les villages de Krewinkel, Weckerath et Lanzerath dépassent les 20 % de population de plus de 65

ans. Rappelons en plus que les localités de Krewinkel et Weckerath ont déjà connu en plus une importante décroissance démographique (respectivement -9 % et -19 %) durant la dernière décennie, ce qui permet l'hypothèse d'une détérioration du problème;

- cinq localités sont particulièrement jeunes: Mürringen, Manderfeld, Wirtzfeld, Andler Mühle et Honsfeld avec moins de 15 % de personnes de plus de 65 ans ; elles ont toutes connu des augmentations (de 6 à 11 %) de leur nombre d'habitants au cours de la décennie précédente.

2.1.2.3 Caractéristiques des ménages

Le tableau 11 précise le nombre de ménages ainsi que la taille moyenne par localité.

Tableau 11 : Caractéristiques des ménages

Localité	Nbre de ménages	Nombre de personnes	Taille moyenne
Büllingen	448	1.139	2,5
Mürringen	208	606	2,9
Hünningen	137	374	2,7
Honsfeld	179	509	2,8
Rocherath-Krinkelt	353	928	2,6
Wirtzfeld	159	412	2,6
Manderfeld-Hasenvenn-Igelmonderhof	205	565	2,8
Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid	73	184	2,5
Krewinkel-Allmuthen-Afst-Kehr	70	172	2,5
Weckerath	26	70	2,7
Holzheim-Buchholz- Igelmondermühle	43	119	2,8
Lanzerath-Losheimergraben	74	189	2,6
Medendorf-Eimerscheid	34	77	2,3
Andlermühle	3	7	2,3
Commune de Büllingen	2.012	5.351	2,7

Source : INS 2003; Calculs : WFG

La commune comptait un peu plus de 2.000 ménages en 2003. La taille moyenne des ménages reste très importante dans la commune de Büllingen : 2,7 personnes par ménage, contre 2,4 pour la Région wallonne. Quelques localités se distinguent par des tailles qui arrivent pratiquement au nombre de trois personnes : Mürringen (2,9), Honsfeld, (2,8) et Manderfeld (2,8). Ce sont les villages de Medendorf-Eimerscheid (2,3), Andlermühle (2,3), Krewinkel (2,5), Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid (2,5) et Büllingen (2,5) qui se caractérisent par une taille moyenne plus faible.

Le tableau 12 précise les données disponibles sur les types de ménages par localité. La deuxième colonne donne un aperçu des ménages d'une personne (voir également la carte 4). On peut observer que pratiquement toutes les localités possèdent un pourcentage de ménages d'une personne qui se situe entre 24 et 35%. Ce sont surtout les localités de Medendorf et Eimerscheid qui possèdent une part très importante de ménages d'une personne (53 % des ménages). A l'opposé, le village de Mürringen en compte moins (20,7%), ce qui correspond à la structure par âge observée où Mürringen apparaît comme un village particulièrement jeune (voir figure 7). On peut observer que dans la majorité de ces localités, 40-45% sont des ménages d'une femme habitant seul. C'est à Rocherath-Krinkelt que la part des ménages d'une femme habitant seule (60%) est la plus élevée.

Tableau 12 : Caractéristiques des ménages

Localité	Nbre de ménages	Nbre de personne	Part 1 personne	Nbre des ménages	Part des ménages
				1	1
Büllingen	448	147	32,81%	78	53,06%
Mürringen	208	43	20,67%	18	41,86%
Hünningen	137	40	29,20%	17	42,50%
Honsfeld	179	43	24,02%	20	46,51%
Rocherath-Krinkelt	353	110	31,16%	67	60,91%
Wirtzfeld	159	56	35,22%	28	50,00%
Manderfeld-Hasenvenn-Igelmonderhof	205	54	26,34%	22	40,74%
Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid	73	26	35,62%	14	53,85%
Krewinkel-Allmuthen-Afst-Kehr	70	19	27,14%	8	42,11%
Weckerath	26	9	34,62%	4	44,44%
Holzheim-Buchholz- Igelmondermühle	43	11	25,58%	4	36,36%
Lanzerath-Losheimergraben	74	22	29,73%	10	45,45%
Medendorf-Eimerscheid	34	18	52,94%	8	44,44%
Andlermühle	3	1	33,33%	0	0,00%
Commune Büllingen	2.012	599	29,77%	298	14,81%

Source : INS 2003 ; Calculs : WFG

2.2 Où et comment habite la population ?

2.2.1 Caractéristiques du logement au niveau supra-communal

2.2.1.1 Périodes de construction des logements privés occupés en comparaison avec les communes limitrophes

Avant d'aborder les spécificités infra-communales, il est intéressant de se pencher sur les particularités des logements de la commune en comparaison avec d'autres communes voisines.

Tableau 13 : Périodes de construction des logements

		Avant 1919	1919- 1945	1946- 1960	1961- 1970	1971- 1980	1981- 1990	1991- 1995	1996- 2000	Total*
Amel	(v.a.)	247	211	259	186	239	173	162	131	1.761
	(%)	14,0	12,0	14,7	10,6	13,6	9,8	9,2	7,4	100,0
Büllingen	(v.a.)	206	244	452	178	254	193	129	108	1.930
	(%)	10,7	12,6	23,4	9,2	13,2	10,0	6,7	5,6	100,0
Burg-Reuland	(v.a.)	296	200	124	114	176	177	85	78	1.402
	(%)	21,1	14,3	8,8	8,1	12,6	12,6	6,1	5,6	100,0
Bütgenbach	(v.a.)	242	215	300	259	279	186	139	121	1.981
	(%)	12,2	10,9	15,1	13,1	14,1	9,4	7,0	6,1	100,0
Sankt Vith	(v.a.)	309	263	667	355	496	359	189	212	3.263
	(%)	9,5	8,1	20,4	10,9	15,2	11,0	5,8	6,5	100
DG	(v.a.)	3.757	2.402	3.382	2.857	4.034	3.013	1.830	1.836	27.638
	(%)	13,6	8,7	12,2	10,3	14,6	10,9	6,6	6,6	100,0

* le total intègre les logements dont la date de construction n'est pas connue

Source : INS, 2001; Calculs : WFG, 2004

Le tableau 13 permet de constater que la commune de Büllingen se caractérise, par rapport aux autres communes voisines, par :

- une part moins importante de logements construits avant 1919 (10,7 % du parc résidentiel), que les autres communes de la communauté germanophone (exception faite de Burg-Reuland (21,1 %), qui n'a presque pas subi de destructions lors de la dernière guerre mondiale) ;
- comparé aux autres communes, la période de l'après-guerre a été une période de reconstruction puisque 23,4 % des logements ont été construits entre 46 et 60; ce qui est semblable pour Sankt Vith.
- Une part moins importante que dans les autres communes de logements construits depuis 1996 (5,6 %).

L'impact paysager des nouvelles constructions peut être très important, parce que les nouvelles constructions sont pratiquement toujours situées en périphérie des villages et hameaux, là où sont localisées les parcelles à construire, ce qui entraîne donc la fermeture des paysages (à ce sujet on peut également lire le point 4.2 sur les plans de secteur). C'est dans ce sens qu'on ne peut que se réjouir que la commune ait décidé en janvier 2002 d'octroyer une prime à la réhabilitation pour des maisons de plus de 50 ans (203 dossiers déposés depuis 2002). Depuis le 01.01.2007 cette prime a été majorée à 10 % des factures avec un maximum de 5.000 €. La mise en place s'intègre dans un contexte où les centres de villages se vident de leurs habitants, centres où sont évidemment situés les bâtiments anciens, dont beaucoup possèdent une réelle valeur patrimoniale.

2.2.1.2 Activité immobilière dans le canton de Sankt Vith

L'année 2004 a vu le changement de propriétaires de 17 maisons d'habitations ordinaires dans la commune de Büllingen, avec des moyennes de 20 ares de terrain (**voir tableau 14**). Le prix moyen par bâtiment est relativement bas (comparable à Burg-Reuland), que ce soit en terme de prix moyen par bâtiment (77.941 €) que pour le prix moyen par m² (38 €).

Tableau 14 : Ventes de maisons d'habitations ordinaires en 2004

	Nombre de maisons	Superficie moyenne (m ²)	Prix moyen par bâtiment (€)	Prix moyen par superficie (€/m ²)
Amel	12	1.726,3	90.872	52,6
Büllingen	17	2.051,0	77.941	38,0
Burg-Reuland	13	968,1	75.903	78,4
Bütgenbach	19	1.604,4	88.108	54,9
Sankt Vith	39	1.379,8	86.276	62,5
Arrond. Verviers	1.698	645,7	91.662	141,9

Source : INS, 2006

Comme le montre **le tableau 15** le nombre de transactions concernant les terrains à bâtir n'a pas été très élevé en 2004 dans la commune de Büllingen: 11 terrains à bâtir ont changé de propriétaires. Les surfaces moyennes sont importantes avec plus de 1.600m². Le prix moyen par m² est comparable à celui pratiqué dans la commune d'Amel (voisine au sud) mais largement inférieur à celui de la commune de Bütgenbach (voisine à l'ouest). Ce qui montre que la commune de Büllingen n'est pas soumise à la pression foncière.

Tableau 15 : Ventes de terrains à bâtir en 2004

	Nombre de parcelles	Superficie moyenne (m ²)	Prix moyen par parcelle (€)	Prix moyen par superficie (€/m ²)
Amel	12	1.655	16.599	10,0
Büllingen	11	1.603	16.290	10,2
Burg-Reuland	12	1.719	14.219	8,3
Bütgenbach	27	887	18.214	20,5
Sankt Vith	37	1.452	23.824	16,4
Arrond. Verviers	727	1.240	35.452	28,6

Source : INS, 2006

Le tableau 16 permet de comparer l'activité de la construction ou de la rénovation résidentielle avec les autres communes de la micro-région.

Mise à part pour la commune de Sankt Vith (avec 466 logements construits), l'activité de la construction résidentielle est semblable pour les trois communes de Bütgenbach (242), Amel (239) et Büllingen (215). Burg-Reuland par contre, se situe largement plus bas.

29 nouveaux appartements ont vu le jour entre 1996 et 2005, ce qui place la commune en 3^{ème} position après Sankt Vith et Bütgenbach. A l'opposé, bien que la commune de Büllingen octroie une prime à la réhabilitation intéressante, le nombre de rénovations de bâtiments résidentiels est plus faible qu'à Sankt-Vith (342), Amel (158) et Bütgenbach (143).

Tableau 16 : Activité de construction résidentielle (1996-2005)

	Nbre de logements	Nbre d'app.	Nbre de rénovation de bâtiments résidentiels	Autres nouvelles constructions	Nbr de rénovation d'autres constr.
Amel	239	14	158	107	59
Büllingen	215	29	129	72	67
Burg-Reuland	147	19	118	101	56
Bütgenbach	242	43	143	61	54
Sankt Vith	466	140	342	181	129

Source : INS, 2006

Souligons également qu'une trentaine d'appartements ont vu le jour, ce qui est relativement important par rapport aux autres communes de la micro-région excepté faite de Bütgenbach (43 appartements) et Sankt-Vith avec 140 appartements. L'apparition des appartements est un nouveau phénomène qui devrait encore s'amplifier dans les années à venir, vu l'évolution générale de la société.

2.2.2 Spécificités communales

2.2.2.1 Âge et type de logements

Le parc de logements de la commune est relativement récent puisque plus de 14,7 % des logements ont été construits après 1981 (voir tableau 17).

Tableau 17 : L'âge des logements privés occupés

Localité	TOTAL	Parts de logements construits avant 1919	Parts de logements construits avant 1919	Parts de logements construits après 1981	Parts de logements construits après 1981
Ancienne commune de Büllingen	933	68	7,3 %	231	24,8 %
Büllingen	428	23	5,4 %	85	19,9 %
Mürringen	203	15	7,4 %	59	29,1 %
Hünningen	131	9	6,9 %	32	24,4 %
Honsfeld	171	21	12,3 %	55	32,2 %
Ancienne commune de Rocherath	490	39	8,0 %	94	19,2 %
Rocherath-Krinkelt	340	24	7,1 %	61	17,9 %
Wirtzfeld	150	15	10,1 %	33	22,0 %
Ancienne commune de Manderfeld	468	90	19,2 %	99	21,2 %
Manderfeld-Hasenvenn-Igelmonderhof	197	28	14,2 %	47	23,9 %
Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid	72	17	23,6 %	17	23,6 %
Krewinkel-Allmuthen-Afst-Kehr	71	20	28,2 %	11	15,5 %
Weckerath	24	4	16,7 %	4	16,7 %
Holzheim-Buchholz- Igelmondermühle	39	14	35,9 %	9	23,1 %
Lanzerath-Losheimergraben	65	7	10,8 %	11	16,9 %
Ancienne commune de Schönberg	39	9	23,1 %	7	17,9 %
Medendorf-Eimerscheid	35	9	25,7 %	6	17,1 %
Andlermühle	2	0	0,0 %	1	50,0 %
Non localisable	2	0	0,0 %	0	0,0 %
Commune de Büllingen	1.930	206	10,7 %	431	22,3 %

Source : INS 2001 ; Calculs : WFG, 2007

En 2001, 1.930 logements privés occupés avaient été recensés au niveau de la commune (pour 2.012 ménages en 2003). Les données issues du recensement ne donnent malheureusement aucune information sur les résidences secondaires, ni par ailleurs sur les meublés de tourisme, puisque ces logements ne sont pas considérés comme des logements privés occupés à titre principal.

10,7 % des logements de la commune datent d'avant 1919. Soulignons que la part des logements anciens est plus importante dans l'ancienne commune de Manderfeld (19,2 %) et de Schönberg (23,1 %), que dans les anciennes communes de Büllingen (7,3 %) et de Rocherath (8 %). La part des logements anciens est inférieure à la moyenne pour les villages de Büllingen, Hünningen, Mürringen et Rocherath-Krinkelt, puisque beaucoup de maisons ont été détruites lors de « la Bataille des Ardennes » à la fin de la dernière guerre mondiale.



Ferme, Hüllscheid : Source WFG



Ferme Bertherather Mühle : Source WFG



Maison, Weckerath : Source WFG



Ancienne école, Eimerscheid : Source WFG

Le tableau 18 montre que le type de constructions dans quelques localités de la commune commence à se distinguer du modèle général du monde rural, qui est la maison individuelle. En effet, des localités comme Büllingen, Mürringen, Wirtzfeld, Manderfeld, Krewinkel Weckerath comptaient plus de 5 % d'appartements. Il va sans dire que ce ne sont très rarement des immeubles à appartements mais simplement des maisons individuelles subdivisées (anciennes fermes ou constructions plus récentes).

De même, les maisons jumelées ou mitoyennes existent, surtout à Büllingen, Honsfeld, Holzheim et Lanzerath, ce qui est certainement un fait plus rare dans un milieu rural où les villages se sont développés en ordre lâche et où l'urbanisation récente se fait surtout en constructions linéaires.

Tableau 18 : Type de logements privés occupés

Localité	Total	Maison unifamiliale (%)*			Appartement, studio, etc. (%)
		Séparée	Jumelée	Mitoyenne	
ancienne commune de Büllingen	933	62,2	18,7	8,7	7,07
Büllingen	428	56,5	19,2	12,2	10,1
Mürringen	203	72,4	14,3	4,4	5,9
Hünningen	131	65,7	18,3	7,6	3,8
Honsfeld	171	61,4	22,8	5,9	3,5
ancienne commune de Rocherath	490	66,1	16,5	5,5	6,53
Rocherath-Krinkelt	340	69,4	14,7	6,2	5,9
Wirtzfeld	150	58,7	20,7	4,0	9,3
ancienne commune de Manderfeld	468	64,5	15,2	9,2	6,20
Manderfeld-Hasenvenn-Igelmonderhof	197	70,6	10,2	6,1	7,1
Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid	72	61,1	9,7	18,1	5,6
Krewinkel-Allmuthen-Afst-Kehr	71	59,2	16,9	14,1	5,6
Weckerath	24	62,5	25,0	0,0	12,5
Holzheim-Buchholz- Igelmondermühle	39	66,7	25,6	5,1	2,6
Lanzerath-Losheimergraben	65	55,4	24,6	9,2	4,6
ancienne commune de Schönberg	39	69,2	12,8	10,3	2,56
Medendorf-Eimerscheid	35	68,6	11,4	11,4	2,9
Andlermühle	2	50,0	50,0	0,0	0,0
Non localisable	2	100,0	0,0	0,0	0,0
Commune Büllingen	1.930	64,0	17,1	8,0	5,7

* pour les logements où le type est connu

Source : INS, 2001 ; Calculs : WFG, 2007

De plus, il est également important de souligner que la commune de Büllingen octroie depuis 2001 une prime au logement de 750 € et majoré à 1.500 € depuis le 01.01.2007 (45 dossiers depuis 2001). Cette prime concerne la construction de nouvelles habitations sur le territoire de la commune.

Dans le cadre de la protection de l'environnement, la commune octroie également des primes pour l'installation de panneaux solaires (750 €, 186 dossiers depuis 2001) et pour l'installation de citernes d'eau de pluie de plus de 5.000 litres (250 €, 11 dossiers depuis 2001).

2.2.2.2 Caractéristiques des logements

Le confort des logements est une donnée intéressante puisqu'il donne un aperçu sur le niveau de vie de la population.

Le terme « petit confort » s'applique aux logements disposant de l'eau courante, d'une toilette avec chasse d'eau et d'une salle de bain équipée. Si, outre les éléments mentionnés ci-dessus, une maison comprend également un chauffage central, on parle de « confort moyen » et, si l'on ajoute le téléphone, une voiture et une cuisine de 4 m² minimum, on parle de « grand confort ». Par conséquent, les habitations dépourvues du petit confort méritent l'attention, car ils représentent une situation inacceptable du point de vue social.

Comme le montre le tableau 19, seulement 4 % des logements privés occupés ne disposent pas du petit confort dans la commune, ce qui est un chiffre très faible, mais semblable à celui des autres communes de la micro-région. Plus concrètement, les secteurs statistiques de Mürringen, Rocherath-Krinkelt, Manderfeld, Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid et

surtout Holzheim et Krewinkel possèdent des parts plus élevées que la moyenne communale de logements sans petit confort.

A l'opposé, 63,5 % des logements possèdent le grand confort ; cette moyenne cache des différences au niveau de secteurs regroupant les centres des villages, possédant un niveau de confort inférieur (souvent moyen confort), aux secteurs de population dispersée, possédant un confort supérieur.

Tableau 19 : Confort des logements

	Total ⁴	Grand confort ⁵ (%)	Moyen confort ⁶ (%)	Petit confort ⁷ (%)	Sans petit confort (%)
Ancienne com. Büllingen	933	65,0	17,0	8,6	4,1
Büllingen	428	63,8	23,6	4,4	3,3
Mürringen	203	65,58	13,3	10,3	5,4
Hünningen	131	68,78	10,7	13,7	3,8
Honsfeld	171	64,38	14,6	12,9	4,7
Ancienne com. Rocherath	490	62,5	16,5	9,8	5,7
Rocherath-Krinkelt	340	62,4	16,8	9,4	6,5
Wirtzfeld	150	62,8	16,00	10,7	4,0
Ancienne com. Manderfeld	468	62,0	19,7	7,9	5,6
Manderfeld-Hasenvenn-Igelmonderhof	197	64,5	20,3	5,1	5,6
Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid	72	58,35	23,6	6,9	6,9
Krewinkel-Allmuthen-Afst-Kehr	71	54,9	18,3	8,5	9,9
Weckerath	24	62,50	12,5	16,7	0,0
Holzheim-Buchholz- Igelmondermühle	39	64,10	10,3	18,0	7,7
Lanzerath-Losheimergraben	65	64,60	23,1	7,7	0,0
Ancienne com. Schönberg	37	59,5	18,9	13,5	2,7
Medendorf-Eimerscheid	35	57,1	20,0	14,3	2,9
Andlermühle	2	100,00	0,0	0,0	0,0
nicht zu orten	2	50,00	50,0	0,0	0,0
Total com. de Büllingen	1.930	63,50	18,0	8,8	4,8

Source: INS, 2001; Calculs: WFG, 2007

2.2.2.3 Résidences secondaires

Les secondes résidences présentent un autre problème important dans certains villages. En effet, la manière dont fonctionne, dont vit un village dépend étroitement de ses habitants. Or, une des caractéristiques des résidences secondaires, c'est qu'elles ne sont occupées en règle générale que le week-end ou pendant les vacances scolaires. Seule l'occupation des résidences secondaires par des personnes âgées, retraitées, peut éventuellement être plus continue même si aucune donnée n'existe à ce niveau.

Dans les dernières années, la commune de Büllingen compte constamment entre 185 et 188 résidences secondaires sur son territoire, ce qui est relativement important pour une commune réputée non touristique et supérieure au nombre de résidences secondaires dans les communes voisines (140 à Bütgenbach et 97 à Amel).

Leur répartition (voir tableau 20 et carte 5) est cependant très inégale. Si l'on calcule la part représentée par les secondes résidences dans le total des logements on observe qu'au nord ce

⁴ pour les logements où le degré du confort est connu

⁵ Grand confort : moyen confort + cuisine (min. 4 m²) ou cuisine intégrée + téléphone ou GSM + auto

⁶ Moyen confort : petit confort + chauffage central

⁷ Petit confort : salle de bain + WC

sont surtout les villages de Hünningen (11,49%) et Wirtzfeld (15,73%) (Wirtzfeld/Mühlenberg inclus qui se situe près du lac de Bütgenbach et à l'écart du village) qui présentent un pourcentage plus élevé que la moyenne (8,75%); au sud Lanzerath-Losheimergraben (21,69%) ainsi que Medendorf-Eimerscheid (20,45%) dépassent les 20 %. Ce sont les localités de Weckerath (31,43%) et Andler Mühle (50,00 %) où l'on trouve le pourcentage le plus élevé de résidences secondaires.

Tableau 20 : Résidences secondaires

Localité	Nbre de Logements	Résidences secondaires	TOTAL	
Büllingen	428	15	443	3,4%
Mürringen	203	9	212	4,3%
Hünningen	131	17	148	11,5%
Honsfeld	171	6	177	3,4%
Rocherath-Krinkelt	340	23	363	6,3%
Wirtzfeld	150	28	178	15,3%
Manderfeld-Hasenvenn-Igelmonderhof	197	25	222	11,3%
Berterath-Hergersberg-Hüllscheid-Merlscheid	72	12	84	14,3%
Krewinkel-Allmuthen-Afst-Kehr	71	2	73	2,7%
Weckerath	24	11	35	31,4%
Holzheim-Buchholz- Igelmondermühle	39	8	47	17,0%
Lanzerath-Losheimergraben	65	18	83	21,7%
Medendorf-Eimerscheid	35	9	44	20,5%
Andlermühle	2	2	4	50,0%
Non localisable	2		2	0,0%
Commune Büllingen	1930	185	2115	8,8%

Source : INS et commune de Büllingen, calcul 2007: WFG

2.2.2.3.1 Le logement social

Il n'existe pas de projet de lotissement social dans la commune de Büllingen, même si la commune vend des parcelles dans ses propres lotissements au prix de 12,5 €/m². Cependant, la commune est propriétaire de 3 logements, gérés par le CPAS, qui sont utilisés par ce dernier comme logement d'urgence. Le CPAS possède également deux logements utilisés à cette fin.

D'autre part, la société «Sozialer Wohnungsbau Eifel » a loué par bail emphytéotique le presbytère de Honsfeld et compte transformer le bâtiment pour en faire 3 logements.

Un autre projet est l'achat de l'ancien bâtiment de la gendarmerie à Büllingen par la commune. Une des habitations serait louée comme habitation sociale.

2.2.2.4 Les domiciliations dans les campings

Il n'y a pas de domiciliation dans les campings de Büllingen.

2.2.2.5 Activité immobilière (2000-2004)

Le nombre de transactions concernant les maisons d'habitations tourne aux alentours de la cinquantaine sur les 4 années étudiées (voir tableau 21) (attention, l'année 2006 n'est pas encore complète), chiffre auquel il convient d'ajouter les quelques villas ou maisons de campagne qui changent de main.

Tableau 21 : Nombre de transactions immobilières dans la commune

	2003	2004	2005	2006	Total
Maisons d'habitation	11	17	14	6	48
Villas, bungalows, maisons de campagne	1	1	5	5	12
Terrains à bâtir	11	11	21	17	60
Terres de culture et prairies	35	5	13	12	65
Total	58	34	53	40	185

Source : INS ; Calculs : WFG, 2006

Sur les quatre dernières années (année 2006 incomplète), les prix de vente connaissent des fluctuations assez importantes, surtout pour les prairies et encore plus pour les terrains à bâtir. Rappelons à cet endroit que les prix repris dans les statistiques officielles sont ceux qui sont déclarés. D'habitude on considère que les prix réels sont supérieurs de 30% ([voir tableau 22](#)).

Tableau 22 : Vente publiques de gré à gré : prix moyens (€) par m²

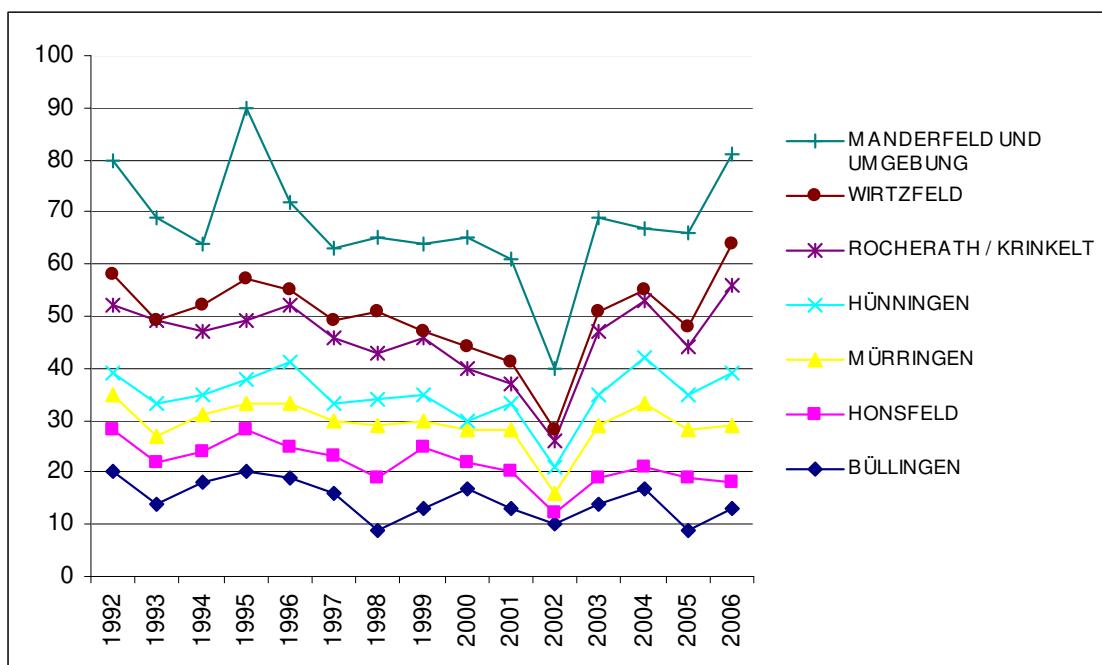
	2003	2004	2005	2006
Terres de culture	0,09	0,65	2	2
Terres de prairies	0,63	0,75	1	1
Terrains à bâtir	10,2	10,2	12	15

Source : INS ; Calculs : WFG, 2006

2.2.2.6 Activité de construction

Dans la figure 8 on peut observer que l'activité de construction a augmenté au début des années 90 pour diminuer alors constamment jusqu'en 2002 où on peut observer même une chute frappante pour toutes les localités. Depuis lors l'activité de construction a repris dans la majorité des localités.

Figure 8: Permis d'urbanisme par localité



Source : Administration communale 2007

Il s'agit de tous les permis d'urbanisme à part les permis globals et de lotissements. On peut observer que : Pour la localité de Manderfeld avec les villages entourantes (1.438 habitants) on peut consigner le nombre le plus élevé de permis de bâtir.

- Dans les petites localités de Wirtzfeld et Hünningen le nombre de permis est très élevé par rapport au nombre d'habitants (412 et 374).
- C'est la plus grande localité, Büllingen (avec 1.139 habitants), qui est perdant au niveau de l'activité de construction. Elle présente le nombre le plus faible de permis de bâtir depuis 1992.

2.3 Quels sont les activités économiques et les services présents sur le territoire communal ?

2.3.1 Caractéristiques de l'emploi au niveau supra-communal

2.3.1.1 L'emploi indépendant

La commune de Büllingen possède 757 indépendants en 2004 contre 768 en 1990, ce qui correspond à une baisse de 1,4 % ([voir tableau 23](#)). Pour Sankt Vith on peut observer la même évolution. Par contre, on peut remarquer une évolution croissante pour le Canton de Sankt Vith (3,1%) la communauté germanophone (8,6%) et la Région wallonne (12,9%).

Bien que l'évolution est légèrement négative, le nombre absolu d'indépendants reste bien au-dessus de celui de la commune de Amel (710), de Bütgenbach (602) et de Burg-Reuland (536).

En ce qui concerne le sexe des indépendants, on ne peut que remarquer que la majorité sont des hommes (68 % dans la commune de Büllingen), que ce soit dans les communes de la micro-région (67,8 %) ou au niveau de la Communauté germanophone (67,8 %) ou de la Région wallonne (66,8 %).

Les diminutions du nombre d'indépendants s'expliquent essentiellement, en ce qui concerne la commune de Büllingen par une perte très forte dans le domaine agricole qui est cependant le secteur d'activité le plus important au sein de la commune.

Tableau 23 : Evolution de l'emploi indépendant

	1990	2004	Evolution (1990 = 100)	Hommes (v.a.)	Hommes (%)
Amel	697	710	101,9	477	67,2
Büllingen	768	757	98,6	515	68,0
Bütgenbach	498	602	120,9	409	67,9
Burg-Reuland	506	536	105,9	373	69,6
Sankt Vith	1.187	1.166	98,2	781	67,0
Canton Sankt Vith	3.656	3.771	103,1	2.555	67,8
DG	6.194	6.724	108,6	4.548	67,6
Region wallonne	219.516	247.755	112,9	165.535	66,8

Source : Inasti, 2004

En 2004, la répartition des indépendants par grands secteurs ([tableau 24](#)) montre que :

- la part des agriculteurs est très élevée (33,7 %) dans la commune, comparable à celle observées dans les communes de Amel et Burg-Reuland et nettement supérieure à celle observée dans le Canton de Sankt Vith (31,5%), la Communauté germanophone (23,2%), l'arrondissement de Verviers (16,3%) ou la Région Wallonne (11,5%);
- la part des indépendants travaillant dans les secteurs de services (10,6%) est plus importante que dans les communes de la micro-Région (9,6%), de la Communauté germanophone (9,6%), de l'arrondissement de Verviers (8,7%) et la Région Wallone (8,2%).

Tableau 24 : Répartition des indépendants par secteurs d'activités

	2004	Agr.- Sylvic.- Pêche	Ind.- Bât.	Commerce- HoReCa	Prof. libérales	Serv.	Divers	Total
Amel	va	263	190	131	63	58	5	710
	%	37,0%	26,8%	18,5%	8,9%	8,2%	0,7%	100,0%
Büllingen	va	255	180	157	82	80	3	757
	%	33,7%	23,8%	20,7%	10,8%	10,6%	0,4%	100,0%
Burg-Reuland	va	250	111	92	38	45	0	536
	%	46,6%	20,7%	17,2%	7,1%	8,4%	0,0%	100,0%
Bütgenbach	va	108	176	179	73	66	0	602
	%	17,9%	29,2%	29,7%	12,1%	11,0%	0,0%	100,0%
Sankt Vith	va	312	286	299	152	113	4	1.166
	%	26,8%	24,5%	25,6%	13,0%	9,7%	0,3%	100,0%
Canton Sankt Vith	va	1.188	943	858	408	362	12	3771
	%	31,5%	25,0%	22,8%	10,8%	9,6%	0,3%	100,0%
DG	va	1.557	1636	1.869	1.003	645	14	6.724
	%	23,2%	24,3%	27,8%	14,9%	9,6%	0,2%	100,0%
Malmedy	va	187	250	399	197	87	4	1.124
	%	16,6%	22,2%	35,5%	17,5%	7,7%	0,4%	100,0%
Waimes	va	168	241	256	121	69	5	860
	%	19,5%	28,0%	29,8%	14,1%	8,0%	0,6%	100,0%
Arr. Verviers	va	3.713	5.635	7.011	4.348	1.989	53	22.749
	%	16,3%	24,8%	30,8%	19,1%	8,7%	0,2%	100,0%
Reg. Wallonne	va	28.508	49.879	91.843	56.477	20.334	714	247.755
	%	11,5%	20,1%	37,1%	22,8%	8,2%	0,3%	100,0%

Source : INASTI, 2004 ; Calculs : WFG, 2007

2.3.2 Spécificités communales

2.3.2.1 Centres d'emploi et les navetteurs

Pour expliquer le fonctionnement des régions rurales, il est particulièrement important de connaître les lieux d'emplois, afin de définir ce que beaucoup appellent les bassins d'emploi. En effet, ces bassins d'emploi influencent également les comportements d'achats et expliquent donc les phénomènes de polarisations.

Dans la région, les principaux pôles d'emplois sont assez logiquement les petites villes des Cantons de l'est à savoir Sankt Vith (plus de 4 000 unités), Malmedy (plus de 5 000 unités) et Eupen (plus de 10 000 unités). Il s'agit en fait des communes dans lesquelles se sont développées les plus grandes entreprises de la région. La ville d'Eupen est également devenue un pôle tertiaire depuis l'implantation des différents ministères de la Communauté germanophone. Logiquement, une partie de la population active de la commune de Büllingen travaille dans un de ces trois centres d'emplois, même si aucune statistique actualisée ne permet de savoir en quelle proportion. A l'inverse, il existe des statistiques très précises en ce qui concerne les navetteurs vers le Grand-Duché de Luxembourg. En effet, une des spécificités des communes du Canton de Sankt Vith est la fuite des travailleurs vers le sud, c'est-à-dire vers le Grand-Duché de Luxembourg, même si le nombre diminue avec la distance par rapport à la frontière.

Tableau 25 : Evolution des navetteurs de la commune vers le Grand-Duché

	2006	2005	2004
Ouvriers Femmes	15	13	10
Ouvriers Hommes	112	99	82
Employés Femmes	33	36	70
Employés Hommes	75	71	70
Total	235	219	195

Source : ABEO, 2006

En 2006, on parle de 235 personnes (48 femmes et 187 hommes) travaillant au Grand-Duché et habitant la commune de Büllingen. Cela revient à dire que 4 % de la population en âge de travailler trouve un emploi au-delà de la frontière nationale (la tendance est à l'augmentation). Les secteurs d'activités les plus « attractifs » sont les suivants : la construction, le commerce et les réparations ainsi que le secteur de la production.

Les chiffres du tableau 25 montrent qu'en valeur absolue, le nombre augmente d'une manière constante entre 2004 et 2006 (à part les hommes-employés). Ce sont surtout les ouvriers qui trouvent un emploi au Grand-Duché, ce qui est partiellement dû aux délocalisations d'entreprises issues des communes germanophones vers le Grand-Duché, qui partent avec leur personnel.

2.3.2.2 L'emploi salarié

Le tableau 26 précise la répartition de l'emploi salarié par grands secteurs d'activités. Plusieurs remarques peuvent être formulées :

- Les secteurs « pierre et terre » ainsi que « agriculteurs et sylviculteurs » sont en forte baisse (-100 % et -84 %), même si l'on sait que la majorité des agriculteurs sont indépendants.
- Les secteurs de « HoReCa » ainsi que « santé et sécurité sociale » ont connu une forte augmentation.
- Les secteurs représentant les plus grands nombres de salariés restent les « industries manufacturières », le « commerce et la réparation » ainsi que « l'administration publique » et « l'éducation et l'enseignement ».
- le secteur « industries manufacturières » est le secteur largement sur-représenté dans la commune de Büllingen, puisqu'il occupe près d'un tiers des emplois salariés et a connu une forte croissance (+27% depuis 1994). Citons les entreprises Faymonville, localisée dans la zone d'activité de Schwarzenbach (115 personnes), Möbel Palm, localisée dans la zone d'activité économique de Morsheck (45 personnes), Staco, localisée dans la zone d'activité économique de Merlscheid (63 personnes), ou encore la scierie Pauls, localisée dans le village de Büllingen (60 personnes).

Tableau 26 : Répartition de l'emploi salarié par grands secteurs d'activités

	1994	2004	Evolution (1994=100)
Agriculteurs- Sylviculteurs	25	4	16
Pierre et terre	15	0	0
Industries manufacturières	248	316	127
Construction	93	102	110
Commerce et Reparation	160	137	86
HoReCa	36	59	164
Transport et Communication	68	79	116
Administration publique	124	138	111
Education et enseignement	129	127	98
Santé et sécurité sociale	26	38	146
Autres Services	73	57	78
TOTAL	997	1057	106

Source : ONSS

2.3.2.3 Les indépendants

Le tableau 27 montre que le nombre d'indépendants a stagné depuis 1997 (+3 unités).

Bien que la part des agriculteurs est très élevée pour la commune c'est aussi la branche d'activité qui a connu la plus grande perte du nombre d'indépendants depuis 1997. Ce sont les branches *Professions libérales* et *Services* qui ont connu la plus grande évolution positive (respectivement +128 et +133 unités).

Tableau 27 : Evolution des indépendants, tous statuts confondus, par branche d'activité de la commune de Büllingen

	Nbre 1997	Nbre 2004	Evolution 2004-1997	Evolution (1997=100)
Agriculteurs- Sylviculteurs	301	255	-46	84
Industrie et artisanat	158	180	22	113
Commerce et HoReCa	146	157	11	107
Professions libérales	64	82	18	128
Services	60	80	20	133
Divers	4	3	-1	75
Total	733	757	24	103

Sources : INASTI, ADG ; Calculs : WFG

2.3.2.4 Taux d'attractivité de la commune

Le tableau 28 donne un rapport entre la population active et le nombre d'emplois existants dans la commune (salariés et indépendants). Pour 2.417 habitants qui forment la population active on peut compter 1.814 emplois (ONSS et indépendants) disponibles sur le territoire de la commune. C'est un rapport qui est légèrement inférieur à la moyenne du canton de Sankt Vith.

Tableau 28 : Taux d'attractivité de la commune

	Population en âge de travailler (15-64 ans) 1	Total population active 2	Nombre d'emplois ONSS et indépendants 3	Taux d'attractivité (3/1)
Amel	3.262	2.383	1.591	0,67
Büllingen	3.309	2.417	1.814	0,75
Bütgenbach	3.531	2.569	2.217	0,86
Burg-Reuland	2.429	1.723	846	0,49
Sankt Vith	5.848	4.239	4.602	1,09
Canton de Sankt Vith	18.378	13.331	11.070	0,83
Canton de Malmedy	11.469	8.450	8.731	1,03
Communauté germanophone	46.928	31.816	27.819	0,87

Sources : INASTI, ONSS, IWEPS 2004, Calculs : WFG

2.3.3 Espaces d'accueil pour les entreprises

Au moment de l'adoption du plan de secteur en 1979, la commune possédait quatre zones reprises en zone d'activités économiques situées :

A) au nord-ouest du village de Büllingen avec la zone d'activité économique mixte « Morsheck » dont les 12ha sont occupés comme suit :

Tableau 29 : Entreprises du parc d'activités « Morsheck »

Nom de l'entreprise	Activité
MÖBELHAUS PALM	production et vente de meubles
RAUW ATS GmbH	fabrication de remorques
INTERDRUCK	imprimerie
JOST Franz	traitement de matière plastique
HEDACH AG	traitement de bois
HAEP-BREMAT SC	pompe à essence
HOLZWELTEN	traitement de bois
Brüls Philippe	traitement de bois
WELSCH Alo PGmbH	traitement de bois

Source : Commune, 2006



Holzwelten: Source Adams-Davril



Möbelhaus Palm : Source Adams-Davril

B) à Merlscheid existe une zone d'activité économique industrielle de 2,11 ha qui est occupée comme suit :

Tableau 30 : Entreprises du parc d'activités « Merlscheid »

Nom de l'entreprise	Activité
STACO SA	fabrication de grille galvanisés
IDELEX	Parc à containers

Source : Commune, 2006



Staco : Source Adams-Davril



Parc à container : Source WFG

C) à Berterath, une zone d'activité économique a été prévue à l'époque à l'emplacement de la « Staatsdomäne », dont les terrains ont été racheté par un privé en 1997 et qui n'a plus de fonction économique depuis.



Domaine à Berterath : source WFG

D) à l'extrême est du village de Mürringen. Il s'agit d'une seule parcelle qui a été occupée par un ferrailleur mais qui n'est plus occupée par une fonction économique actuellement.

Depuis les modifications partielles du plan de secteur en 1989 - lors desquelles la zone de Morsheck a été rétrécie- la commune de Büllingen possède une zone d'activité économique mixte supplémentaire :

E) la zone d'activité économique « Schwarzenbach » (8 ha) qui se situe entre les villages de Bütgenbach et Büllingen, en continuité avec la zone existante sur le territoire de la commune de Bütgenbach « Zur Domäne ». L'entreprise Faymonville se situe à cheval sur les deux zones. Les entreprises occupant cette zone sont :

Tableau 31 : Entreprises du parc d'activités « Schwarzenbach » : 8 ha

Nom de l'entreprise	Activité
FAYMONVILLE	fabrication de remorques
HOLZBAUMARKT	vente de bois et de matériel
HELD Pgmbh	menuiserie
BÜLLINGER HOLZHANDEL	vente de bois

Source : Commune, 2006



Faymonville : Source Adams-Davril



Holzbaumarkt : Source Adams-Davril

On peut observer que trois des zones ont été créées lors de la mise en œuvre du plan de secteur pour des établissements déjà existants, mais dont deux (très petites) zones n'ont plus de fonction économique actuellement. En plus, ils sont constitués chacune seulement de quelques petites parcelles, qui ne possèdent pas une très bonne accessibilité.

La gestion des deux parcs d'activités de Schwarzenbach et de Morsheck est pris en charge par la commune et non par la SPI+. Même si ces parcs d'activités accueillent des entreprises variées, on peut constater une prédominance d'entreprises actives dans le secteur du bâtiment au sens large.

Actuellement la commune de Büllingen projette, en collaboration étroite avec la commune de Bütgenbach, un agrandissement de la zone d'activité économique de « *Schwarzenbach* » et « *Domäne* » grâce à un changement du plan de secteur.

En juillet 2008, la Région wallonne a donné son accord pour une extension du parc d'activités de 30ha situés sur les communes de Bütgenbach et Büllingen. Ainsi, dans quelque temps, la commune bénéficiera de nouveaux terrains pour accueillir ses entreprises.

2.3.4 Enquête sur l'état du commerce de détail.

En 2007, la commune a demandé à la WFG de réaliser une enquête sur l'état du commerce de détail. Sur les 274 enquêtes envoyées, 60 ont été complétés.

Les forces de la situation géographiques sont, d'après les répondants, la position centrale de la localité de Büllingen (aussi centre administratif), la position frontalière, le cadre de vie rural. En termes de faiblesses, les plus citées sont le trafic de transit, la localisation décentrée, l'éloignement de l'autoroute ou encore le recul de nombre de commerces.

D'après les répondants, il manque certains types de commerces pour pouvoir offrir une gamme diversifiée partout (de l'HoReCa, une boulangerie dans la région de Manderfeld, etc.). En ce qui concerne les attentes, les commerçants sont nombreux à demander une amélioration de l'attractivité des centres de village et surtout de celui de Büllingen (y compris avoir des possibilités de mise en place de terrasses, de jeux pour enfants, etc.).

2.3.5 Agriculture et sylviculture

Le monde agricole a été appréhendé de deux manières différentes. Outre l'analyse statistique, plus traditionnelle, qui se base essentiellement sur les informations issues du recensement agricole et qui permet de rendre compte de la situation actuelle et de son évolution, des rencontres avec des personnes ressources actives dans le secteur agricole ont été organisées. Ces interviews se justifient par l'importance du secteur agricole et ont permis de prendre connaissance non seulement des problèmes rencontrés par les agriculteurs eux-mêmes (politique agricole européenne, différentes crises, diversification agricole, etc.), mais également d'identifier les éventuels souhaits, les changements de mentalité ou encore les rapports de force qui existent.

Afin de comparer la situation communale par rapport à un espace de référence, le choix s'est porté assez logiquement sur la répartition utilisée lors des recensements agricoles, à savoir la région appelée "Haute Ardenne" qui regroupe les Cantons de Sankt Vith et de Malmedy, spécialisées dans la production laitière.

2.3.5.1 Occupation du sol

Avant d'aborder le secteur agricole proprement dit, une rapide description de l'occupation du sol permet de connaître les spécificités communales ([voir carte 6](#)).

Remarquons que l'occupation du sol est une notion différente de celle de l'affectation du sol. En effet, cette dernière fait référence au plan de secteur et précise donc l'affectation légale (voir à ce sujet le [point 4.2](#)).

En 2004, 94,77 % de la surface communale, qui s'élève à 15.048 ha, n'était pas bâtie, contre 2,30 % de bâtie, le solde étant représenté par la superficie non cadastré ([tableau 32](#)). Le caractère rural de la commune de Büllingen ne doit donc plus être démontré. 43,52% du territoire communal sont le domaine de la forêt et près de 45,62% de la surface communale est cadastrée comme étant des champs ou d'autres terrains agricoles.

Tableau 32 : Occupation du sol

Büllingen	Parcelles	Superficie		part de la surface totale
		km²	ha	
Situation 01.01.2004				
Champs	3.075	18,032	1.803,1603	11,982%
Pâturage	9.519	50,383	5.038,2722	33,480%
Jardins, parcs, vergers	121	0,071	7,0650	0,047%
Forêts	2.855	65,484	6.548,3644	43,515%
Friches	690	4,344	434,3720	2,886%
Lacs (cadastré)	104	0,352	35,2405	0,234%
Routes (cadastrées)	322	0,599	59,9336	0,398%
Loisirs / Sports	13	0,143	14,3459	0,095%
Autres	470	3,208	320,8292	2,132%
Total : Superficie non bâtie	17.169	142,616	14.261,5831	94,770%
Appartements / Buildings	26	0,009	0,9088	0,006%
Maisons / Fermes	2.005	2,458	245,7522	1,633%
Annexes / Serres	298	0,291	29,0830	0,193%
Ateliers / Usines	65	0,277	27,7261	0,184%
Entrepôts	26	0,045	4,5172	0,030%
Bureau / Commerces	115	0,155	15,4982	0,103%
Ecoles / Recherche / Culte	13	0,076	7,5695	0,050%
Loisirs / Sports	99	0,093	9,3456	0,062%
Aide sociale / Santé	2	0,002	0,1755	0,001%
Autres	85	0,048	4,7904	0,032%
Total : Superficie bâtie	2.734	3,454	345,3665	2,295%
Superficie cadastrée	19.903	146,069	14.606,94960	97,065%
Superficie non cadastrée	0	4,417	441,6530	2,935%
Superficie totale	19.903	150,486	15.048,6026	100%

Source :INS ; Calculs : WSR 2004

Sur la [carte 6](#) on peut observer une différence entre le sud et le nord de la commune. Au sud on observe beaucoup de terres arables et de cultures permanentes tandis qu'au nord beaucoup de surfaces enherbées et friches agricoles. Vu les résultats des recensements agricoles ([voir figure 9](#) qui précise l'évolution de la superficie agricole et des terres arables), on doit constater que l'occupation du sol réelle ne correspond pas à celle reprise sur la carte. Cela peut s'expliquer par le fait que la carte se base sur des données cadastrales qui reprennent encore d'anciennes données d'affectation.

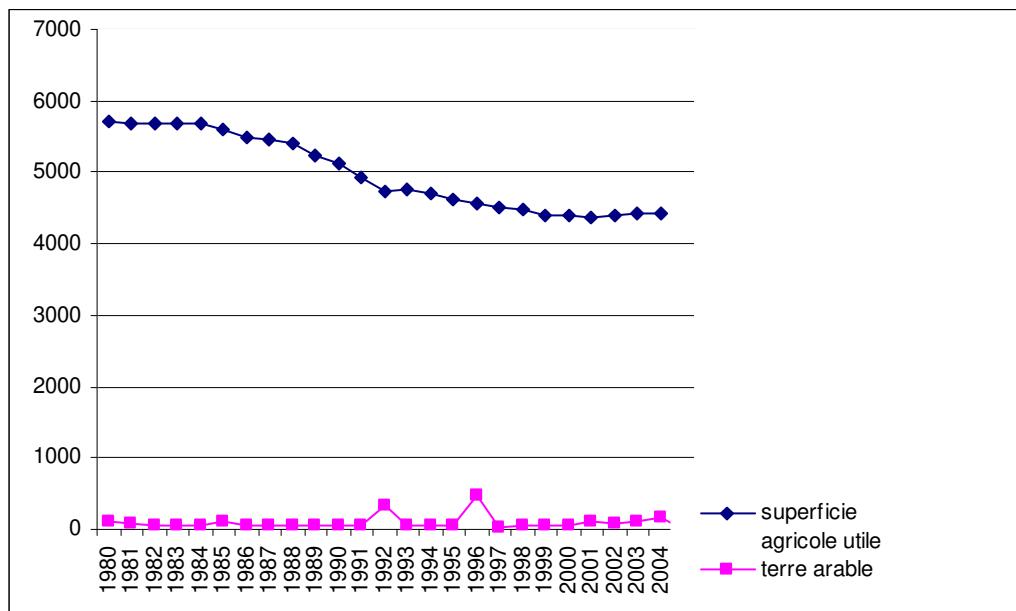
2.3.5.2 Caractéristiques des exploitations agricoles

2.3.5.2.1 Superficie agricole utile (SAU)

La superficie agricole utile a diminué depuis 1980 jusque 2001 ([voir figure 9](#)): elle est passée de 5.720 ha à 4.367 ha (-1.353 ha), ce qui revient à une perte de plus de 23,53 % de la SAU. Depuis 2001 la superficie agricole remonte légèrement (4.436 ha en 2004).

La part des terres arables est extrêmement faible dans cette région qui est spécialisée dans la production laitière ; elle ne représente que 3,81 % de la SAU en 2004 alors qu'elle est de 4,7% en moyenne dans la région agricole de la Haute Ardenne. Les 1.950 ha de cultures se répartissent en 2004 de manière équilibrée entre la culture de céréales pour les grains (65ha) (froment, épeautre, seigle, orge, avoine et mélanges de céréales d'été, triticale) et les fourrages (77,52 ha). Les pommes de terre occupent 0,6 ha et les jachères 4,03 ha.

Figure 9: Evolution de la superficie agricole et des terres arables (ha) 1980-2004



Source : INS ; Calculs : WFG, 2007

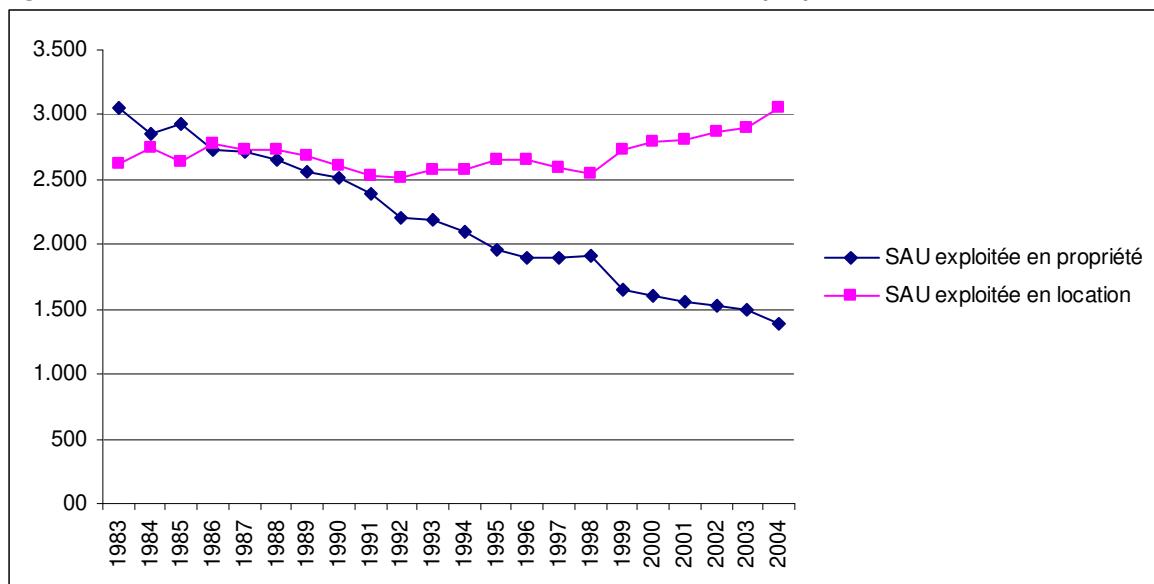
[La figure 10](#) précise le mode de faire-valoir de la SAU. La part de la SAU exploitée en location n'évolue que très peu au cours des 25 dernières années et progresse seulement depuis les dernières années. En 2004, la part de la SAU exploitée en location est de 68 % de la SAU totale. Cette proportion est légèrement plus importante que pour la région agricole de la Haute Ardenne, où la part en location est de 66 %.

Pour la part de la SAU exploitée en propriété, on observe une chute continue depuis les 25 dernières années (en 1983 = 3.050 ha, en 2004 = 1.390 ha).

Malgré une recherche approfondie, aucune réponse satisfaisante à pu être trouvée pour expliquer cette forte régression et le devenir de ces terres qui n'étaient plus utilisées par la fonction agricole.

Grâce à son programme pour la protection de la nature mis en oeuvre depuis 1978, les RNOB ont pu, jusqu'en 2004, placer effectivement sous protection des parcelles par l'achat de ces terrains. 150 ha de réserves naturelles existent sur le territoire de la commune de Büllingen ([voir également le point 3.3.2](#)).

Figure 10: Evolution du mode de faire-valoir de la SAU (ha)

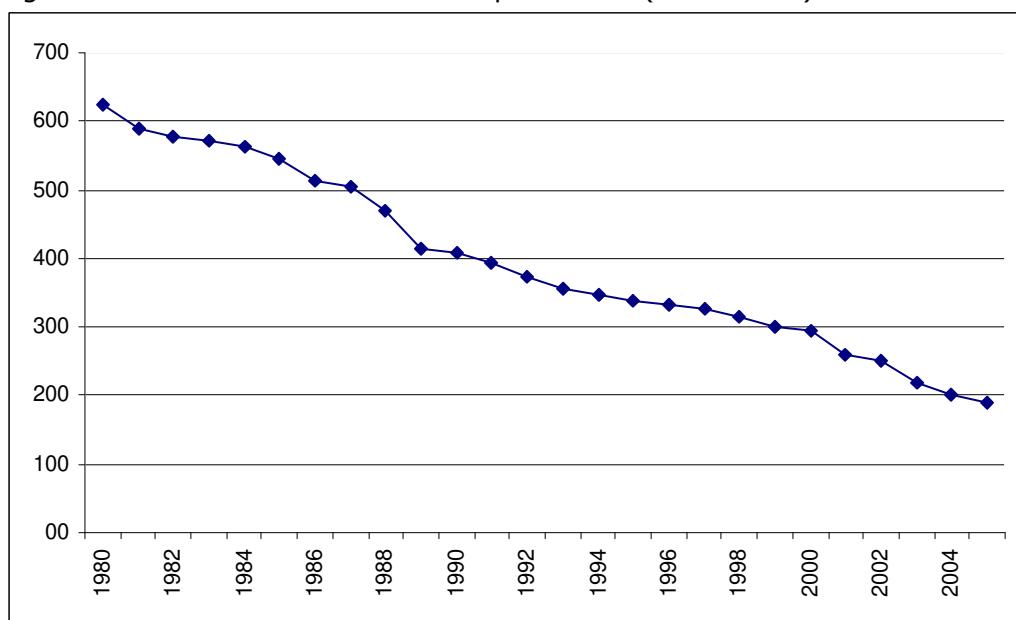


Source : INS ; Calculs : WFG, 2007

2.3.5.2.2 Nombre et taille des exploitations

La figure 11 le montre sans ambiguïté : le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer depuis au moins le début des années 80. En valeur absolue, c'est plus de 453 exploitations qui ont fermé leurs portes sur 25 ans. En 2005, 191 exploitations sont encore en activité, dont seulement 115 à titre principal.

Figure 11: Evolution du nombre d'exploitations (1980-2005)



Source : INS ; Calculs : WFG, 2007

Le tableau 33 précise la répartition par village des exploitations agricoles. Les exploitations à titre principal sont particulièrement présentes dans les localités de Honsfeld, Afst, Buchholz, Eimerscheid, Holzheim, Kehr, Lanzerath, Manderfeld, Weckerath, Rocherath, Krinkelt et Wirtzfeld. Chaque localité accueille en supplément des exploitations à titre accessoire.

Tableau 33 : Répartition des exploitations par village

	Exploitation à titre principal	Exploitation à titre accessoire	Total	% Part des exploitations à titre principal
Büllingen	9	7	16	56
Honsfeld	14	6	20	70
Hünningen	6	6	12	50
Mürringen	14	16	30	46
Afst	3	0	3	100
Allmuthen	1	1	2	50
Berterath	2	2	4	50
Buchholz	1	0	1	100
Eimerscheid	3	0	3	100
Hergersberg	2	4	6	33
Holzheim	6	2	8	75
Hüllscheid	0	2	2	0
Igelmonderhof	0	1	1	0
Kehr	1	0	1	100
Krewinkel	5	5	10	50
Lanzerath	4	1	5	80
Losheimergraben	0	1	1	0
Manderfeld	10	2	12	83
Medendorf	2	1	3	66
Merlscheid	0	3	3	0
Weckerath	4	1	5	80
Krinkelt	10	7	17	58
Rocherath	7	4	11	63
Wirtzfeld	11	4	15	73
TOTAL	115	76	191	

Source : Commune de Büllingen, avril 2007

Vu que le contexte agricole s'est fortement modifié ces dernières décennies, les agriculteurs mais aussi les bâtiments ont dû s'adapter à ces nouvelles réalités. Ainsi, beaucoup d'exploitations occupent de nouveaux bâtiments, mieux adaptés aux nouveaux besoins, même si leur intégration paysagère n'est pas toujours aisée. De même, les nouvelles contraintes en terme de lisier nécessitent des possibilités de stockage importantes, qui peuvent être atteints grâce à la construction de silos souterrains, par exemple.

Les exploitations (tableau 34) de la commune sont divisées en 2 grands groupes : les exploitations de moins de 10 ha (34,7%), c'est-à-dire des petites exploitations (souvent à titre accessoire) et les exploitations de plus de 30 ha (30,5%).

Cette situation diffère légèrement de la moyenne de la région agricole Haute Ardenne où 31,4 % des exploitations sont plus petites que 10 ha. Mais le nombre des grandes exploitations dont la taille est supérieure à 30 ha est moins importante (30,5%) qu'en haute Ardenne (42,4%). Ceci revient à dire que la part des exploitations moyennes, comprises entre 10 et 30 ha est semblable dans les deux régions.

Tableau 34 : Taille des exploitations

	De 0,01 à moins de 5 ha (%)	De 5 ha à moins de 10 ha (%)	De 10 à moins de 15 ha (%)	De 15 à moins de 20 ha (%)	De 20 à moins de 30 ha (%)	De 30 à moins de 50 ha (%)	De 50 ha et plus (%)	Total des exploit.
Büllingen	22,1%	12,6%	8,9%	6,3%	19,5%	17,9%	12,6%	190
Haute Ardenne	19,4%	12,0%	7,8%	5,7%	12,8%	25,6%	16,8%	949

Source : INS 2005 ; Calculs : WFG, 2007

Comme dans l'ensemble de la Wallonie, la taille moyenne des exploitations n'a cessé d'augmenter depuis les années 1980, de sorte à atteindre 23,35 ha en 2005 (4.437 ha/190 exploitations). Un rapide calcul permet donc de dire que la taille moyenne des exploitations a triplée sur 25 ans (1983 = 9,93 ha). Cette évolution semble s'accentuer sur les 6 dernières années.

La taille moyenne des exploitations de la commune (23,37 ha) se situe cependant encore en dessous de celle observée au sein de la région agricole de la Haute Ardenne (28,6 ha).

2.3.5.2.3 Diversification agricole

Comme déjà souligné ci-dessus, la grande majorité de la SAU est occupée par des **prairies** (Superficie toujours couverte d'herbe 2006: 4.521,52 ha) ce qui laisse déjà sous-entendre une spécialisation laitière.



Source : Adams-Davril

L'agriculture biologique est un système de production accordant beaucoup d'importance à la relation entre la plante, l'animal, l'homme et l'environnement. Le maintien de la fertilité du sol constitue une préoccupation majeure. Une rotation des cultures longue, l'utilisation d'engrais verts et d'engrais organiques sont des caractéristiques typiques (voir tableau 35).

Tableau 35 : Exploitations et superficie consacrée à l'agriculture biologique (2007)

Superficie (ha)	exploitation 1	exploitation 2	exploitation 3	exploitation 4	TOTAL
Ancienne commune de Büllingen	38,00				38,00
Ancienne commune de Rocherath	35,22				35,22
Ancienne commune de Manderfeld	100,00	111,25	53,00	36,00	300,25

Source : Administration communale (2007)

Sachant que la superficie agricole utilisée est de 4.717 ha en 2006, la partie concernant l'agriculture biologique couvre environ 6,3%.

De plus, 2 meublés agrés repris dans l'inventaire de l'office de tourisme des Cantons de l'est proposent des **locations à la ferme** (Weckerath et Manderfeld).

Rappelons que la commune de Büllingenh, comme les 4 autres communes du sud de la Communauté germanophone, a fait partie du projet Leader+ et actuellement du projet Leader, dont l'objectif est la mise en valeur des productions locales dans les domaines de la sylviculture et du bois, de l'agriculture et du tourisme. Dans le cadre de ce projet, l'administration compétente a accepté fin 2003 le projet déposé par le Centre de formation agricole des femmes rurales, des jeunes agriculteurs et des gildes rurales, intitulé "Préparation à une (des) action(s) de commercialisation de produits du terroir", qui se veut être une première initiative dans le cadre d'une réflexion plus large de la mise en valeur des productions locales. Il s'agit, à l'aide d'un facilitateur, de stimuler une démarche « bottom up » afin de permettre à la base active (les agriculteurs) de définir la stratégie à mettre en pratique pour développer les produits du terroir. C'est ainsi que EAT (Eifel-Ardenne a table) a vu le jour. Ce projet pris fin prématurément en octobre 2009.

Début des années 1899 une importante **laiterie à Bullange** inaugura et comptait à ses débuts 224 membres. En avril 1950, la Laiterie Coopérative de Bullange – St.Vith fut fondée à l'initiative des fermiers de la région. Actuellement la "Büllinger Butterei", administrée par Marc Boone, emploi 11 personnes.

La beurrerie dispose de 4 particularités:

- Elle reste la dernière entité du Benelux à fabriquer son beurre de manière traditionnelle avec des barattes traditionnelles.
- Elle bénéficie depuis 1996 d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Beurre d'Ardenne" et constitue ainsi une des trois sociétés européennes à pouvoir se prévaloir d'une AOP.
- Elle compte parmi les dernières entreprises productrices de lait battu en Europe.
- Elle dispose d'un certificat de la production biologique (certificat Integra-Blik) depuis 2002.
- Elle fabrique en moyenne 3600 tonnes de beurre par an. Autre que le beurre et le lait battu, la beurrerie fabrique et vend aussi de la crème fraîche et de la maquée.

2.3.5.2.4 Mesures agri-environnementales

Ces mesures existent depuis 1994 et ont été adaptées en 1999, 2000 und 2004. 92 agriculteurs de 191 agriculteurs (48%) s'engagent à respecter les mesures agri-environnementales pendant 5 ans et profitent ainsi de subventions particulières.

En 2006, les 92 exploitations participent aux programmes suivants:

- 1.A_P : Conservations de haies : 84 (427 km de haies)
- 1.B_P : Conservation d'arbres : 24 (1.477 arbres)
- 1.C_P : Conservation de mares : 11 (49 mares)
- 2_P : Prairies naturelles : 31 (338 ha)
- 3.A_P : Tournières enherbées : 2 (2ha)
- 3.B_P : Bandes de prairies extensives en bords de cours d'eau:18 (28ha)
- 4_P : Couverture hivernale du sol : 3 (29ha)
- 6_P : Détection d'animaux de races locales menacés : 2
- 7_P : Maintien de faible charges en bétail : 30 (1.396 ha)
- 8_P : Prairies de haute valeur biologique : 12 (55 ha)
- 9.C_P : Bandes fleuries : 2 (1,66ha)

2.3.5.2.5 Caractéristiques des exploitants

Au vu du **tableau 36**, l'avenir agricole de la commune sera difficile ! En effet, la structure par âge des exploitants connaît un vieillissement important sur les 25 dernières années :

diminution de la part des jeunes agriculteurs (moins de 35 ans) et des agriculteurs ayant 45-55 ans et augmentation des plus de 55 ans et surtout des plus de 65 ans. De plus, les agriculteurs de plus de 65 ans sont vraisemblablement des actifs dans des exploitations à temps partiels. En 2004 seulement 7% des agriculteurs interrogés (>50 ans) affirment la présence d'un successeur tandis que 22% n'ont pas encore de réponse à cette question.

La situation communale est comparable à la moyenne enregistrée en 2005 pour la région agricole de la Haute Ardenne.

Tableau 36 : Âge des chefs d'exploitation

	Total exploit.	Moins de 35 ans (%)	De 35 à moins de 45 ans (%)	De 45 à moins de 55 ans (%)	De 55 à moins de 65 ans (%)	De 65 ans et plus (%)
Büllingen 1980	625	17,44%	23,52%	30,40%	16,80%	11,84%
Büllingen 2005	190	8,95%	24,21%	24,21%	20,53%	22,11%
Haute Ardenne 2005	953	8,30%	25,50%	23,00%	21,00%	22,20%

Source : INS ; Calculs : WFG, 2007

2.3.6 Domaine sylvicole

Les zones boisées recouvrent presque 6.200 ha du territoire communal (source : DNF, 2006), soit 41 % de la surface communale. Ce sont la commune et la DNF qui sont les plus gros propriétaires puisqu'ils possèdent respectivement 3.250,89 ha et 2.832,27 ha.

2.3.6.1 Historique de la forêt⁸

Il est un fait que la forêt, jusque 1800 et par après, servait de réservoir « alimentaire » pour la population et représentait la base de l'industrie. On rencontrait des relations étroites entre la population, l'agriculture et l'industrie, d'une part, et la forêt, d'autre part. La population et l'économie dépendaient de l'exploitation forestière.

Jusqu'au Moyen-Âge, la région de l'Eifel était boisée en très grande partie. A partir du 8^{ème} siècle, au moment où Aix-La-Chapelle devient le centre du pouvoir de Charlemagne, l'homme commence à dominer la forêt. Le développement de la population et de la création de monastères prenait une évolution parallèle.

La croissance démographique impliquait la colonisation de terres pour l'alimentation de la population (agriculture semi-intensive). Les troupeaux de bétail, en croissance également, pâturent en grande partie en forêt. Le bois de chauffage ainsi que le fourrage d'hiver sont issus de la forêt (droit d'affouage).

Avec le développement de l'industrie métallurgique (Liège et Schleiden), on assistait également à une augmentation de la demande en charbon de bois, à base notamment de hêtre, et en bois de mines (le pin sylvestre). Des traces d'anciennes « aires de fauldes » sont encore visibles dans différents peuplements feuillus.

A partir du 17^{ème} siècle, l'industrie du tissu se développe d'une manière importante notamment à Eupen et Montjoie. Celle-ci allait développer et entretenir, pour ancrer son approvisionnement en laine, de grands troupeaux de moutons qui se nourrissaient à nouveau en forêt et sur les landes ainsi que sur les terrains laissés en friche qui en résultent progressivement.

Pendant que ces types d'industries régressaient fortement durant le 19^{ème} siècle, l'industrie du tannage (fabrication de cuir) était en pleine expansion notamment à Stavelot, Malmedy et St. Vith. Cette industrie était tributaire de jeunes bois de chêne (traitement en taillis).

Toutes ces surexploitations et défrichements, dus essentiellement à la grande pauvreté de la population, sont à l'origine d'une dégradation de la forêt et de la destruction de grands

⁸ Extrait du plan d'aménagement de Büllingen

massifs boisés feuillus. Les conséquences de ces pratiques sont très lourdes pour plusieurs raisons :

- la région de l'Eifel n'offre que peu de terrains aptes à l'agriculture ;
- en absence de moyens d'amendements, les gens se voient forcés au défrichement continu de nouvelles terres ;
- malgré les surexplorations, la régénération artificielle de la forêt n'était pas envisagée (pratique qui apparaît seulement dans le courant du 19^{ème} siècle).

Déjà au 16^{ème} siècle, on se rendait compte des conséquences des surexplorations. A beaucoup d'endroits, des directives étaient mises en place afin d'éviter une pénurie en bois, de diminuer l'exploitation et d'augmenter les moyens répressifs. Ces directives n'étaient respectées que rarement. La colonisation et l'industrialisation continuaient à se développer et les droits d'usages n'étaient pas abandonnés. En 1794, toutes ces habitudes furent bouleversées par l'occupation des Français qui ont mis fin à toutes les structures politiques, juridiques, sociales et économiques des siècles passés.

Après une période d'occupation de plusieurs années, accompagnées de pillages et de dévastations (aussi en forêt), l'administration et la législation françaises furent instituées. La région fut divisée en arrondissements, cantons et mairies. Une administration forestière indépendante et commune fut installée selon le schéma français. Les forêts domaniales et communales étaient soumises à l'administration forestière et gérées par celle-ci.

La nouvelle ordonnance prévoyait une gestion générale des forêts en taillis, ce qui entraînait également la transformation de beaucoup de hêtraies malgré la non adéquation de cette essence à ce type de traitement.

Durant le régime des français, le pâturage de la forêt était fort limité. La pâture des bovins n'était autorisée qu'au sein de certains compartiments, celle des moutons et des chèvres interdites complètement en forêts domaniales et communales. L'essartage et le défrichement étaient également interdits pour une durée de 25 ans. Des droits d'usage étaient tolérés seulement après justification.

Entre 1802 et 1813, l'ingénieur Tranchot commençait un relevé trigonométrique terminé par les Prussiens après le transfert de la Rhénanie en 1814. Entre 1822 et 1828, les prussiens établissaient un cadastre et ensuite une description des forêts. La clarification des cas douteux de limites de propriété était terminée seulement après plusieurs années. La reconstruction systématique de la forêt commença donc seulement à la moitié du 19^{ème} siècle.

Contrairement aux forêts domaniales, où les mesures préconisées commençaient à porter les premiers fruits, le contrôle des forêts communales n'était pas assuré. L'endettement des communes et la pauvreté énorme de la population menaient à des ventes de bois contraires au principe de durabilité. La déforestation de l'Eifel continuait donc dans un premier temps.

Selon des données cadastrales de l'année 1840, la proportion de landes et de terres incultes de l'Eifel s'éleva à 34 %. Au sud de l'arrondissement de Malmedy, cette proportion s'éleva même à 50 %. La proportion boisée repréSENTA seulement 19 % sans tenir compte des surfaces non productives au sein de la forêt.

Le reboisement de terres incultes n'était pratiquée que ponctuellement dans les communes à cause de l'utilisation de ces surfaces sous forme de pâtures extensives ou encore d'essartage considérés comme plus lucratif par rapport à une afforestation coûteuse par une essence résineuse.

Au début des années 1830, le boisement des incultes était considéré de plus en plus comme une nécessité pour la protection des terrains agricoles contre les aléas climatiques.

Comme les communes n'étaient pas capables de financer ces investissements par leurs propres moyens, la mise en place d'un fond forestier était initiée, après accord du parlement prussien en 1855. Cependant, c'est seulement en 1856, après l'approbation d'une loi prévoyant l'afforestation forcée des surfaces communales non cultivées, que les communes cessaient de s'opposer à cette dernière.

Des lieux dits comme « Hölttischvenn », « Röppenvenn », « Honsfelder Venn », « Tollersheide », « Boxvenn », « Langelevenn », « Reumesvenn », « Holzbruchvenn » ou « Wintschensvenn » témoignent aujourd’hui de l’occupation antérieure constituée par des landes désertes, zones tourbeuses et incultes qui ont dominé longtemps le paysage de l’Eifel. Quelques hêtraies conservées du début du 19^{ème} siècle (notamment au lieu-dit « Odepfad ») témoignent encore de l’occupation d’origine. Cependant, la plupart des hêtraies actuelles sont des reboisements datant d’après la période des dévastations décrites plus haut.

A partir du milieu du 19^{ème} siècle, plusieurs actions forestières ont été entreprises : remise en état des futaies feuillues de chêne/hêtre plus ou moins trouées, boisement de terres incultes et de landes, transformation des peuplements sans valeur et réservation des taillis pour le tannage.

L’afforestation des terres incultes se faisait quasi exclusivement par des bois résineux. Les premiers boisements d’épicéas, mélèzes et pins ont été pratiquées par semence après utilisation du terrain en essartage. Le résultat fût cependant peu satisfaisant, car les sols étaient souvent fort épuisés par l’utilisation intensive antérieure. A partir du 19^{ème} siècle, la semence fût remplacée par la plantation de résineux. Avec l’amélioration des techniques de culture, la surface résineuse, spécialement celle des pessières, s’accroît d’une manière importante.

A ce moment, personne ne pouvait imaginer quel bonheur ces « bois prussiens », détestés autrefois allaient apporter aux communes quelques décennies plus tard. En effet, les utilisations des produits résineux se multipliaient au cours du temps et de ce fait la demande grandit. A partir du 20^{ème} siècle, les reboisements permettaient la réalisation d’infrastructures importantes (routes, électricité, eau, écoles, ...).

Jusqu’à la fin des années 80 du siècle passé, la culture quasi exclusive d’épicéas marquait la sylviculture d’une manière dominante. L’objectif initial poursuivi par les prussiens, la réintroduction d’essences feuillues naturellement présentes dans l’Eifel après la reconstruction d’une ambiance forestière, n’a finalement pas été poursuivi à cause des rentrées financières importantes apportées par les résineux.

Au cours de la Deuxième guerre mondiale et surtout lors de l’Offensive des Ardennes de l’hiver 1944/45, les forêts de l’Eifel furent endommagées, voire détruites par les actions de guerre. Les dégâts étaient particulièrement élevés le long des axes d’approvisionnement et à proximité des centres stratégiques (route de Wahlerscheid, nationale le long de la frontière belgo-allemande, route liant cette nationale avec Rocherath et traversant les deux séries). La plupart des peuplements mitraillés ou détruits ont été coupés et reboisés en pessières peu après la guerre. Au cours du temps, la proportion d’essences feuillues allait descendre en dessous de 20 %.

Depuis la tornade « Wiebke » en hiver 1989/90 et la destruction de plusieurs milliers d’hectares de vieux bois d’épicéas, l’orientation de la gestion des peuplements résineux a évolué. On s’est rendu compte de la fragilité des grandes monocultures et on essaye d’y remédier par la création de peuplements stables, structurés et mélangés en essences.

Ces différents faits passés montrent qu’il n’est pas inutile de s’intéresser à l’histoire forestière de la région afin de comprendre la reconstruction de la forêt de l’Eifel.

2.3.6.2 Les forêts domaniales (DNF)

Les forêts domaniales sont gérées par deux cantonements. Les données de la série 1 concernent le cantonnement de Büllingen (1.791,69 ha, triages de Buchholz, Lanzerath, Weisser Stein, Amel, Büllingen et Holzheim) et le données de la série 2 le cantonnement d’Elsenborn (1.040,59 ha, triages de Tannheck, Hasselpath, Rocherath et Steinborn).

La série 1 se compose d’un grand massif forestier qui traverse la commune du Nord-est (région autour du Weisser Stein) au Sud-Ouest (autour de Holzheim) et sépare ainsi visuellement l’ancienne commune de Manderfeld des anciennes communes de Rocherath et Büllingen. Ce grand massif est complété au sud-ouest par plusieurs petits massifs forestiers

de formes et de tailles variables, souvent entourés par des prairies ou champs longeant la commune d'Amel.

La série 2 se compose essentiellement de quatre grands massifs forestiers qui sont entourées de forêts communales et du camp militaire d'Elsenborn. Ensemble avec les forêts communales et les forêts domaniales du cantonnement de Büllingen, ils entourent les villages de Rocherath/Krinkelt, Wirtzfeld, Büllingen, Hünningen, Mürringen et forment vers le nord et l'est une grande séparation vers les localités allemandes voisines.

L'épicéa est l'essence résineuse la plus représentée des séries (77,49 % pour Elsenborn et 71,17 % pour Büllingen). Les peuplements feuillus sont composés majoritairement de hêtre (6,38 % pour Elsenborn et 7,38 % pour Büllingen).

Le chêne et les autres feuillus sont présents en proportions beaucoup plus faibles.

2.3.6.3 *Les bois communaux*

Les bois communaux sont également gérés par deux cantonnements. Les données de la série 1 concernent le cantonnement de Büllingen (1.881,25 ha, triages de Buchholz, Lanzerath, Weisser Stein, Büllingen et Hünningen) et les données de la série 2 concernent le cantonnement d'Elsenborn (1.369,64 ha, triages de Hasselpath, Rocherath et Steinborn).

La série 1 se compose de plusieurs massifs forestiers de formes et de tailles variables, souvent entourés par des prairies ou champs ou proches d'autres massifs forestiers (domaniaux, communaux ou privés). La série 1 se compose essentiellement de la partie Sud du « Dreitherrenwald » et de sa prolongation formant un massif forestier d'un seul tenant et touchant à l'Est la frontière belgo-allemande sur environ 1,5 km. Au Sud et à l'Ouest de ce massif (région de Büllingen, Honsfeld et Manderfeld) la série se compose de quelques blocs de plus petites tailles (« Mühlenbusch », « Schürbusch », « Tollersheide », « Neuenbend », « Hermfeld », « Tellert », « Kurtbusch », usw.) et de satellites. Le « Dreitherrenwald » se prolonge vers le Nord sur la série 2 de la forêt communale (cantonnement d'Elsenborn).

La série 2 se compose essentiellement d'un grand massif forestier d'un seul tenant et est entourée en grande partie d'autres massifs forestiers (domaniaux et privés). Elle touche à l'Ouest et au Sud-Ouest les prairies de Rocherath. Le Nord de la série touche la frontière belgo-allemande sur environ 1,6 km. L'Est (vallée de l'Olef) longe la frontière sur environ 2,3 km sans cependant la toucher. Au Sud de la série (série 2), la forêt communale de Büllingen se prolonge par la série 1 située sur le cantonnement de Büllingen.

Au Sud-Ouest de ce massif, on trouve encore quelques blocs de plus petites tailles.

L'épicéa est l'essence résineuse la plus représentée des séries (66,92 % pour Elsenborn et 74,39 % pour Büllingen). Les peuplements feuillus sont composés majoritairement de hêtres (17,17 % pour Elsenborn et 6,49 % pour Büllingen).

Le chêne et les autres feuillus sont présents en proportions beaucoup plus faibles mais ne sont pas dénués d'intérêt pour autant pour des raisons de biodiversité. Le chêne, le frêne, l'érable et l'aulne sont des bois plus ou moins précieux selon l'utilisation qui peut leur être réservée et peuvent atteindre sous certaines conditions des valeurs économiques importantes.

Les paragraphes suivants sont issus du plan d'aménagement de la forêt, élaboré à la demande de la commune par la DNF et qui a été approuvé par le conseil communal en juin 2008. Ce plan ne concerne évidemment que les forêts communales et il donne un cadre opérationnel à la commune pour la gestion sylvicole pour les 2 décennies suivantes.

2.3.6.3.1 *Répartitions des essences*

Figure 12: Répartition des essences par classe d'âge (série 1-Büllingen)

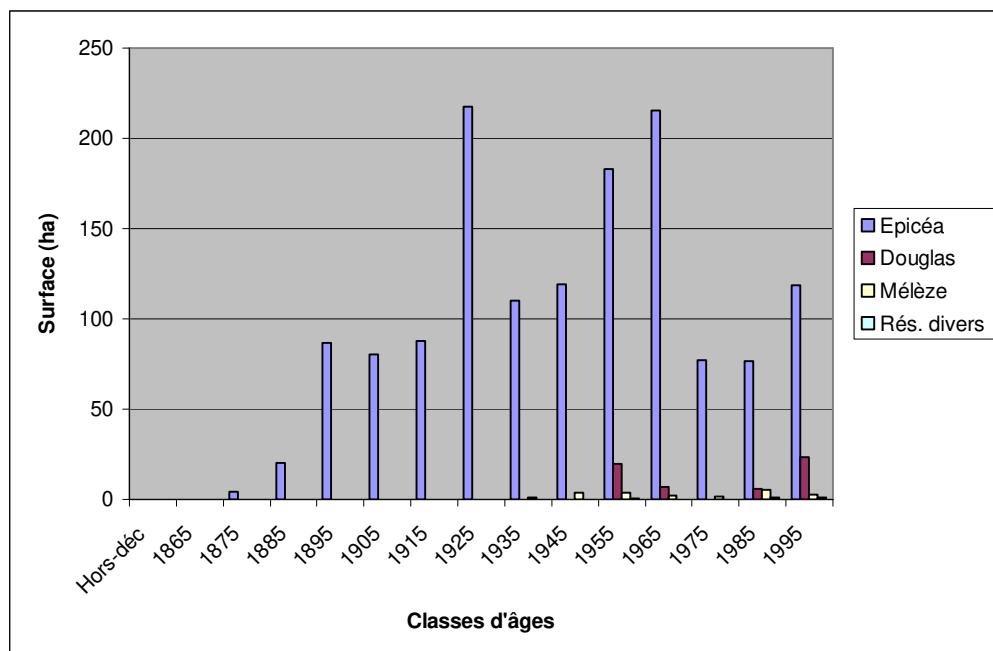
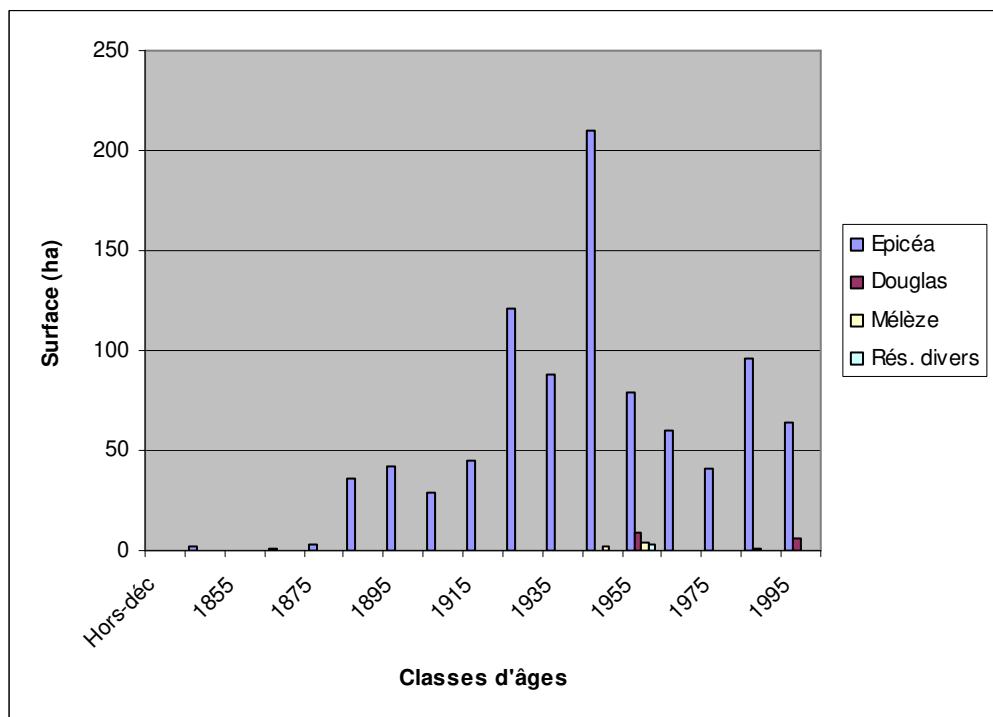


Figure 13: Répartition des essences par classe d'âge (série 2-Elsenborn)



A l'analyse des figures 12 et 13, concernant les deux séries, on constate que les boisements d'épicéas, constamment élevés depuis la fin du 19^{ème} siècle, possèdent néanmoins deux pics. Il s'agit de la période entre les deux guerres, d'une part, et celle des années 50-60, d'autre part, en fonction de la politique d'aides européennes de l'époque (fonds FEOGA). C'est aussi à ce moment, que le douglas en tant qu'essence productive, marque son apparition (surtout dans la série 1).

Une partie des futaies feuillues sont d'un âge avancé. D'après les visites de terrain, la plupart de ces vieilles hêtraies, entretenus pendant des décennies d'une manière très conservatrice

(ancien règlement du droit de bois de chauffage ...) ont été « éclaircies » rigoureusement suite à la maladie du hêtre, ce qui a entraîné par endroits une explosion de la régénération naturelle du hêtre. Durant les 10 années à venir, des coupes de régénération ne seront pas prévues dans les vieilles futaies feuillues.

L'objectif poursuivi durant les prochaines décennies est d'arriver à une forêt comportant 73 % de résineux et 27 % de feuillus pour la série 2 et 80% de résineux et 20% de feuillus pour la série 1.

Pour donner un ordre de grandeur des entrées que procure la forêt à la commune, deux chiffres :

- le prix de vente du bois rapporte annuellement près de 836 947 € à la commune ;
- la location des chasses rapporte annuellement près de 187 185 €, mais cette somme ne couvre malheureusement pas les dégâts causés par le gibier.

Ces rentrées financières ne peuvent cependant pas occulter les dépenses réalisées que ce soit pour les plantations ou encore pour les salaires des ouvriers communaux travaillant en forêt.

Les rentrées financières de la forêt de Büllingen représentent toujours une partie importante du budget communal. Pour la société, le rôle de la forêt n'est plus exclusivement économique, mais gagne en importance pour la protection du climat, du sol et de l'eau. La forêt constitue un espace vital pour de nombreux animaux et plantes et peut être considéré comme le plus important endroit de repos et d'activités récréatives pour l'homme.

2.3.7 Tourisme

Le tourisme joue, depuis quelques années, un rôle économique de plus en plus important dans les régions rurales, où les autres secteurs économiques (le secteur primaire mis à part) sont traditionnellement relativement peu développés. Dans ce type de région, c'est évidemment le tourisme « vert » qui est le plus important, ce qui laisse sous-entendre que la diversité et la beauté des paysages et des espaces « naturels » en général constituent l'or vert de la commune, voire de la région. A Büllingen on ne peut que constater que cette remarque ne s'applique pas puisque, d'une part, le tourisme joue un rôle peu important (comme on le verra ci-dessous) et, d'autre part, le secteur secondaire y est très présent.



La route de la vallée de l'Our, qui fait d'ailleurs partie intégrante des itinéraires fléchés thématiques mis en place au niveau de la Région wallonne permet de découvrir de nombreux villages et sites naturels de quatre des cinq communes du sud de la Communauté germanophone. Le point de départ est prévu à Sankt Vith, mais comme le trajet forme une boucle, le parcours peut démarrer également dans un autre village. L'Our prend sa source au sein de la

commune au lieu dit « Weisser Stein », à une altitude de 663 m. Le cours sinueux de la rivière débute dans les vastes et sombres forêts de Hüllscheid. L'itinéraire permet donc de découvrir la vallée de l'Our depuis sa source jusqu'à son arrivée à la frontière luxembourgeoise, l'ouest de la commune de Burg-Reuland et enfin les localités de Sankt Vith, d'Amel et de Honsfeld. Dans la commune de Büllingen, six villages font partie intégrante de la Ourtalroute, à savoir Andler Mühle, Manderfeld, Hasenvenn, Merlscheid, Lanzerath et Honsfeld.

Le plateau des Hautes Fagnes et ses abords immédiats possèdent évidemment de nombreux points d'attractions (lacs, points de vue, centre nature et routes balisées).

L'offre du patrimoine culturel visitable peut être un autre atout en terme d'attraction touristique mais les points intéressants pour la commune de Büllingen ne sont pas nombreux.

L'offre de détente est surtout axée sur les potentiels naturels et permet la pratique du ski. Pour la commune de Büllingen, existent plusieurs possibilités de ski, pratique qui dépend évidemment étroitement des aléas climatiques.

D'après l'Office du tourisme des Cantons de l'est (OTCE), c'est surtout grâce à l'*offre événementielle* que les Cantons de l'Est peuvent attirer des touristes. On peut penser au Carnaval, aux expositions temporaires, aux marchés, et aux activités saisonales.

2.3.7.1 Que se fait-il au niveau communal et quelles sont les potentialités ?

Quel est le patrimoine de la commune qui, même s'il n'est pas repris dans les guides touristiques, attire le touriste ou est susceptible de pouvoir l'attirer ? Outre le patrimoine monumental et naturel qui sera abordé de manière approfondie dans la deuxième partie du diagnostic, on peut relever les aspects suivants :

2.3.7.1.1 Le lac de Bütgenbach

Le commune de Büllingen, mais surtout la commune voisine de Bütgenbach, possèdent sur leur territoire communal un élément touristique que l'on peut qualifier de majeur dans la région, voire en Wallonie : le lac de Bütgenbach, un des deux lacs accessibles au public (l'autre étant Robertville) dans la province.

Le lac de Bütgenbach bénéficie de la proximité du centre sportif et touristique de Worriken, géré pendant longtemps par l'ADEPS et repris il y quelques années par la Communauté germanophone. Le centre est ouvert tant aux familles qu'aux écoles, aux clubs sportifs et autres associations. Même si l'infrastructure touristique de Worriken se situe sur le territoire de la commune de Bütgenbach, la commune de Büllingen profite de sa proximité.

Le centre offre 48 chalets de vacances, un camping, différents logements pour groupes de 20 à 58 lits, de nombreuses salles de sport et de terrains extérieur ainsi qu'une piscine couverte de 25 m, un hall sportif, un manège, le hall de tennis et le hall multisport.



Au niveau du plan de secteur une grande zone loisir longeant le lac à l'est se situant sur le territoire de la commune de Büllingen n'est occupée seulement sur une petite partie par 16 maisons de vacances.

En plus de cette importante infrastructure, le syndicat d'initiative a mis en place une promenade autour du lac.

2.3.7.1.2 « Paysages dévoilés »

Dans le cadre du projet Leader+, c'est la mise en valeur des ressources locales qui est l'objectif principal poursuivi. Le secteur du tourisme est une des « ressources locales » au même titre que le bois et l'agriculture. Il s'agit en fait de soutenir la diversification ainsi que l'amélioration de l'offre touristique par la réalisation de différents projets qui concernent les 5 communes du sud de la communauté germanophone.

Le projet « Paysages dévoilés » vise par le biais de brochures thématiques de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la région. Autour de 180 objets ont été retenus.

7 brochures ont été éditées en 2008:

- Sur les traces de la nature
- Églises et chapelles insolites
- L'architecture comme guide
- Touchons du bois!
- Par monts et par vaux- Paysages en changement
- Sur les traces du temps – 2000 ans de colonisation
- Artisans et artisanat d'art

Chaque brochure propose une introduction générale au sujet, pour ensuite décrire l'objet / le bâtiment / l'artiste en question. Les descriptions permettent donc de découvrir les faces cachées de la région. Dans la commune 24 objets, lieux ou artistes ont été retenus.

2.3.7.1.3 Nouveau projet : Sentier de l'eau à Manderfeld

Le long d'un sentier de promenade, long de 3 km entre Manderfeld et Krewinkel, un sentier d'interprétation de l'eau avec 9 stations didactiques verra le jour. Le sentier didactique a été conçu pour des enfants entre 9 et 11 ans. L'objectif du sentier est non seulement de présenter des panneaux d'information mais également d'être interactif (questions auxquelles il faut répondre, écouteurs, etc.)

Le projet Leader+ a financé la planification du sentier (choix du site, conception et dessins des stations, estimation des prix, etc.). Le budget de réalisation nécessaire sera de 40.000 €, pris en charge par un projet Interreg « Contrat de rivière Our ». En ce qui concerne l'entretien, c'est le syndicat d'initiative local qui s'en chargera.

2.3.7.1.4 Autres initiatives

- "Kulturroute" : sentier éducatif historique-culturel concernant la vie et les alentours du village de Hünningen
- « Weißen Stein » à Hasendelle: bloc de roche de quartz erratique de la période glaciaire, un des points les plus hauts de la Belgique (663m)
- « Ars Krippana » exposition de crèches à Hergersberg-Losheim
- « Ars Technica » exposition de chemin de fer miniature à Hergersberg-Losheim
- « Ars Figura » Un voyage découverte à travers du 19^{ème} siècle
- 2 cartes de promenades : »Autour du lac de Bütgenbach » et « La haute Vallée de l'Our » (carte de promenade transfrontalière)
- Carte velo-tour
 - 15 km Büllingen - Wirtzfeld
 - 30 km Buchholz - Losheimergraben - Rocherath- Krinkelt - Mürringen - Büllingen
- Promenade narcisses
- Fête des narcisses
- Promenade « Weisser Stein » (Mürringen)
- Gourmet-Tour Büllingen
- Gourmet Tour Manderfeld
- Le sentier de Grande randonnée 56 national
- 2 stations équestres à Büllingen und Losheimergraben
- Velo-Gastro-Tour: le grand et le petit Vélo-Gastro-Tour font l'objet de rallye touristique.
- Location de mountainbike
- Location de ski
- Pistes de ski de fond



« Weisser Stein » : Source Adams-Davril



« Euro-Technica » : Source Adams-Davril



« Kulturroute » : Source Adams-Davril

De nombreuses cartes existent à l'heure actuelle qui reprennent les sentiers et routes balisées (pédestres et VTT). D'après l'OTCE, la vente annuelle de la carte des promenades « Autour du lac de Bürgenbach » est de ca. 1 500 exemplaires, la carte de VTT s'est vendue à ca. 1 250 exemplaires et la carte des promenades « La haute vallée de l'our » s'est vendue à ca. 400 exemplaires. Les cartes Vélo-tour, véritable réseau cycliste qui s'étend sur les 9 communes membres de l'OTCE est disponible depuis début 2005. Ce réseau est relié aux réseaux du même type existant en Flandre ou au Pays-Bas.

2.3.7.1.5 Infrastructure d'hébergement et nuitées touristiques

Les infrastructures d'hébergement suivantes existent sur le territoire de la commune de Büllingen:

- 3 Campings (Camping Edelweiss à Büllingen, avec 100 places, Camping Frankental à Igelmonder Hof avec 64 places, Camping La Hêtraie à Büllingen avec 100 places) ;
- 1 village de vacances à Krinkelt « Enkelbergermühle»
- 11 hotels ou pensions, dont 2 à Büllingen, 1 à Roherath, 2 à Wirtzfeld, 1 à Weckerath, 1 à Losheimergraben, 1 à Buchholz, 1 à Berterath et 2 à Manderfeld ;
- 17 meublés repris dans l'inventaire de l'office de tourisme des Cantons de l'est et agréé par la communauté germanophone, dont deux proposent des locations à la ferme (Weckerath et Manderfeld) ;
- 26 meublés ou chambres d'hôtes non agréés repris dans l'inventaire de la commune ;
- 2 chambres avec petit déjeuner (Krinkelt et Lanzerath).



Source : Adams-Davril



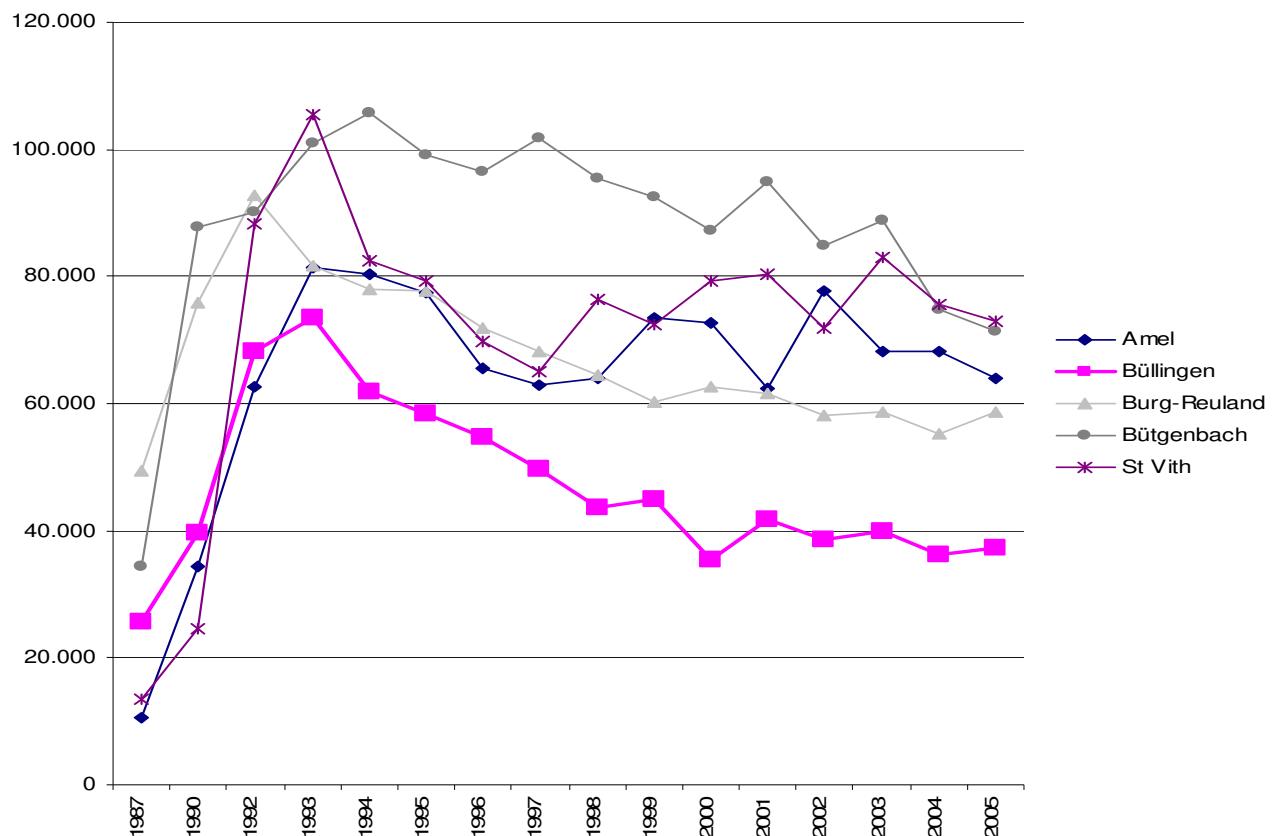
Source : Adams-Davril

Leur localisation est précisée sur [la carte 7](#). Ces chiffres sont pratiquement identiques aux chiffres de la commune voisine de Bütgenbach et beaucoup plus élevés que pour la commune d'Amel.

[La figure 14](#) précise l'évolution des nuitées par commune de la région de référence. La figure montre très bien que le tourisme a pris son essor au début des années 90 avec un pic aux alentours des années 92-94.

Depuis 15 ans, c'est dans la commune de Büllingen que le nombre de nuitées est le plus bas de la région. En plus, on peut enregistrer une régression constante. Si l'on comptait encore 73.512 nuitées en 1993, on en comptabilise plus que 37.186 en 2005. Précisons que ces chiffres ne comprennent pas les nuitées passées dans les meublés et les secondes résidences.

Figure 14: Evolution des nuitées touristiques (1987-2004)



Source : INS, Calculs : WFG, 2006

Le nombre d'arrivées a augmenté légèrement entre 2002 et 2004 par contre le nombre de nuitées a diminué. Les nuitées sont en majeure partie (76 %) le fait de clients belges, comme dans les autres communes.

Tableau 37 : Arrivées et nuitées hors tourisme rural

	2002	2003	2004
Nombre d'arrivées	10.627	11.924	11.430
Nombre de nuitées	37.690	39.360	37.186
Durée moyenne du séjour	3,5 nuits	3,3 nuits	3,2 nuits

Source : fiche environnementale

2.3.7.1.6 Camp des mouvements de jeunes

La région est connue par de nombreux mouvements de jeunesse qui passent pendant les vacances scolaires en juillet et août 1-2 semaines en camp dans des bâtiments ou dans des prairies louées à cet effet. Une liste de bâtiments et prairies agréés a été dressée par l'Office de tourisme du Canton de l'Est. 25 endroits agréés répartis sur tout le territoire communal ont été relevé ([voir carte 7](#)).

2.3.7.1.7 HORECA

Tableau 38 : HORECA : répartition par localité

	Total	Cafés	Hotels & restaurants & pensions	Snacks
Büllingen	9	4	3	2
Hünningen	1	1		
Mürringen	1	1		
Honsfeld	2	2		
Rocherath/Krinkelt	6	5	1	
Wirtzfeld	4		4	
Manderfeld	2		2	
Lanzerath	1			1
Hergersberg	1	1		
Weckerath	1		1	
Igelmonderhof	0			
Buchholz	1		1	
Losheimergraben	1		1	
Total	30	14	13	3

Source : Commune de Büllingen, 2007

2.3.8 Aérodrome

L'aérodrome de Büllingen offre la possibilité de pratiquer des sports tels que les vols ULM. Depuis l'aérodrome, situé au nord du village, on peut découvrir les paysages exceptionnels de l'Eifel ou des Hautes Fagnes. Près de 40 pilotes d'ULM pratiquent régulièrement leur sport favori à Büllingen (auxquels il faut ajouter 20 « pilotes » qui pratiquent le modélisme). A Büllingen sont dispensés des cours pour pilotes et des vols ouverts au public.

Pour les cafés, la majorité n'ouvre plus quotidiennement et parfois plus qu'un jour par semaine. Il existe 2 snacks à Büllingen et 1 à Lanzerath, qui profitent de la présence respective d'une discothèque (Lanzerath) et d'un cinéma (Büllingen).

[Le tableau 38 et la carte 7](#) montrent qu'il existe beaucoup d'hôtels sur le territoire de la commune. Pourtant les cafés ne sont que peu nombreux.



Source : Adams-Davril



Source : Adams-Davril

2.3.9 Atelier créatif

L'atelier créatif de Mürringen offre pendant les vacances scolaires et les WE des activités pour enfants entre 6-11 ans. Ceux-ci se déroulent dans différents villages de la commune de Büllingen ou de Bütgenbach. En plus, des ateliers sont organisés, ouverts à tous : dessin, travail aux fuseaux, patchwork, Scrpa-booking, etc.). L'atelier créatif donne également l'occasion à des artistes locaux de se produire (cabaret, musiciens, etc.)

2.3.10 Le moulin de Andler Mühle

Le dernier moulin à grain de la région est encore actif dans le village d'Andler Mühle. Depuis 5 générations on y fait de la farine de sarrasin.

2.3.11 Les Services

Lors des réflexions concernant le développement rural, une grande attention est toujours apportée à l'existence ou non de services à la population dans la commune étudiée.

On entend par services à la population tous les services rendus directement ou indirectement aux personnes et/ou familles, répondant à des besoins individuels et/ou collectifs à caractère économique, social ou culturel. Ce qui inclut notamment :

- les services économiques de base tels que la fourniture d'eau et d'électricité à usage domestique, le ramassage des ordures ménagères, le traitement des eaux usées, etc.;
- les services sociaux de base tels que l'éducation (école) et la santé (médecin, pharmacien, hôpital, ambulance);
- les autres services sociaux (services à domicile, appui à la petite enfance, aux personnes âgées, etc.);
- les services de sécurité (police, gardiennage);
- les services de transport;
- les services de communication (poste, téléphone);
- les services d'information;
- les commerces (épicerie, boulangerie, etc.), fixes ou ambulants;
- les services culturels et de loisirs.

2.3.11.1 Le CPAS

Le CPAS occupe 8 personnes et offre différents services à la population :

- une assistance administrative générale
- des allocations (de chômage, indemnité de maladie, pension d'invalidité, pension de veuve et de retraite)
- problèmes de location – aide à la recherche d'un logement
- assistance juridique (pro deo : informations concernant les formalités de demande)
- séparation, divorce et pensions alimentaires : information orientations
- une initiative « repas à domicile »

Outre ces services, le CPAS est le centre de coordination et de contact pour les prestataires de services, informe et oriente les personnes handicapées, s'occupe d'insertion professionnelle, de la réduction et des exonérations diverses pour les personnes handicapées et les personnes du 3^{ème} âge, des aides d'ordre social et psychologique, des aides financières diverses, de problèmes de surendettement et du service de téléassistance.

2.3.11.2 Le centre pour demandeur d'asile à Manderfeld

Il s'agit d'un centre d'accueil pour demandeur d'asile de la Croix Rouge situé à Manderfeld. Plus que la moitié des demandeurs d'asile n'a pas d'autre possibilité d'hébergement et se retrouverait sans aide et démunis dans la rue. Les centres d'accueils accordent à ces personnes un hébergement ainsi que les repas. De plus, les habitants reçoivent un accompagnement administratif et social pendant la procédure d'asile compliquée.

Le centre pour demandeur d'asile héberge un maximum de 170-175 personnes et dispose pour ce faire de 185 lits. Il s'agit du plus grand employeur de la localité (20 personnes).

Une équipe interdisciplinaire et bilingue d'assistants sociaux expérimentés garantit un encadrement au sein du centre.

Pour intégrer le centre dans le village ou dans la région plusieurs activités sont organisées : cuisine du monde, porte ouverte, participation à des festivités de village, rencontre entre maison de jeunes, ...

Le bâtiment occupé par ce centre a déjà accueilli différentes fonctions au cours du dernier siècle. Construit en 1909 grâce au soutien financier de l'écrivaine Clara Viebig qui a voulu soutenir l'accueil des nombreux malades du typhus présents dans la région. L'hôpital Ste Elisabeth a fonctionné jusque 1983. Ensuite le bâtiment a été transformé en hôpital pour personnes âgées, puis en 1995 en auberge de jeunesse. A partir de 2000, le bâtiment accueille les demandeurs d'asile.

Grace aux déplacements fréquents des demandeurs d'asile vers les administrations à Bruxelles,... des relations TEC ont été intensifiées sur la ligne 746 Büllingen-Manderfeld.



Source : WFG



Source : WFG

2.3.11.3 La poste

Deux bureaux de postes sont encore en activité, à savoir à Büllingen (Hauptstrasse 8) et à Manderfeld (Manderfeld 132A). Les heures d'ouverture sont les suivantes

Tableau 39 : Heures d'ouverture des bureaux de poste

Büllingen		
Montag	09:00 - 12:30	13:30 - 17:00
Dienstag	09:00 - 12:30	13:30 - 17:00
Mittwoch	09:30 - 12:30	13:30 - 17:00
Donnerstag	09:00 - 12:30	13:30 - 17:00
Freitag	09:00 - 12:30	13:30 - 17:00
Manderfeld		
Montag		15:00 - 17:00
Dienstag	10:00 - 12:00	
Mittwoch		15:00 - 17:00
Donnerstag		15:00 - 17:00
Freitag		15:00 - 17:00

2.3.11.4 Autres services sociaux

La majorité des services sociaux non communaux ont leur bureau à Sankt Vith, voire à Eupen

2.3.11.5 Les taxes communales

Les taxes communales (2007) sont les suivantes:

- centimes additionnels au précompte immobilier : 1900
- taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : 6 %
- taxe sur l'enlèvement des immondices (40 € pour un ménage d'une personne, 70 € pour un ménage composé de deux personnes, 30 € pour chaque personne supplémentaire, 50 € pour les secondes résidences).
- Taxe sur l'enlèvement des immondices pour les camps de jeunes : 0,05 € par personne/jour et pour les campings : 35 € par emplacement
- Taxe sur les déchets d'exploitation : 60 €/exploitation
- Taxe sur les nuitées : 14 € par lit d'une personne dans les hôtels, 7 € par lit d'une personne dans les maisons de vacances
- Taxe sur les emplacements sur les campings : 35 € par emplacement
- Taxe sur les stands de foire : 1 € par mètre courant
- Taxe sur les secondes résidences : 200,00 €
- Taxe sur le raccordement d'immeubles bâtis au réseau public d'égouttage : 750 € prix de raccordement par habitation : 25 €
- Taxes sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium : 350,00 € par inhumation, dispersion ou mise en columbarium, 25 € pour la salle mortuaire, 375 pour une sépulture double et 300 € pour un columbarium
- Taxe sur le 2^{ième} chien : 48 € et 96€ pour chaque chien supplémentaire.

2.3.11.6 La politique de communication de la commune

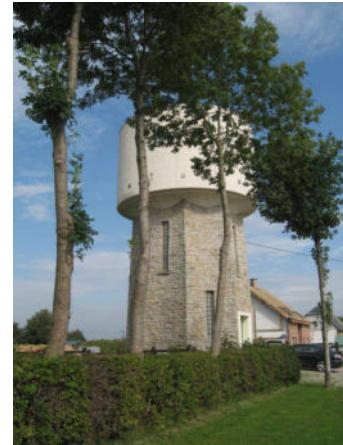
A côté des publications réglementaires - ordonnances de police, arrêtés du Bourgmestre, demandes de permis (de bâtir, unique, d'environnement, de lotir,...) – qui sont affichées aux valves et publiées sur le site Internet de la commune (rubrique « Downloads » et « Bekanntmachungen »), la commune édite également un bulletin communal semestriel appelé « Infoblatt der Gemeinde Büllingen» qui se veut être un lien de communication entre la « maison communale » (les élus et le personnel) et la population.

2.3.11.7 Équipements de base

L'ensemble des habitations de la commune est relié à ***l'eau courante*** et au réseau de ***distribution électrique***.

La problématique de la **distribution de l'eau** en qualité et quantité suffisantes a été particulièrement importante pour la commune, vu l'étendue de son territoire et le nombre de localités à desservir.

Traditionnellement, l'eau potable provient de sources de surface, ce qui pose de nombreux problèmes vu la fragilité de ce type de source. La carte 8 précise d'ailleurs leur localisation (zone agricole ou forestière).



Source : Adams-Davril

Les stations de production, de préparation et de distribution d'eau ont été rénouvelées ou installées à 80 % depuis la fusion des communes. Les stations de Rocherath et Manderfeld ont été renouvelées intégralement, dans les autres localités ce sont des parties qui ont été renouvelées. Pour Losheimergraben, Eimerscheid, Medendorf et Andler Mühle le premier approvisionnement a été construit. Pour éviter des creux d'alimentation dans certaines localités, des raccords ont été mis en place entre les différentes localités. La commune peut ainsi mieux gérer le réseau par temps de sécheresse ou lors de travaux. Le réseau de Manderfeld et Rocherath a été renouvelé. Le réseau d'alimentation en eau a une longueur totale de 140 km et transporte dans un an 374.000 m³ d'eau vers les 2.177 raccordements. De plus, comme plusieurs autres communes du Canton de Sankt Vith, la commune de Büllingen a souhaité rester entièrement responsable de la production d'eau potable.

De nouvelles taxes pour l'eau potable ont été décidées en 2001 : 500 € par raccordement, sans limite de consommation.

2.3.11.8 Ramassage des ordures

La commune de Büllingen applique, depuis l'année 2000, le système de la collecte sélective pour les déchets organiques. Le ramassage des déchets (organiques et résiduaires) se fait par l'intercommunale IDELUX en deux sacs séparés une fois par semaine. La récolte des encombrants est organisée deux fois l'an. En plus, une collecte des PVC-agricoles est organisée une fois par an, alors que le papier est récolté 6 fois par an. Un container est alors mis à la disposition de la population dans une localité (de trois localités qui alternent) pour tous les habitants de la commune.

Les déchets recyclables doivent toujours être déposés au parc à conteneur qui se situe à Merlscheid (dans la zone d'activité économique au sud de la commune). Les habitants des villages situés au nord de la commune pourraient aussi se déplacer vers le parc à conteneur de Nidrum, plus proche et géré par la même intercommunale.

Le verre est récolté dans les 7 bulles à verre sur le territoire de la commune et dans les parcs à conteneurs.

Tableau 40 : Quantité totale annuelle d'ordures ménagères brutes collectées par habitant

2000	2001	2002	2003	2004
215,05 kg	167,17 kg	167,34 kg	119,93 kg	125,47 kg

Source : DGRNE

Depuis cinq ans, la quantité de déchets ménagers (récoltés une fois par semaine) diminue constamment dans la commune de Büllingen.

Tableau 41 : Quantités de déchets récoltés sélectivement par an

	2000	2001	2002	2003	2004
Papier/carton	118 tonnes	124 tonnes	138 tonnes	149 tonnes	140 tonnes
PMC	13 tonnes	12 tonnes	20 tonnes	30 tonnes	27 tonnes
Verre	109 tonnes	109 tonnes	116 tonnes	114 tonnes	106 tonnes
Textile	non communiqué	non communiqué	non communiqué	2 tonnes	2 tonnes

Source : DGRNE

2.3.11.9 Education

La présence d'une école à proximité de son lieu de résidence est évidemment un élément important pour assurer une continuité dans l'attractivité d'une région et l'existence d'une vie sociale au sein d'une localité.

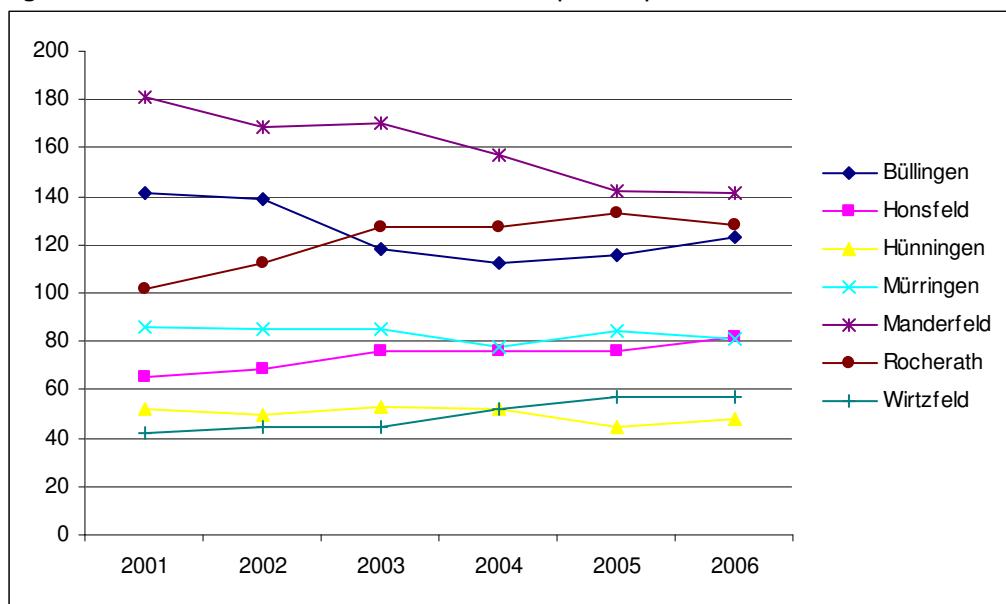
Au sein de la commune, il existe encore 7 écoles communales, regroupant à chaque fois des classes de maternelle et de primaire, qui accueillaient en 2006-2007, 660 élèves.

L'analyse de l'évolution des chiffres de la [figure 15](#) montre :

- une décroissance forte et continue concernant l'école de Manderfeld depuis 2001 ;
- une décroissance pour l'école de Büllingen de 2001 à 2004, qui a connu pourtant une légère croissance pendant les dernières deux années ;
- une croissance forte de 2001 à 2003 pour l'école de Rocherath-Krinkelt qui reste stable depuis.
- 4 plus petites écoles (Wirtzfeld, Hünningen, Honsfeld und Mürringen) ont connu une évolution relativement stable sur les dernières années.

Aucune école n'est réellement en danger aujourd'hui, même si la situation de celles de Hünningen et Wirtzfeld est plus critique. Ce sont les écoles les plus petites de la commune où l'école maternelle ne présente qu'un nombre réduit d'élèves (15-20).

Figure 15: Evolution du nombre d'élèves par implantation



Sources : Ministère de l'Enseignement

Il n'est pas intéressant de connaître la localité d'origine des élèves de ces différentes implantations. D'après le ministère de la communauté germanophone [la carte 9](#) montre que le recrutement reste –à part une ou deux exceptions- essentiellement local dans les villages de Rocherath-Krinkelt, Honsfeld, Mürringen, Hünningen et Wirtzfeld. A Büllingen, on peut

observer qu'un plus grand nombre d'élèves vient des localités avoisinantes, et même des villages plus éloignés. Ceci peut entre autre, être expliqué par le fait que les parents travaillent à Büllingen ou traversent la localité pour aller au travail. En plus l'école de Büllingen peut profiter de l'existence d'une garderie extrascolaire et de la cantine de l'école secondaire BIP. Cette offre est surtout intéressante pour les familles monoparentales.



Ecole de Honsfeld : source Adams-Davril



Ecole de Wirtzfeld : source Adams-Davril

L'école de Manderfeld est la seule école au sud de la commune et accueille un grand nombre d'élèves des localités avoisinantes. Seulement 53 de 141 élèves viennent de Manderfeld même. Par conséquence, depuis 25 ans l'école offre la possibilité de manger un repas chaud à midi. Depuis deux ans, une garderie extrascolaire accueille les élèves.

Pour l'accueil des enfants logeant dans le centre de demandeur d'asile, une classe d'accueil a été installée à l'école de Manderfeld où les enfants apprennent la langue allemande et participent au cours de bricolage, musique,... des classes régulières. Un professeur qui connaît la langue slave a été engagé.

Les écoles de Holzheim, Lanzerath, Weckerath, Eimerscheid, Berterath et Krewinkel ont dû fermer dans les années 70 à 90 à cause d'un nombre réduit d'élèves. Un bus circule le matin et l'apès-midi dans tous les villages et donne la possibilité aux élèves d'accéder à l'école de Manderfeld. Une petite partie des frais est payé par les parents des élèves et la plus grande partie des coûts est pris en charge par la Communauté germanophone.

Quelques commentaires :

- les petits enfants allant à l'école maternelle de Manderfeld sont confrontés directement à des journées chargées puisqu'ils doivent quitter leur maison très tôt le matin et y retournent très tard en bus. Ils sont obligés de suivre le rythme des grands dès le départ,
- quelques élèves proviennent des communes francophones voisines et de l'Allemagne,
- pour l'école maternelle de Hünningen, qui ne compte qu'une seule classe avec une seule institutrice dans un bâtiment séparé de l'école primaire, le problème de surveillance se pose lors de l'absence à cause de maladie,
- pour Wirtzfeld et Hünningen, les cours de sports ne se donnent pas dans un local adéquat par manque d'infrastructure adaptée,
- certaines écoles ont assez de place pour le nombre de classes mais ne sont pas adaptés à des demandes supplémentaires (surveillance à midi, salle des professeurs, bibliothèque, projet d'intégration, différentes religions,...). Un container a été installé à cet effet à Rocherath/ Krinkelt et Honsfeld.

La commune soutient l'enseignement communal sur son territoire, entre autres par le biais de la rénovation ou de l'amélioration des bâtiments scolaires. Ainsi, différents investissements importants ont déjà été réalisés ces dernières années dans les écoles.

Pour l'école secondaire, les étudiants de la commune vont régulièrement à Sankt Vith ou à Büllingen, qui sont les centres scolaires les plus proches. L'offre est assez diversifiée : écoles

communautaire et libre confessionnelle, général et technique (avec spécialisation en agriculture et menuiserie pour Sankt Vith).

2.3.11.10 Réseau de bibliothèques

En ce qui concerne le réseau des bibliothèques, on en dénombre 7 sur le territoire communal ([voir leur localisation sur la carte 10](#)) : Büllingen, Rocherath/Krinkelt, Wirtzfeld, Honsfeld, Hünningen, Mürringen, et Manderfeld. Elles sont le plus souvent associées à l'école du village ou à la paroisse.

2.3.11.11 Santé

C'est à Sankt Vith que l'on retrouve les services de santé les plus proches : hôpital (général, psychiatrie).

Le home pour personnes âgées le plus proche se trouve à Bütgenbach.

L'hôpital Sankt Joseph de Sankt Vith compte 120 lits auxquels il convient d'ajouter quelques lits pour l'hôpital psychiatrique de jour. Un home pour personnes âgées est localisé à Sankt Vith, un autre à Bütgenbach (gérés par l'intercommunale IGS, dont la commune de Büllingen est membre).

En plus de ces institutions, on trouve de nombreux services de soin et d'aide mobile, dont l'importance est particulièrement grande dans les régions rurales : les aides familiales, la croix jaune et blanche, les infirmiers indépendants, une association de soins palliatifs.

Quatre médecins généralistes sont actifs sur la commune (3 à Büllingen et 1 à Manderfeld). Ce staff est complété par 2 dentistes, 2 techniciens-dentiste, 1 opticien, 4 kinésithérapeutes, 3 mutualités. On compte trois pharmacies sur la commune de Büllingen dont deux sont situées à Büllingen et une troisième à Manderfeld.

2.3.11.12 Equipement commercial

[Le tableau 42 et la carte 10](#) donnent un aperçu de la répartition de services dans les différents villages de la commune.

Tableau 42 : Commerces et services médicaux : répartition par localité

	Total	Boulangeries (ou filiales)	Boucherie et boucherie de volaille	Supermarchés	Commerce alimentaire	Autres commerces	Banques	Postes	Mutualités	Médecins	Dentistes	Techniciens dentiste	Vétérinaires	Kinésithérapeut	Chef d'entreprise	Coiffeurs et esthéticiens	Pharmacies
Büllingen	37	3	1	1	1	9	5	1	2	3	1	1	1	2	4	2	
Hünningen	3												1		2		
Mürringen	4					2							1	1			
Honsfeld	2					1								1			
Rocherath/Krinkelt	8	1	2		1		1						1	2			
Wirtzfeld	2					1								1			
Manderfeld	15	1	1	2	2		1	1		1	1	1	2		1	1	
Hasenvenn	1					1											
Hergersberg	3	1		1									1				
Merlscheid	2												1	1			
Krewinkel	1												1				
Eimerscheid	1												1				
Total	79	6	4	2	4	16	7	2	2	4	2	2	5	5	15	3	

Source : Commune de Büllingen, 2007

Une analyse plus détaillée laisse apparaître le fait que sur les 27 localités que connaît la commune, ce sont les localités de Büllingen et Manderfeld qui sont les plus équipés. A Hergersberg se trouvent un supermarché et une boulangerie (filiale). A Rocherath-Krinkelt on trouve une boulangerie, une boucherie, une banque et une épicerie.

On trouve des coiffeurs répartis sur toute la commune. Les villages de Mürringen, Honsfeld, Wirtzfeld et Hasenvenn sont encore équipés d'un commerce (marchand de boissons, fleurs, photo).

Dans le monde rural, lorsque les commerces fixes disparaissent, ce sont les commerçants ambulants qui prennent souvent le relais ([voir tableau 43](#)). Ce constat s'applique également à la commune de Büllingen où plusieurs commerçants passent à des rythmes divers. (Wirtzfeld, Mürringen, Hünningen, Honsfeld, Lanzerath, Hüllscheid, Holzheim, Krewinkel).

Tableau 43 : Artisans / commerçants : répartition par localité

	Total	artisan de construction	matériel de construction	Voiture et tracteur (vente, réparation, location)	carristes	voyagistes	combustibles, lubrifiants	professions libérales	bois	entreprise de transport	Marchand de bestiaux
Büllingen	41	12	1	5			2	15	3		3
Hünningen	4	2								2	
Mürringen	18	4		3	1		1	2	3	4	
Honsfeld	8	3	1	1				2		1	
Rocherath/Krinkelt	16	5		1	1			3	2	3	1
Wirtzfeld	8	3			1		2			2	
Manderfeld	11	6			1			1	2	1	
Hasenvenn	3	2		1							
Lanzerath	4	3					1				
Hergersberg	6				1		2	1	2		
Weckerath	2	1						1			
Kehr	2				2						
Merlscheid	2	1		1							
Krewinkel	2	2									
Eimerscheid	0										
Holzheim	1						1				
Total	128	44	3	15	3	2	3	28	15	9	6

On peut observer une forte présence du secteur des indépendants dans le secteur de la construction, qui offre souvent une possibilité de vente au détail.

On peut observer une importance du secteur des professions libérales, ainsi que des entreprises ayant un rapport avec le bois (menuisiers, transport de bois, meubles, bûcherons,...) et la voiture (vente, location, réparations de voiture et de tracteurs).

2.3.11.13 Marché

Une fois par mois, un marché est organisée dans le centre de la localité de Büllingen. De plus, depuis les années nonante le syndicat d'initiative organise un marché de printemps début juin. Le marché annuel, le Michelsmarkt, est organisé depuis plus de 50 ans en octobre. Ils attirent traditionnellement de nombreux chalands de toute la région.

Büllingen est historiquement un lieu de marché, puisque déjà les prussiens y organisaient un marché de bétail.

2.3.11.14 Services de secours

La commune fait partie de la zone de police « Eifel » qui est subdivisé en 5 postes qui ont leurs bureaux sur le territoire communal. Ce bureau se situe avec le service d'incendie et d'ambulance dans la localité de Büllingen.

Le service d'incendie se compose de 45 membres actifs, tous bénévoles et est subdivisé en 3 groupements: Büllingen, Rocherath-Krinkelt et Wirtzfeld. Le secteur opérationnel regroupe les communes de Büllingen et Bütgenbach.

En ce qui concerne les interventions **le tableau 44** donne un aperçu du nombre et du type de sorties.



Source Adams-Davril

Tableau 44 : Types et nombre d'interventions

	Total			
	2003	2004	2005	2006
Incendie maison	10	9	7	10
Incendie cheminée	17	20	21	13
Incendie forêt / broussailles	10	6	4	4
Feu de bois	1	0	0	1
Autres	1	0	1	3
Incendie voitures / machines	2	9	2	1
Vidange cave	0	3	5	0
Accident routier	9	6	8	10
Ouverture de route (arbres tombés)	2	4	3	11
Enlèvement nid de guêpes	1	1	1	1
Sortie environnementales (huile / mazout)	11	11	24	18
Secours	8	3	7	7
Aides aux personnes	0	3	2	3
Aides aux animaux	0	0	0	0
Alarme de gaz	1	1	1	0
Fausse alarme	0	0	0	0
Total	73	76	86	82

Source : Commune Büllingen, 2007

Le service d'ambulance est organisé par la Croix Rouge, section Bütgenbach-Büllingen.

Le secteur opérationnel regroupe les communes de Büllingen et Bütgenbach. Par exemple en 2006, 32 des 82 interventions concernaient la commune de Bütgenbach.

2.3.12 Vie culturelle, religieuse et loisirs

2.3.12.1 Us et coutumes

Le premier élément à souligner est certainement la perpétuation de la pratique d'un dialecte régional, qui est dans ce cas moselfränkisch (franco-mosan). En effet, un nombre important de personnes de la commune de Büllingen parlent encore le dialecte local (qui change de village en village), même si tous les parents n'apprennent plus le dialecte à leurs enfants.

Dans la région qui nous intéresse, la coupure due à la seconde guerre mondiale a été importante. En effet, les fêtes étaient interdites pendant la durée du conflit et dans la période d'après-guerre, le maintien des diverses traditions a eu la vie dure, conséquence directe des problèmes idéologiques et politiques (dénonciations, "épurations", etc.) qui ont perduré jusque dans les années soixante, voire jusqu'à aujourd'hui par le partage de familles et de villages entiers sur la question.

Dans une région rurale où la religion joue traditionnellement un rôle important, de nombreuses traditions dans les villages sont d'origine religieuse : processions diverses, fêtes religieuses, etc. Encore actuellement ces diverses festivités sont célébrées dans les villages qui possèdent une église ou une chapelle.

D'autres coutumes sont liées à des fêtes religieuses (recherche des œufs de Pâques, Klappern, etc.) sans toutefois posséder un caractère religieux. D'autres encore sont des fêtes traditionnelles :

- les cortèges de Carneval ne sont pas une coutume traditionnelle des villages de la commune de Büllingen, même si depuis une quarantaine d'années le Carneval de Büllingen et Manderfeld prend une place importante;
- le « Burgfeuer », sorte de feu de Saint Jean, qui a lieu traditionnellement le dimanche après le Carneval est fêté de longue date;
- le « Maiennachtssingen » (chant de la nuit de mai), qui est dérivé du chant wallon "Lunut du May", dont le texte a été écrit en 1868 par le malmédien Florent Lebierre comme rôle pour le carnaval de Malmedy, dont le frère a composé la musique en 1898. La traduction allemande est l'œuvre de l'épouse du sous-préfet von der Heydt. D'abord joué par les harmonies, elle est ensuite chantée par les jeunes hommes (d'abord du village, à partir des années 80-90 dans les villages de la région) pour les jeunes filles du village dans la maison de laquelle on boit un verre.
- la « Kirmes » (kermesse = fête du village), qui a lieu entre avril et octobre dans la majorité des villages, parfois le jour de la fête du saint patron du village; elle dure en général trois jours, du dimanche au lundi. Diverses activités y sont liées : mise en place de "l'arbre de la Kermesse", bal populaire (soir ou après-midi), Ganshauen (organisés par l'association des "jeunes hommes").

Comme on peut le constater, malgré les changements de la société en général, les us et coutumes ont pu être sauvagardés (même si parfois des adaptations sont apparues).

2.3.12.2 Clubs et associations

Comme dans les autres communes de la région, la vie associative est riche et diversifiée. La [carte 11](#) donne un aperçu du nombre et du type d'association, alors que la liste ci-dessous énumère chaque association.

Domaine musical

9 harmonies sont actives dans les localités de la commune :

- Musikverein BÜLLINGEN
- Musikverein HONSFELD
- Kgl. Musikverein "St. Josef" HÜNNINGEN
- Kgl. Musikverein MANDERFELD
- Kgl. Musikverein MÜRRINGEN
- Kgl. Musikzug der freiwilligen Feuerwehr ROCHERATH-KRINKELT
- Musikverein WIRZFELD
- Kgl. Spielmannszug BÜLLINGEN
- Kgl. Spielmannszug „St. Aloysius“ MÜRRINGEN



Source: Adams-Davril

Certains de ces harmonies ou ensembles participent de manière régulière à des concours organisés au niveau de la Communauté germanophone par Födekan, ce qui démontre la volonté d'améliorer leur niveau général.

A ces harmonies qui recrutent encore de nombreux musiciens de manière locale, s'ajoutent deux formations de musique « bavaroise » :

- Ulfbachtaler Musikanten
- Die Eifeler Musikanten

Les choeurs sont également bien représentés au niveau communal :

- Gesangverein Büllingen
- Eifelsänger
- Gesangverein Honsfeld
- Gesangverein Hünningen
- Kgl. Kirchenchor Sankt Cäcilia Krewinkel
- Gesangverein Manderfeld
- Gesangverein "St. Cäcilia" Mürringen
- Gesangverein Rocherath
- Carminachor Rocherath
- Melodychor Rocherath-Krinkelt
- Kgl. Cäcilienchor Wirtzfeld
- Canto-Allegro Mürringen

Domaine sportif

Ce sont les clubs de foot et les associations qui pratiquent la gymnastique qui sont le plus présents dans la commune :

3 clubs de football :

- FC Grün-Weiß Büllingen
- Honsfelder Sportverein V.o.E.
- FC Rocherath

4 clubs de foot amateur

- SV Manderfeld
- Rapid Mürringen
- Rocherath
- Wirtzfeld

3 clubs de supporteur

- BVB Dortmund Fanclub "Tigers Belgium"
- FC Bayern München Fanclub "Eifel-Power"
- VfL Borussen Fanclub "Eifel-Ost-Belgien"

Plusieurs autres associations pratiquent la gymnastique :

- TSV Büllingen

- TSV Honsfeld
- TSV 1970 Rocherath VoG
- Turnverein Manderfeld VoG

4 clubs de jeu de quilles

- Sportkegelclub Manderfeld-Heppenbach
- Kegelclub Manefaketaris
- Sportkegelclub Windstärke Neun
- Kegelclub Tizulopiko

2 clubs de tir

- Sankt Eligius Schützenverein Büllingen
- Kgl. Sankt Johannes Schützengesellschaft Rocherath - Krinkelt

2 clubs de cartes

- Skatclub "Kreuz Bube" Manderfeld
- Skatclub Mürringen

Deux clubs de marche

- Wanderverein Mürringen
- Eifeler Wanderverein Hünningen - Büllingen

Autres associations de sport

- Aero- und Modellclub "Feuervogel" Büllingen
- Billardclub "Eifelkugel" Rocherath
- Reit-, Fahr- und Zuchtverein Büllingen
- Schachclub Wirtzfeld
- Skiclub Manderfeld
- Jägerverein „Hoch Belgien“
- Tischtennisclub "Sportsfreunde"
- Treesche Racing Club

Associations agricoles :

- Ländliche Gilde Büllingen
- Landwirtschaftliche Vereinigung Büllingen
- Landwirtschaftliche Vereinigung Manderfeld

Autres associations :

- Gewerbeverein Büllingen
- Juniorenkammer der Wirtschaft St. Vith Eifel-Ardennen
- Mittelstandsvereinigung Büllingen-Bütgenbach
- Kinderspielplatz Honsfeld VoE
- Münzclub Manderfeld
- Alte Schule Mürringen
- Alte Kirche Hünningen
- Dorfgemeinschaft Concorida Hünningen
- Oldtimerfreunde der Feuerwehr Rocherath-Krinkelt
- Radio „Euregio FM“, avec son siège social à Büllingen

De nombreux ***groupements de « jeunes hommes »*** sont encore actifs (Junggesellenverein)

- JGV Büllingen
- JGV Honsfeld
- JGV "Puhvogels" Krewinkel-Afst
- JGV Manderfeld
- JGV Rocherath-Krinkelt

Six villages possèdent leur ***association de jeunesse :***

- KLJ Büllingen
- KLJ Honsfeld
- KLJ Hünningen
- KLJ Rocherath-Krinkelt
- KLJ Wirtzfeld

- Pfadfinder Manderfeld

Il existe 7 groupements des « **Femmes rurales** » (LFG) sur le territoire communal, qui organisent différents évènements, cours, soirées, etc. et qui sont souvent très actives dans la vie villageoise :

- Landfrauengilde BÜLLINGEN
- Landfrauengilde HONSFELD
- Landfrauengilde KRINKELT
- Landfrauengilde MANDERFELD
- Landfrauengilde MÜRRINGEN
- LFV-Frauen in Bewegung HÜNNINGEN

Cinq associations sont actives dans ***l'organisation annuelle du Carneval*** :

- Kgl. KG Rot-Weiß Büllingen
- KG Steinbockhausen Hünningen
- KG Treeschland VoG
- KG 20 Uhr 11 Mürringen
- KG Rot-Weiß Rocherath-Krinkelt

Quatre villages possèdent leur ***troupe de théâtre*** :

- Mürringen
- Rocherath-Krinkelt
- Wirtzfeld
- Hünningen

De nombreuses ***autres associations*** sont actives :

- les associations de parents à Büllingen, Honsfeld, Manderfeld, Mürringen, Rocherath, Wirtzfeld
- les associations de séniors à Büllingen, Honsfeld, Hünningen, Manderfeld, Mürringen et Wirtzfeld

Pour terminer, citons encore la présence de ***5 syndicats d'initiative*** :

- Verkehrsverein Büllingen VoG
- Verschönerungsverein Honsfeld
- Verkehrsverein Manderfeld
- Verschönerungsverein Rocherath-Krinkelt
- Verkehrsverein Wirtzfeld

Les habitants des villages Eimerscheid et Medendorf font partie de la vie associative de Schönberg, à laquelle ils appartenaient avant la fusion des communes.

2.3.12.3 Lieux de rencontre

La carte 12 donne un aperçu de la localisation des différents équipements socio-culturels et sportifs qui existent au sein de la commune. Contrairement aux salles de sport, les équipements socio-culturels ont été construits ou aménagés par les habitants des villages, fréquemment à leurs frais, avec une aide communale ou communautaire.

Peu de villages ou d'associations sont dotés de lieux de rencontres « nouveaux », à l'exception de Hünningen, Manderfeld et Büllingen. Les villages ont souvent profité de l'abandon d'un bâtiment communal (école, église ou autre) pour y créer des lieux de rencontre. C'est le cas à Rocherath, Honsfeld, Krewinkel, Hünningen et Mürringen.

Ce sont les sociétés de tir qui font exception à cette constatation générale, puisque celles-ci ont construit durant les années 70 et 80 quelques locaux adaptés à leurs besoins (Büllingen, Rocherath et Wirtzfeld).

Un autre exemple est la salle « Concordia » construite par la population de Hünningen en 1971. Cette salle est disponible pour les associations du village. Le club de foot de Honsfeld a construit son bâtiment sans subsides de la Communauté germanophone.

En plus de ces lieux couverts, on peut relever quelques lieux non couverts qui accueillent les enfants. C'est ainsi que plusieurs villages possèdent des plaines de jeux, hormis celles des écoles. C'est le cas à Büllingen, Honsfeld, Hünningen, Manderfeld, Rocherath-Krinkelt et Wirtzfeld).



Wirtzfeld: source Adams-Davril



Hünningen: source Adams-Davril



Honsfeld: source Adams-Davril



Büllingen : source Adams-Davril

2.3.12.4 Associations paroissiales

Dans la commune de Büllingen existent 5 paroisses.

- Krinkelt-Rocherath avec le curé Bruno Heck
- Manderfeld-Krewinkel avec le curé Rudi Schumacher
- Mürringen-Hünningen avec le curé Hermann Pint
- Wirtzfeld avec le curé Piet Geelen
- Büllingen-Honsfeld avec le curé Herbert Vilz

En juin 2006, l'évêque Aloys Jousten a signé un décret concernant la création des unités pastorales dans les décanats germanophones. Au point de vue géographie ils doivent correspondre aux limites communales. C'est la raison pour laquelle en mars 2007 les différentes paroisses de la commune de Büllingen ont été regroupées en une unité pastorale avec des groupes de contacts dans les 5 paroisses. Ces groupes vont veiller à la vie chrétienne des paroisses sur place. Une équipe pastorale qui se composera de curés et laïcs va prendre la gestion de la nouvelle unité pastorale en charge. Pour l'instant elle n'existe pas encore puisque chaque paroisse possède encore un curé.

Dans la région les églises sont fort fréquentées au moment des messes. La vie religieuse joue encore un rôle important dans la vie des gens. Les jours fériés ont une valeur importante. et

beaucoup de gens s'engagent dans les paroisses sous formes différentes (catéchèse, lecteur, cours de communion ou de confirmation,...)

2.3.12.5 Moines tibétains

Dans le petit hameau de Allmuthen a été crée en 1999 un centre de méditation bouddhiste tibétain qui porte le nom de « Benchen Phuntsok Ling ». Ce centre fait partie des couvents du tibétains du Népal. Le centre est composé d'une maison et de plusieurs terrains qui accueillent en été les tentes de plusieurs centaines de personnes.

2.3.12.6 Maisons de jeunes

Dans la commune de Büllingen, il existe actuellement 3 „maisons de jeunes“

- maison de jeunes à Büllingen, ouverte le mercredi après-midi et les soirs du mercredi et du vendredi ;
- la maison de jeunes à Manderfeld, ouverte le mercredi et le vendredi soir;
- la maison de jeunes de Rocherath ouverte le lundi et le jeudi soir.



Rocherath-Krinkelt : Source Adams-Davril

Chaque lieu offre aux jeunes des activités diverses : football de table, billard, jeux de société, etc. Mais ces maisons sont surtout le moyen de communiquer pour des jeunes qui n'appartiennent pas nécessairement à d'autres associations.

2.3.13 Mobilité et sécurité routière

2.3.13.1 Caractéristiques du réseau routier

Avec 583 km de routes (tous types confondus), c'est la commune de Büllingen qui possède le réseau routier le plus étendu de la micro-région. Ceci s'explique surtout par la taille de la commune (15.048 ha) et le nombre important de localités (27) par rapport à la situation des communes voisines. C'est pour cette raison que la différence se situe essentiellement à l'extension du réseau des voiries communales : 540 km contre 209 à Amel, et 81 à Bütgenbach.

Tableau 45 : Caractéristiques du réseau routier (2000)

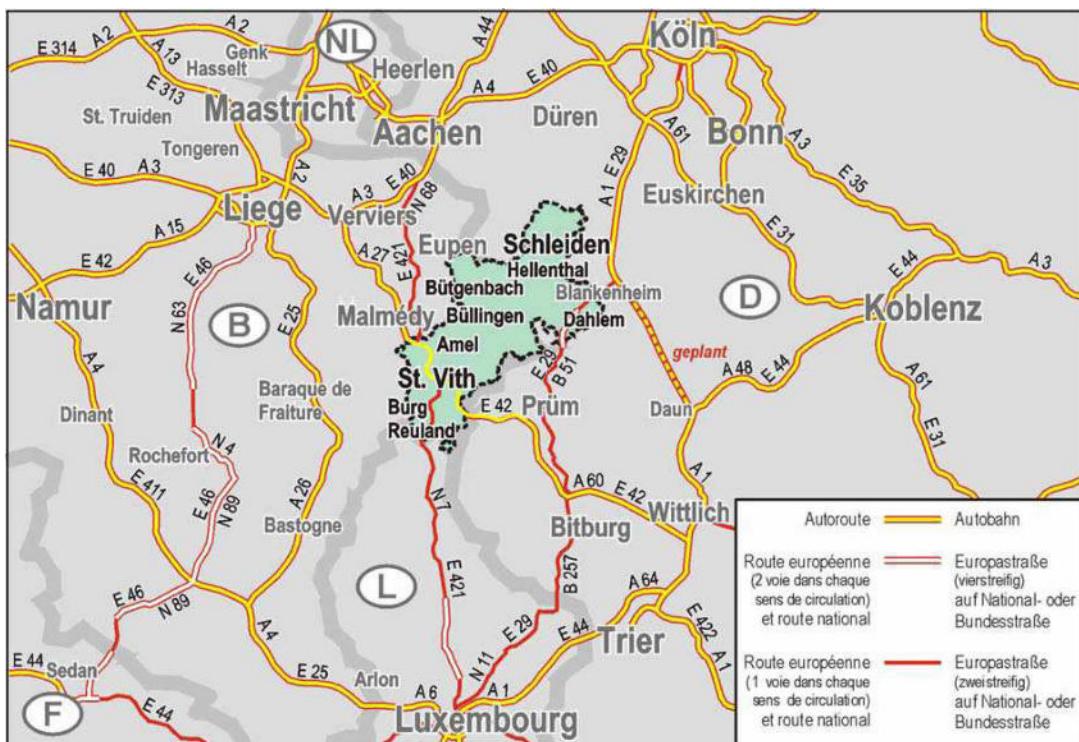
	Réseau autoroutier	Réseau routier régional et provincial	Réseau communal	Total
Amel	3,5	34,8	209,1	247,4
Büllingen	0,0	42,9	540,1	583,0
Burg-Reuland	0,0	26,6	206,9	233,4
Bütgenbach	0,0	23,1	81,1	104,2
Sankt Vith	13,9	64,5	209,4	287,8

Source : SPF Mobilité et transport, 2006

2.3.13.2 Plan de mobilité transfrontalier de l'Eifel

Le plan de mobilité de l'Eifel dont l'étude a été terminée en décembre 2003 concerne les communes de Büllingen, Bütgenbach, Sankt Vith, Amel et Burg-Reuland en Belgique et les communes allemandes Dahlem, Hellenthal et Schleiden du Kreis Euskirchen (voir figure 16).

Figure 16: Plan de mobilité transfrontalier de l'Eifel



Source : Plan de mobilité de l'Eifel 2003

L'objectif de cette étude était d'améliorer l'axe Büllingen-Amel-St. Vith et surtout d'améliorer la liaison avec l'autoroute A1 du côté allemand, ceci dans l'optique de créer une meilleure liaison est-ouest à travers le territoire.

Cette étude de mobilité transfrontalière tente, après une analyse de la situation, de cerner les besoins en matière de transport transfrontalier, par route, éventuellement par rail, en camion mais aussi les pistes cyclables. La région analysée est entourée de nombreuses autoroutes et routes européennes. Le réseau routier principal est relativement complexe mais sollicité à certains endroits puisqu'il existe aucune liaison Nord-est/ sud-ouest reliant la région de Köln à celle du nord de la France. Comme cette étude est cofinancée par le MET, les transports publics ont également fait l'objet d'une attention particulière. C'est ainsi que les communes belges ont pu prendre connaissance d'initiatives diverses pratiquées (bus à la demande, taxi communautaire, etc.) du côté du Kreis de Euskirchen. Malheureusement, ce type de projets semble actuellement impensable à se réaliser en province de Liège.

En ce qui concerne les traces proposées, l'objectif de l'étude était de comparer, sur base d'un modèle, les avantages et inconvénients (du point de vue trafic, protection de la nature, nuisances sonores, etc.) de chacune d'elle et de proposer les types d'aménagement à réaliser dans les 20 prochaines années.

Le réseau routier principal est relativement complexe mais sollicité à certains endroits puisqu'il existe aucune liaison entre les autoroutes situées au nord E40 Liège-Cologne et l'autoroute au sud (Arlon-Namur) il n'existe aucune relation nord-sud. A cause de la non-existance de relation nord-Sud entre l'autoroute E40 au nord et l'autoroute E25 au sud de la région.

Deux tracés potentiels ont été retenu à la fin de l'étude passant tous les deux par la commune de Büllingen. Les deux propositions traversent la localité de Büllingen en venant de Amel et Sankt Vith. La première variante tourne alors à l'est pour rejoindre Dalhem. Le deuxième tracé propose de continuer la route vers le Nord-est de la commune, en passant par Rocherath et Wahlerscheid. Ce tracé semble être le plus intéressant, mais passe sur une route régionale qui déjà maintenant est barré en cas de manœuvre dans le camp militaire longant cette route. Sans décision concernant ce tracé, le plan de mobilité ne pourra être mis en œuvre sur le territoire de la commune.

2.3.13.3 Transports en commun

En ce qui concerne les transports en commun, on recense 6 lignes de bus du TEC Liège-Verviers qui passent par la commune :

- la ligne 394 Eupen-Bütgenbach-Büllingen-Amel-Sankt Vith (Vennliner) qui réalise une liaison rapide 6 fois (dans les deux sens) par jour entre Eupen et Sankt Vith (un peu plus d'une heure pour les 70 km) ; 5 arrêts à Büllingen ;
 - la ligne 390 Verviers-Sourbrodt-Bütgenbach-Büllingen-Rocherath qui relie 4 fois par jour Wirtzfeld et Rocherath-Krinkelt à Büllingen;
 - la ligne 400 Sankt Vith-Amel-Büllingen-Rocherath qui relie Rocherath et Wirtzfeld 1 fois par jour à Sankt Vith et Büllingen 2 fois par jour à Sankt-Vith (sur le tronçon complet); en plus elle offre 4 relations supplémentaires de Wirtzfeld et Rocherath à Büllingen (cette ligne est évidemment très fréquentée aux heures scolaires);
 - la ligne 401 Sankt Vith - Allmuthen (frontière allemande) - Losheimergraben (frontière allemande) passant par Andler Mühle, Manderfeld, Berterath, Allmuthen, Hergersberg, Hüllscheid, Merlscheid, Lanzerath et Losheimergraben. La liaison se fait 3 fois par jour entre Sankt Vith et Manderfeld. Les autres villages sont cependant desservis qu'une fois par jour.
 - la ligne 745 (anciennement 45a) Waimes (gare)-Bütgenbach-Büllingen. Cette liaison se fait 1 fois par jour.
 - la ligne 746 (anciennement 401) Büllingen-Manderfeld en passant par Lanzerath, Losheimergraben, Büllingen, Mürringen, Hünningen et Honsfeld. Cette liaison se fait 6 fois par jour (mais ne passant pas chaque fois par tous les villages)

Figure 17: Plan de mobilité transfrontalier de l'Eifel



Source : plan de mobilité de l'Eifel 2003

Comme on peut le remarquer sur la figure 17 du plan de mobilité (2003) on peut observer que le nord de la commune (Büllingen, Rocherath et Wirtzfeld) profite de nombreux passages des transports en commun, tandis que le sud ne profite que d'un seul trajet par jour et par sens. Au niveau de Losheimergraben, on observe une discontinuité entre le réseau allemand et belge. Le seul contact se fait au niveau de Allmuthen (1 fois par jour) et aucune relation vers les localités allemandes au nord de la commune de Büllingen n'existe.

Les gares de chemin de fer les plus proches sont celles de Verviers, Eupen, Gouvy et Vielsalm, assurant la liaison vers le Luxembourg ou vers Liège de manière régulière. Elles sont cependant d'accès assez difficile, vu leur éloignement de la commune, la plus proche étant Vielsalm (Büllingen-Vielsalm : +/- 35 km).

2.3.13.4 Le trafic

Le MET recense, de manière régulière, la fréquentation des différentes routes de Wallonie. Pour la commune de Büllingen, on peut trouver des chiffres des années 1997-1999 qui permettent de comparer les différentes routes régionales. On peut relever les chiffres suivants :

Tableau 46 : Nombre de véhicules circulants sur les routes régionales

Route	Tronçon	Trafic 24h	Année
N 632	Büllingen N658 - Allemagne	3160	2001

Route	Tronçon	Trafic 24h	Année
N 632	Büllingen N658 - N692	3913	1999

Route	Tronçon	Trafic 24h	Année
N 658	Büllingen N632 - Allemagne	2351	1998

Route	Tronçon	Trafic 24h	Année
N 692	Büllingen N692 - N658	2021	1998

Route	Tronçon	Trafic 24h	Année
N 658	Amel N692 - Büllingen N632	2446	1999

Route	Tronçon	Trafic 24h	Année
N 658	Büllingen (Rocherath) N67	3291	1999

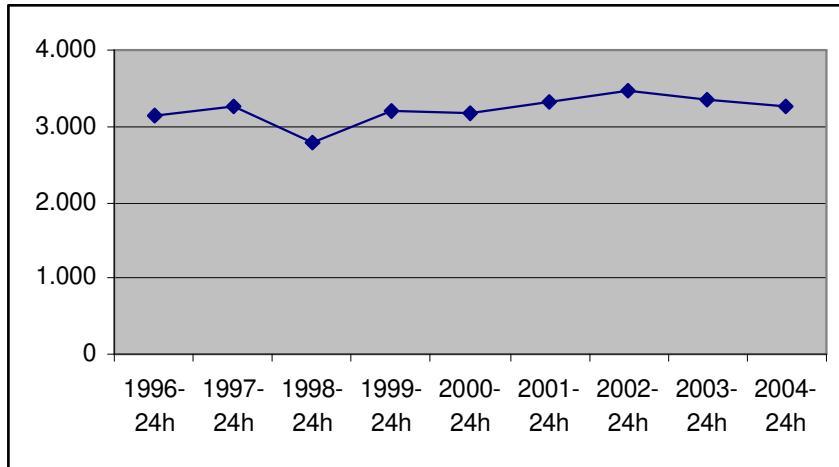
Route	Tronçon	Trafic 24h	Année
N 626	Büllingen (Manderfeld) N6	1036	1997

Route	Tronçon	Trafic 24h	Année
N 626	St-Vith (Schönberg) N695	1366	1999

Source: M.E.T., calcul : WFG

- On peut remarquer que c'est la N632 qui est la route la plus fréquentée de la commune de Büllingen. 3.913 véhicules empruntaient en 1999 chaque jour la N632 vers ou venant de la zone d'activité économique de Schwarzenbach et plus loin la localité de Bütgenbach.
- 3.160 véhicules empruntaient en 2001 la N632 de Büllingen vers Losheimergraben, qui permet l'accès à la route régionale N626 (vers Manderfeld) et le passage vers l'Allemagne.
- Pour l'entièreté de la N632 (à Büllingen) une statistique plus détaillée et plus actuelle nous montre que le trafic est resté stable de 1996 à 2004.

Figure 18: Evolution de la circulation sur la N 632 (nombre véhicules moyen/ 24h)



Source: M.E.T., Calcul : WFG

- La N658 venant de Amel comptait en 1999 2.446 véhicules,
- La N692 de Morsheck à Büllingen qui comptait en 1998 2.021 véhicules.
- La N658 de Büllingen à Rocherath et Wahlerscheid est très fréquentée avec 3.291 véhicules.

Ce sont les routes au sud de la commune qui sont beaucoup moins fréquentées :

- puisqu'on recense sur la N626 de Losheimergraben à Manderfeld 1.036 véhicules en 1997,
- et la N626 de Manderfeld à Sankt Vith passant par Andler Mühle 1.366 véhicules par jour.

La circulation est donc importante sur les routes régionales vers la localité de Büllingen. Elle résulte non seulement des déplacements de la population mais également d'un important flux de transit passant par la commune pour accéder soit à la Bundesstrasse B 258 et B 265 en Allemagne ou encore aux zones d'activités économiques de Büllingen et Bütgenbach. On peut donc aisément imaginer les nuisances qui ressentent les habitants riverains de ces axes routiers.

2.3.13.5 Statistiques d'accidents

Un mot encore sur la sécurité routière, qui est souvent citée comme un problème surtout dans les localités traversées par les routes régionales. Qu'en est-il sur base des statistiques d'accidents ?

En ce qui concerne les statistiques des accidents, on constate que, dans les cantons de Malmedy et Sankt Vith, 223 accidents déclarés sont survenus en 2005 ayant fait 306 blessés, dont 9 sont décédés dans les 30 jours après l'accident et 61 ont été blessés grièvement. Par rapport à l'année 2000, le nombre d'accidents a augmenté de 13 % et le nombre de blessés de seulement 6 %. Toutes les communes ont connu plus d'accident en 2005 qu'en 2000, ce qui s'explique éventuellement par l'hiver qui est arrivé très tôt fin 2005.

Tableau 47 : Nombre d'accidents et de victimes (2005)

Circonscription administrative	Nombre d'accidents	Nombre et type de blessés			
		décédés 30 jours*	blessés graves	blessés légers	Total
Amel	25	1	12	22	35
Büllingen	20	-	6	21	27
Burg-Reuland	32	-	9	28	38
Bütgenbach	27	-	3	35	38
Malmedy	50	3	11	47	60
Sankt Vith	41	3	12	49	64
Waimes	28	2	9	33	44
Total	223	9	61	235	306

Source : INS, 2006

La carte 13 donne un aperçu de la localisation des accidents (tous types d'accidents confondus) survenus sur les routes régionales de la commune entre 2003 et 2006.

On peut remarquer que les accidents se sont produits de manière homogène sur les routes régionales.

Seul sur la N632, on peut distinguer quelques endroits où les accidents se cumulent : Ce sont les carrefours qui permettent de rejoindre Mürringen et Hünningen, la ligne droite près du « Josthaus », le virage à proximité du km21 ainsi que le virage au niveau du pont de chemin de fer où on recense un nombre plus élevé d'accidents.

Le centre du village Büllingen est un autre point « noir », puisque sur la période retenue on recense 13 accidents, dont la majorité sont dus à un problème de priorité. La majorité des accidents n'ont entraîné que des dégâts matériels.

On doit souligner pourtant que pour un des groupements d'accidents au centre de Büllingen tous les accidents (11) se sont produits la même nuit et sont dû à un « nid de poule ».

Un projet de réaménagement du centre de la localité de Büllingen est en cours.

3 CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE « CULTUREL »

Étudier les caractéristiques du paysage culturel d'une commune n'est pas chose aisée. En effet, le paysage, souvent défini comme la portion d'espace observable, donc visible pour un observateur, qu'il soit immobile ou mobile c'est-à-dire l'image perçue par un observateur, varie logiquement en fonction de la position et des déplacements de l'observateur.

Or, **il est très difficile d'évaluer la qualité visuelle** d'un tel type de paysage. La complexité de la démarche provient essentiellement du caractère subjectif de l'impression reçue qui dépend, par exemple, des sensibilités propres à l'observateur, de son éducation ou encore des conditions météorologiques, de la saison ou même du moment de la journée, qui influencent notamment les couleurs prédominantes.

Dans le cadre d'un diagnostic communal, il s'agit de dépasser cette notion de paysage plutôt ponctuelle, afin d'intégrer d'autres éléments. C'est dans cette optique qu'une approche du paysage culturel a été envisagée qui peut être défini comme ***l'aspect global des différents milieux rencontrés à la surface terrestre***. Rappelons à cet égard, que le paysage est en fait la résultante de trois composantes :

- la structure géomorphologique (relief, hydrographie) ;
- la végétation (naturelle) ;
- l'utilisation anthropique interférant sur les deux premières composantes, et dans ce sens il est soumis à des changements continuels.

Ce sont ces trois composantes qui seront analysées dans les paragraphes suivants afin de comprendre les aspects particuliers des paysages de la commune de Büllingen, tout en sachant que ces paysages ont été formés au cours du temps par la main de l'homme pour aboutir aujourd'hui à des paysages « culturels ».

On peut trouver en Belgique une grande diversité de ces paysages « culturels » liés à la variété des contextes physiques et naturels ainsi qu'à un développement humain contrasté. Le paysage culturel peut être considéré comme l'expression du rapport de l'interactivité entre l'homme et la nature ainsi que des rapports sociaux. Rappelons que même les paysages actuels des Hautes Fagnes sont le résultat de l'influence séculaire de l'homme et ne sont donc pas, comme on le croit encore trop souvent, des « paysages naturels » au sens strict du terme.

Les paysages belges actuels peuvent donc être considérés comme un patrimoine culturel (bien plus que naturel), qu'il s'agit d'entretenir, voire de préserver, au même titre que des monuments construits. La protection de certains paysages s'impose, alors que d'autres devraient être réhabilités ou développés de manière créative lorsque la situation actuelle n'est pas optimale.

3.1 Conditions physiques⁹

3.1.1 Géologie

L'ensemble **du sud de la Communauté germanophone** appartient au massif schisteux-rhénan, d'âge primaire, paléozoïque ([voir carte 14](#)). Dans la majeure partie affleurent les assises du Dévonien inférieur sauf au Nord, où apparaît une boutonnière de vieux terrains cambriens, flanqués de roches plus jeunes de l'Ordovicien, qui forme le plateau des Hautes Fagnes ; ces roches sont âgées de 500 à 600 millions d'années. Les terrains sédimentaires gréso-schisteux du Dévonien inférieur, qui dominent ailleurs, se sont déposés il y a 350 à 400 millions d'années. La crête du Schneifel, située déjà en Allemagne et constituée par les grès de l'Emsien, date de la même époque et correspond, du point de vue tectonique, à un

⁹ D'après Un plan d'action agri-environnemental pour le parc naturel Hautes Fagnes-Eifel

synclinal de l'orogenèse hercynienne. Cette dernière s'est produite durant le Carbonifère et le Permien. Les mouvements tectoniques eurent pour résultats que les diverses assises affleurent par bandes, selon une direction générale sud-ouest à nord-est.

Dans la **commune de Büllingen**, seules les assises du Dévonien inférieur sont présentes. L'assise principale est constituée de roches de l'époque; ces roches sont généralement composées de schistes gréseux, de quartzophyllades et localement de grès. Les roches siegeniennes (schistes, phyllades et localement quartzophyllades) occupent une plus petite partie de la commune au nord-ouest.

3.1.2 Caractéristiques hydrographiques

En ce qui concerne les *caractéristiques hydrographiques*, on peut constater qu'une crête principale orientée nord-est/sud-ouest départage les bassins hydrographiques de l'Amblève à l'Ouest de celui de l'Our à l'est. Cette crête forme également la ligne de partage entre les bassins de la Meuse et du Rhin, puisque l'Our est le seul cours d'eau de la Communauté germanophone appartenant au bassin du Rhin.

Cette ligne de crête traverse le territoire communal partant du « Weisser Stein » (692 m d'altitude), longeant la frontière jusqu'à Losheimergraben (670) et traversant la commune par Buchholz (625) vers Gilbuschheck (635).

Plusieurs affluents importants de l'Our prennent leurs sources dans la commune de Büllingen ou traversent la commune sur une partie importante de leurs cours : Medemderbach, Kolvenderbach, Frankenbach, Schmidtsbach, Dellbach, Engbach, Deichbach, Liebach, Enzebach,...

Deux autres éléments hydrographiques importants sont les sources de la Warche, située près de Buchholz et de la Holzwarche situés au nord de Losheimergraben. Ces cours d'eau acquièrent une importance touristique importante plus en aval, en alimentant le lac de Bütgenbach et, pour la Warche, celui de Robertville.

La région est généreuse en réserves aquifères. Le peu d'extension de zones réellement hydromorphes, le manque de ramifications des ruisseaux et la constance du débit des rivières qui grossissent peu, prouvent que la percolation des eaux météoriques au profit des nappes profondes, l'emporte sur le ruissellement. On observe une multitude de zones de sources alimentant ou non le réseau hydrographique. La qualité des eaux de sources est assurée par les puissants filtres à roches feuilletées qui forment le substrat géologique. La diversité de captages d'eau souligne la valeur et la qualité de l'eau, captée depuis des siècles à certains endroits.

Un autre élément important est sans aucun doute la qualité des eaux de surface et souterraine.

Il s'agit de la qualité physico-chimique des cours d'eau (2005) : une série de paramètres, mesurés sur l'ensemble des points de mesures de la qualité des eaux de surface en Région wallonne, permet l'examen de plusieurs types d'altération de l'eau (acidification, micropolluants...).

Tableau 48 : Qualité des eaux de surface (2005)

N° station	Cours d'eau	Altération	Qualité
11302	Warche	Matières azotées hors nitrates	Bonne
11302	Warche	Matières organiques et oxydables	Très bonne
11302	Warche	Matières phosphorées	Bonne
11302	Warche	Nitrates	Bonne
11306	Holzwarche	Matières azotées hors nitrates	Bonne

11306	Holzwarche	Matières organiques et oxydables	Très bonne
11306	Holzwarche	Matières phosphorées	Bonne
11306	Holzwarche	Nitrates	Bonne
14511	Olefbach	Matières azotées hors nitrates	Bonne
14511	Olefbach	Matières organiques et oxydables	Très bonne
14511	Olefbach	Matières phosphorées	Très bonne
14511	Olefbach	Nitrates	Bonne
4440	Warche	Matières azotées hors nitrates	Bonne
4440	Warche	Matières organiques et oxydables	Très bonne
4440	Warche	Matières phosphorées	Très bonne
4440	Warche	Nitrates	Bonne
4750	Our	Matières azotées hors nitrates	Bonne
4750	Our	Matières organiques et oxydables	Bonne
4750	Our	Matières phosphorées	Bonne
4750	Our	Nitrates	Moyenne

Source : d'après DGRNE, fiche communale « Etat d'environnement »

Tableau 49 : Qualité des eaux souterraines (2000-2003)

<i>Nom/localisation de la prise d'eau</i>	<i>Zone vulnérable</i>	<i>Concentration moyenne en nitrates</i>	<i>Qualité</i>
BAHNSCHACHT	Hors zone	2,9 mg/l	Très bonne
ENSENBACH	Hors zone	4,2 mg/l	Très bonne
GOTTCHELT	Hors zone	14 mg/l	Bonne
KNEPP-HONSFELD	Hors zone	14,1 mg/l	Bonne
OURQUELLE	Hors zone	3 mg/l	Très bonne

Source : d'après DGRNE, fiche communale « Etat d'environnement »

Les prélèvements effectués montrent que les normes de qualité de base sont respectées et que la qualité est bonne, voire très bonne.

Tableau 50 : Qualité biologique (2000-2002)

<i>Cours d'eau</i>	<i>Nbre de stations</i>	<i>Qualité minimale</i>	<i>Qualité maximale</i>
Holzwarche	1	Moyenne	Moyenne
Olefbach	1	Très bonne	Très bonne
Warche	3	Moyenne	Très bonne

Source : d'après DGRNE, fiche communale « Etat d'environnement »

Les résultats du tableau 50 sont basés sur l'indice biologique globale (IBG) établi selon la norme française (AFNOR 1985). Cet indice intègre, d'une part, la diversité des organismes représentés (biodiversité) et d'autre part, l'identification des espèces les plus sensibles (groupe indicateur) à la pollution. Les communautés de macroinvertébrés sur lesquelles cet indice est basé sont composées d'organismes très diversifiés (larves et adultes d'insectes, vers, mollusques, crustacés...).

Pour chaque cours d'eau analysé, sont indiqués la qualité minimale, la qualité maximale et le nombre de stations de mesure.

La qualité biologique de la Holzwarche n'est que moyenne parce que pour des nombreuses localités les eaux d'égouttage rentrent non épurés dans le cours d'eau. Alors que la qualité de l'Olef est très bonne et celle de la Warche fluctue au cours du temps.

3.1.3 Pédologie

Pendant la dernière glaciation, des couches de lœss, limons transportés par le vent, se sont déposées sur toute l'Ardenne; mais en raison du relief, de la forte pluviosité et de l'intensité des phénomènes périglaciaires, les lœss ont été érodés.

Les associations qui dominent dans la commune de Büllingen, comme d'ailleurs dans les communes avoisinantes, sont les sols bruns et les sols à pseudogley ([voir carte 15](#)). Sur le plan pédologique, ce sont les influences topographiques et lithologiques qui se combinent pour renforcer les oppositions locales visibles au sein du territoire communal.

La majeure partie de la commune est recouverte de sols limono-caillouteux à horizon B structural à charge de schiste et de phyllade (assez apte à l'agriculture).

Dans la vallée de l'Our et ses affluents, à côté de sols médiocres voire squelettiques en forte pente (souvent plus de 15% avec moins de 40 cm de sol et inapte à l'agriculture), on trouve très localement des sols limoneux-caillouteux à charge de schistes et de grès (peu aptes à l'agriculture).

On peut observer la colonisation de la forêt des espaces situés au-dessous de l'altitude des 500m. L'aptitude des sols à l'agriculture est donc largement influencée par le relief, lui-même influençant le climat. Les hautes terres (>500m) perdent donc le bénéfice de la qualité de leur sol.

De plus, les sols de la commune sont de faible production agricole en liaison avec le manque de chaux, indépendamment de leurs variantes de qualité liées à leur pente ou à leur humidité. D'ailleurs, Agra-Ost a entamé depuis 1999 des expériences de comparaison de différents types d'amendements en chaux pour pouvoir utiliser à terme celui qui convient le mieux à la région.

3.2 Structure agricole

3.2.1 Coup d'œil historique

La région entre véritablement dans l'histoire¹⁰ au moment où, à la suite de la conquête de César, elle s'insère dans les structures politiques et civilisatrices gallo-romaines.

Au milieu du V^{ème} siècle, la colonisation franque y pénétra par l'importante voie Reims-Cologne reliant Bastogne à Sankt Vith en passant par Limerlé et Bého pour ensuite traverser la région germanophone en direction sud-nord, en passant par Morsheck longeant le village de Büllingen et passant par Wirtzfeld et Wahlerscheid, même si le tracé n'est pas déterminé de manière précise. Cette voie romaine fut à la base des noyaux d'habitation les plus anciens : pour la commune de Büllingen ce sont les domaines royaux de Manderfeld (854) et de Büllingen (789-790).

Ce fut le début d'un processus de peuplement qui dura jusqu'en 1300 et qui engendrera la formation de la plupart des villages actuels. C'est le nom des villages qui nous donne le plus d'indications sur leur période de création¹¹. De la période franque (450-600) datent les villages se terminant en -ler, -heim et -ingen. Dans la commune ce sont donc les villages suivants qui sont liés à cette époque: Büllingen, Hünningen, Mürringen, Holzheim,... A partir de ces « colonies », des terres supplémentaires ont été défrichées (600-800). De cette période datent les noms en -dorf, -born, -feld, -bach, -weiler et -berg. Dans la commune ce sont les villages de Medendorf, Hergersberg, Wirtzfeld, Honsfeld et Krinkelt (Quirinusfeld). La troisième période de colonisation, qui débute vers 800, nous a donné les noms en -roth, -rath et -scheid comme celui de Rocherath, Berterath, Weckerath, Lanzerath, Eimerscheid, Hüllscheid, Merlscheid, rappelant le défrichement par le feu (=Sart).

¹⁰ Ardenne herbagère p.65 et renseignements non publiés fournis par la Communauté germanophone

¹¹ Altes Land an der Work p.55

Au 14^{ème} et au 15^{ème} siècle, on a pu assister à un véritable phénomène de désertification qui a entraîné l'abandon massif des villages. Les causes en sont multiples, même si elles semblent être surtout la résultante de contraintes socio-économiques. Ce fut notamment le cas dans la partie supérieure de la vallée de l'Our (surtout dans le secteur de Manderfeld et Schönberg) où plusieurs villages d'une certaine ampleur se dépeuplèrent suite à la disparition au 15^{ème} siècle à la fois de la métallurgie du fer et de l'apparition des grandes épidémies. Dans la partie germanophone de l'Ardenne herbagère, une quarantaine de villages ont ainsi disparu dont 13 à Büllingen (Marspelt au sud de Medendorf, Römerspreth entre Krewinkel et Roth, Götgerath près de Honsfeld...).

Cependant, il est intéressant de remarquer que les localités qui ont le mieux résisté à ce phénomène de désertification sont précisément les établissements francs construits sur d'anciens sites d'occupation romaine. Ainsi dans le secteur de Thommen/Reuland, l'abandon a-t-il frappé beaucoup moins que plus que dans les secteurs de Bütgenbach et Büllingen, situés plus vers le nord.

Au 17^{ème} et 18^{ème} siècle, deux fondations religieuses encadraient la région : l'abbaye de Malmedy, érigée par Saint Remacle vers 648 et l'abbaye de Prüm, fondée en 721 par dame Bertrada et son fils Charibert. L'œuvre missionnaire et civilisatrice de Malmedy s'exerça d'abord dans un rayon de 12 miles (18 km) et à partir de 670 sur 6 miles. Toute la commune de Büllingen était dès lors située en-dehors de cette zone d'influence. Dès lors s'est constitué une frontière linguistique et culturelle, qui sépare encore aujourd'hui les parlers wallon et germanique. L'expression dialectale et les formes d'habitat ont depuis lors été influencées par les villes situées plus à l'est (Köln et Trèves, par exemples).

Vers 1405 la région du Nord de Büllingen accéda au duché de Luxembourg et resta en sa possession jusqu'en 1795. Le Sud de la commune faisait partie de l'Electorat de Trèves (Manderfeld/Schönberg). L'Est de la commune appartenant depuis 1301 au comte Friedrich III de Schleiden. Comme le nom le dit encore aujourd'hui, la forêt « Dreiherrenwald » près de Mürringen était à cette époque sous le règne des trois seigneurs.

Après la défaite de Napoléon, tout le territoire de la commune de Büllingen fut annexé à la Prusse en 1815 par le Congrès de Vienne et resta territoire allemand jusqu'à l'annexion à la Belgique par le Traité de Versailles en 1919. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, la région fut annexée à l'Allemagne de 1940 à 1945 et réattribuée à la Belgique à la fin de la guerre.

3.2.2 Structures agricoles de jadis¹²

L'évolution du paysage et des structures agricoles peut être retracée à partir de la fin du 18^{ème} siècle grâce à la cartographie de l'ensemble des Pays-Bas autrichien réalisée par Ferraris. Les Pays-Bas ne reprenaient pas le territoire de Manderfeld et Schönberg cause pour laquelle ces cartes existent seulement pour le nord de la commune.

Ces cartes étaient accompagnées d'un commentaire assez précis qui devait servir de guide en cas de guerre ; les précisions concernaient donc l'état des routes, l'approvisionnement en nourriture, la densité de l'habitat, etc.

Le tableau dépeint par Ferraris n'était donc guère réjouissant et le paysage d'alors était totalement différent de celui auquel on est habitué aujourd'hui. En effet, la petite exploitation agricole de quelques hectares était la règle. Elle fonctionnait en autarcie polyculturelle ; on cultivait donc tout ce dont on avait besoin (céréales, plantes textiles, pommes de terre quand elles apparaîtront).

Les prés naturels étaient réduits aux abords des ruisseaux et dans les zones humides qui les avoisinaient. Les cultures constituaient l'ensemble des terres à champs, disposées plus ou moins circulairement autour des villages. L'élevage était secondaire par rapport à la production végétale qui constituait l'essentiel de l'alimentation. Seuls les troupeaux de moutons avaient vocation de production de laine destinée aux centres textiles proches (Eupen ou Verviers, par exemple).

¹² d'après Ardenne herbagère

Les terres à champs étaient soumises aux contraintes communautaires de l'assolement triennal qui nécessitaient des parcelles complètement ouvertes, donc sans clôtures ni haies, ce qui a évidemment bien changé par la suite.

Autour des terres à champs existait une large auréole de terres incultes servant de pacages et qui était d'appropriation collective, villageoise et plus tard communale. Ensuite venait la bordure forestière composée de feuillus, bien plus réduite qu'aujourd'hui et en mauvais état (principalement à cause des droits d'usage). Les incultes broussailleux étaient localement défrichés par essartage pour une mise en culture temporaire de quelques années avant le retour à l'inculte pendant 18 à 60 ans. Proportionnellement les incultes partageaient donc avec la forêt l'essentiel du territoire. Le système des contraintes collectives a également influencé le type d'habitat, qui est toujours groupé afin d'avoir des ensembles cohérents, sans obstacles.

Vers 1880, c'est l'introduction en Europe de blés américains qui met fin à la production céréalière qui s'était développée grâce à l'intensification de l'agriculture. C'est à partir de ce moment que se développe l'élevage sur prairies artificielles. C'est donc le premier changement majeur de l'affectation du sol, qui a eu des répercussions particulièrement importantes dans la partie est de l'actuelle Belgique.

Le second changement est lié à l'énorme pression démographique qui atteint les campagnes au début du 19^{ème} siècle (lié au changement dans les droits de succession en 1804). Pour rappel, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'héritage de la propriété rurale était réglé par les principes de l'indivisibilité et de l'inaliénabilité. Le ou la premier(ère) né(e) de la famille, traditionnellement très nombreuse, héritait de toute la propriété. Les conséquences démographiques et sociales sont évidentes : la démographie fut stagnante, étant donné que la plupart des enfants restaient célibataires, tout en travaillant pour le compte de l'héritier unique, sortes de domestiques privilégiés. Ce système d'héritage fut surtout d'application à Manderfeld/ Schönberg. Cette situation se reflète d'ailleurs dans les « relevés de feux », établis dans la région depuis 1490. Ce nouveau système d'héritage ne fut cependant pas toujours appliqué dans le nord de la commune de Büllingen appartenant au Duché de Luxembourg. Ce qui explique vraisemblablement la différence entre la taille des villages au nord et sud de la commune.

Le partage équitable introduit par le « code civil » en 1804 a provoqué non seulement un éclatement des biens fonciers et de la propriété rurale, mais également une explosion démographique, qui fut à l'origine d'un appauvrissement général. Cela explique l'intensité dans la construction de nouvelles habitations (petites fermes et maisons sans prétentions architecturales) depuis le début du 19^{ème} siècle. L'accroissement soudain de la population dans les campagnes et la présence d'une main-d'œuvre sans travail et sans perspective sociale provoquèrent un exode rural à partir de 1840, culminant entre 1860 et 1890 au moment de l'émigration vers l'Amérique.

Il faut donc, au début du 19^{ème} siècle, conquérir de nouvelles terres pour de nouvelles petites exploitations. La loi de mise en valeur des incultes, datant de 1847, y pourvoit. Comme dit ci-dessus, on défriche pour la culture des incultes les mieux situés par rapport aux villages ou localisés sur les meilleurs sols. Ces espaces passeront également à l'herbage après 1880. Les incultes les moins bons (situation ou qualité des sols) seront boisés avec des épicéas, rapidement productifs à destination des mines : il en a donc résulté l'enveloppement de l'ancienne forêt. Pour les communes propriétaires de communaux, la vente des résineux permettait, par la suite, des rentrées financières non négligeables.

Sur le plan parcellaire, le passage à la prairie pâturée a amené l'enclosure des anciennes parcelles labourées, ce qui s'est traduit par l'apparition d'un bocage aux haies basses et aux mailles serrées jusqu'aux environs de 1930. Après cette date, on a utilisé des clôtures artificielles.

3.3 Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel est envisagé ici comme l'état des lieux des milieux naturels intéressants présents sur le territoire de la commune. Vu la durée limitée du diagnostic, il n'a pas été envisagé de faire un relevé détaillé de la flore et de la faune, mais plutôt de tirer parti de recherches existantes pour localiser les territoires présentant un intérêt écologique.

3.3.1 Un cas particulier : la présence des fonds de vallées humides¹³

Les vallées à fonds humides sont encore nombreuses dans la commune de Büllingen, comme le montre les superficies classées en tant que réserves naturelles ([voir point 3.3.2](#)) et, plus récemment, en zone Natura 2000 ([voir point 3.3.4](#)) Ces fonds de vallées ont en effet un triple intérêt : paysager, agricole et écologique.

Or, il ne faut pas oublier que ces prairies sont d'origine anthropique, et que, au temps de Ferraris, toutes les prairies de fauche étaient situées dans les fonds de vallées. Dans ces prairies mouillées naturellement ou artificiellement à l'aide de petits bis tracés parallèlement aux courbes de niveaux, l'eau avec ses sels minéraux dissous et les matières en suspension était le seul facteur de fertilisation. Au printemps, l'eau permettait par un apport de chaleur un démarrage plus rapide de la végétation et les sels dissous ainsi que la matière organique venant de l'amont assuraient la fertilisation et une bonne production de foin pour l'hiver. A l'époque, le bétail pâturait dans les landes à bruyères, dans les jachères et dans les bois. Avec l'avènement des cultures fourragères, prairies artificielles fortement amendées, les anciennes prairies de fauche des fonds humides ont perdu leur intérêt économique. Alors qu'elles ne l'étaient pas jadis, la majorité d'entre-elles ont alors servi de pâtures (clos par des fils de fer barbelés). Mais, à cause de leur faible rentabilité, bon nombre de ces prairies sont abandonnées ou converties en pessières.

C. Pankert (1992) décrit l'évolution historique de ces boisements comme suit : "On a assisté à plusieurs vagues de reboisement des terres marginales. Le développement de la mécanisation agricole et des techniques de production exigeait des terres d'accès facile et d'une certaine surface. L'exploitation des petits vallons est difficilement mécanisable, car il n'y a souvent pas d'accès. Une première vague de reboisement eut lieu vers la fin du 19^{ème} siècle où on replanta surtout les landes délaissées. Une deuxième vague de plantation (surtout en résineux) apparut à partir de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui, dans des sites devenus marginaux parce que non suffisamment rentables aux yeux des agriculteurs. Les plantations de résineux se firent dans des fonds de vallons humides. Vu leur rendement souvent faible, ces plantations coûtent cher à leur propriétaire, mais aussi à la collectivité. La plantation de résineux sur les fonds alluvionnaires entraîne le morcellement du paysage, la destruction de sites rares et intéressants du point de vue biologique."

Depuis, la réglementation pour les zones soumises au régime forestier a évolué vers une protection de l'environnement immédiat des cours d'eau et le CWATUP exige un permis pour la plantation en zone agricole.

En ce qui concerne spécifiquement la plantation de pessières dans les fonds de vallées, le projet Interreg II "Protection et Gestion des Vallées et des rivières transfrontalières du Parc Naturel germano-belge" mené par le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel¹⁴ (suivi par un projet Interreg III) a permis durant les dernières années de couper les épiceas sur une surface de près de 7 ha (III) et 141 ha (II) dans les vallées de la Holzwarche et la Warche, Kolvenderbach, Olef et Our.

Ce projet constitue donc un premier pas dans la réouverture des vallées, même si le problème de l'entretien des parcelles déboisées n'a pas encore toujours trouvé une solution acceptable. De plus, la nouvelle législation concernant la plantation dans les zones agricoles diminuera les problèmes à l'avenir en ce qui concerne les nouvelles demandes.

¹³ d'après "Un plan d'action agri-environnemental pour le parc naturel Hautes Fagnes-Eifel"

¹⁴ Information fournies par le Parc naturel Hautes-Fagnes-Eifel, 2002

3.3.2 Réserves naturelles

Le tableau 51 donne un aperçu des réserves naturelles ou des sites d'intérêt scientifique déjà existants au sein de la commune de Büllingen. Au total, près de 150 ha sont déjà soumis au régime des réserves naturelles, dont la grande majorité est gérée par les RNOB.

Il va sans dire que l'ensemble des parcelles qui composent ces réserves naturelles sont des parcelles non construites. La carte 16 montre très clairement qu'il ne s'agit cependant pas toujours de territoires compacts, mais de parcelles rachetées au fur et à mesure dans des sites d'une grande valeur écologique. Cependant, la stratégie poursuivie par les RNOB est de créer à terme des plus grands blocs, ce qui simplifierait les programmes d'entretien que ce soit par le biais du fauchage ou du pâturage.

Pour chaque réserve naturelle, un plan de gestion a dû être soumis par le propriétaire à la DGRNE (DNF). Ce plan de gestion accepte, en général, les mêmes actions, c'est-à-dire enlever, couper, déraciner ou mutiler les arbres et arbustes, détruire ou endommager le tapis végétal afin de préserver les paysages ouverts et la végétation semi-naturelle de ces prés de fauche. La fenaison n'est autorisée qu'après le 15 juillet. La pose de panneaux didactiques est également autorisée.

Tableau 51 : Les réserves naturelles de la commune de Büllingen

Nom de la réserve	Type	Promoteur	Surface totale (ha)
Vallée de l'Ensebach / Our	Réserve naturelle agréée	RNOB	15,1951
Vallée de la Holzwarche	Réserve naturelle agréée	RNOB	55,1503
Vallée de Kolvenderbach	Réserve naturelle agréée	RNOB	23,0691
Vallée de la Warche supérieure	Réserve naturelle agréée	RNOB	9,6705
Vallée du Tannebach	Réserve naturelle agréée	RNOB	1,7783
Vallée de l'Olef	Réserve naturelle domaniale	Région wallonne	34,5580
Wirtzbach	Réserve naturelle domaniale	Région wallonne	1,0385
Tourbière de Honsfeld	Réserve naturelle privée	RNOB	0,6308
Schartenknopf	Réserve naturelle privée	RNOB	6,6336
Kohlberg	Site d'intérêt scientifique	AVES	2,5000
Total			150,2242
Frankenbach	Projet de réserve	Région wallonne	12,0500

Sources : DGRNE, 2007

Ces travaux d'ouverture ont été réalisés à l'aide de volontaires ou de projets sociaux avec des handicapés, par exemple. Le plus grand problème se pose pour l'entretien régulier de ces espaces. Là également, des solutions innovantes doivent être recherchées. Des essais sont ainsi entrepris par le pâturage avec des races de bovins tels que les galloways, si possible en partenariat avec des agriculteurs des environs.

Chaque réserve a évidemment des caractéristiques propres. Les lignes suivantes tentent de résumer quelques unes de celles-ci¹⁵.

¹⁵ d'après les informations disponibles sur <http://environnement.wallonie.be/> et les données publiées par le BNVS/RNOB. Description des sites par Frank Vassen

- a) Vallée de la Holzwarche (Réserve naturelle agréée - R.N.O.B.-118)

La réserve naturelle RNOB de la vallée de la Holzwarche s'étire du plateau de Losheimergraben jusqu'au lac de Bütgenbach. Très représentative de la Haute Ardenne orientale, elle englobe plusieurs habitats non-forestiers de grande valeur biologique: nardaies, landes humides et boulaires tourbeuses dans la région des sources, prairies à fenouil et landes sèches sur les versants, prés humides, bas-marais acides et tourbières basses dans les fonds de vallée. Tous ces groupements abritent des plantes et des invertébrés remarquables, parmi lesquelles de nombreuses espèces à caractère boréo-montagnard. La superficie actuelle est de 51 hectares, mais un agrandissement supplémentaire de la réserve naturelle est prévu dans les années à venir.

- b) Vallée du Kolvenderbach (Amel; Büllingen) (Réserve naturelle agréée - R.N.O.B.-121)

La vallée forestière du Kolvenderbach englobe une série d'habitats très représentatifs de la Haute Ardenne : bas-marais acides, prés humides à bistorte, prairies submontagnardes à fenouil des alpes, landes à genêts, etc. De grande beauté paysagère, le site accueille aussi le blaireau et le chat sauvage. Le ruisseau du Kolvenderbach, réputé pour la qualité de son eau, comporte une belle population naturelle de la truite. C'est cela qui explique l'observation régulière de la cigogne noire en période de nidification. Une partie importante du site bénéficie maintenant d'un statut de protection sous forme de réserve naturelle RNOB. Différents travaux de restauration y ont déjà été réalisés : coupes d'épicéas, nettoyage des fonds de bois et démarrage d'un pâturage extensif. Depuis 5 ans, une partie de la réserve est pâturé chaque été par un troupeau de vaches Galloways : l'arnica, l'orchis tacheté et d'autres espèces des nardaies répondent déjà à ce mode de gestion par une augmentation de leurs effectifs.

- c) Vallée de l'Olef (Réserve naturelle domaniale - Région wallonne - 64)

Cette vallée forestière située en Haute Ardenne orientale est un site de grande valeur biologique et paysagère. On y rencontre des prés submontagnards à fenouil (*Meum athamanticum*), milieu particulièrement rare et localisé en Wallonie, ainsi que divers autres groupements végétaux tels que nardaies, jonchaires acutiflores, mégaphorbiaies, etc. L'abondance de la jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*) y est remarquable et est une des attractions de l'endroit. La cueillette y est évidemment totalement proscrite. Depuis 2004, on y trouve même le papillon « *Aurinia* », espèce devenue très rare en Europe du nord-ouest.

3.3.3 Site de grand intérêt biologique

Il s'agit de sites répertoriés dans la commune provenant d'un inventaire régional non exhaustif des sites de grand intérêt biologique (SGIB). Il s'agit des unités géographiques homogènes, identifiables sur le terrain et présentant un intérêt biologique.

Le tableau 52 donne un aperçu des sites d'intérêt biologique au sein de la commune de Büllingen. Au total, près de 110 ha sont catalogué hors zone protégée.



Frankenthal : source: Adams-Davril

Tableau 52 : Sites de grand intérêt biologique

N° SGIB	Nom du site
1462	Camp militaire d'Elsenborn (Büllingen; Bütgenbach)
111	Ensebach (Büllingen)
129	Holzwarche (Büllingen)
1122	Honsfeld (Büllingen)
132	Kolvenderbach (Amel; Büllingen)
375	Lac de Bütgenbach (Bütgenbach)
1125	Schartenknopf (Büllingen)
79	Schwalm (Butgenbach)
1126	Tannebach (Büllingen)
994	Vallée de l'Irmerscheiderbach (Büllingen)
998	Vallée de l'Olef - parcelles entre les réserves (Büllingen)
73	Vallée de l'Olef (Büllingen)
985	Vallée du Frankenbach (Büllingen)
1261	Warche supérieure (Büllingen)
83	Wirzbach (Büllingen)

Source : d'après DGRNE, fiche communale « Etat d'environnement »

3.3.4 Sites Natura 2000

Le réseau Natura2000 est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur la base de deux directives européennes, la Directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et la Directive 92/43/CEE appelée directive "Habitats" ou "Faune-Flore-Habitats". La première directive concerne uniquement les oiseaux, alors que la seconde prend en compte une large diversité d'animaux et de végétaux ainsi que des habitats ou milieux. Ces deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de la destruction, du dérangement ou réglementation des prélèvements, ...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites, où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables.

Depuis le 2 avril 1979, la directive européenne 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages impose la délimitation de zones protégées afin d'assurer la survie et la reproduction d'espèces particulièrement sensibles au niveau européen. Les États membres classent en zones de protection spéciale (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie à la conservation des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares et d'autres espèces nécessitant une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.

La Directive 92/43/CEE définit, quant à elle, des zones spéciales de conservation (ZSC) sur la base d'une liste d'habitats (Annexe 1 de la directive) et d'espèces (Annexe 2 de la directive) dont la conservation doit être prioritairement assurée, car ils sont reconnus comme étant menacés à l'échelle européenne. Le choix des sites est effectué sur la base de critères de sélection standard (définis à l'Annexe 3 de la Directive). Cette annexe indique que les décideurs doivent tenir compte de la représentativité du type d'habitat sur le site considéré, de la superficie qu'il y occupe au regard de la superficie nationale de l'habitat considéré et de la qualité écologique de ce type d'habitat sur le site (en intégrant les possibilités de restauration). De même, pour les espèces, ces critères doivent prendre en compte la taille et la densité de la population de l'espèce sur le site considéré en

comparaison avec la population nationale, la qualité du site pour l'espèce visée (en intégrant les possibilités de restauration) et son degré d'isolement sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de la population.

Les zones de protection spéciale (ZPS) et les zones spéciales de conservation (ZSC) identifient deux ensembles de sites dont la protection ou la gestion doit être compatible avec les objectifs des deux directives. Ces sites sont éligibles au statut de sites d'importance communautaire (SIC).

Les SIC sont des sites sélectionnés à partir des listes nationales qui contribuent de façon significative :

- au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable des types d'habitats et des espèces visés;
- à la cohérence de NATURA2000 ;
- et/ou au maintien de la diversité biologique des zones biogéographiques concernées.

Cette sélection a été menée par la Commission en collaboration avec les États Membres sur la base des critères définis à l'Annexe 3 de la Directive. Ces critères évaluent les sites selon leur *valeur* relative à l'échelle nationale, leur *importance* en tant que voie de migration ou de site transfrontalier, leur *surface* totale, la *coexistence* des divers types d'habitats et d'espèces visés et leur valeur en terme d'unicité pour les régions biogéographiques ou pour l'Union.

La Région wallonne a déterminé le 26 septembre 2002 près de 250 000 ha (13 % du territoire wallon) dont la protection est jugée indispensable pour la défense de certains types d'habitat nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales. A l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes wallonnes, depuis fin 2000 plusieurs sites ont été désignés au sein de la commune de Büllingen. Ainsi 2.465 ha (!) ont d'ores et déjà été retenus, surtout dans les vallées de l'Olef, de la Holzwarche, de l'Our et Ensebach, de la Warche, du Medemberbach, du Schwalmbach, du Kolvenderbach et du camp militaire de Elsenborn. ([voir carte 17](#)).

Neuf sites sont identifiés dont quatre sont situés entièrement sur le territoire communal :

- BE33037 – Camp militaire de Elsenborn qui se répartit sur les communes de Bütgenbach et Büllingen (2559 ha dont 259,51 ha sur le territoire communal)
- BE33038 – Vallée de la Schwalm qui se répartit sur les communes de Bütgenbach et Büllingen (659 ha dont 230,09 ha sur le territoire communal)
- BE33039 – Vallée de l'Olefbach qui se situe entièrement sur le territoire communal (712,57 ha)
- BE33046 – Vallée de la Warche en amont de Bütgenbach qui se répartit sur les communes de Bütgenbach et Büllingen (346 ha dont 287,81 ha sur le territoire communal)
- BE33047 – Vallée de la Holzwarche qui se répartit entièrement sur le territoire communal (335,47 ha)
- BE33057 – Vallée du Kolvenderbach qui se répartit sur les communes de Amel et Büllingen (191 ha dont 68,53 ha sur le territoire communal)
- BE33058 – Vallée du Medemberbach qui se répartit entièrement sur le territoire communal (258,11 ha)
- BE33059 – Sources de l'Our et de l'Ensebach qui se répartit entièrement sur le territoire communal (292,15 ha)
- BE33062 – Vallée supérieure de l'Our et ses affluents qui se répartit sur les communes d'Amel, Sankt Vith et Büllingen (395 ha dont 20,95 ha sur le territoire communal.)

Le tableau 53 indique leurs superficies par commune et les parties de site bénéficiant déjà d'un statut de protection à savoir les réserves naturelles agréées (RNA) et domaniales (RND), les réserves forestières (RF), les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB). La superficie par commune des zones protégées (RND, RNA, RF, ZHIB) hors Natura 2000 est également indiquée. Le nombre de sites dans et en dehors des sites Natura 2000 est spécifié.

Il n'existe aucune cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS), réserve forestière (RF) et zone humide d'intérêt biologique (ZHIB) sur le territoire de la commune de Büllingen.

Tableau 53 : Sites Natura 2000

Nom du site natura 2000	Superficie totale (ha)	Superficie sur le territoire communal			
		Total (ha)	% du total du site	RNA (ha)	RND (ha)
Camp militaire d'Elsenborn	2559,19	259,51	10.14	0	0
Vallée de la Schwalm	659,35	230,09	34.89	0	0,32
Vallée de l'Olefbach	714,75	712,57	99.69	0	14,67
Vallée de la Warche en amont de Butgenbach	305,99	287,81	94.05	2,60	0
Vallée de la Holzwarthe	335,56	335,47	99.97	38,80	0,69
Vallée du Kolvenderbach	190,96	68,53	35.88	8,79	0
Vallée du Medemberbach	258,11	258,11	99.99	0	0
Sources de l'Our et de l'Ensebach	292,47	292,15	99.89	8,96	0
Vallée supérieure de l'Our et ses affluents	396,04	20,95	5.28	0	0
Sites hors Natura 2000	-	0,34	-	0,10	0,24
Total général	5712,42	2465,53	-	59,25	15,92

Source : d'après DGRNE, fiche communale « Etat d'environnement »

Ces espaces NATURA2000 constituent un important complexe de zones humides abritant des landes, des fragments de tourbières, des bas-marais variés, des prairies humides, des mégaphorbiais diverses. Ils constituent d'importantes haltes pour les oiseaux migrateurs. Les rivières accueillent, par exemple, la moule perlière. Mais bien d'autres espèces reprises sur des listes rouges ou protégées peuvent y être relevées : diverses orchidées, le martin pêcheur, la cigogne noire, différents papillons, etc. Soulignons également le fait que la préservation de certaines plantes communes est nécessaire, car elles servent de nourriture ou de lieu de nidification à d'autres espèces, protégées.

Cependant, ces espaces sont fragiles et vulnérables, car soumis à de nombreuses pressions émanant de l'activité humaine : eutrophisation et pollutions des eaux, enrésinements, amendements, prélèvements d'espèces rares, reboisements des zones ouvertes, etc. Au sein de la commune, différentes actions ont d'ores et déjà été menées pour sauvegarder ces espaces : Pour rappel il s'agit des achats par les RNOB de certaines parcelles reprises sous le statut des réserves naturelles (voir ci-dessus) et des différents programmes Interreg mis en œuvre par le parc naturel Hautes Fagnes-Eifel.

Actuellement, les arrêtés de désignation de la vallée de l'Our supérieure sont en cours d'adoption. Le contenu de ces arrêtés est problématique pour certains agriculteurs, ce qui a été exprimé lors de l'enquête publique.

3.3.5 Arbres et haies remarquables

La commune de Büllingen a fait l'objet d'une mise à jour des arbres et haies remarquables de Wallonie qui a été reconnue par le gouvernement wallon le 27 05 2009. **La carte 18** permet de localiser ces arbres et haies remarquables.

La majorité des **arbres remarquables** sont des feuillus (hêtre commun, frêne commun, érable sycomore, chêne pédonculé ou encore tilleul à grandes feuilles) qui sont pour la plupart des arbres isolés. Soulignons à cet endroit la concentration de ces arbres remarquables dans quelques villages : Rocherath, Wirtzfeld, Hünningen, Mürringen, Manderfeld, Weckerath, Krewinkel, Berterath, Holzheim, Eimerscheid, Büllingen et Lanzerath.

Des grands ensembles de **haies remarquables** - toutes de type aubépine - ont pu être identifiées au nord du territoire communal. Il est à souligner que l'inventaire reprend dans cette zone la majorité des haies - pour ne pas dire toutes les haies - des zones agricoles dans et autour des villages de Wirtzfeld, Rocherath-Krinkelt, Büllingen, Hünningen, Mürringen et Honsfeld.

Le critère « remarquable » a pratiquement été donné dans le nord de la commune à l'ensemble du patrimoine bocager bien préservé en règle générale. L'entretien de ces haies demande aux agriculteurs un travail intense qui est rémunéré en partie par des mesures agri-environnementales (voir aussi le chapitre 2.3.5.2.4.).

Les extraits des haies et arbres remarquables qui concernent la commune de Büllingen figurent à l'annexe 1.

Le sud de la commune n'est par contre pas structuré par ce maillage bocager. Par conséquence, le critère « remarquable » a été donné à quelques haies ou groupement de haies bien déterminées dans les localités de Hasenvenn, Berterath, Krewinkel, Weckerath, Manderfeld, Holzheim, Merlscheid et Lanzerath.

3.3.6 Narcisses

Au printemps, une particularité de la commune est sans doute la présence de champs de narcisses jaunes et sauvages au nord-est de la commune de Büllingen (près de Rocherath/Krinkelt).

Ces narcisses sauvages ont besoin de beaucoup de lumière pour pousser. C'est pour cela que Natagora achète depuis des décennies des parcelles dans cette région, afin de pouvoir enlever les pessières et ainsi conserver ce spectacle naturel. Pendant cette période beaucoup de touristes visitent ces lieux. Le départ des promenades se fait de manière majoritaire depuis la frontière allemande - du lieu dit « Weisser Stein » mais des visites guidées sont organisées à partir de la Enkelberger Mühle entre les villages de Rocherath/Krinkelt et Mürringen. Rocherath/Krinkelt organise aussi la fête des narcisses qui englobe une bourse au plantes et beaucoup d'information et sensibilisation concernant la nature de manière générale.



Vue sur Wirtzfeld ; source : WFG



Holzwarchetal, Source : Adams-Davril



Holzwarchetal, Source : Adams-Davril

3.4 Patrimoine bâti

3.4.1 Typologie de l'habitat traditionnel¹⁶

Le site, l'orientation, la voirie et le parcellaire sont autant d'éléments qui s'imbriquent pour déterminer l'implantation du village et des maisons qui le forment. Un relief varié, la nature du sol ou la présence de l'eau ont amené les hommes à s'installer sur les versants, les têtes de vallées, les replats ou les plateaux, chaque site ayant ses avantages et ses inconvénients.

Dans la commune de Büllingen on peut classer le nord de la commune en zone de dispersion prédominante avec villages concentrés ; le sud en zone de dispersion avec villages nébuleuses.

L'habitat rural quant à lui est très peu dense, ce qui va de pair avec une région peu peuplée. Le relief mouvementé de la région a morcelé les finages villageois et l'habitat qui les organise. Les villages ne sont pas beaucoup plus gros que les hameaux qui les entourent et le mode de peuplement est le groupement. Soulignons cependant le fait que dans la partie nord du Canton de Sankt Vith, à proximité des Hautes Fagnes, on rencontre un aménagement de l'habitat traditionnel différent : les villages sont serrés et groupés en agglomérations importantes. C'est le cas pour les anciennes entités communales de Büllingen et de Rocherath (7 localités pour 3.968 habitants).

Dans la partie sud (ancienne entité communale de Manderfeld et Schönberg) le paysage est marqué par une multitude de petits hameaux, souvent une poignée de maisons groupées autour d'un centre communal ou paroissial. Ainsi l'ancienne commune de Manderfeld ne comptait-elle pas moins de 17 villages et hameaux pour une population de 1.385 habitants. Cet aménagement territorial correspond d'ailleurs curieusement aux deux zones d'influence, l'une colonaise, l'autre trévo-luxembourgeoise. Toutefois, les raisons géographiques et climatiques (comme la proximité des hauteurs fagnards) ne sont pas à exclure.

A l'intérieur du village, les maisons se répartissent avec des densités variées mais elles ne sont que rarement jointives, ce qui donne plus souvent une disposition en ordre lâche. Elles sont donc séparées les unes des autres par des jardins et des prairies.

Une distinction apparaît également dans les aspects extérieurs des maisons de secteur nord et du secteur sud. Les habitations anciennes de la région malmédienne et de Bütgenbach-Büllingen sont des constructions en gros moellons et parfois en torchis recouvert de lattes de bois, tandis que la partie sud ne connaît pas ce type. Ici la majorité des maisons sont crépies ou rejointoyées en blanc. C'est le type de la maison dite tréviroise (« Trierer Haus »), que nous rencontrons également dans l'Ösling luxembourgeois et dans la région de Bitburg-Prüm. Cette distinction dans l'habitat coïncide en partie avec les zones d'influence culturelle évoquées plus haut.

¹⁶ Ardenne herbagère



Maison Matthessen : Rocherath-Krinkelt



Maison Gerards: Holzheim

Le plan des habitations traditionnelles est quasi identique. Si l'on excepte les constructions récentes, les maisons ne sont presque jamais attachées entre elles. Cet espace entre les habitations est voulu. Le fermier entoure son habitation d'un potager et parfois de haies vives servant d'écran protecteur contre les vents du nord et les intempéries. On chemine donc entre différentes maisons qui se présentent sans ordre apparent (en retrait, perpendiculaires, parallèle par rapport à la voirie). L'habitat traditionnel est devenu rare surtout au nord de la commune. Au fil des ans les constructions du passé ont été remplacées par une architecture plus « moderne » et fonctionnelle. La destruction massive que l'Eifel belge a subie lors de l'offensive « von Rundstedt » (hiver 1944/45) fut le point de départ d'un grand « réaménagement architectural » de l'habitat rural. 92% des habitations ont été anéanties dans le canton de Saint Vith (soit 3.595 sur 3.908 habitations). Ces nouvelles constructions ne sont souvent pas la continuation de l'habitat traditionnel. La rupture avec le passé a été brusque, dictée par les nécessités économiques et de production rapide de logements.

En terme de volumétrie de bâtiments, c'est la maison de type des Cantons de l'est qui prévaut traditionnellement. Cette dernière possède un aspect vertical et est davantage développée en longueur qu'en largeur. Parfois le corps de logis est émergent, ce qui confère au bâtiment une certaine mise en valeur. De plus, dans les parties de la commune où le relief est plus important, certaines fermes construites dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle (au début de l'élevage bovin), possèdent des granges à étage (souvent en façade arrière), qui suppriment la nécessité de hisser les charges lors de l'engrangement.

3.4.2 Évolution récente de l'habitat

L'évolution de l'habitat au cours du 20^{ème} siècle ne peut évidemment pas se comprendre sans prendre en compte les possibilités offertes ou les restrictions imposées par le plan de secteur ([voir à ce sujet le point 4.2](#)).

La plupart des villages se sont, d'une part, densifiés dans le périmètre existant et, d'autre part, étendus le long des voies de communication. [La carte 19 « structure du bâti »](#) donne un aperçu de la situation actuelle au sein de la commune.



Büllingen, Source : Adams-Davril



Büllingen, Source : Adams-Davril



Mürringen, Source : Adams-Davril



Wirtzfeld, Source : Adams-Davril

Dans la commune de Büllingen, un exemple frappant existe de cet étalement linéaire le long des voies de communication (souvent à forte circulation). L'étalement entre Lanzerath, Hasenvenn, Manderfeld et Merlscheid, où la limite physique des villages a disparu au cours des dernières décennies, est la conséquence du plan de secteur.



Manderfeld, Source : Google earth

La carte montre également que :

- l'étalement linéaire ne se réalise que rarement en-dehors des limites des zones d'habitat à caractère rural définies au plan de secteur ;
- quelques villages et hameaux ont connu une densification relativement faible : Merscheid et Hüllscheid ;
- de nombreuses constructions isolées se situent en zone agricole. Souvent, il s'agit de nouvelles étables, construites à l'écart des villages, pour éviter les nuisances ou encore d'entreprises.

Depuis la fin du 19^{ème} et surtout le 20^{ème} siècle, les changements dans le visage de l'habitat rural (bâtiment et espace-rue) sont nombreux :

- rectification, élargissement et nivellation des voies de communication;
- séparation des fonctions et rejet de la fonction économique à la périphérie;
- séparation entre espace privé et espace public;
- imperméabilisation, banalisation et élargissement de l'espace-rue;

- disparition de l'architecture traditionnelle dans les nouvelles constructions (adaptation relief, volume, matériaux) et en conséquence apparition d'un mélange de styles.

3.4.3 Vestiges du patrimoine bâti au cours du temps

Un élément caractéristique est l'absence d'un habitat rural traditionnel antérieur au 18^{ième} siècle même si des villages comme Büllingen et Manderfeld ont déjà une longue histoire. Toutefois l' »Igelmonder Hof » à Manderfeld constitue une exception. Une des causes en est sans doute la dévastation que le pays a subie pendant la guerre des Trente ans (1618-1648). Une comparaison entre les « dénombrements de feux » des premières décennies et le « relevé des ménages » donne une idée approximative du niveau des dégâts. Dans la cour de Manderfeld, le nombre des ménages se réduit de 121 (en 1621) à 53 (en 1651).

Le relevé réalisé dans le patrimoine monumental de la Belgique (voir également [la carte 16](#)) nous montre que :

Le seul bâtiment, parties de bâtiments d'avant 1600 qui subsistent sur le territoire communal :

- L'ancienne tour de l'église décanale St Eloi à Büllingen (1130) ;
- L'église paroissiale Ste Anne à Wirtzfeld (XI-XIII^e siècle ainsi que XVI^e siècle)

Peu de traces subsistent également du 16^{ième} et du 17^{ième} siècle :

- calvaire au centre de Büllingen (1697);
- chapelle St. Corneille à Holzheim (1665)
- ancienne église de St. Matthias à Honsfeld (1523)
- ancienne église St. Joseph à Hünningen (1696-1698)
- ancienne église de Krewinkel (1^{ère} moitié du XVI^e siècle)
- église paroissiale St. Lambert à Manderfeld (1^{ère} moitié du XVI^e siècle)
- croix basse à Medendorf (1637)
- église paroissiale Ste Anne à Wirtzfeld (XI-XIII^e siècle ainsi que XVI^e siècle)

L'habitat rural le plus ancien date dès lors du 18^{ième} siècle, car c'est sous le régime autrichien que l'économie rurale se remet lentement de ses malheurs, pour atteindre dans la deuxième moitié du siècle une certaine prospérité.

Dans la commune de Büllingen, le patrimoine monumental fait référence à 5 objets ou bâtiments datés de cette époque :

- calvaire dans le village de Büllingen et au nord vers Wirtzfeld et au sud vers Mürringen (1722)
- bas relief du chemin de croix à Manderfeld (1765)
- haute croix votive à Manderfeld (1760)
- chapelle St. Brice à Merlscheid (1737)
- bornes Juliers (1791)

Pour les témoignages du 19^{ième} il s'agit de bâtiments et/ou objets religieux ou de fermes :

- croix de Saint Hubert à Eimerscheid (1807)
- Igelmonderhof sauf la cave (romain) et le fenil (1757)
- croix votive à Holzheim (1842)
- habitation n° 15 à Lanzerath (1814)
- croix commémorative à Lanzerath (en souvenir de Peter Braun décédé en 1817)
- monument votif à Manderfeld (1850)

Le 20^{ième} siècle est relativement fort représenté, surtout lorsqu'il s'agit de reconstructions de bâtiments religieux :

- maison d'habitation (1979)
- nouvelle chapelle St. Matthias (1956) à Honsfeld
- chapelle St. Joseph à Hünningen (1925)

- église paroissiale St. Eloi à Krewinkel (1961)
- église paroissiale St. Jean Baptiste à Krinkelt/Rocherath (1953)
- chapelle St. Joseph à Lanzerath (1950)
- église paroissiale St. Antoine Ermite à Mürringen (1926)

Le tableau 54 permet d'avoir une vue synthétique du type de patrimoine monumental ainsi que de sa localisation au sein de la commune. Le patrimoine monumental communal est non négligeable puisque 27 bâtiments ou parties de bâtiments sont décrits dans l'ouvrage. Rappelons qu'il s'agit là d'un patrimoine à protéger de façon prioritaire. De toute façon, les demandes de transformation de ces immeubles sont soumises à un examen particulier auprès de la DGATLP, qui demande parfois des avis à la Commission des Monuments, Sites et Fouilles instaurée au niveau de la Communauté germanophone.

A la vue de ce tableau plusieurs remarques peuvent être formulées :

- plus de la moitié des monuments sont des églises ou des chapelles, ce qui fait certainement référence à l'importance accordée au culte religieux;
- les bâtiments datent le plus souvent soit du XVI-XVII siècle ou du XX siècle;
- de nombreuses croix et calvaires sont également repris dans le patrimoine monumental et ils se répartissent de manière inégale dans les localités de la commune

Tableau 54 : Patrimoine monumental de la commune de Büllingen

Village/hameau	Eglise/ chapelle	Bâtiment d'habitation	Bâtiment d'exploit.	Autres	Total
Büllingen	1	1		3 calvaires	5
Hünningen	2				2
Mürringen	1				1
Honsfeld	2				2
Krinkelt/Rocherath	1			1 bornes	2
Wirtzfeld	1				1
Manderfeld		1		3 chemins de croix/ croix/ monument votif	4
Holzheim	1			1 croix votive	2
Igelmonderhof			1		1
Krewinkel	2				2
Merlscheid	1				1
Lanzerath	1			1 croix	2
Eimerscheid				1 croix	1
Medendorf				1 croix	1
Total	14	1	1	11	27

Source : Patrimoine monumental de Belgique, 1984

Les extraits du patrimoine monumental qui concernent la commune de Büllingen figurent à l'annexe 2.

Depuis 2003 la communauté germanophone a commencé une actualisation du patrimoine monumental sous le nom « Denkmalregister ». A l'heure actuelle, cette liste est clôturée dans la commune de Büllingen uniquement pour le village de Hünningen. 11 éléments du petit patrimoine et 10 maisons (ou partie) ont été retenus et peuvent bénéficier lors de rénovations d'une prime supplémentaire octroyée par la Communauté germanophone.

Quelques uns de ces monuments sont de surcroît protégés par un classement. Il s'agit plus précisément de 10 monuments et de 2 sites. **Le tableau 55** ci-dessous reprend la liste complète.

Tableau 55 : Monuments et sites classés

	Type de classement	Date de classement	
Büllingen	Monument	25.11.1988	Eglise Sankt Eligius (anciennes parties)
Holzheim	Monument	09.12.1991	Chapelle St. Kornelius (façade et toiture)
	Site	06.07.198	Römerwall
Krewinkel	Monument	09.03.1979	Chapelle Sankt Eligius
Manderfeld	Monument	09.03.1979	Eglise Sankt Lambertus avec 14 stations de chemin de croix
	Monument	19.10.1990	(13 Basreliefs sur socle et le „Siebenschläferhäuschen“)
Medendorf	Monument	27.10.1995	Croix « auf der Flins »
Merlscheid	Monument	19.10.1990	Chapelle Sankt Brictius (et autel baroque)
Rocherath	Monument	22.10.1973	Bornes de Jülich
Wirtzfeld	Monument + Site	04.08.1982	Eglise Sankt Anna et environnement (cimetière)
	Monument	27.10.1995	Station de prostration 1, 2, 3,7 direction de Büllingen

Source : Communauté germanophone, 2006

La carte 16 localise les différents éléments au sein de l'entité communale.



Igelmonderhof : Source Adams-Davril



Chapelle Krewinkel : Source Adams-Davril



Eglise Büllingen
Source : Adams-Davril



« Siebenschläferhäuschen »
Manderfeld
Source : Adams-Davril



Chapelle Merlscheid
Source : Adams-Davril



Eglise Wirtzfeld
Source : Adams-Davril



Eglise Manderfeld
Source : Adams-Davril



Chapelle Holzheim : Source Adams-Davril

Le Igelmonderhof a été le premier bâtiment agricole qui a fait d'office de domaine pendant l'époque prusienne. Soulignons également la présence du domaine au niveau de Berterath, domaine agricole construit à cette fin pendant l'époque prussienne (depuis 1814) et possédant donc une architecture spécifique.



Outre le patrimoine monumental, les bâtiments religieux de Büllingen recèlent des richesses importantes qui nous proviennent des 17^{ième}, 18^{ième}, 19^{ième} et même du 20^{ième} siècles : boiseries, autels, bancs de communion, bancs, stalles, confessionnaux, statues, tableaux, ustensiles, etc. La photothèque de l'IRPA, disponible en ligne¹⁷, contient plus de 190 éléments, donc certains sont visibles dans les nouvelles églises.

3.4.4 L'archéologie

Vers 1405 la région du Nord de Büllingen accéda au duché de Luxembourg et resta en sa possession jusqu'en 1795. Le Sud de la commune faisait partie de l'Electorat de Trêves (Manderfeld/Schönberg).

Le territoire actuel de la commune de Büllingen se compose de deux espaces de colonisations différents, qui ont connu aussi deux évolutions historiques différentes: le domaine royal de « Büllingen » et le territoire trévirois de l'ancienne commune de Manderfeld et de Schönberg.

Les deux parties ont été défrichées lors de la période romaine. Venant de Amel la voie romaine Reims-Köln passe via Morsheck en longeant la localité de Büllingen en direction de Wirtzfeld et Wahlerscheid. Déjà pendant la période romaine existaient aussi des chemins fréquentés formant un triangle et traversant le territoire autour de Manderfeld.¹⁸

Le nord ne présente aucune trace de colonisation romaine intensive. Les traces romaines apparaissent d'une manière plus intensive dans le sud de la commune (autour de Manderfeld). Comme endroits de découverte intéressants on peut citer le « Römerberg » près de Krewinkel, le château fort « Tornbach » près de Berterath, le « Igelmonderhof », le « Frankental » et le „Römergraben“ près de Holzheim.¹⁹

On peut observer sur la [carte 16](#) que la majorité des sites repertoriés par la Communauté germanophone se situe à proximité des tracées supposées de voies romaines. Il s'agit d'un potentiel de site archéologique répertorié, mais les fouilles n'ont pas encore été faites. Par conséquences les informations sont peu abondantes.

Tableau 56 : Monuments et sites classés

N° Localité	Lieu-dit	Objet archéologique
1 Allmuthen	Ahlerburg	Site habitat
2 Berterath	Tornbach	Bâtiment / château fort
3 Büllingen	Morsheck	Enceinte de défense
4 Büllingen	Village / cimetière	
5 Büllingen Holzheim/	Schwarzenbach	Site habitat
6 Honsfeld	Schürbusch	Enceinte de défense

¹⁷ site internet IRPA

¹⁸ Jenniges H. 1986, S. 63

¹⁹ Jenniges H. 1986, S. 63

7 Honsfeld	Göttgerath	Site habitat
8 Hüllscheid	Ahleskopp	Site habitat
9 Hünningen	Ecole primaire	
10 Krewinkel	Römerberg	Galerie / bâtiment
11 Krewinkel	Engelsberg	Bâtiment
12 Krewinkel	Romerspreth	Site habitat
13 Manderfeld	Maastricht	Enceinte de défense
14 Manderfeld	Igelmonderhof	Site habitat
15 Medendorf	Herzerath; Herzogenref Mürringer Berg (= Hoherberg?)	Site habitat / Enceinte de défense
16 Mürringen	Geisterich	Enceinte de défense
17 Wirtzfeld	Windgensknepp	Site habitat
18 Wirtzfeld		Enceinte de défense

Source : Communauté germanophone, 2007

3.4.5 Un cas particulier : les anciennes lignes de chemin de fer

C'est la « Vennbahn », dont la construction est décidée en 1882 (mise en service définitive 1887), qui sera la première ligne de chemin de fer de l'actuelle Eifel belge ([voir figure 19](#)). Cette ligne qui reliait Aix-la-Chapelle à Ulfingen et Prüm, touche en effet les Hautes Fagnes à l'est, localisation qui lui a donné son nom. La difficulté de la ligne a été de gérer les nombreuses déclivités, puisque la Vennbahn devait monter sur les 60 km de son tracé entre Aachen-Rothe Erde et Sourbrodt (le point le plus haut de la ligne avec 562,02 m) plus de 375 m de dénivelé. Ensuite, entre Sourbrodt et Ulfingen c'est une véritable montagne russe, comme le montrent les altitudes des différentes gares : Bütgenbach (Weywertz): 560,43 m - Weismes: 509,09 m - Montenau: 426,43 m - St.Vith: 462,47 m - Lommersweiler: 385,47 m - Reuland: 352,47 m - Oudler: 417,37 m - Lengeler: 461,47 m - Tunnel de Wilwerdingen: 503,63 m - Ulfingen: 422,80 m. La construction de la ligne peut donc être considérée comme une véritable prouesse technique.

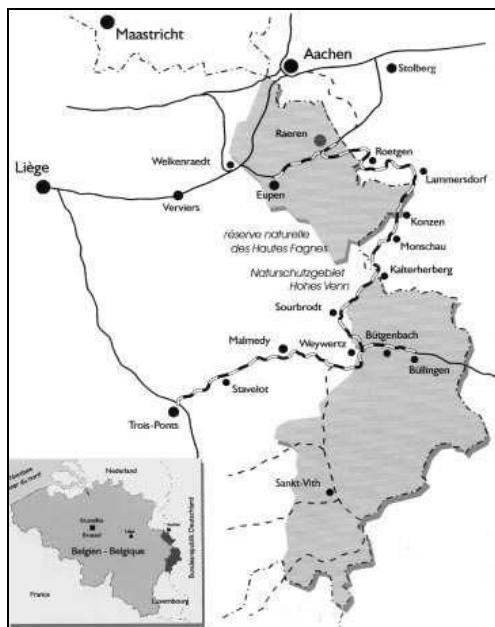
Comme la densité de trafic ne cesse d'augmenter (lien principal entre les bassins du Luxembourg et d'Aix-la-Chapelle, attractivité croissante du camp d'Elsenborn construit en 1894) nécessitent la mise à double voie, terminé en 1909.

Pour des raisons de revitalisation agricole d'une région assez pauvre les prusses ont construit une ligne de chemin de fer de Jünkerath à Weywertz, reliant l'Allemagne à la Vennbahn. Sur le territoire de la commune de Büllingen 3 arrêts/gares existaient.

Une deuxième ligne passant par Manderfeld était en projet. Suite à la première guerre mondiale elle n'a pas été réalisée.

Le trafic sur la ligne est dense et la gare de Saint-Vith un nœud ferroviaire important puisque dans les années 1920 on y dénombrait 30 passages de trains à passagers et 80 trains à marchandises.

Figure 19: Chemins de fer



Source: www.vennbahn.de



Buchholz, Source: WFG

Suite au traité de Versailles, la Prusse a cédé à la Belgique le territoire des Cantons de Malmedy et Sankt-Vith, y compris la majorité des lignes de chemin de fer. Suite aux changements politiques et économiques, l'importance des lignes diminue et elles ont subi de nombreuses destructions pendant la seconde guerre mondiale. Malgré les réparations de l'après-guerre, le trafic passager s'arrêtera dans les années 1950, tandis que les trains de marchandises rouleront encore jusque dans les années 1980, voir 2000 pour la ligne Weimes- Losheimergraben. Depuis que l'armée n'utilise la ligne pour amener des éléments lourds au camp d'Elsenborn, l'entretien des lignes 45 et 45a devenait peu rentable. C'est ainsi que le transport de marchandise (du bois) qui était encore en activité jusque Büllingen a également été arrêté définitivement.

L'ancien tracé de chemin de fer sur le territoire de la commune de Büllingen ne fait pas parti du projet Interreg qui vient d'être accepté. Sur ce tracé est prévu actuellement une piste cyclable, mais le financement de ce projet n'est pas encore assuré.

3.5 Les éoliennes

Sur le territoire de la commune de Büllingen, Electrabel a construit en 2009 6 éoliennes à Bolder-Biert (entre Honsfeld et Hünningen) avec une capacité de 2 Megawatts et une hauteur total de maximum 140 m. La capacité annuelle produite à cet endroit est estimée à 26 000 Kilowatt/heure et correspond au besoin de 7 000 ménages - donc 3,5 fois le nombre de ménages de la commune de Büllingen (2 012 ménages). L'énergie ainsi produite sera introduite dans le circuit à Bütgenbach, avec un maximum de 12 MW.

La commune a décidé de construire un seul grand parc d'éoliennes - qui restera le seul - sur un terrain communal pour éviter ainsi les discussions de prix des propriétaires qui pourraient penser à leur profit personnel sans tenir compte de l'aspect paysager, de la qualité de vie des riverains,... Il s'agit du parc d'éoliennes situé le plus haut au point de vue altitude de la Belgique (660 m)

Par contre, au sud de la commune, près des localités de Weckerath et Krewinkel, l'Allemagne a construit le long de la frontière belge un grand nombre d'éoliennes qui présentent un impact important au point de vue paysager. Les habitants des localités voisines belges se sentent entravés dans leur qualité de vie.



Krewinkel, Source: WFG



Krewinkel, Source: WFG

3.6 Grands ensembles paysagers

Dans le cadre de la réalisation d'un PCDR, le travail sur le paysage peut constituer un enjeu majeur puisque chaque habitant peut participer à son évolution que ce soit de manière négative ou, mieux, positive. En effet, beaucoup d'actes des habitants d'une commune influencent l'aspect des paysages. Par ailleurs, le SDER précise qu'au niveau régional « il faut de manière systématique prendre réellement en compte les aspects paysagers et évaluer l'impact paysager de l'ensemble des actes d'aménagement et d'urbanisme. »

Dans le cadre de cette première phase, il a été impossible de réaliser une analyse complète et détaillée de la qualité des divers paysages de la commune. Cependant, le travail réalisé à la demande de la Région wallonne par ADESA²⁰ sur l'ensemble du territoire wallon, permet de retenir les grands ensembles paysagers ainsi que les points de vue qu'il serait opportun de sauvegarder. Pour la commune de Büllingen ce travail a été effectué en 1996.

L'intérêt du travail d'ADESA est d'être mis en œuvre de manière généralisé sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne en appliquant la même méthode de travail. Cette méthode se base sur l'analyse de six critères de « qualité » du paysage à savoir :

- la profondeur de champ ou longueur de vue, qui doit être d'au moins 300 m ;
- la variété, qui procède du nombre d'éléments ou d'ensemble d'éléments en présence ;
- la dimension verticale, donnée essentiellement par le relief ou par les éléments verticaux observés dans le paysage ;
- la présence de plans successifs, qui résulte de l'agencement du relief ou des diverses masses ;
- l'harmonie qui provient d'une disposition équilibrée des objets et des couleurs ;
- la rareté, dont il faut tenir compte dans l'optique d'une démarche de protection et d'aménagement actif du territoire.

Chaque critère est apprécié sur une échelle de valeur à 5 degrés : valorise beaucoup, un peu, sans influence, perturbe un peu, beaucoup. Le travail se base donc essentiellement sur la délimitation des lignes de crêtes primaires et secondaires, au sein desquelles sont délimitées les différentes zones ou points de vue.

Sur base de cette méthode, avalisée par la Région wallonne, et à l'aide d'associations oeuvrant sur le territoire communal, l'ensemble des plans de secteur Stavelot-Malmedy-Sankt Vith et Hautes-Fagnes-Eifel a été étudié. Sur l'ensemble des cartes au 10 :000 couvrant le territoire communal ont donc été repérés les éléments suivants :

- les lignes de crêtes,
- les zones d'intérêt paysager,
- les points de vue d'intérêt communal,
- les points de vue sur 360°,

²⁰ Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents

- les points de vue remarquables (PVR),
- les lignes de vue remarquables,
- les zones non aedificandi (sur zone urbanisable).

Le plan de secteur actuel contient 4 zones d'intérêt paysager (ZIP) en plus de quelques zones de restrictions particulières (zones dont le développement doit, dans la plupart des cas, assurer la préservation de PVR). La méthode utilisée par ADESA évite de délimiter des ZIP dans les forêts, sauf si celles-ci sont des forêts de versants intégrés au paysage. Les nouvelles ZIP proposées sont donc le plus souvent des paysages ouverts qui sont d'un grand intérêt. L'ensemble des points de vue proposés est nouveau.

Cependant et malgré la présence de paysages exceptionnels, les associations qui ont effectué les relevés sur le terrain ont pu constater dans l'ensemble des communes germanophones « une dégradation progressive du paysage par des interventions les plus diverses : intensification de l'agriculture, monocultures d'épicéas, enrésinements des fonds de vallées, modification du relief du sol par creusement d'étangs de pêche, remblais, ... D'un point de vue urbanistique et architectural nous constatons de nombreuses dégradations des villages (transformations malheureuses, implantations agressives, peu de structure et de centre marquant les villages, hétérogénéité, dispersion des bâtiments et surtout morcellement de l'espace rural).

En fait, nos zones à bâtrir sont souvent beaucoup trop importantes. Pour bien faire, il faudrait absolument reclasser de bonnes parties des zones à bâtrir en zone verte ou zone agricole »²¹

ADESA propose, à l'issu de l'ensemble des relevés, plusieurs zones d'intérêt paysager nouvelles ou à élargir, qui regroupent essentiellement des sites de vallée au sud et des paysages bocagers au nord (**voir carte 20**). Ces zones d'intérêt paysager présentent des caractéristiques rurales (y compris des villages et hameaux) et sont souvent également très intéressantes du point de vue touristique. Plusieurs vallées présentent également un intérêt écologique avec la présence de zones humides.

Dans l'ensemble et en-dehors des villages, la région offre donc encore un paysage « pittoresque », avec de très belles vues, la présence de plans successifs, une grande variété et une très belle harmonie dans la disposition des divers éléments du paysage. La carte montre très clairement que les zones possédant un intérêt paysager sont nombreuses et très grandes et elles offrent des points de vue, souvent d'un intérêt remarquable (32) voire d'intérêt communal (20).

Afin de compléter cette analyse on peut dire que dans la commune les problèmes suivants concernant la qualité paysagère peuvent être relevés :

- la construction de bâtiments agricoles sur des lignes de crête ;
- la fermeture de vues après la construction en linéaire le long de nombreuses routes ;
- l'implantation de nombreuses éoliennes sur le territoire allemand mais à proximité de la localité de Weckerath.
- la banalisation de l'espace-rue.
- l'enrésinement des fonds de vallées, fermant ainsi les paysages et empêchant les points de vue (surtout dans les affluents de la Holzwarche);

Il faut cependant signaler que depuis l'analyse ADESA un projet de déboisement des fonds de vallées a eu lieu dans la vallée de la Holzwarche dans le but de recréer des conditions favorables pour la réinstallation d'une faune et d'une flore caractéristique des espaces en question.

Les lignes de haute tension représentent aussi un élément de paysage. Ils sont localisés **en annexe sur la carte 24**.

²¹ ADESA, p. 1

3.7 Projets communaux

Deux projets peuvent être mentionnés à ce niveau : le contrat de rivière et le fauchage tardif.

3.7.1 Les Contrats de rivière

Le Contrat rivière de l'Amblève concerne la totalité du bassin-versant de l'Amblève (qui s'étend sur 1.077 km²), y compris ses affluents que sont la Lienne, la Holzwarche, la Salm, la Emmels, Rechterbach et la Warche (sur 325 km où 1 000 km²). Le confluent le plus important est la Warche, qui prend sa source dans la commune.

Sur les 19 communes appartenant au bassin versant, 15 participent activement (et financièrement) au Contrat rivière. 72 000 personnes habitent ces communes et sont donc concernés par le projet.

Le Contrat de rivière du bassin de l'Amblève réunit tous les partenaires concernés par la gestion du cours d'eau afin de mettre en œuvre un programme d'action de préservation et de restauration des milieux liés à l'eau.

Les difficultés de démarrage ayant été grandes, les relevés ont été cloturés en 2005. Un comité de rivière de 84 partenaires a été créé. Il cherche le dialogue entre les différents bénéficiaires de la rivière (pêche, habitants, agriculteur, entreprises,...).

Le projet du contrat de rivière de l'Our est d'ordre international. En effet, en 2008 a été déposé un projet Interreg, piloté par le parc naturel Hautes Fagnes-Eifel en collaboration avec l'Allemagne et le Grand Duché du Luxembourg. Ce projet, accepté en 2009 a comme objectif la gestion intégrée et durable de l'ensemble du bassin-versant.

3.7.2 Le fauchage tardif

C'est en 1995, Année européenne de la Conservation de la Nature, que la Direction de la conservation de la Nature et des Espaces verts de la Région wallonne a lancé une action-pilote de gestion écologique des bords de routes communales afin de les rendre plus accueillants pour la vie sauvage.

Les deux règles d'or sont l'abandon de l'usage des herbicides, sauf exceptions clairement définies et la fauche extensive et tardive des bords de routes. Cette dernière permet d'assurer un développement optimal de la flore et de la faune car :

- un maximum d'espèces végétales a la possibilité de fleurir et fructifier ;
- les animaux tributaires de la structure de végétation herbacée y trouvent une nourriture abondante et peuvent arriver au terme de leur cycle de reproduction (papillons, ...) ;
- des économies non négligeables sont réalisées ...

En plus des zones à fauchage tardif annuel, il est intéressant de préserver des « zones refuges » qui ne seront fauchées que tous les deux ou trois ans. Ainsi, les animaux pourront s'y abriter à partir des zones fauchées.

Afin d'informer et sensibiliser les habitants à cette opération, la Région a fourni des panneaux portant l'inscription " Fauchage tardif - Zone refuge " qui ont été placés aux principales entrées des communes participantes.

En signant la convention « Bords de route », la commune s'engage à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes qui tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive (hauteur de coupe supérieure ou égale à 10 cm, définition de zones à gestion intensive ou extensive, ...).

La commune de Büllingen participe à ce projet et a signé la convention en 2002.

Selon les informations de la DGRNE, en 2005, 189,2 km de bords de routes sont fauchés tardivement, ce qui équivaut à 47,3ha. 99 types de plantes différentes ont été identifiés lors de 24 relevés qui ont été fait sur le territoire communal.

4.1 Schéma de Développement de l'Espace Régional

Il est intéressant de localiser la commune de Büllingen par rapport au Schéma de Développement de l'Espace Régional adopté en 1999 par la Région wallonne :

La commune est située dans la région agro-géographique de la Haute-Ardenne, caractérisée par une activité d'élevage pour la production de lait et l'engraissement. L'occupation du sol correspond principalement à des forêts et des prairies. La valeur des terres est moyenne et le taux de reprise des exploitations agricoles est faible. La pression de l'urbanisation se fait peu ressentir. En effet, au 1^{er} janvier 2007 et sur quelques 150,5 km², la commune compte 5.385 habitants soit une densité de 36 habitants/km². Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que la commune n'est pas incluse dans une région urbaine ou un eurocorridor.

4.2 Plan de secteur

4.2.1 Introduction

La commune de Büllingen est couverte par les plans de secteur Hautes-Fagnes-Eifel (reprenant l'ensemble du territoire du parc naturel) et Malmedy-Saint Vith, approuvés respectivement par l'Arrêté royal du 28/08/1979 et du 19/11/1979. Une première modification partielle a été approuvée par l'arrêté de l'Exécutif de la Région wallonne du 20/07/1989 en ce qui concerne l'inscription d'une zone artisanale (appelée zone d'activité économique mixte selon la nouvelle terminologie définie dans le CWATUP actuellement en vigueur) le long de la route Büllingen-Bütgenbach sur le territoire de ces communes au lieux-dits « Domäne et Schwarzenbach » et la transformation de la zone d'extension d'artisanat existante voisine en zone agricole.

Une deuxième modification partielle a été approuvée par le même arrêté qui prévoit la réaffectation en zone agricole de la partie est de la zone d'extension de l'artisanat de Morsheck.

La commune se situe sur les planches Elsenborn 50/3, Langert 50/4, Büllingen 50/8, Schönberg 56/4, Dreitherrenwald 50/a1, Losheimergraben 50/a5 et Manderfeld 56/a1 du plan de secteur Hautes-Fagnes-Eifel et des planches Langert 50/4, Büllingen 50/8, Bütgenbach 50/7 et Schönberg 56/4 du plan de secteur Malmedy-Saint Vith.

L'analyse du plan de secteur ([voir carte 21](#)) permet de tirer de nombreux renseignements concernant les caractéristiques de l'aménagement et du développement de la commune au cours des 25 dernières années, puisque c'est en fait le seul document légal qui détermine l'affectation du sol.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCDR, il n'est pas inutile de rappeler les définitions des différentes zones reprises au plan de secteur. Pour chaque zone on précisera dès lors les affectations possibles ainsi que leur localisation au sein du territoire communal. Les principes d'aménagement à la base de l'élaboration du plan de secteur ont été les suivants²² :

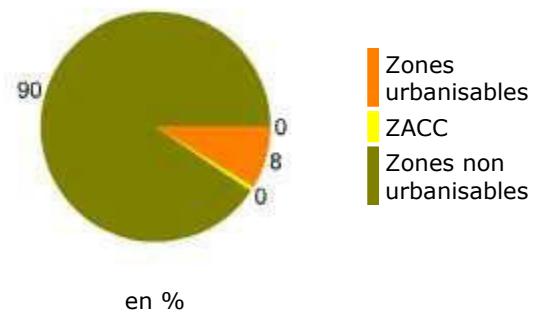
- arrêter la dispersion de l'habitat ;
- protéger les espaces ruraux nécessaires à l'agriculture et à l'élevage ;
- veiller à la sauvegarde des forêts et des espaces boisés, de la flore et de la faune ;
- prévoir les zones nécessaires à l'expansion économique ;
- protéger les sites naturels tout en répondant aux besoins de la seconde résidence et de tourisme ;

²² D'après les plans de secteur Hautes-Fagnes-Eifel et Malmedy-Saint Vith

- coordonner les diverses décisions relatives à l'affectation du sol en tentant d'éviter les conflits.

Sur les 15.032 ha obtenus lors de la digitalisation des plans de secteur, réalisée par l'Institut wallon en 1994, 1.325 ha sont potentiellement urbanisables, alors que le solde du territoire communal, 13.707 ha (91,2 %) ne sont pas destinés à l'urbanisation. Le caractère essentiellement rural est donc très bien mis en évidence par la faible présence des zones destinées à l'urbanisation.

Figure 20: Zones du plan de secteur



Source :DGRNE, fiche communale
« Etat d'environnement »

4.2.2 Zones destinées à l'urbanisation

La figure 21 reprend les zones urbanisables : les zones d'habitat, d'activité industrielle et d'activité mixte. Dans « Autres » urbanisables, on retrouve les loisirs, les zones d'extraction, mes services publiques et d'équipement communautaires.

Figure 21: Zones urbanisables



Source :DGRNE, fiche communale
« Etat d'environnement »

4.2.2.1 Zones d'habitat à caractère rural

Le CWATUP définit la zone d'habitat à caractère rural comme « *zone d'habitat à caractère rural principalement destinée à la résidence et aux exploitations agricoles. Les activités économiques, les établissements socio-culturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires de même que les équipements touristiques peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage.* »

L'ensemble des localités est repris en zone d'habitat à caractère rural, ce qui équivaut au total à 879 ha²³ (5,8 % du territoire communal), réparti en 18 unités : Büllingen, Hünenberg, Mürringen, Rocherath-Krinkelt, Wirtzfeld, Honsfeld au nord de la commune et Manderfeld-Hasenvenn-Hüllscheid-Merlscheid-Lanzerath-Hasenvenn, Kehr, Krewinkel-Afst, Weckerath, Holzheim, Eimerscheid, Medendorf, Buchholz, Losheimergraben, Allmuthen, Berterath et Hergersberg.

On peut dès à présent constater que, malgré la volonté clairement affichée par le plan de secteur d'arrêter la dispersion de l'habitat, le développement linéaire a été favorisé puisque,

²³ Institut wallon

à plusieurs reprises, une et même zone reprend plus d'un ancien noyau d'habitat. 28 années après l'adoption du plan de secteur, on peut remarquer que les villages de Manderfeld-Hasenvenn-Merlscheid-Lanzerath se joignent le long du réseau routier et perdent ainsi leur caractère groupé caractéristique. De plus, dans les villages clairement identifiés par une zone d'habitat à caractère rural, en dehors du réseau routier dense du centre de la localité le développement linéaire est également favorisé par l'extension le long du réseau routier, bien visible par la forme en étoile des zones.

4.2.2.2 Zones d'aménagement communal concertées

« L'affectation de la zone d'aménagement communal concerté est déterminée en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées visées à l'article 174 du CWATUP et de noyaux d'habitat visés au Code du logement, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal située sur le territoire communal concerné et sur les territoires limitrophes si elle existe. »

La mise en œuvre d'une zone ou d'une partie de zone d'aménagement communal concerté est subordonnée à d'adoption par le conseil communal d'un rapport urbanistique et environnemental qui contient des options d'aménagement, l'évaluation des effets probables de la mise en œuvre de la zone ainsi qu'un résumé non technique des informations.

Six villages de la commune possèdent ce type de zone, qui représente 95 ha (0,63% du territoire communal) : Manderfeld (deux zones, dont l'urbanisation doubleraient presque la superficie du village, Losheimergraben, une zone près du centre de Mürringen, trois zones à Büllingen (dont une est déjà occupée par un lotissement des années 80 et une autre partiellement) et deux zones à Honsfeld.

4.2.2.3 Zones d'activité économique

« La zone d'activité économique mixte est destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Elle peut comporter des dispositifs d'isolement. »

Suite à la modification partielle du plan de secteur de Malmedy-Saint-Vith (arrêté 20.07.1989), une zone d'activité économique supra-communale mixte existante à Bütgenbach au lieu-dit « Schwarzenbach » a été agrandie le long de la RN 632 dans la direction de Büllingen. Elle se situe sur une superficie de 8 ha sur le territoire de la commune de Büllingen et de 19 ha à Bütgenbach.

Suite à la même modification partielle du plan de secteur, une partie de la zone d'extension a été réaffectée en zone agricole au lieu-dit « Morsheck ». La grandeur actuelle de cette zone d'activité est de 12 ha. Quelques petites parcelles restent libres mais ne permettent pas la localisation d'une grande entreprise.

Une petite zone d'activité économique mixte est située à l'est mais en dehors du village de Mürringen, qui à été occupée à l'époque par un ferrailleur. Actuellement le bâtiment est en ruine.

Une autre zone est située au nord du village de Berterath, occupée par le bâtiment de la « Domäne ». Les bâtiments et les biens ruraux environnants ont été rachetés par un privé en 1997 et qui n'ont plus de fonction économique depuis.

« La zone d'activité économique industrielle est destinée aux activités à caractère industriel et aux activités de stockage ou de distribution à l'exclusion de la vente au détail. Elle comporte un périmètre ou un dispositif d'isolement. Les entreprises de services qui leur sont auxiliaires y sont admises. »

Il existe une seule zone d'activités économiques industrielles de 12,11 ha sur la route entre Berterath et Merlscheid. Elle est occupé par le parc à container d'IDELUX et la firme STACO sa. Une seule parcelle reste libre et se situe entre ces deux établissements et appartient à la firme STACO.

4.2.2.4 Zones d'extraction

« La zone d'extraction est destinée à l'exploitation des carrières et de leurs dépendances dans le respect de la protection et de la gestion parcimonieuse du sol et du sous-sol. L'utilisation de la zone, au terme de l'exploitation, est déterminée par une prescription complémentaire et son réaménagement, en tout ou en partie, est fixé par le permis d'extraction délivré en vertu de la législation sur les carrières. »

Cette zone regroupe actuellement les anciennes zones d'extraction ainsi que les zones d'extension d'extraction. Dans la commune de Büllingen 15 ha sont dès lors concernés, qui se répartissent en 8 zones, dont:

- 4 zones situées près de Krinkelt longeant la forêt
- une située da la forêt communale de Rocherath au Sud de la commune
- deux zones se situent entre Büllingen, Hünningen et Honsfeld
- une zone se situe dans la forêt entre Honsfeld et Holzheim

Actuellement plus aucune carrière n'est en service. Les types de roche exploités étaient: schistes, grès, grès schisteux, ...

4.2.2.5 Zone de services publics et d'équipements communautaires

« Sans préjudice de leur implantation en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural, la zone de services publics et d'équipements communautaires est destinée aux activités d'utilité publique ou d'intérêt général.

Elle ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la gestion d'un service public. Elle peut également comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général. »

Dans la commune de Büllingen 332 ha sont concernés ce qui est important pour une commune rurale. Ils se répartissent en 7 zones, dont:

- la plus grande partie concerne le champ de manoeuvre appartenant au camp militaire de Elsenborn.
- 2 petites zones se trouvent dans le centre de Manderfeld reprenant une des écoles et le cimetière.
- 3 petites zones se situent à Büllingen, dont la plus grande reprend le complexe sportif (salle de sport et terrains de footballs), les deux plus petites zones longeant l'ancien chemin de fer.
- 1 petite zone longe le chemin de fer à Buchholz.

4.2.2.6 Zones de loisirs

« La zone de loisirs est destinée à recevoir les équipements récréatifs ou touristiques, en ce compris les équipements de séjour. »

A Büllingen, on recense 66 ha de zones de loisirs qui se répartissent en neuf sous-espaces dont:

- une zone à Wirtzfeld longeant le lac de Bütgenbach qui n'est occupée actuellement que sur une petite partie par 16 maisons de secondes résidence ;
- une zone au sud de Rocherath-Krinkelt accueillant actuellement des maisons de vacances et une deuxième non occupée à l'est de Krinkelt ;
- une zone qui se trouve à l'est de Büllingen qui accueille un Hotel-Restaurant et un camping à l'heure actuelle ;
- une zone qui se trouve au sud de Morsheck (Büllingen) et qui accueille un camping ;

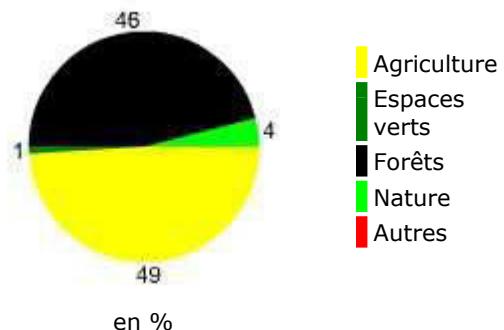
- une petite zone qui se trouve à Buchholz et une autre entre Hünningen et Buchholz ;
- une zone qui se trouve à Igelmonder Hof et accueille actuellement un camping et une piste de ski alpin qui n'est plus en usage ;
- une zone qui se trouve à l'ouest de Berterath et qui est occupée en partie par un hotel (Wohnpark Manderfeld).

Il existe dès lors un potentiel dans les zones de loisirs.

4.2.3 Zones qui ne sont pas destinées à l'urbanisation

Ce schéma reprend les zones non urbanisables, les zones agricoles, forestières, naturelles et les espaces verts. Dans "Autres" non urbanisables, on retrouve les plans d'eau. »

Figure 22: Zones urbanisables



Source : DGRNE, fiche communale
« Etat d'environnement »

4.2.3.1 Zone agricole

« La zone agricole est destinée à l'agriculture au sens général du terme. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage.

Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Elle peut également comporter des installations d'accueil du tourisme à la ferme, pour autant que celles-ci fassent partie intégrante d'une exploitation agricole.

Elle peut être exceptionnellement destinée aux activités récréatives de plein air pour autant qu'elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone. Pour ces activités récréatives, les actes et travaux ne peuvent y être autorisés qu'à titre temporaire sauf à constituer la transformation, l'agrandissement ou la reconstruction d'un bâtiment existant.

Les refuges de pêche y sont admis pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce.

Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans cette zone du permis relatif au boisement, à la culture intensive d'essences forestières, à la pisciculture, aux refuges de pêche et aux activités récréatives de plein air ainsi qu'aux actes et travaux qui s'y rapportent. »

Au sein de la commune, deux grandes zones agricoles peuvent être observées

- Dans la première grande zone au nord-ouest de la commune sont noyés les villages de Büllingen, Hünningen, Mürringen, Wirtzfeld, Rocherath-Krinkelt et Honsfeld.
- La deuxième zone se situe au sud-est de la commune et est divisée en deux parties par une forêt. Au total, 6.664 ha (44%) de la surface communale sont affectés en zone agricole.

4.2.3.2 Zone forestière

« La zone forestière est destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage.

Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, à la première transformation du bois et à la surveillance des bois. Les refuges de chasse et de pêche y

sont admis, pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce.

La Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans cette zone du permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois, à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche.»

Dans la commune 6 298 ha sont affectés à la forêt, ce qui représente 41,8 % du territoire communal. Le plus fréquemment, ce sont les zones au-delà des 500 m qui sont occupés par la forêt. Ces zones forment de grands massifs forestiers au nord de la commune et le mitage de l'espace agricole est presque toujours évité (sur le plan de secteur en tout cas). Seuls les espaces forestiers situés au sud de la commune sont plus découpés.

4.2.3.3 Zone d'espaces verts et zone naturelle

« La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre les zones dont les destinations sont incompatibles »

« La zone naturelle est destinée au maintien, à la protection et à la régénération de milieux naturels de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques.

Dans cette zone ne sont admis que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive de ces milieux ou espèces. »

642 ha (4,3 % du territoire communal) sont inscrits au plan de secteur en zone d'espace verts, dont 86,2 % en zones naturelles, ces dernières peuvent comprendre²⁴ des bois, des forêts, des bruyères, des marais, des rochers, des alluvions et d'autres territoires de même nature.

- ce sont de grandes parties des fonds vallées du Frankenbach, Our, Wendelwasser, Warche, Holzwarche, Edelsbach, Jansbach, Olef, Hontenbach, Hohlwiesbach, Krockesbach et Schwalmbach de ses affluents qui sont affectées en zone verte au plan de secteur.
- une zone plus importante au nord de la commune près du passage de la frontière « Wahlerscheid » est à remarquer : le « Eschkopp »

4.2.3.4 Zone de plan d'eau

Les zones de plan d'eau indiquées reprennent la partie du lac de Bütgenbach qui se situe sur le territoire de la commune de Büllingen et les cours d'eau de la Our et la Warche.

4.2.4 Indications supplémentaires

4.2.4.1 Périmètre d'intérêt paysager

Quatre zones entourant des lacs ou ruisseau sont répertoriées au plan de secteur : une zone à l'ouest de Wirtzfeld le long du lac de Bütgenbach, une zone au sud de Rocherath-Krinkelt nommé « Enkelberger Mühle » qui longe la Holzwarche, une zone au sud de Büllingen nommé « Richelsbusch » qui longe la Heckbach ainsi qu'une zone au sud de Honsfeld nommé « Schürbusch » qui longe le Kolvenderbach.

4.2.4.2 Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique

Quelques villages et hameaux bénéficient d'une mention supplémentaire qui se surimpose aux zones d'habitat à caractère rural : les zones d'intérêt culturel, historique ou esthétique à savoir : « la modification de la situation existante est subordonnée à des conditions particulières résultant de l'intérêt de la conservation ». Il s'agit plus particulièrement des

²⁴ d'après les plans de secteur Hautes-Fagnes-Eifel et Malmedy-Saint Vith

(ou parties de) centres « anciens » des villages de Krewinkel, une partie de Eimerscheid et deux parties dans le centre de Wirtzfeld.

4.3 Lotissements

Comme on peut le voir [sur le tableau 57](#), 64 lotissements ont été acceptés au total (sans compter les lotissements périmés) jusqu'à ce jour pour un total de 243 lots, ce qui correspond à une moyenne de 3,79 lots par lotissements. Comme on peut l'observer sur [la carte 22](#), la répartition par localité est assez variable : peu de petites localités au sud de la commune ont fait l'objet de demandes. Il existe un nombre important (21%) de lotissements à un seul lot. C'est sans conteste à Büllingen que le nombre de lotissements (et de lots) est le plus important, suivi de Manderfeld, Rocherath/Krinkelt, Mürringen et Hünningen. Notons que dans tous les cas, une bonne partie des lots ne sont pas encore construits (60%).

Quatre lotissements situés à Büllingen, Rocherath/ Krinkelt, Lanzerath et Berterath sont des lotissements de la commune.

La majorité des lotissements sont situés aux extrémités des espaces réservées à la construction, ce qui permet de dire que l'étalement des constructions se poursuivra, ce qui entraînera, à terme, des surcoûts pour la commune et la poursuite de la fermeture progressive des paysages.

Tableau 57 : Caractéristiques des lotissements

	Nbre de lotissem ents	Nbre de lots	Nbre de lots construits	Nbre de lots non construits	Nbre de lotis s à un lot
Wirtzfeld	3	7	2	5	1
Rocherath / Krinkelt	8	17	6	11	4
Mürringen	6	20	6	14	
Büllingen	20	98	42	56	2
Hünningen	6	18	8	10	2
Honsfeld	4	10	6	4	
Lanzerath	3	11	7	4	1
Berterath	1	3	0	3	
Krewinkel	1	2	0	2	
Manderfeld	10	46	10	36	3
Hasenvenn	1	1	1	0	1
Medendorf	1	10	1	9	
Total	64	243	89	154	14

Source : Administration communale, 2006

4.4 Espaces protégés par un règlement général sur les bâtisses en milieu rural

Les règles urbanistiques générales (article 419 CWATUP) sont évidemment d'application sur l'ensemble du territoire de la commune de Büllingen. En plus les règles urbanistiques particulières et caractéristiques de l'Ardenne sont d'application pour le périmètre d'application ([voir carte 22](#)) du règlement général sur les bâtisses en site rural de Krewinkel (article 426 CWATUP), comme cela a été décidé par arrêté le 23/12/1987 et modifié le 13/10/2006. Un petit dépliant a été publié par la DGO4 en 2008, qui n'est malheureusement disponible qu'en français et qui montre encore des photos de la chapelle de Krewinkel avant sa rénovation.



Village Krewinkel; source : WFG



Village Krewinkel; source : WFG



Village Krewinkel; source : WFG



Ancienne école : Krewinkel

4.5 Statut juridique des voies de communication

Mis à part les cinq routes nationales (la N632 Baugnée-Waismes-Bütgenbach-Büllingen-Losheimergraben, la N658 Amel-Büllingen-Rocherath-Wahlerscheid, la N692 Morsheck-Büllingen, la N626 Losheimergraben-Lanzerath-Manderfeld-Andler, la N634 Manderfeld-Hergersberg), gérées par le MET, l'ensemble des autres voiries est du ressort de la commune. Le réseau est très développé, puisque plus de 500 km de routes doivent être entretenues par la commune, ce qui représente évidemment une lourde charge financière pour cette dernière. Pour rappel, la commune se situe en 2^{ième} place en terme de superficie au niveau belge et possède le réseau routier le plus étendu. Ces routes se répartissent comme suit:

- 49 km de routes de grande communication et 155 km de petits chemins communaux, de propriété communale, reliant les villages entre eux ;
- 130 km de chemins ruraux et 173 km de chemins forestier.

Depuis de nombreux années la commune améliore ses chemins agricoles avec des subsides de la Région wallonne.

4.6 Statut juridique des bois et forêts

Rappelons que sur les 15 048 ha que compte le territoire communal, 6 198 ha sont occupés par des forêts, c'est-à-dire 41 % du territoire communal. La commune est propriétaire de 3.250 ha de ces espaces boisés (ce qui correspond à 53 % des forêts) et les forêts domaniales occupent 2.832 ha (19%). En moyenne, la commune vend entre 20.000 et 25.000m³ de bois par année, ce qui représentent des entrées nettes de 300 € par ha.

L'ensemble des forêts publiques sont gérées par deux cantonnements : celui de Büllingen gère 1.881 ha (Buchholz, Lanzerath, Weisser Stein, Büllingen, Hünningen) et celui de Elsenborn gère 1.370 ha (Hasselpath, Rocherath, Steinborn).

Un plan de gestion est élaboré depuis quelques années, dont les objectifs et les propositions de gestion seront encore à débattre au conseil communal ([voir aussi point 2.3.6 pour plus de détails](#))

Les forêts communales se répartissent comme suit

Tableau 58 : Répartition des forêts communales

Type	Surface (ha)	Part (%)
Conifères	2.489,43	76,58
Feuillus	467,71	14,39
Mixte	28,34	0,87
Réserve intégrale	5,67	0,17
Intérêt biologique	141,70	4,36
Divers	118,04	3,63
Total	3.250,89	100

Source : Plan de gestion 2004-2005 ; Calculs : WFG

La volonté communale est d'arriver à terme à une répartition équilibrée entre les conifères et les feuillus qui devrait être de 73 % de résineux et 27 % de feuillus pour la série 2 et 80% de résineux et 20% de feuillus pour la série 1. Le pourcentage relativement élevé de feuillus s'explique, d'une part, par les possibilités de subsides pour la reforestation des forêts communales et, d'autre part, par l'évolution favorable du marché vers une utilisation accrue de ce type de bois.

4.7 Statut juridique des cours d'eau

Dans le domaine de la gestion hydrologique, la législation de base relative aux cours d'eau remonte déjà à 1967. La distinction doit être établie entre les cours d'eau non navigables soumis à la législation de 1967 qui correspondent aux cours d'eau classés et ceux qui n'y sont pas soumis dans la mesure où leur bassin hydrographique n'atteint pas les 100 ha et qui n'ont pas fait l'objet d'un classement.

La différence majeure entre les cours d'eau de 1ière, 2ième et 3ième classe est le gestionnaire. Les cours d'eau de 1ière catégorie sont gérés par la Région wallonne (DGRNE), ceux de 2ième catégorie par la province et la 3ième catégorie relève du ressort communal. Les cours d'eau non classés doivent être gérés par les propriétaires riverains, en conformité avec les règlements provinciaux. Les cours d'eau sont représentés dans leur catégorie sur les cartes du PASH ([voir partie 1 annexe 3](#)). La Région Wallonne peut parfois classer les petits cours d'eau pour des raisons d'utilité publique, ou lorsque l'intérêt agricole manifeste le commande.

Noms et longueurs des cours d'eau principaux traversant le territoire communal classés en catégorie 1, 2 ou 3 :

Tableau 59 : Cours d'eau principaux

Nom du cours d'eau	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
FRANCKENBACH		X	X
KOLVENDERBACH		X	X
JANSBACH		X	X
KRACHBACH		X	X
OLEFBACH	X	X	X
TANNEBACH			X
WIESBACH	X		
HECKBACH			X
KOLVENDERBACH		X	X

OUR	X		
HOLZWARCHE	X	X	
WARCHE	X	X	
ruisseau 13081		X	
TIEFENBACH			X
SCHWARZENBACH			X
HONSBACH			X
KATZENBACH			X
WIRTZBACH			X
HINTERBACH			X
EDESBACH			X
DROSBACH			X
HOHLWIESENBACH			X
BARBETTBACH			X
WOLFSEIFENBACH			X
TROGLICHTENBACH			X
ENSEBACH			X
SCHMIDTSBACH			X
DEHNENBACH			X
MEDEMDERBACH		X	X

Source : commune de Büllingen

4.8 Plan d'assainissement par sous bassin hydrographique (PASH)

Les trois plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) couvrant la commune concernent les sous-bassins hydrographiques de la Meuse aval, de l'Amblève et celle de Moselle. Puisqu'aucune des localités ne se trouve dans le sous-bassin hydrographique de la Meuse aval (au nord de la commune) celui nous préoccupe moins. Ils ont été réalisés par l'A.I.D.E. (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des Communes de la Province de Liège et l'A.I.V.E. (Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau dans la Province de Luxembourg). Le projet a été dressé par la S.P.G.E. (Société Publique de Gestion de l'Eau) et approuvé par le Gouvernement Wallon, pour le P.A.S.H. de l'Amblève, le 22 décembre 2005 (M.B. le 10 janvier 2006), pour le PASH de la Moselle, le 10 novembre 2005 (M.B. 02 décembre 2005) et pour le PASH de la Meuse aval le 4 mai 2006 (M.B. 17 mai 2006). Les extraits du projet et de la légende qui concernent la commune de Büllingen figurent à l'annexe 3.

Les régimes d'assainissement et le réseau de collecte et d'égouttage projetés sont décrits ci-dessous.

L'assainissement envisagé pour le PASH Amblève concerne les localités de Büllingen, Mürringen, Hünningen, Rocherath-Krinkelt, Wirtzfeld et Honsfeld et en partie les localités de Losheimergraben et Buchholz au nord de la commune.

Les localités de Büllingen, Mürringen, Hünningen et Rocherath-Krinkelt sont équipées d'un assainissement de type collectif de < 2000 EH. Seul les habitations dans les alentours doivent être équipés d'un assainissement autonome.

La plus grande partie de l'assainissement de Wirtzfeld et Honsfeld est de type transitoire – le reste de ces villages ainsi que la zone de loisirs le long du lac de Bütgenbach doit être équipé d'un assainissement autonome.

L'assainissement envisagé pour le PASH de la Moselle concernent les localités de Manderfeld, Hasenvenn, Lanzerath, Merlscheid, Hüllscheid, Hergersberg, Allmuthen, Krewinkel, Afst, Kehr, Weckerath, Berterath, STACO Merlscheid et « Wohnpark »

Manderfeld, Holzheim, Igelmonderhof, Igelmondermühle, Eimerscheid, Andlermühle et Medendorf et en partie Losheimergraben et Buchholz au sud de la commune.

A part le village de Manderfeld et une partie des villages de Allmuthen, Hüllscheid Hergersberg qui sont déjà équipés d'un assainissement de type collectif de < 2000 EH, les habitations des autres localités et les alentours de Manderfeld doivent toutes être équipés d'un assainissement autonome.

Ils existent des stations d'épurations à Büllingen, Kronembourg (en Allemagne) et Manderfeld. Par contre les stations d'épurations doivent encore être réalisées à Rocherath, Krinkelt-Holzwarche, Alteroth, Mürringen Tiefenbach et Hünningen.

Une des problématiques majeures est la classification de grandes superficies en « zones transitoires » : Honsfeld et Wirtzfeld se trouvent par exemple, dans une zone de transition. Il reste à décider par la Région wallonne si ces localités seront incorporées dans un système autonome ou collectif.

4.9 Propriétés publiques et parapubliques

Les propriétés publiques représentent avec 7.262 ha plus de 48 % de la surface communale totale, qui s'élève à 15.048 ha (INS, 2005). Sur les 24 propriétaires identifiés, certains ont été considérés comme des propriétaires publics, alors qu'ils possèdent un statut parapublic ou d'asbl. Cependant, comme le montre très clairement le **tableau 60**, les surfaces leurs appartenant sont relativement petites et correspondent le plus souvent à un équipement technique (parc à conteneur, etc.).

C'est la commune elle-même qui est le plus grand propriétaire public avec 4.005 ha, suivi par la Division de la nature et des forêts avec 2.673 ha, l'état propriétaire de l'espace militaire avec 269 ha et les RNOB avec 113 ha. La majorité des propriétés communales sont des forêts (3.287 ha).

Tableau 60 : Répartition des propriétés publiques

Propriétaire publique	Total (ha)
Commune de Büllingen	4.004,78
WR nature et forêts (DNF)	2.672,99
ETAT militaire	269,43
ASBL réserves naturelles BNVS	113,59
Fabriques d'église	71,10
Commune de Bütgenbach	41,85
Electrabel	28,45
Propriété domaniale (forêts et pêche)	27,26
WR MET	7,82
ETAT réserve naturelle vallée de l'Olef	6,91
SNCB	6,05
CPAS	2,72
Commune de Amel	2,51
SWL société wallonne du logement	2,22
SWDE	1,39
ETAT régie des bâtiments	1,16
Communauté germanophone	0,77
SPGE société publique de gestion de l'eau	0,45
Commune de Losheim	0,40
IDELUX	0,15

Police	0,11
Poste	0,09
INTEREST	0,05
AIDE	0,01
Total	7.262,23

Source : Administration communale 2007 ; Calculs : WFG, 2007

La carte 23 précise la localisation des propriétés publiques : propriétés communales, DNF, fabriques d'église, etc.

Notons que les propriétés des RNOB (qui s'élèvent à plus de 113 ha de réserves naturelles) ont été repris dans le tableau même si il ne s'agit pas d'un propriétaire public.

4.10 Plans particuliers d'aménagement, schéma de structure, plan directeur, CCAT

Il existe un plan particulier d'aménagement concernant le zoning industriel de Büllingen (Morsheck) qui a été approuvé le 2 mai 1984 (voir aussi la carte 22). Avec le changement du plan de secteur en 1989, une partie de cette zone d'activité économique étudiée a été transformée en zone agricole.

Il n'existe pas de PCDN, de schéma de structure ou de plan directeur. A l'heure actuel une élaboration n'est pas prévu.

Une commission consultative communale d'aménagement du territoire (CCAT) existe et est approuvée par la Région wallonne (date de l'arrêté ministériel : 03/04/02). Le dossier pour le renouvellement de la CCATM a été envoyé à la DGATLP mais n'a pas encore été mise en place.

Captages d'eau et zones de prévention

A l'heure actuelle, il existe 23 prises d'eau souterraines destinées à la distribution publique répertoriées sur le territoire communal (voir la carte 8).

Aucun captage n'est cependant protégé par une zone de prévention, même si un projet est en cours.

4.11 Parc naturel

Selon le décret wallon du 16/07/1985 il s'agit de territoires ruraux, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.

87,7% (13.219 ha) du territoire de la commune de Büllingen font partie du parc naturel transfrontalier Hautes-Fagnes - Eifel (voir carte 21). Seul le village de Büllingen et des terrains dans ses alentours sont exclus. 18% de la surface totale du parc naturel se situe sur le territoire de la commune de Büllingen.

Le plan de gestion actuel, dont la révision est attendue de longue date, prévoit que le parc naturel doit être actif dans différents domaines :

- la conservation de la nature qui doit rester compatible avec le développement économique et qui se base sur l'ensemble des zones protégées et placées sous le statut de réserve naturelle, tout en mettant l'accent sur la création d'un réseau de réserves naturelles dans la partie méridionale du parc ;
- la protection de l'environnement, à savoir la qualité des eaux de surface et souterraines, les déchets, le bruit, etc. ;
- l'aménagement du territoire y compris l'aspect paysager, les prescriptions urbanistiques, le mobilier urbain, l'aide au citoyen, etc. ;

- le développement rural et économique, à savoir le maintien et le développement des activités humaines traditionnelles (agriculture, sylviculture, tourisme) en respectant les objectifs précédent ainsi que l'amélioration des équipements publics de base dans les villages ;
- la gestion, la surveillance et la sensibilisation de la population.

Il est certain, vu les moyens financiers et personnels alloués au cours du temps au parc naturel que l'ensemble de ces objectifs n'a pas pu être atteint. Il s'agit maintenant de revoir ce plan de gestion et de l'adapter aux nouvelles données. Cependant, le parc naturel participe de manière active depuis quelques années à plusieurs projets européens type Interreg ou Life dont le but principal est le développement durable et le maintien d'une certaine bio-diversité.

En ce qui concerne les projets menés dans le cadre de Interreg II (terminé) et d'Interreg III c'est la protection des paysages qui est le cheval de bataille. Dans les deux cas il s'agit, avec l'accord des propriétaires, d'abattre les épicéas dans le but de recréer les conditions favorables pour la réinstallation d'une flore et d'une faune caractéristiques des espaces en question. Si le projet Interreg II s'est spécialement intéressé aux vallées humides, Interreg III permet de déboiser des landes et des bruyères.

L'appartenance ou non au parc naturel explique l'avis de la commission de gestion sur les permis d'urbanismes déposés ; ce passage administratif supplémentaire n'est pas toujours bien accepté par les habitants, qui ne perçoivent pas, dans leur vie de tous les jours, cette limite due à la présence du parc naturel. Dans le cas de Büllingen une grande partie des terrains inscrits dans le parc naturel sont des massifs forestiers, à l'exception des villages de Buchholz, de Losheimergraben près de la frontière allemande et de tous les villages au sud de la commune à proximité de Manderfeld.

5 LA PRÉSENTATION SUCCINCTE DES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE

Büllingen est une commune avec une grande surface. Des 84 communes de la province de Liège, la commune de Büllingen est la plus grande en termes de surface (15.048 ha) mais se positionne à la place 82 en termes de densité (36hab/km²).

Les chiffres suivants parlent d'eux-mêmes et placent la commune au hit parade des records : 1.000 km de routes communales, 87,7 % du territoire communal appartiennent au parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, 10 réserves naturelles (150 ha), 10 zones Natura2000 (2.465,53 ha), Büllingen est la commune située le plus à l'est de la Belgique, possède 46km de frontière d'état avec l'Allemagne et on y trouve le village le plus haut (en altitude) de la Belgique.

La commune possède 27 villages, dont 6 plus grands dans le nord de la commune. Dans le sud, on trouve de nombreux villages répartis autour du village-centre de Manderfeld.

Le sud et le nord de la commune de Büllingen ont depuis toujours été dominés par des seigneurs différents, et ont dès lors connu des évolutions différentes :

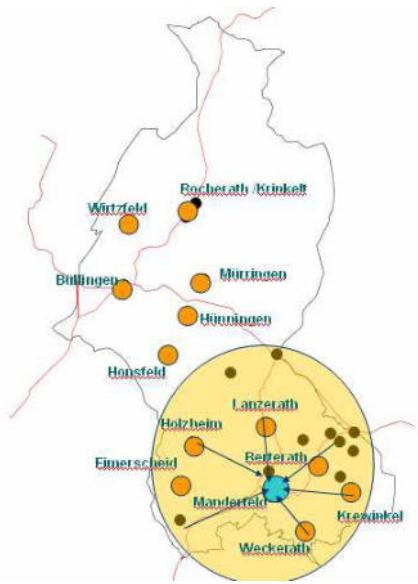
- pendant la période des Francs (à partir de 450 après J.C) et des cours royales (à partir de 800) : les deux grandes agglomérations de Büllingen et Manderfeld se développent
- pendant la fin du Moyen-Âge : la pouvoir central disparaît au profit de 3 seigneurs qui règnent sur des parties du territoire actuel de la commune (voir aussi le blaseau de la commune)



- o les ducs du Luxembourg dans le nord
 - o les princes-électeurs de Trèves dans le sud (que l'on appelle encore aujourd'hui le « Treeschland »)
 - o les comtes de Schleiden à l'est
- le temps des français à partir de 1794 : la commune de Büllingen appartient à deux départements différents
 - o le département de l'Ourthe
 - o le département de la Saar
- Création des anciennes communes
 - o Büllingen
 - o Rocherath
 - o Manderfeld
 - o Schönberg

Ce n'est qu'avec la fusion des communes que ces entités ont été regroupées pour la première fois.

Chaque région possède donc ses particularités... aujourd'hui encore :



Nord

- plus grandes localités
- augmentation de la population
- chaque village possède sa propre vie associative avec des infrastructures propres
- chaque village vit un peu replié sur lui-même
- 6 écoles (primaire et maternelle)
- la forêt ainsi que le camp militaire sont ressenties comme des frontières naturelles fortes avec les villages allemands
- anciennes communes riches à cause des grandes surfaces boisées communales

SUD

- plus petites localités et hameaux
- diminution de la population
- Manderfeld comme centre pour les associations et l'école (mobilité nécessaire)
- « Treeschland » comme région homogène et regroupée
- plus de contacts avec les communes voisines en Allemagne
- anciennes communes pauvres

Même si la commune de Büllingen est de plus en plus unie depuis la fusion des communes, des différences entre les anciennes communes subsistent mais qui sont vues comme des potentialités pour la commune.

(Voir aussi les présentations PowerPoint de la situation existante dans l'annexe 6 et 11 de la partie 2)

(Voir aussi l'analyse AFOM dans la partie 3, point 1.1)

6.1 Organigramme

Maison communale : services administratifs :



Rez-de-chaussée:

- Ancien bâtiment (entrée principale)
- Services financiers
 - Ancienne salle des mariages, actuellement salle de réunion
 - Bureau pour les permanences du collège communal
 - bureau d'information touristique
- * Annexe (entrée latérale) :
- Bureau de la population
 - Bureau de l'état civil
 - C.P.A.S.

1er étage:

- * Ancien bâtiment:
 - Secrétariat communal
 - Bureau du secrétaire communal
 - Salle du collège communal
- * Annexe :
 - Service d'urbanisme, environnement et propriétés communales
 - Services des travaux
 - Salle du cadastre
 - Salle du conseil communal

2ième étage:

- * Ancien bâtiment :
 - Receveur communal
 - Secrétariat du CPAS

Hall du service travaux : dans le village de BÜLLINGEN, 4760 BÜLLINGEN, Im Kips 6

FOREM:

Permanences dans le secrétariat du CPAS tous les mardi de 8h30 à 11h30.

Service des pensions:

Permanences à l'administration communale tous les premiers mardi du mois de 9h30 à 12h00.

6.2 Moyens humains

La commune emploie au 1 janvier 2009 165 personnes. Il faut ajouter à ce chiffre 47 pompiers volontaires et 27 ambulanciers.

Tableau 61 : Moyens humains

- Administration:	18 (4 temps partiel): * <u>Travaux</u> : 3 personnes (dont 1 à 80 %) * <u>Population, état civil</u> : 4 personnes (dont 1 à 50%) * <u>Receveur et finances</u> : 5 personnes (3,10 ETP) * <u>Secrétariat</u> : 3 personnes (y compris secrétaire communal) * <u>Urbanisme, environnement, bien</u> : 3 personnes
- CPAS.:	10 personnes ^(*)
- Ouvriers:	29 (7 s'occupant des forêts et 22 des routes, mais plusieurs ne travaillent qu'à temps partiels)
- Femmes d'ouvrage:	21 (toutes à temps partiels) ^(*)
- Instituteurs:	69
- Surveillance (écoles):	18 (tous temps partiels) ^(*)

^(*) y compris personnel de remplacement

Tableau 62 : Organigramm des services communaux

Secrétariat	Population & état civil	Travaux	Urbanisme, environnement & biens	Finances	Receveur
Roth Raymund <i>Dienstleiter</i>	Kever Jean-Pierre <i>Dienstleiter</i>	Heinen Manfred <i>Dienstleiter</i>	Bormann Edgar <i>Dienstleiter</i>	Heinrichs Karin <i>Dienstleiterin</i>	Holgers Edy <i>Dienstleiter</i>
Held Sandra 100% (BVA)	Bungart Karin 100% (BVA)	Margraff Sylvie 80%	Halmes Hyazintha 100% (BVA)	Drewu Rita 50%	Heinrichs Sylvia 50%
Fickers Anita 100%	Reiter Horst 100%	Peters Andreas 100%	Proes Bernadette 80% (BVA)	Jousten Tamara 50 % (BVA)	Jousten Tamara 50 %(BVA)
	Reuter Inge 50%				

6.3 Quelques données sur le budget 2008

Volume du budget 2008

Ce budget inclut les modifications votées par le conseil communal le 27 novembre 2008.

Tableau 63 : Budget ordinaire

	Recettes €	Dépenses €	Excédent €
Modif. budget. 1/08	9.367.677,90	- 8.218.418,26	+ 1.149.259,64
Augmentation	106.903,60	- 262.622,30	- 155.718,70
Diminution	0,00	+ 478.189,51	+ 478.189,51
Nouveau résultat	9.474.581,50	- 8.002.851,05	+ 1.471.730,45

Tableau 64 : Budget extraordinaire:

	Recettes €	Dépenses €	Excédent €
Modif. budget. 1/08	2.663.756,98	- 2.663.756,98	0,00
Augmentation	38.529,76	- 98.735,25	- 60.205,49
Diminution	- 759.189,51	+ 819.395,00	+ 60.205,49
Nouveau résultat	1.943.097,23	- 1.943.097,23	0,00

Tableau 65 : Résumé des budgets des dernières années
(après la dernière modification budgétaire).

Année	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Excédents
2007	11.163.974,34	10.059.162,24	1.104.812,10
2006	10.701.323,11	9.274.841,23	1.422.481,88
2005	10.609.355,50	9.018.923,63	1.590.431,87
2004	9.863.717,32	8.453.338,91	1.410.378,41

Année	Recettes extraordinaires	Dépenses extraordinaires	Excédents
2007	3.258.508,33	3.258.508,33	0,00
2006	2.027.228,42	2.027.228,42	0,00
2005	3.660.523,93	3.660.523,93	0,00
2004	5.343.897,04	5.343.897,04	0,00



Dexia Banque SA
Boulevard Pachéco 44 - 1000 Bruxelles
Tél. 02 222 11 11 - N° de cpt 052-0006469-91
RPM Bruxelles - TVA BE 0403.201.185
Agent d'assurances CBFA n° 019649A

SITUATION DE POUVOIR D'EMPRUNT

EUR

- Commune :	BULLINGEN
- Matricule :	090-1611100-77
- Cpte courant :	091-0004141-96 BE65 0910 0041 4196
- Situation établie le	28/04/2009

I. Prévisions de recettes

- Fonds des communes	:	1.490.000,00
- Add précompte immobilier nombre (1900)	:	1.008.897,70
- Additionnels IPP taux (6%)	:	659.008,59
- Add taxe circulation	:	72.975,21
- Subv. fonctionnement écoles	:	166.000,00
Total	:	3.396.881,50
		X 90%
		3.057.193,35 (1)
		(1) X 90%
		2.751.474,02 (2)

II. Prévisions de dépenses

- Prélèvements d'office (déficit hôpitaux)	:	16.000,00
- Intérêts d'emprunts (*) jusqu'au no 1191	:	82.716,02
- Tranches d'emprunts (*)	:	328.941,47
Total	:	427.657,49 (3)

(*) Y compris éventuellement les charges des prêts contractés par les régies communales et les charges des prêts garantis par la commune.

III. Excédent de recettes après avoir tenu compte d'une marge pour les fluctuations éventuelles du taux d'intérêt (2) - (3)

2.323.816,53 X 90% 2.091.434,88 (4)

IV. Pourcentage d'engagement (3):(1)

14%

V. Possibilités d'emprunt sur base d'excédent de recettes (4)

<u>Durée (ans)</u>	<u>Taux indicatif (%)</u>	<u>Pouvoir d'emprunt</u>
20	2,952	31.520.000,00
15	2,952	25.300.000,00
10	2,929	18.100.000,00
5	2,875	9.730.000,00

Ce pouvoir d'emprunt a été établi en tenant compte des modalités de base (révision triennale du taux, imputation semestrielle des intérêts et amortissement annuel du capital), aux taux en vigueur au jour du calcul.

6.4 Composition du conseil communal

Puisque la commune de Büllingen dépasse la barre des 5 000 habitants, elle dispose d'un Conseil communal composé de 17 personnes et d'un Collège communal composé de 5 personnes.

Nom, Prénom	Fonction	Adresse
WIRTZ Friedhelm	Bourgmestre	Honsfeld, 4A - 4760 Büllingen
HEINZIUS Willy	1. Echevin	In der Reisbach 71 - 4760 Büllingen
RAUW Herbert	2. Echevin	Rocherath 76 - 4761 Büllingen
HEINEN-KNAUS Monika	3. Echevinne	Malmedyer Strasse 5 - 4760 Büllingen
REUTER Wolfgang	4. Echevin	Manderfeld 51 - 4760 Büllingen
STOFFELS Herbert	Conseiller	Rocherath 72 A - 4761 Büllingen
COLLAS Berni	Conseiller	Losheimergraben 12 A - 4760 Büllingen
VELZ Walter	Conseiller	Mürringen, Zur Lehmkaul 10 - 4760 Büllingen
BRÜLS Werner	Conseiller	Rocherath 53 - 4761 Büllingen
JOST-COLLAS Vroni	Conseillère	Mürringen, Zur Gewandel 27- 4760 Büllingen
ADAMS Reinhold	Conseiller	Wirtzfeld 36 A - 4761 Büllingen
MIESEN Alexander	Conseiller	Hergersberg 27 - 4760 Büllingen
MÖRES Jenny	Conseillère	Krinkelt 123 - 4761 Büllingen
SCHOMMERS-JOST Liliane	Conseillère	Honsfeld 125 - 4760 Büllingen
WIRTZ Sabine	Conseillère	Hünningen 95 - 4760 Büllingen
FICKERS Dieter	Conseiller	Rocherath 49 - 4761 Büllingen
PFEIFFER Björn	Conseiller	Am Kamerborren 2 - 4760 Büllingen



Programme Communal de Développement Rural



-
-
-
-
-
-
-
-



-
-
-
-
-
-
-
-



Commune de Büllingen Province de Liège

-



-
-
-
-
-
-
-
-



■ Partie 1:
■ La description des caractéristiques socio-économiques de la commune
■ Atlas des documents cartographiques

-



-
-
-
-
-
-
-
-

Décembre 2009

-



-
-
-
-
-
-
-
-

Organisme d'accompagnement :
Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG

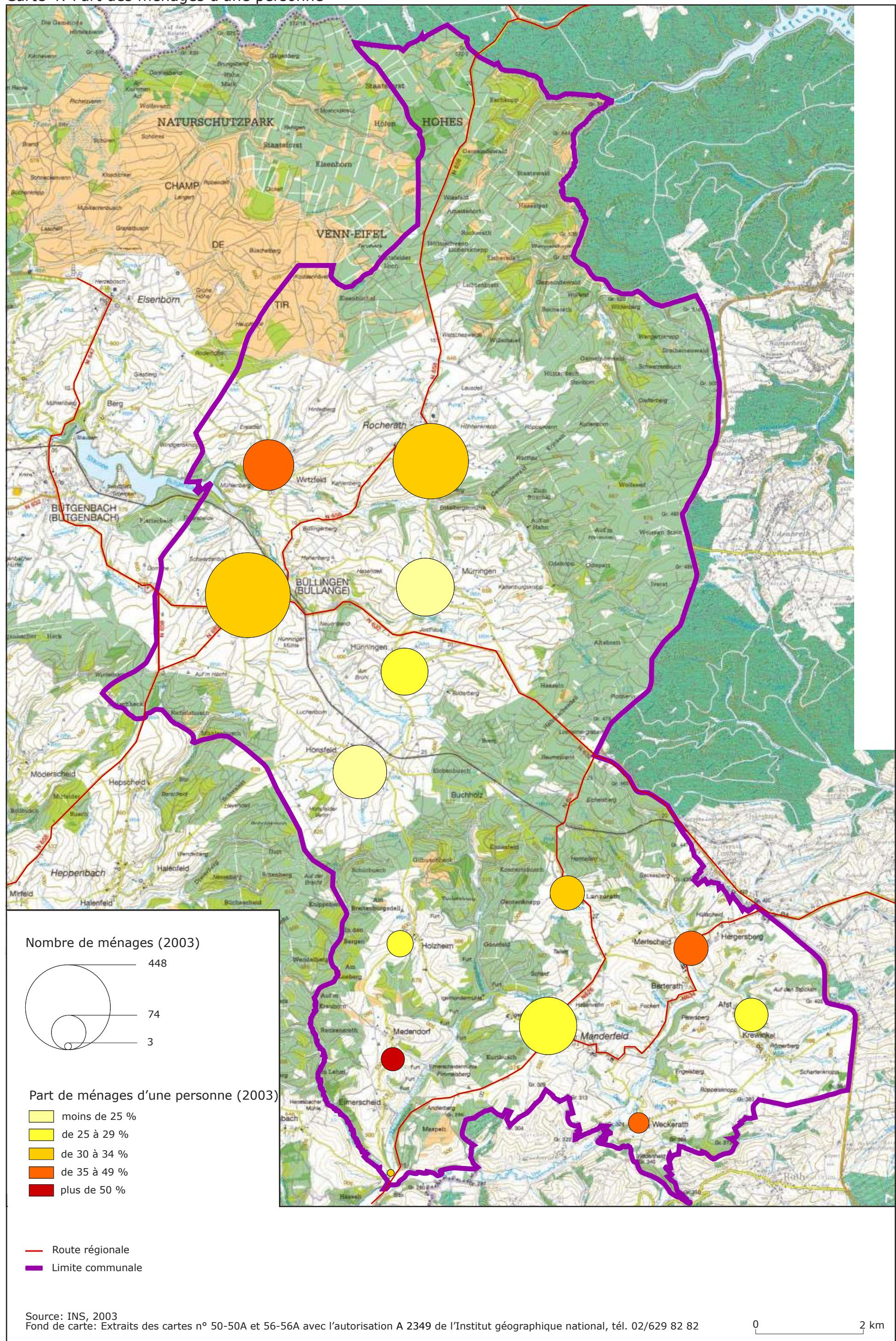
-

Auteur de programme:
Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG

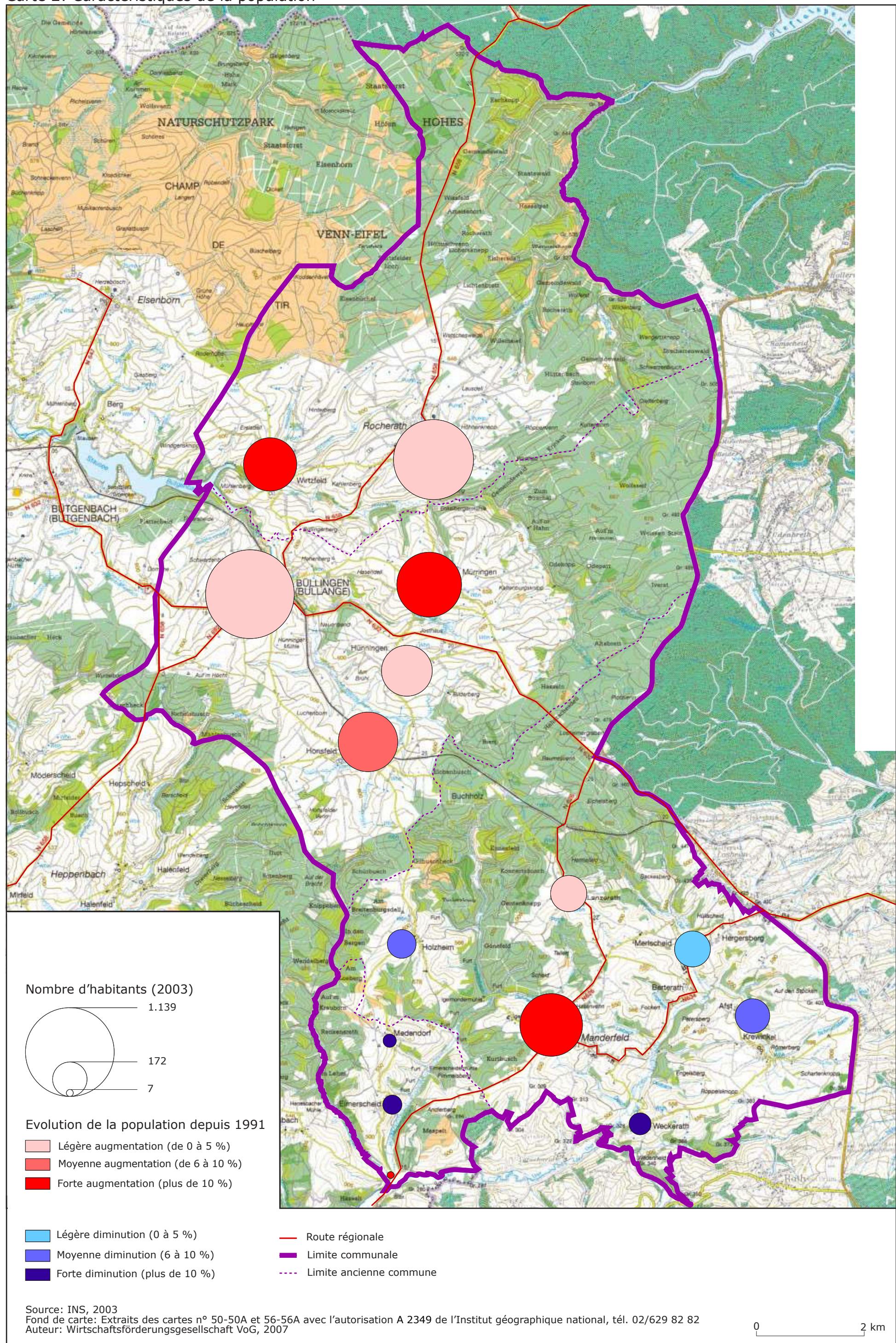
ATLAS DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

- Carte 1 : Carte IGN et limite de secteurs statistiques groupés
- Carte 2 : Caractéristiques de la population
- Carte 3 : Part des étrangers par localité
- Carte 4 : Part des ménages d'une personne
- Carte 5 : Nombre de secondes résidences
- Carte 6 : Principales catégories d'occupation du sol
- Carte 7 : Infrastructure touristique
- Carte 8 : Alimentation en eau
- Carte 9 : Provenance des élèves dans les écoles communales
- Carte 10 : Répartition des commerces et services
- Carte 11 : Monde associatif de la commune de Büllingen
- Carte 12 : Lieux de rencontre et salles
- Carte 13 : Nombre d'accidents sur les routes régionales entre 2003 et 2006
- Carte 14 : Géologie
- Carte 15 : Pédologie de la région
- Carte 16 : Patrimoine monumental et naturel
- Carte 17 : Natura 2000
- Carte 18 : Arbres et haies remarquables
- Carte 19 : Structure du bâti
- Carte 20 : Analyse paysagère
- Carte 21 : Plan de secteur
- Carte 22 : Contexte réglementaire : Lotissements, PPA, RGBSR
- Carte 23 : Propriétaires publiques
- Carte 24 : Lignes de haute tension

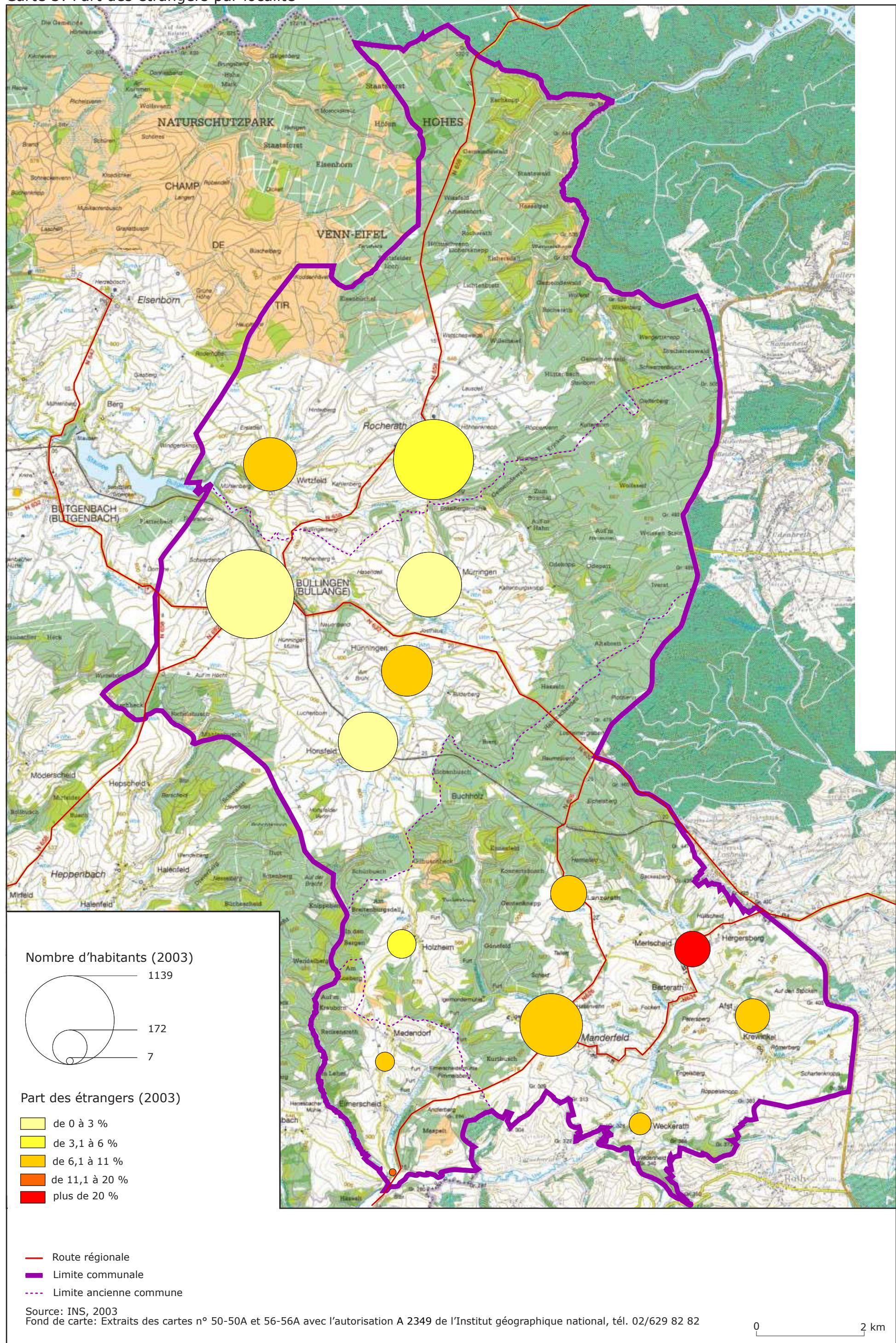
Carte 4: Part des ménages d'une personne



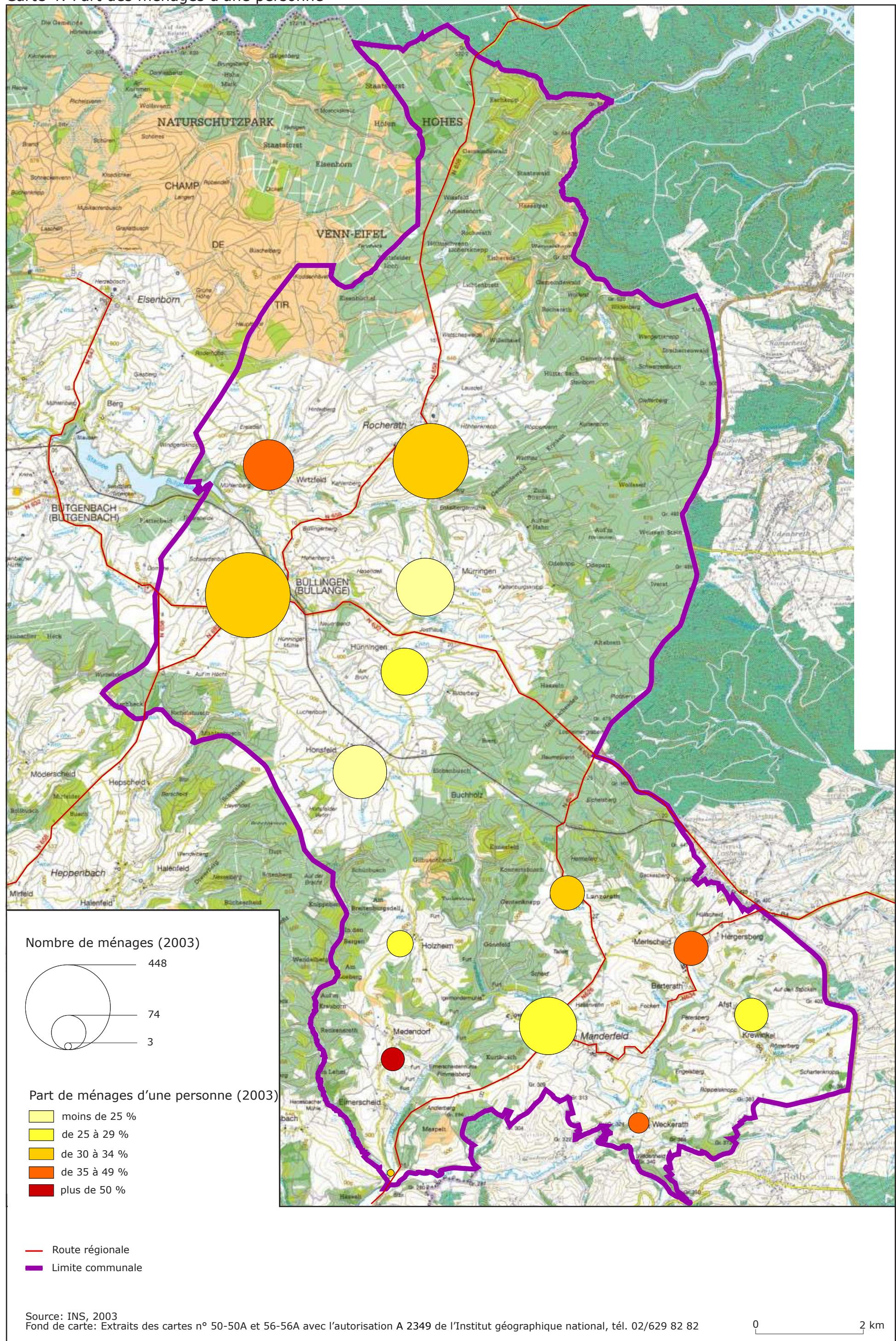
Carte 2: Caractéristiques de la population



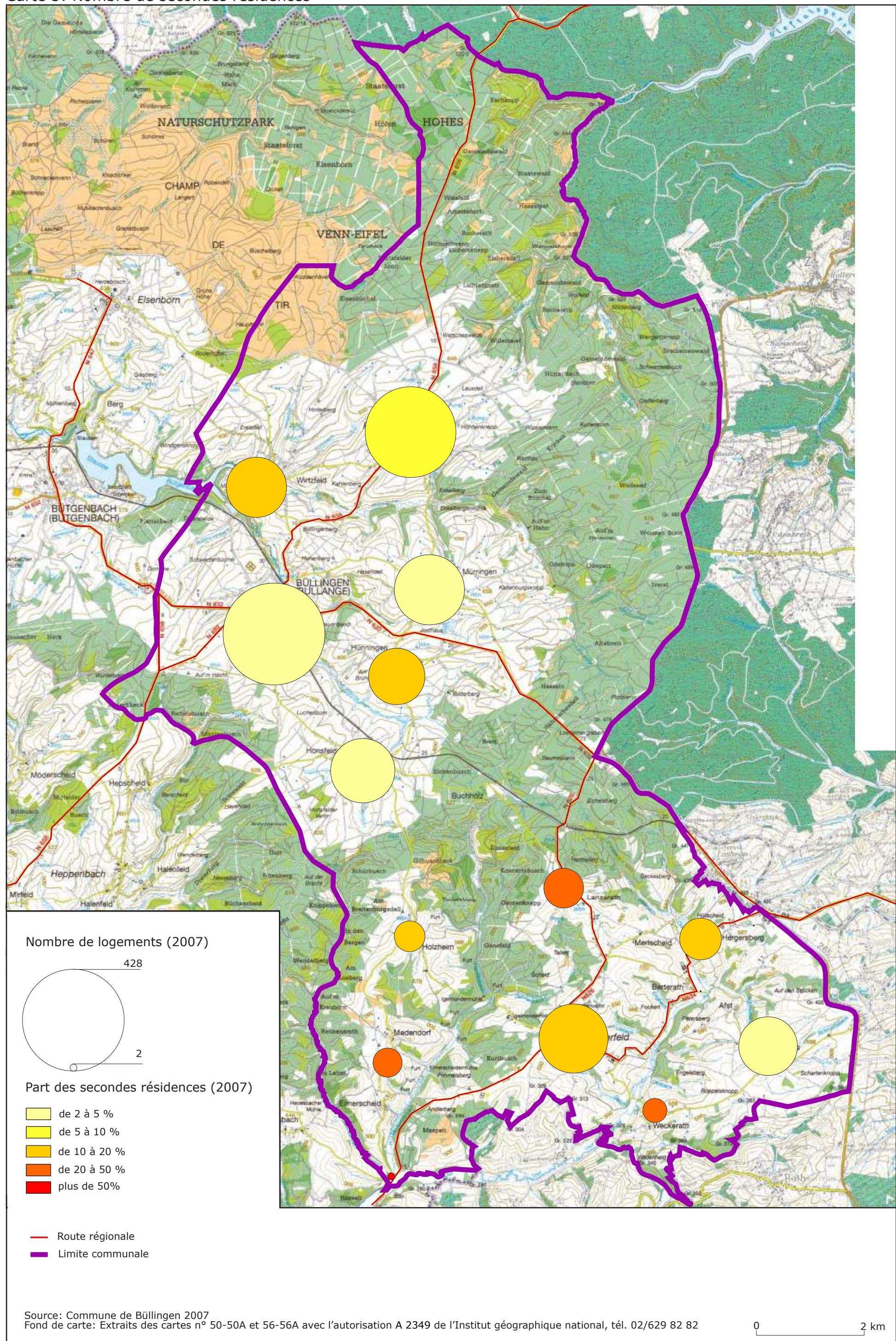
Carte 3: Part des étrangers par localité



Carte 4: Part des ménages d'une personne



Carte 5: Nombre de secondes résidences



Carte 6:
Principales catégories
d'occupation du sol

Commune de Büllingen

LEGENDE

- Terrains résidentiels
- Terrains occupés par des commerces, bureaux et services
- Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires
- Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains
- Terrains occupés par des bâtiments agricoles
- Terrains à usage industriel et artisanal
- Carrières, décharges et espaces abandonnés
- Autres espaces artificialisés
- Terres arables et cultures permanentes
- Surfaces enherbées et friches agricoles
- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Zones humides
- Surfaces en eau
- Voiries, cours d'eau et terrains de nature inconnue

SOURCES DES DONNEES

Natures cadastrales issues de la matrice cadastrale du 1er janvier 2006 (AGDP)

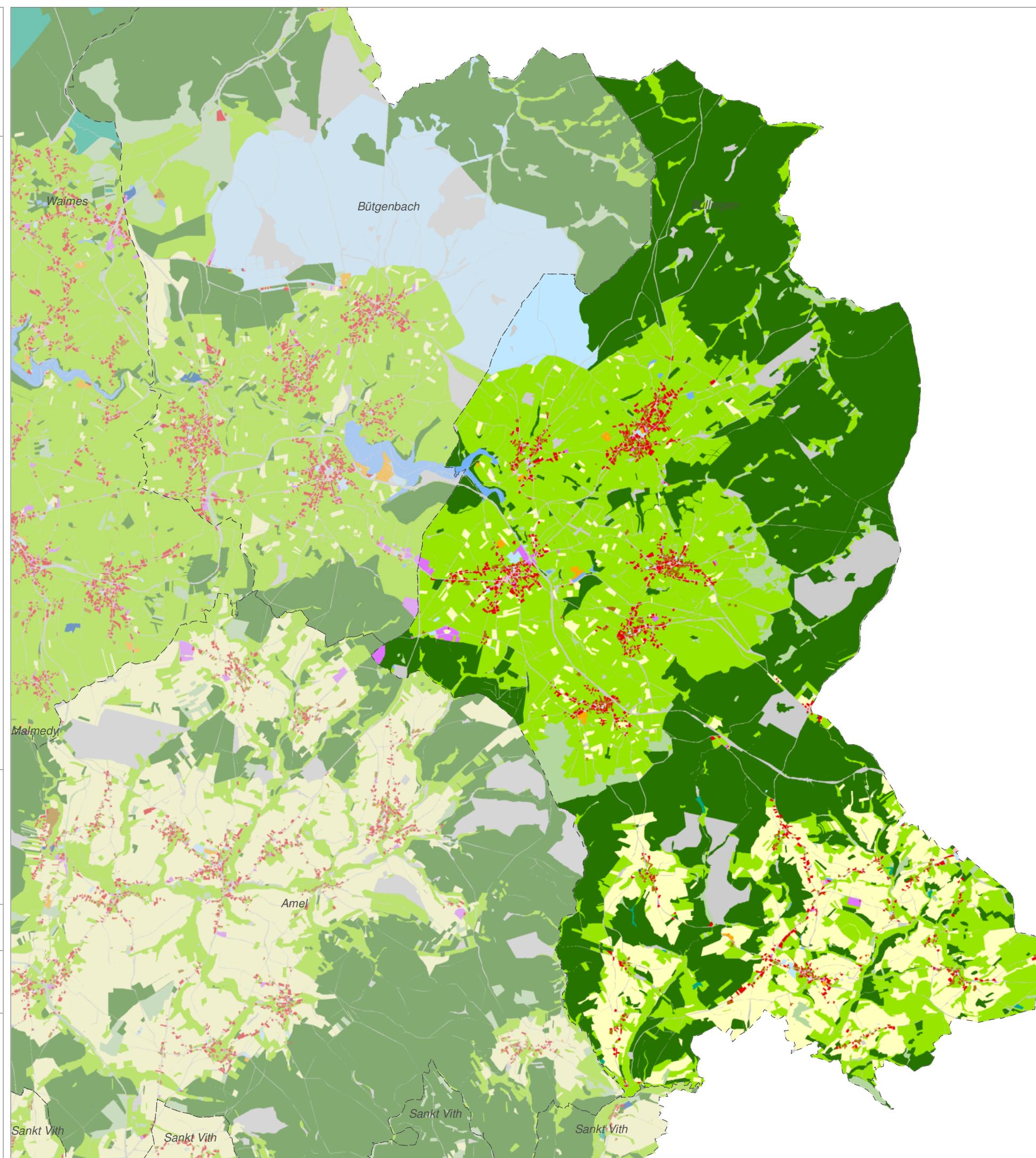
Plan de localisation informatique, V05
Situation au 1er janvier 2006
(MRW / DGATLP)

EDITION Juillet - Août 2008

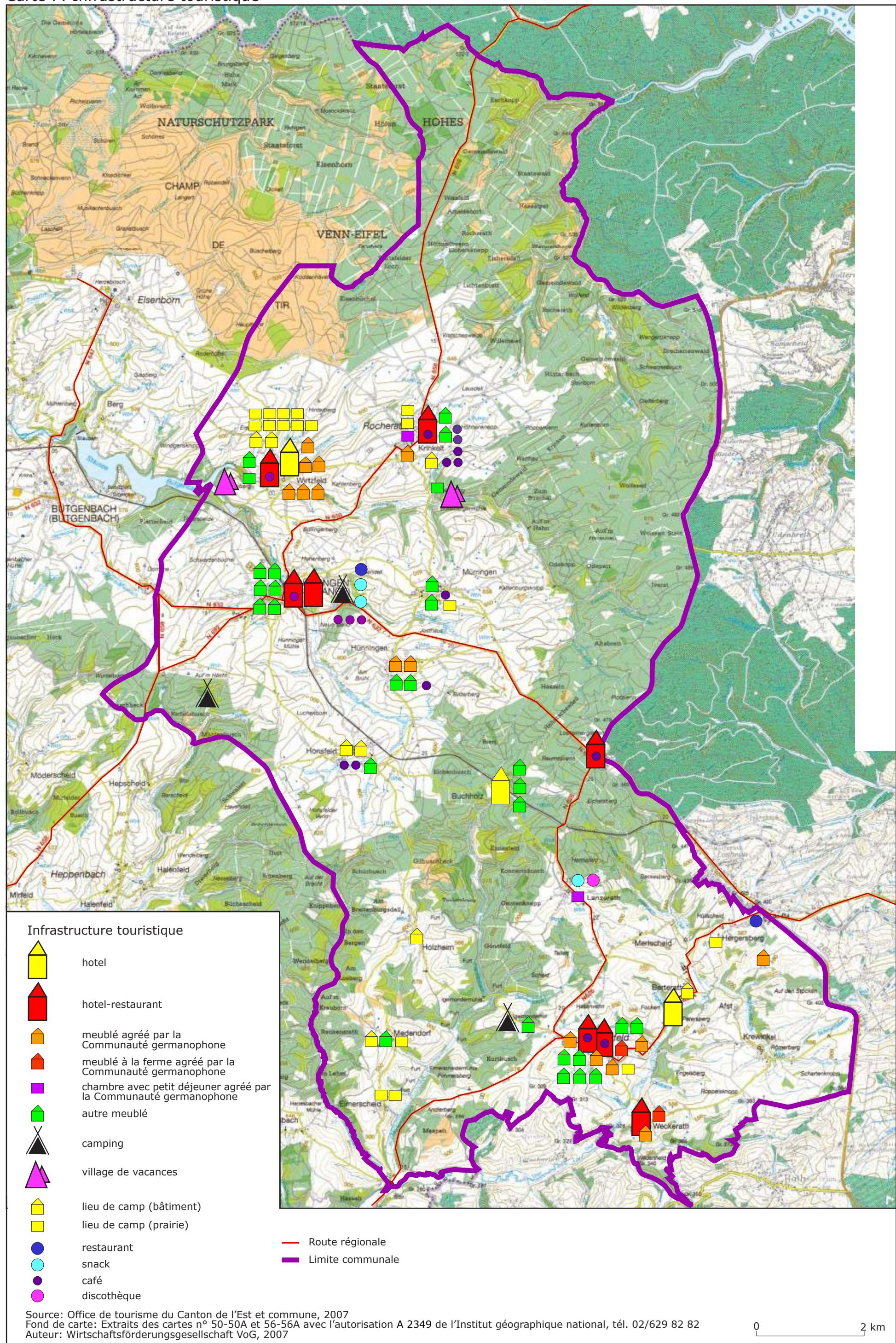
ECHELLE 0 1 2 km

REALISATION

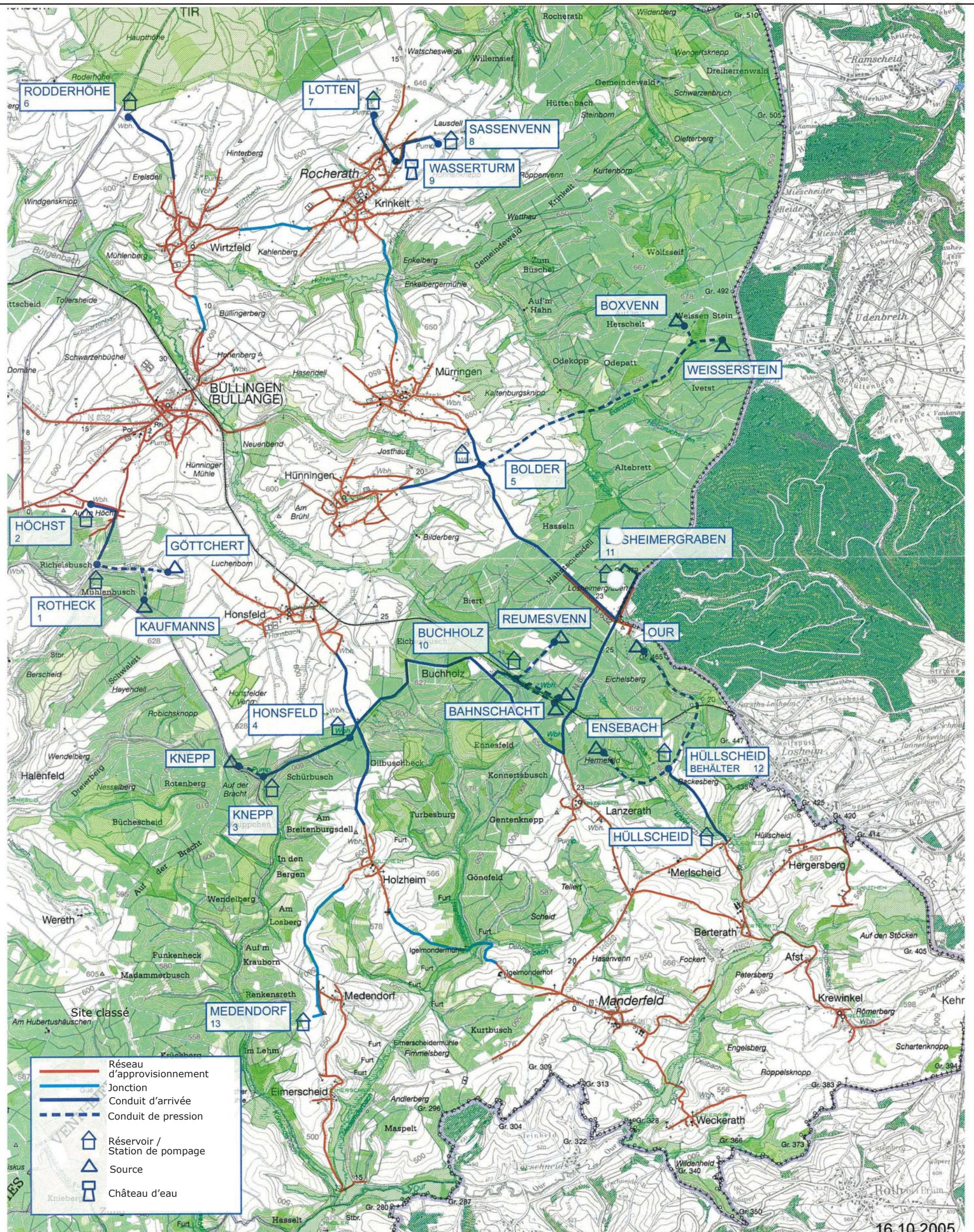
CPDT
CREAT - UCL & MRW / DGATLP



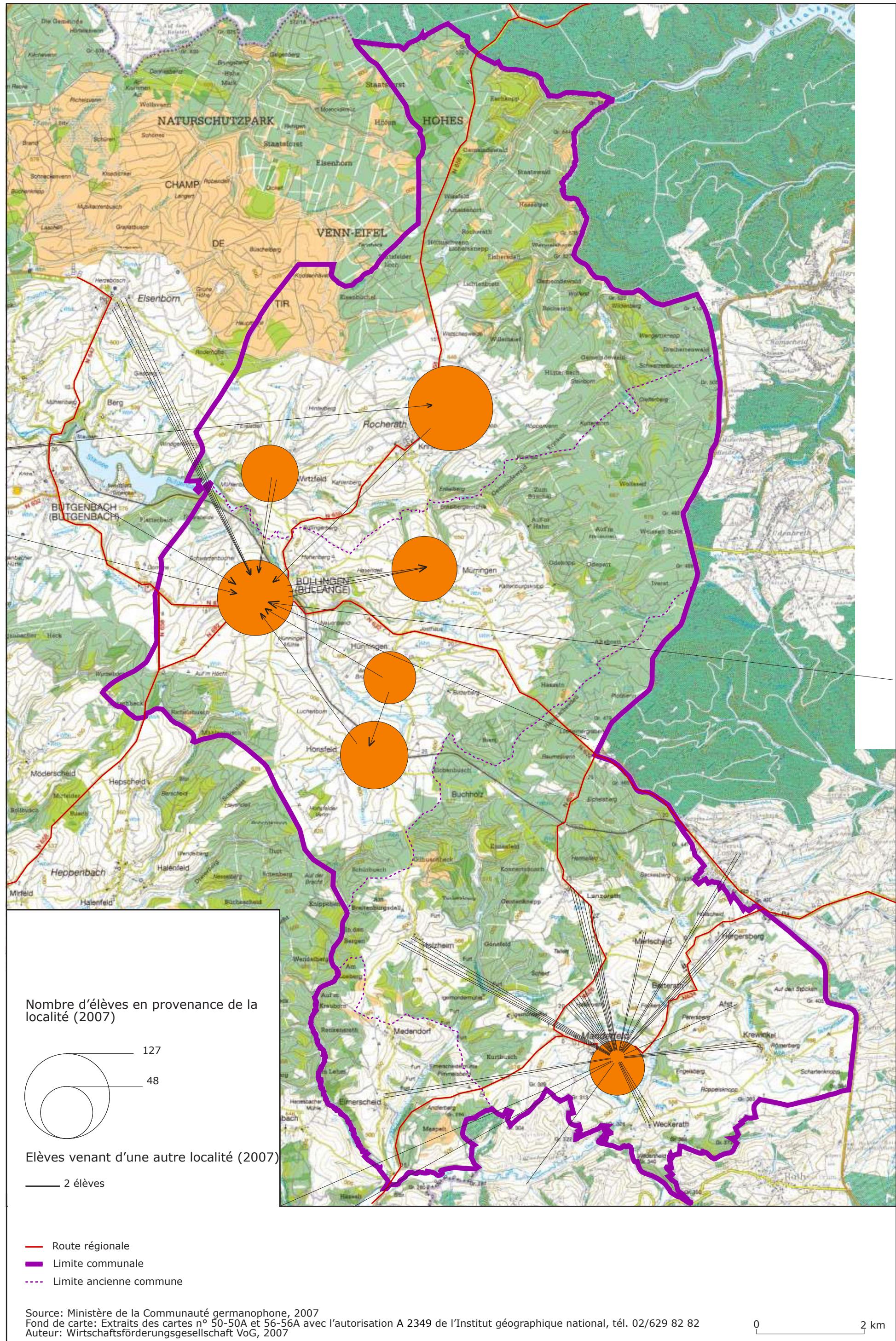
Carte 7: Infrastructure touristique



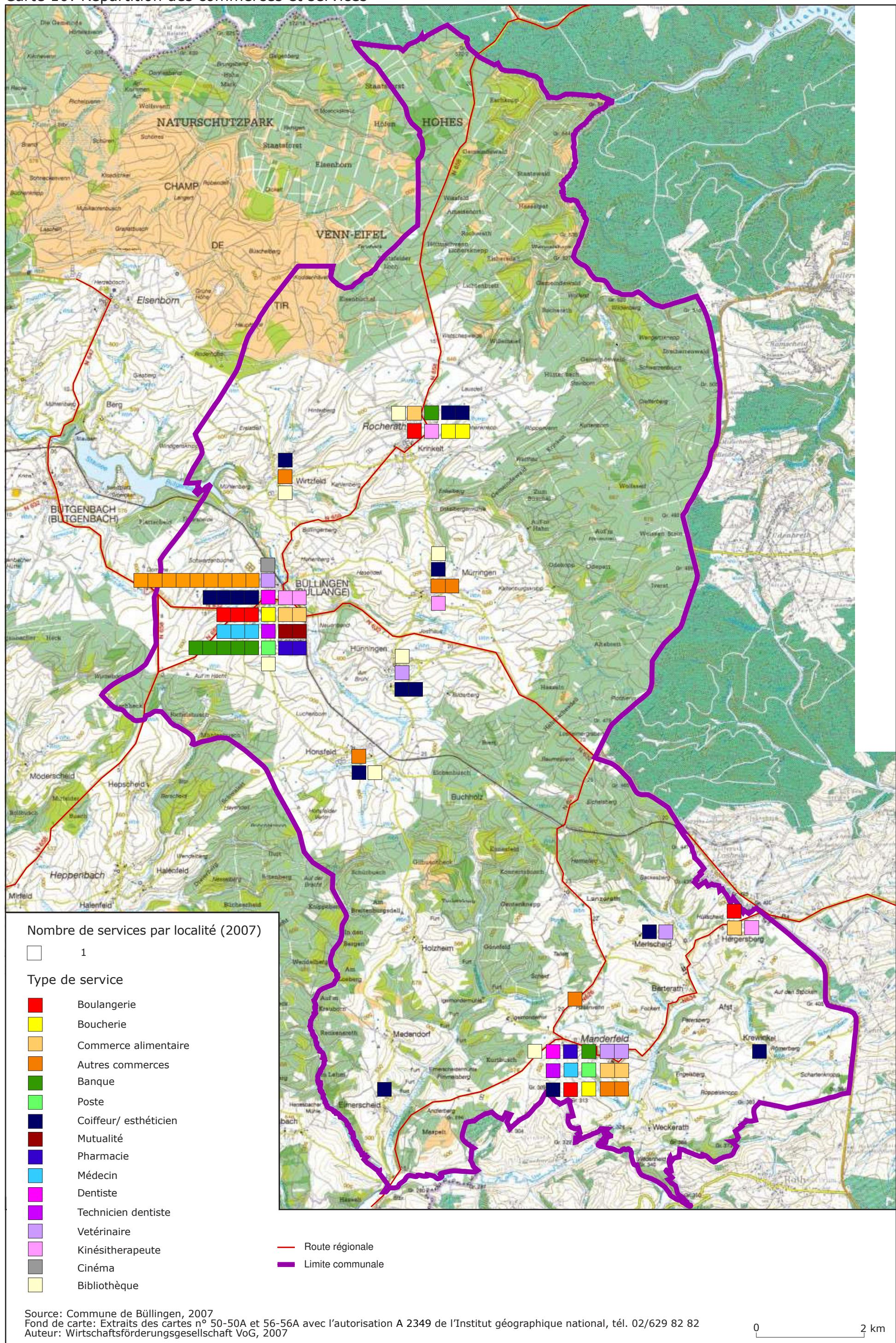
Carte 8: Alimentation en eau



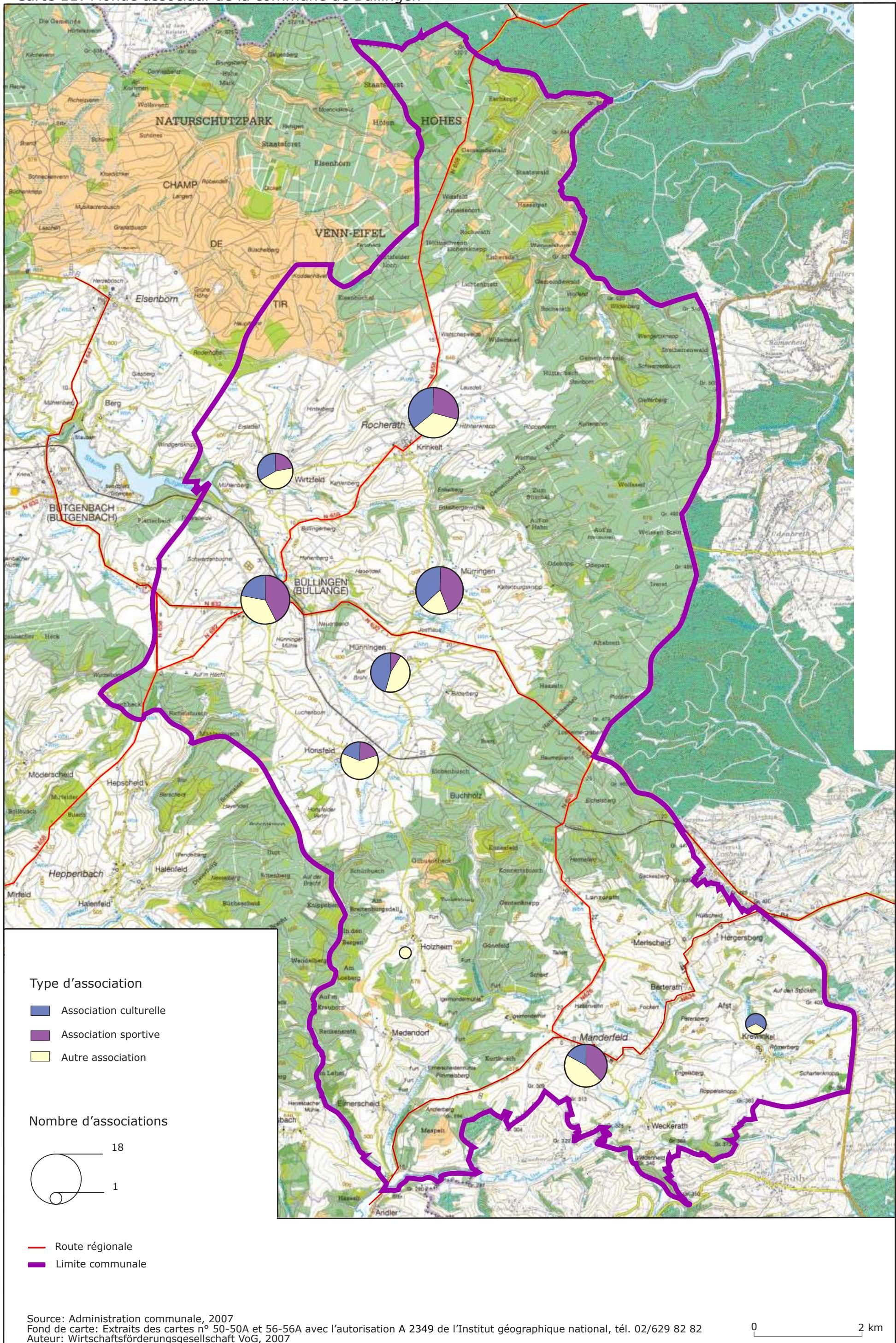
Carte 9: Provenance des élèves dans les écoles communales



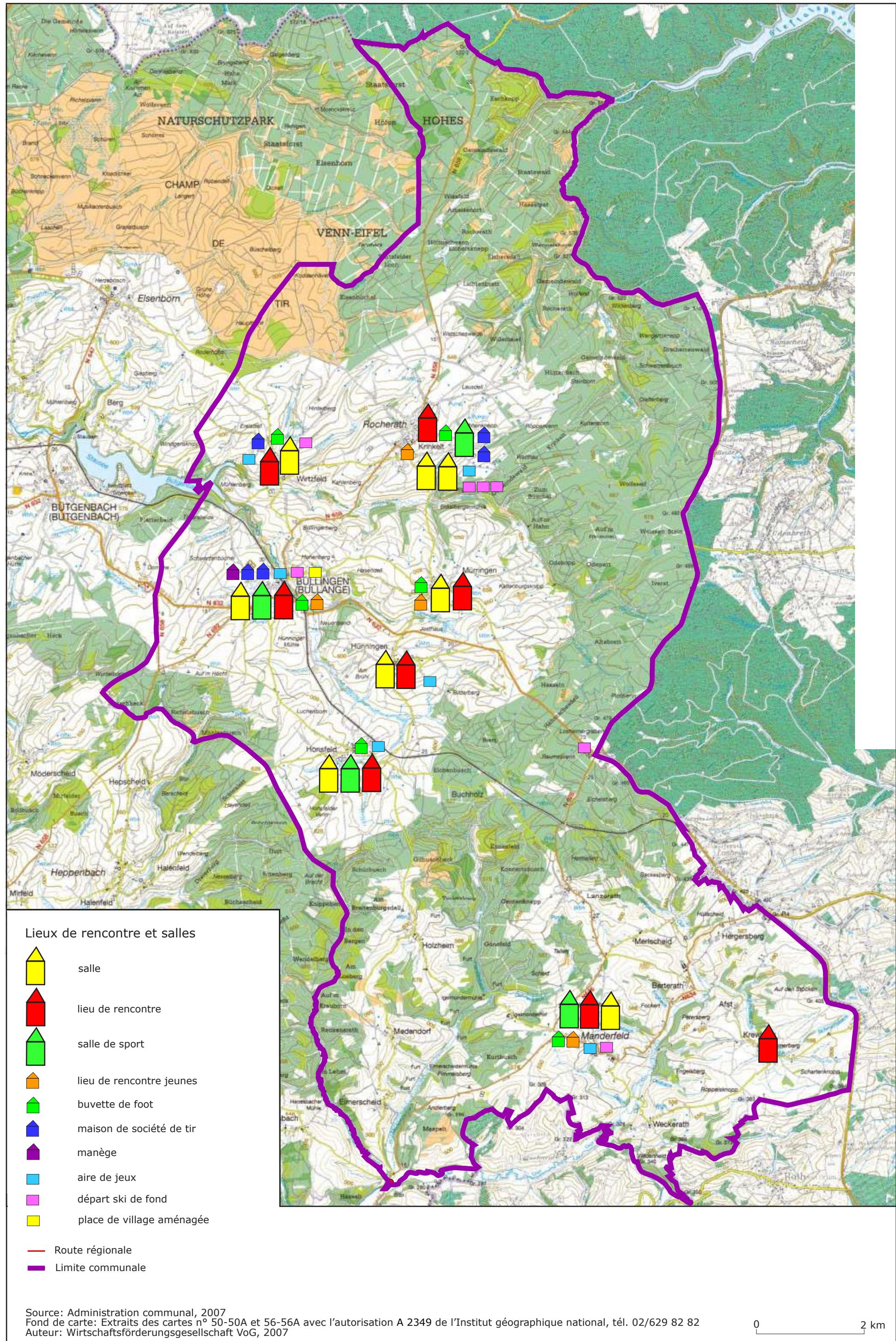
Carte 10: Répartition des commerces et services



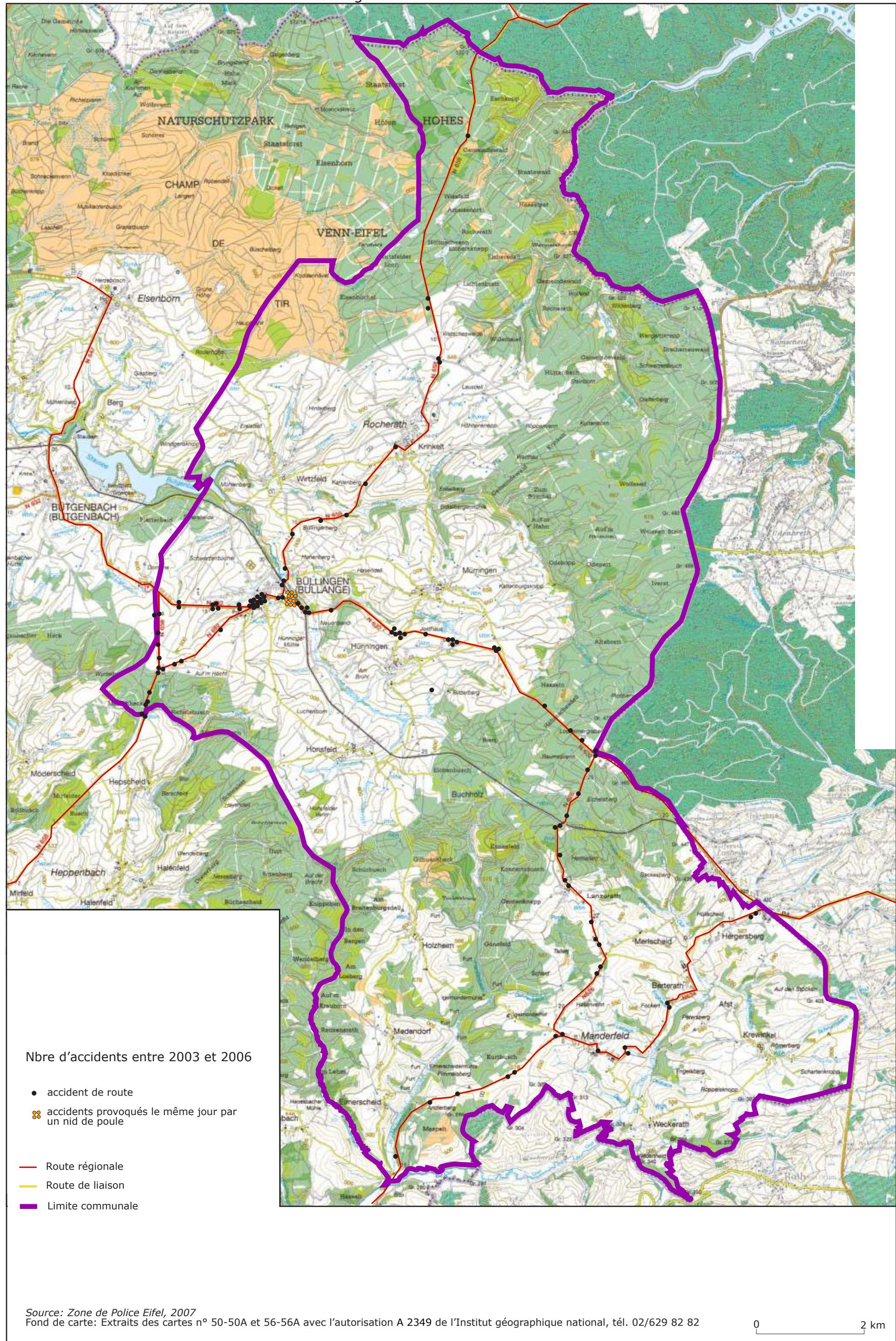
Carte 11: Monde associatif de la commune de Büllingen



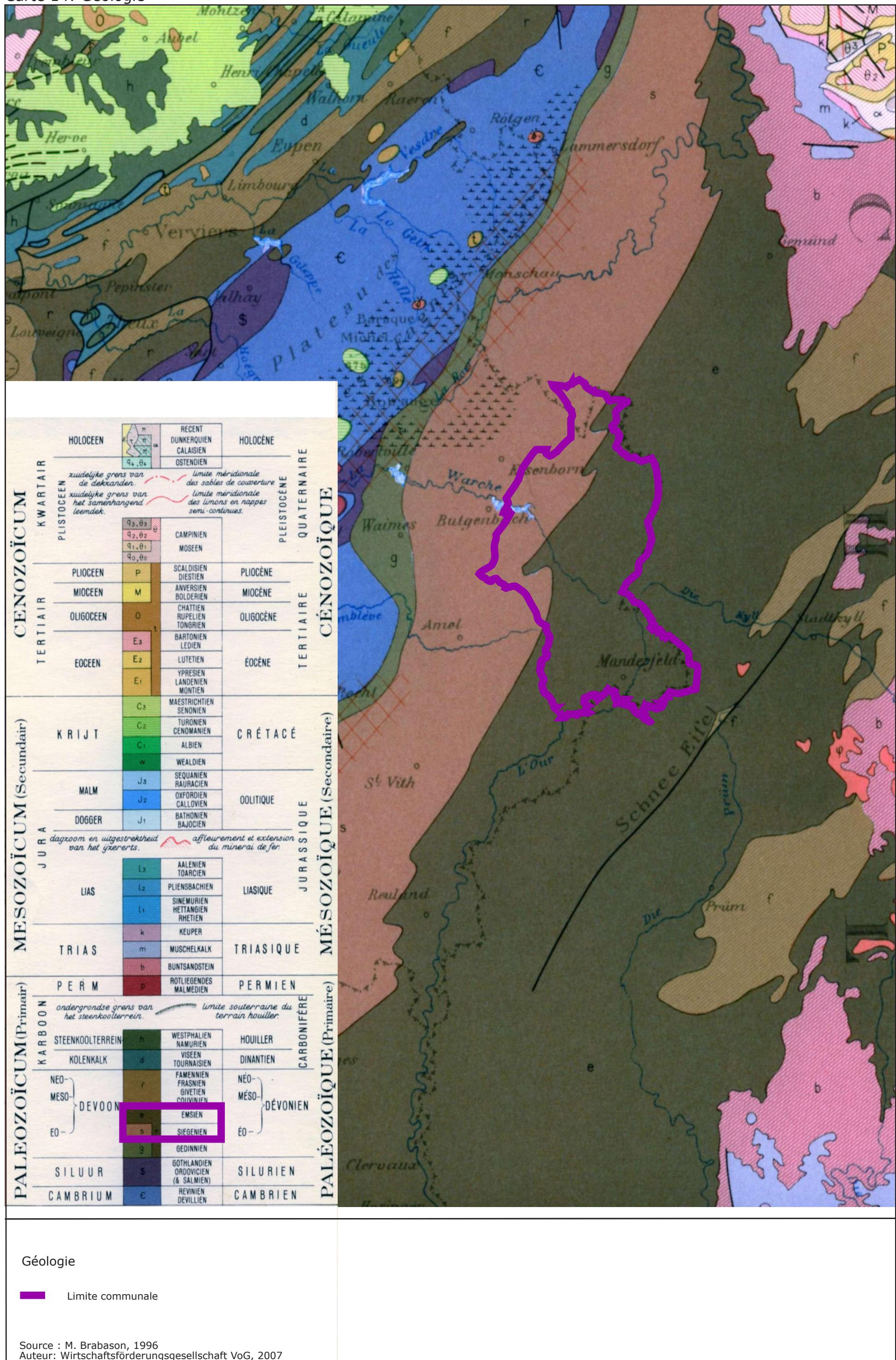
Carte 12: Lieux de rencontre et salles



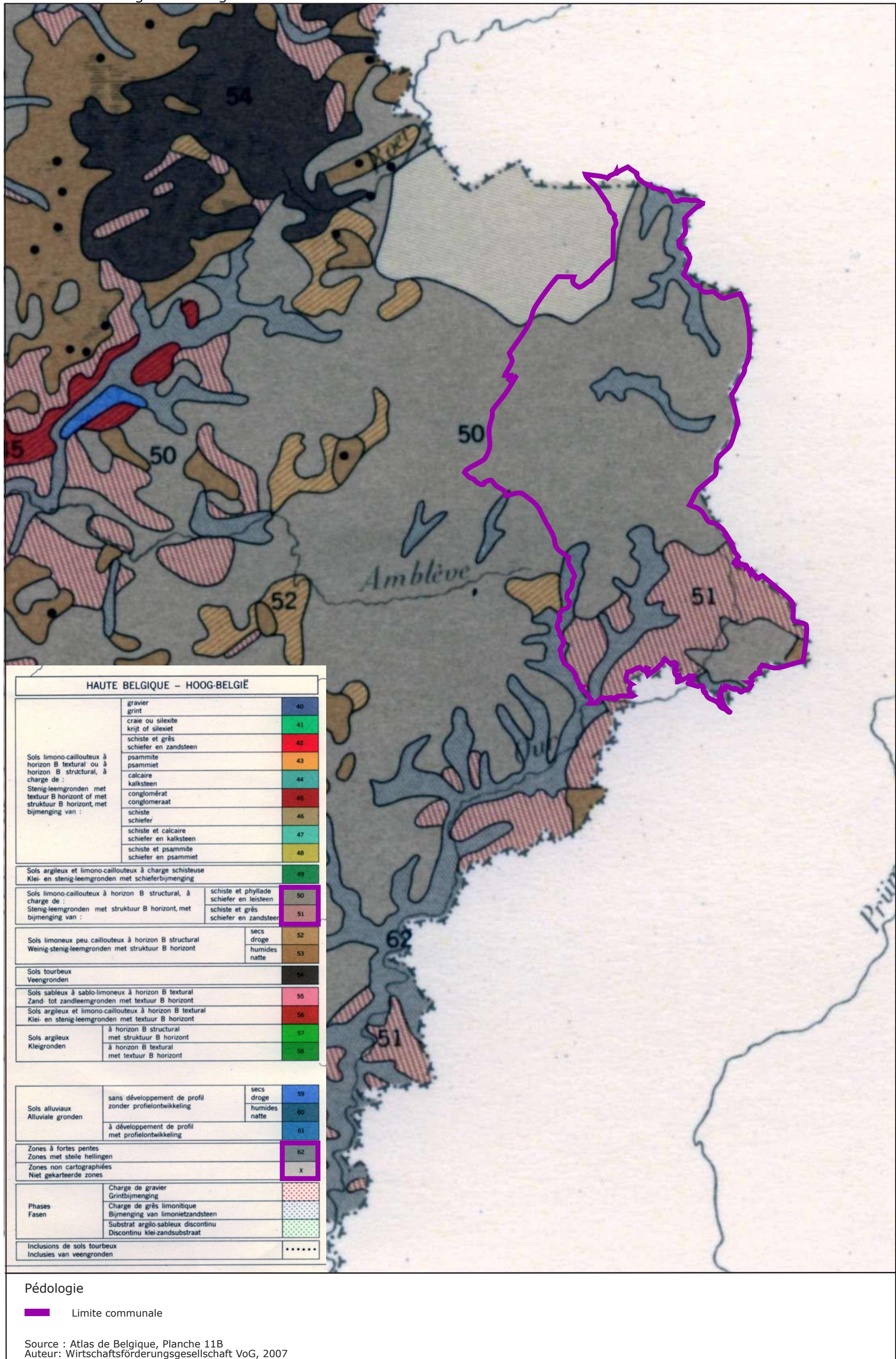
Carte 13: Nombre d'accidents sur les routes régionales entre 2003 et 2006



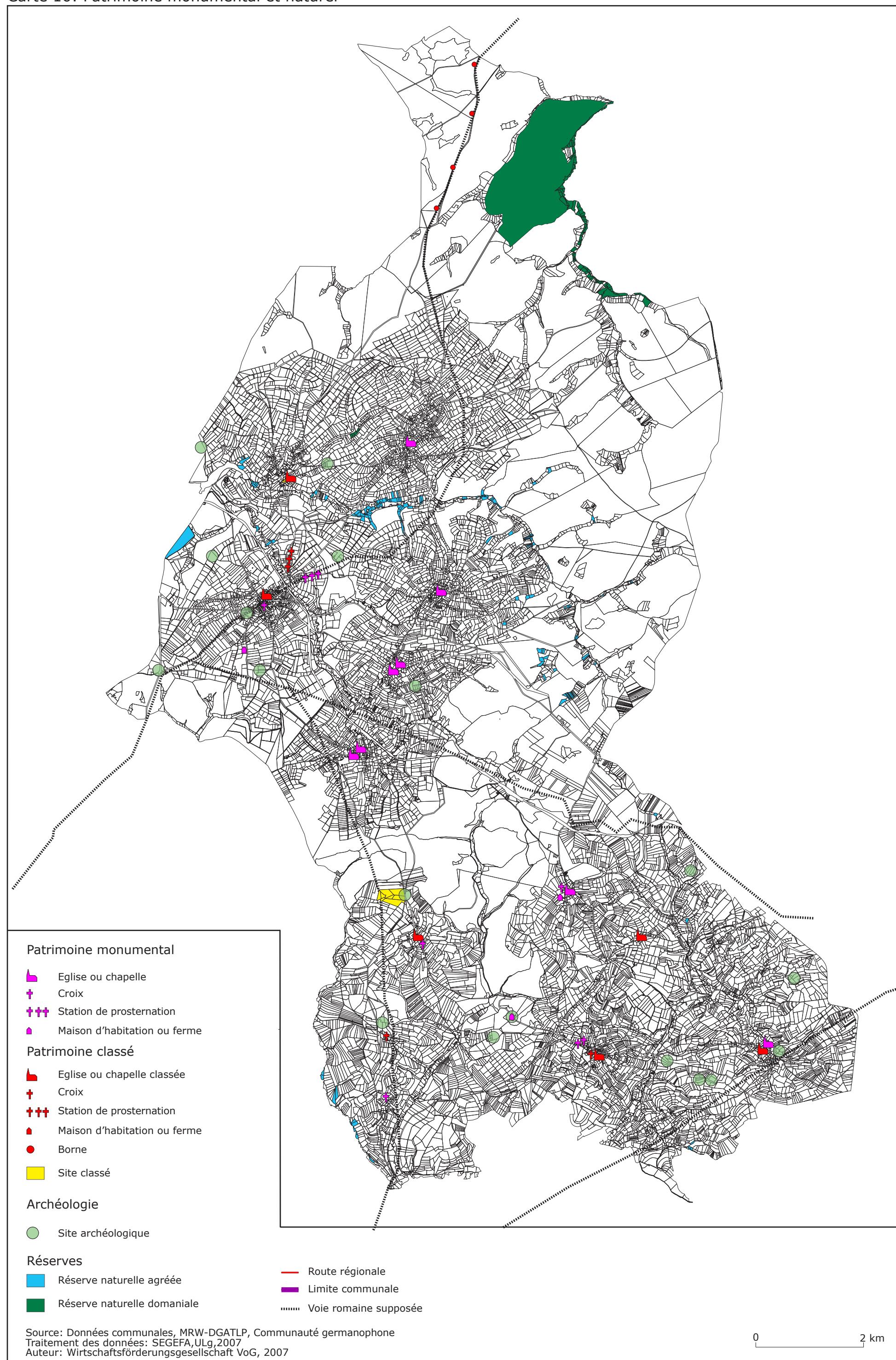
Carte 14: Géologie



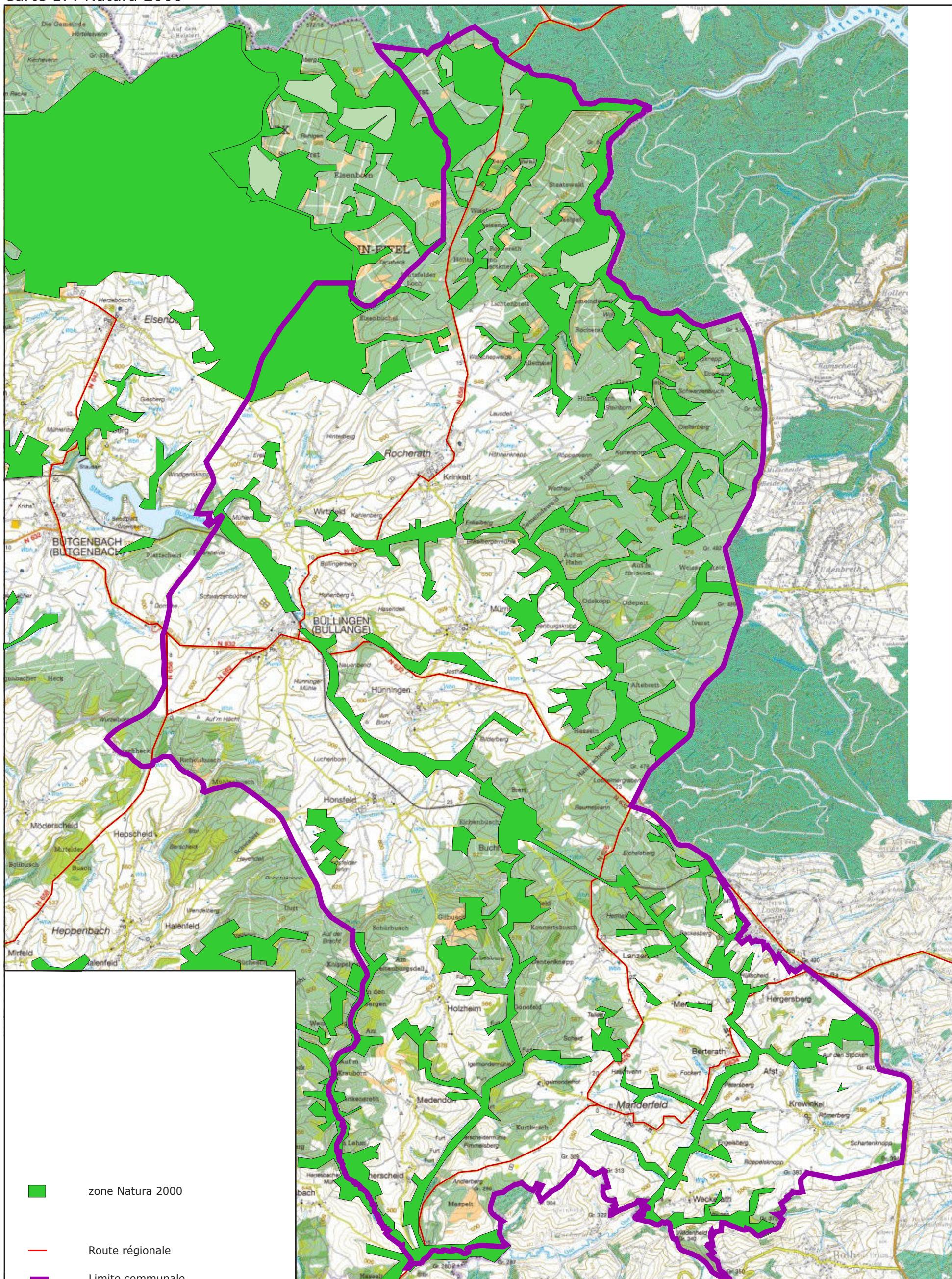
Carte 15 : Pédologie de la région



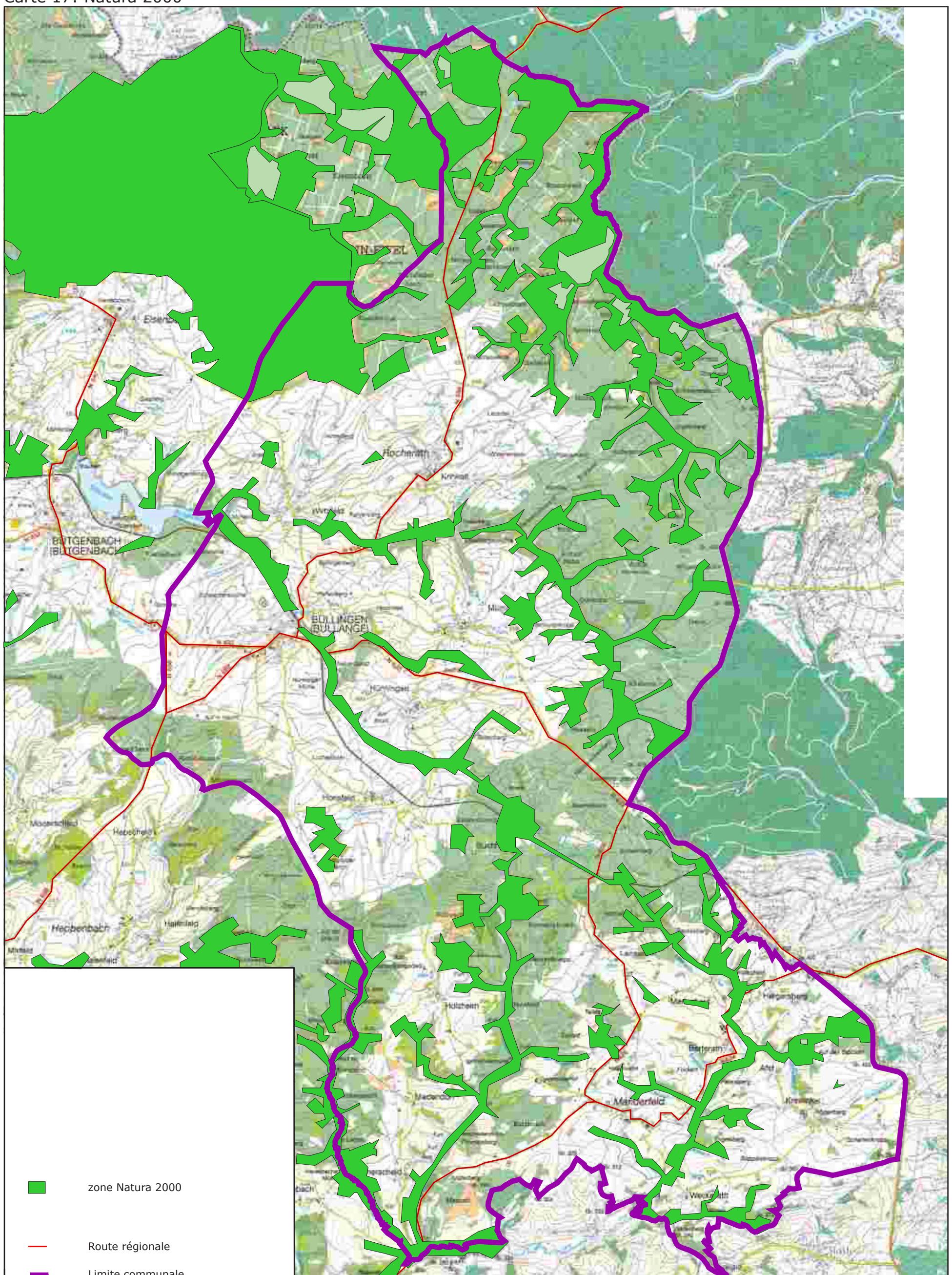
Carte 16: Patrimoine monumental et naturel



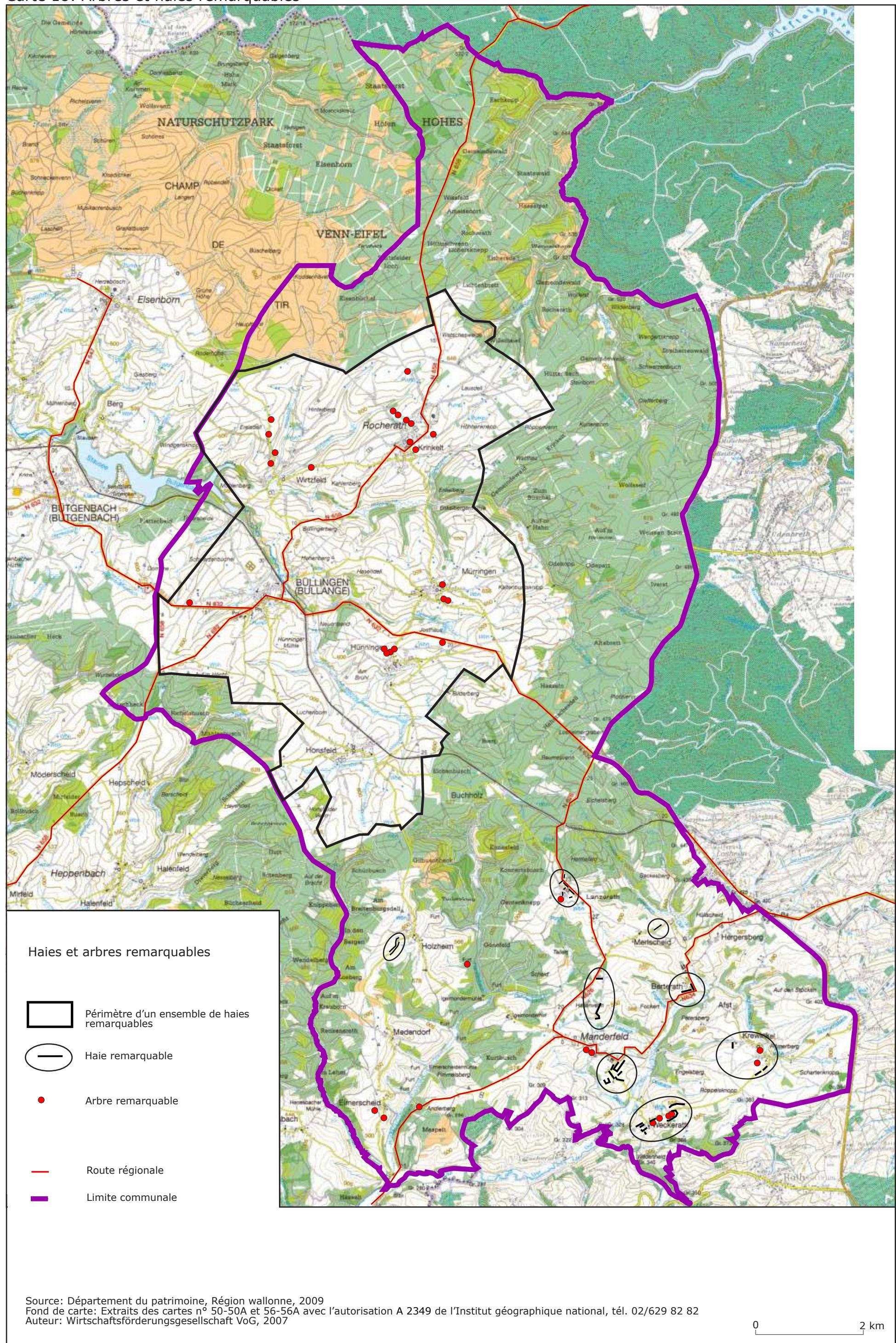
Carte 17: Natura 2000



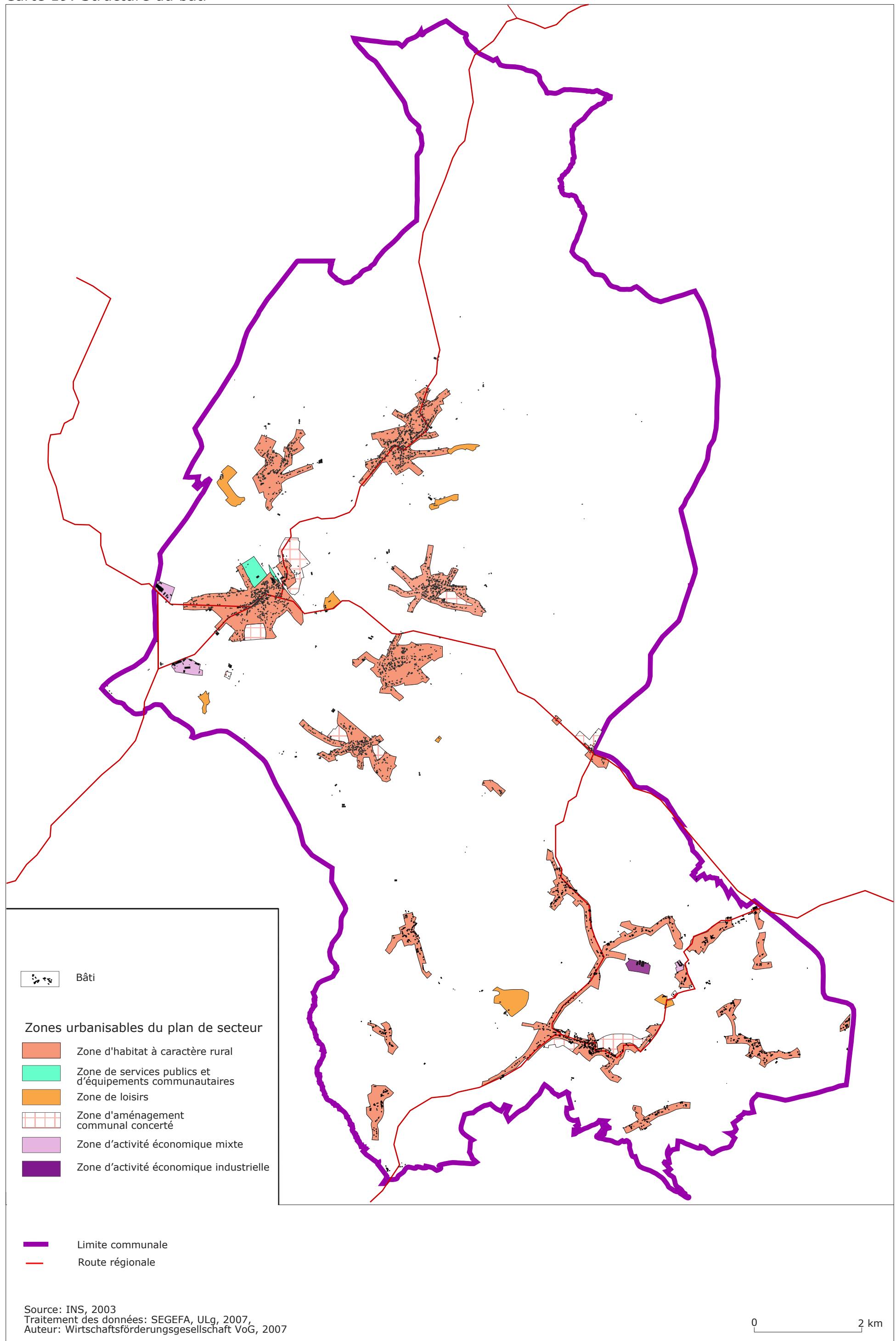
Carte 17: Natura 2000



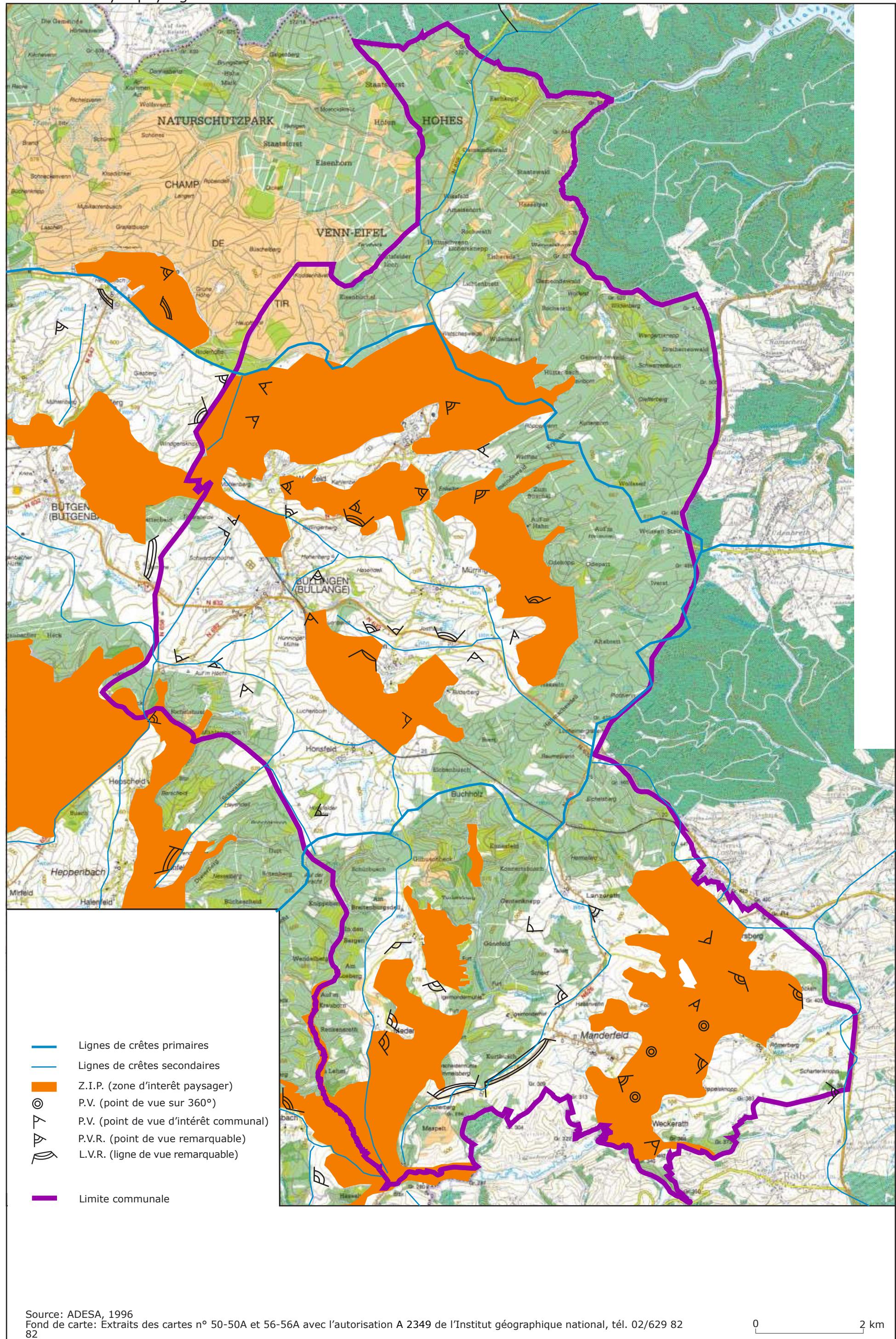
Carte 18: Arbres et haies remarquables



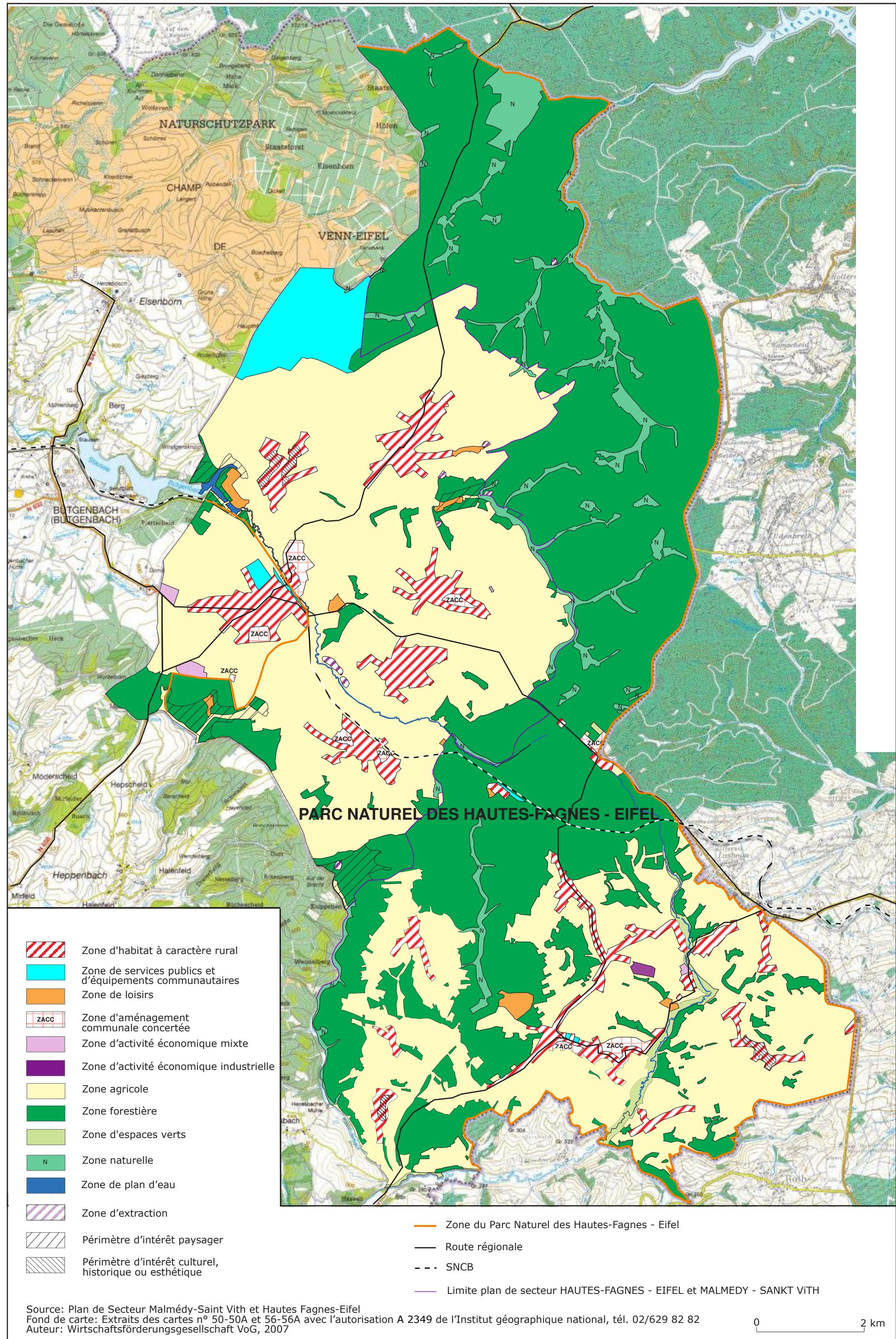
Carte 19: Structure du bâti



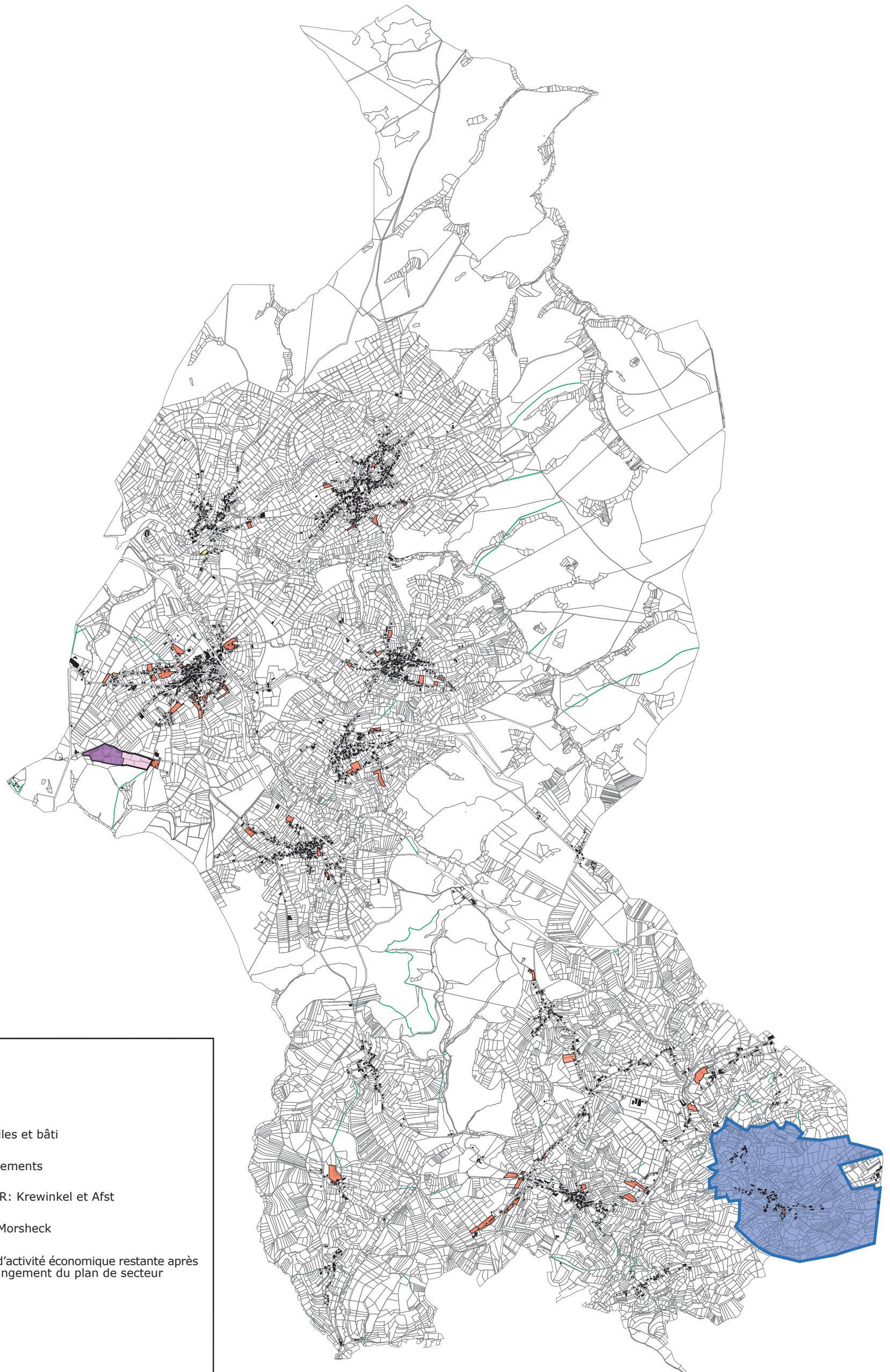
Carte 20: Analyse paysagère



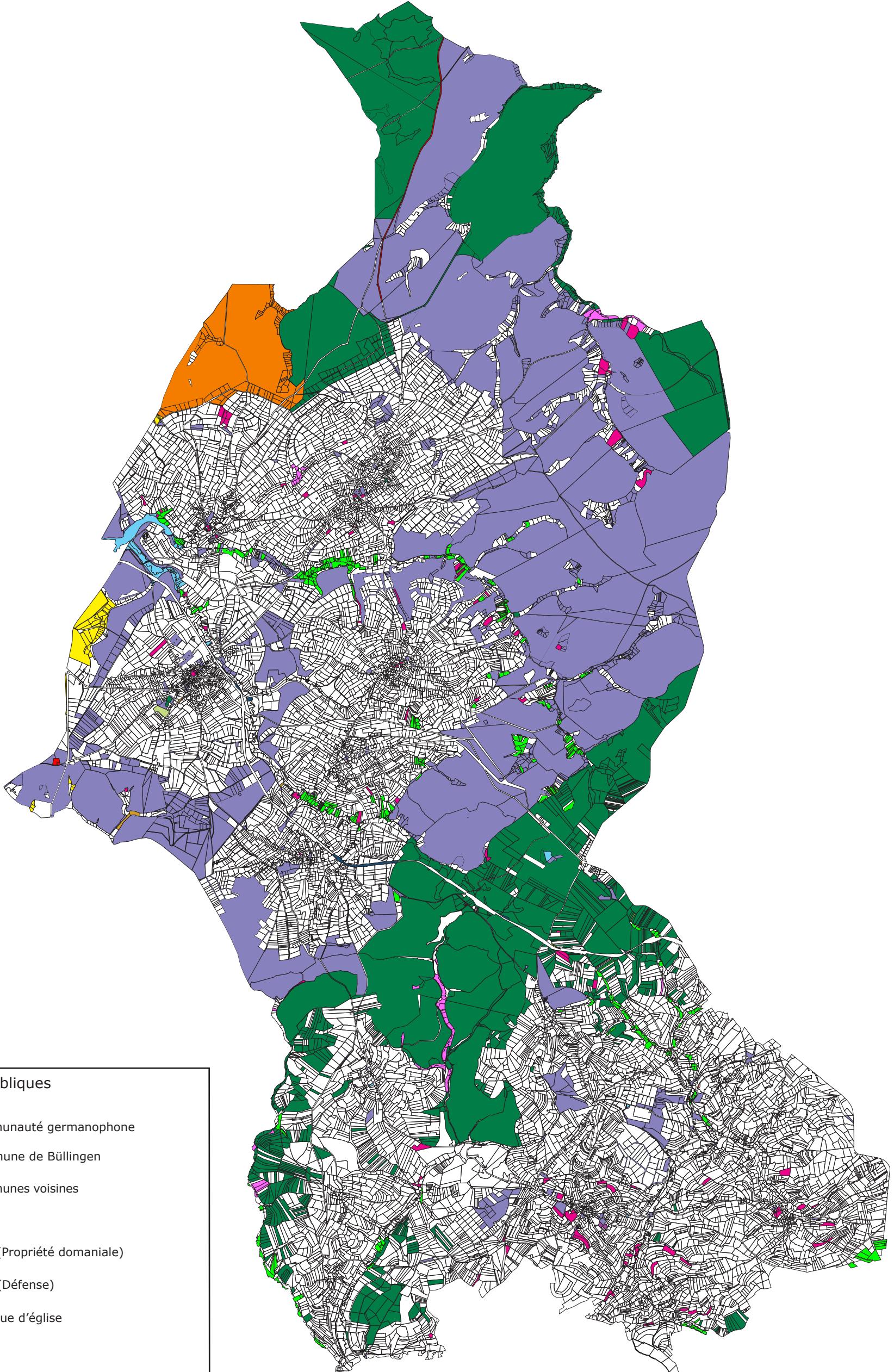
Carte 21: Plan de secteur



Carte 22: Contexte réglementaire: Lotissements, PPA, RGBSR



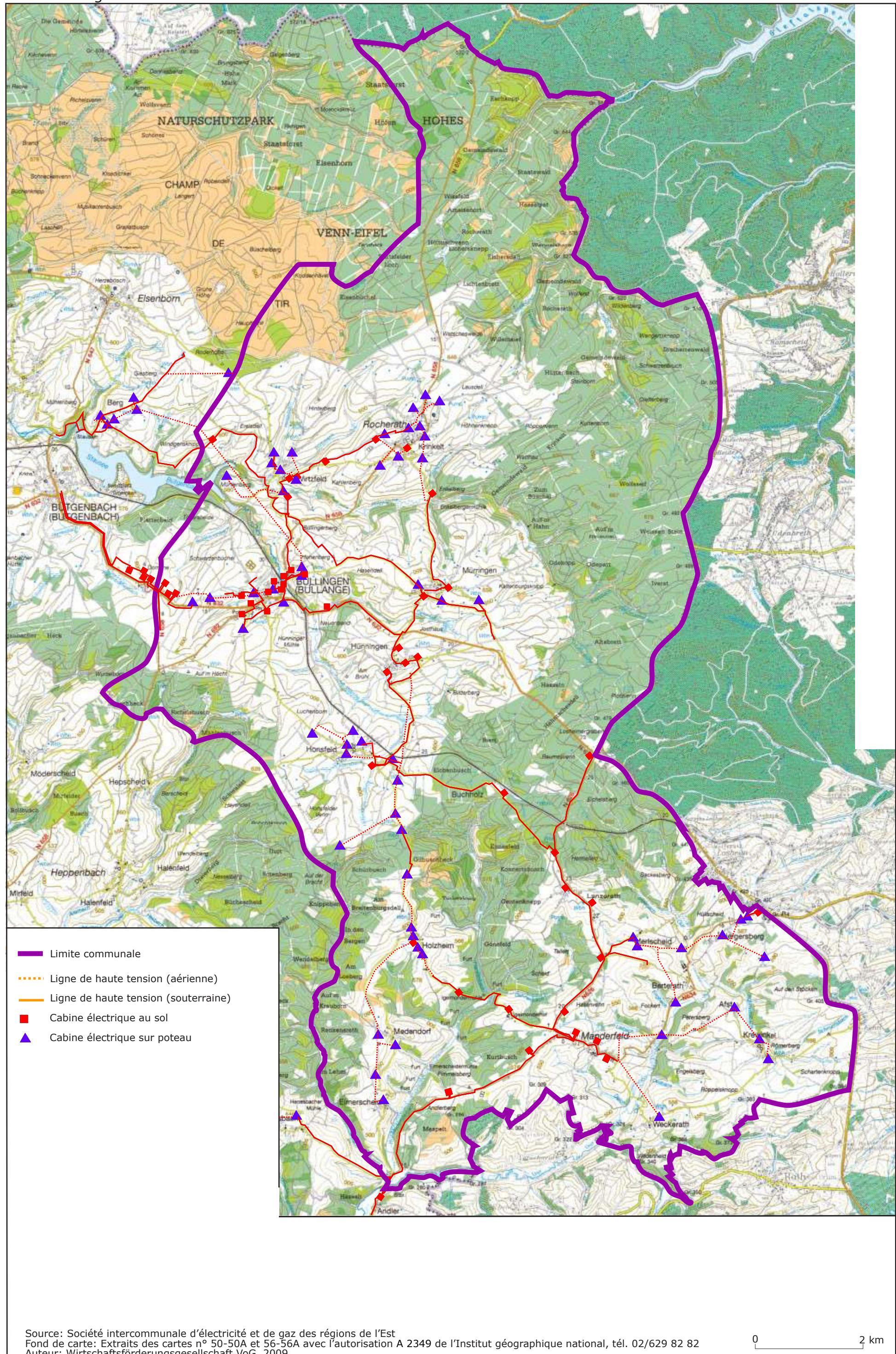
Carte 23: Propriétaires publiques



Source: Données communales et MRW-DGATLP
Traitement des données: SEGEFA, ULg, 2007
Auteur: Wirtschaftsförderungsgesellschaft VoG, 2007

0 2 km

Carte 24: Lignes de haute tension





Programme Communal de Développement Rural



Commune de Büllingen Province de Liège



Partie 1:
La description des caractéristiques socio-économiques de la
commune
Annexes



Décembre 2009



Organisme d'accompagnement :
Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG

Auteur de programme:
Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG

ANNEXES

- Annexe 1 : Haies et arbres remarquables
- Annexe 2 : Liste du patrimoine monumental
- Annexe 3 : Cartes PASH
- Annexe 4 : Plan triennal de la commune

Annexe 1 : Haies et arbres remarquables

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

N° INS : 63012 N° du site :		1 Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSNBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE		Propriétaire : PALM	Adresse : ROCHERATH, 65	Domaine : Privé	
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ	H
1 A	Fraxinus excelsior	Frêne commun	6	338	23
N° INS : 63012 N° du site :		2 Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSNBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE	Adresse : N 658	Domaine : Public	
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ	H
1 A	Tilia platyphyllos <i>Commentaire : Grotte de Rocherath (près de la).</i>	Tilleul à grandes feuilles	6	236	23
N° INS : 63012 N° du site :		3 Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSNBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE		Propriétaire : MELCHIOR	Adresse : ROCHERATH	Domaine : Privé	
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ	H
1 A	Fagus sylvatica <i>Commentaire : En face du n° 56A ; 2 sujets (+ 290 cm).</i>	Hêtre commun	6	292	27
N° INS : 63012 N° du site :		4 Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSNBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE		Propriétaire : FAYMONVILLE	Adresse : GILLESFELD	Domaine : Privé	
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ	H
1 A	Fagus sylvatica	Hêtre commun	6	299	28
N° INS : 63012 N° du site :		5 Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSNBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE	Adresse : ROCHERATH	Domaine : Public	
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ	H
1 A	Fagus sylvatica <i>Commentaire : Au nord de la commune.</i>	Hêtre commun	6	334	26
N° INS : 63012 N° du site :		6 Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSNBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE	Adresse : ROCHERATH	Domaine : Public	
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ	H
1 A	Fagus sylvatica <i>Commentaire : Au nord de la commune.</i>	Hêtre commun	6	286	26
N° INS : 63012 N° du site :		7 Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSNBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE		Propriétaire : BRÜLS H.	Adresse : ROCHERATH	Domaine : Privé	
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ	H
1 A	Fagus sylvatica <i>Commentaire : Au nord de la commune ; à côté du garage.</i>	Hêtre commun	6	270	19
N° INS : 63012 N° du site :		8 Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSNBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE		Propriétaire : BRÜLS E.	Adresse : ROCHERATH	Domaine : Privé	
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ	H
1 A	Acer pseudoplatanus <i>Commentaire : Au nord de la commune.</i>	Erable sycomore	6	226	19

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

le 03/01/2008 08:37:14 Page 2/7

N° INS : 63012	N° du site : 9	Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSENBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire : DEDERICHIS		Adresse : WIRTZFELD, 125B		Domaine : Privé
N° A/H Latin	Nom français		Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Fagus sylvatica	Hêtre commun		6 274 21 2001 P	I V	O,,29/05/07
<i>Commentaire : A côté du n°111.</i>					
N° INS : 63012	N° du site : 10	Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSENBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire : COMMUNE		Adresse : WIRTZFELD		Domaine : Public
N° A/H Latin	Nom français		Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Fraxinus excelsior	Frêne commun		6 232 25 2001 P	I V	O,,29/05/07
<i>Commentaire : A côté du n°34.</i>					
N° INS : 63012	N° du site : 11	Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSENBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire : MERTENS		Adresse : WIRTZFELD, 60		Domaine : Privé
N° A/H Latin	Nom français		Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Quercus robur	Chêne pédonculé		6 265 26 2001 P	I V	O,,29/05/07
N° INS : 63012	N° du site : 12	Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSENBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire : SCHNEIDER		Adresse : WIRTZFELD, 54A		Domaine : Privé
N° A/H Latin	Nom français		Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Fagus sylvatica	Hêtre commun		6 351 28 2001 P	I V	O,,29/05/07
N° INS : 63012	N° du site : 13	Localité : 4761 ROCHERATH	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : ELSENBORN	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire : WEISHAUPP		Adresse : WIRTZFELD - ERELSDELL		Domaine : Privé
N° A/H Latin	Nom français		Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Fagus sylvatica	Hêtre commun		6 353 34 2001 P	I V	O,,29/05/07
<i>Commentaire : A l'entrée d'une prairie.</i>					
N° INS : 63012	N° du site : 14	Localité : 4760 BÜLLINGEN/BULLANGE	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire : STOFFELS		Adresse : HÜNNINGEN, 59		Domaine : Privé
N° A/H Latin	Nom français		Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Fraxinus excelsior	Frêne commun		6 181 23 2001 P	G V	O,,29/05/07
<i>Commentaire : 3 sujets (+ 160/159 cm).</i>					
N° INS : 63012	N° du site : 15	Localité : 4760 BÜLLINGEN/BULLANGE	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire : STOFFELS		Adresse : HÜNNINGEN, 59		Domaine : Privé
N° A/H Latin	Nom français		Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Fraxinus excelsior	Frêne commun		6 283 28 2001 P	I V	O,,29/05/07
N° INS : 63012	N° du site : 16	Localité : 4760 BÜLLINGEN/BULLANGE	Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire : VELZ		Adresse : ZUR LEHMKAU, 10 - MÜRRINGEN		Domaine : Privé
N° A/H Latin	Nom français		Sanit Circ H AnObs Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Acer pseudoplatanus	Erable sycomore		6 288 23 2001 P	I V	O,,29/05/07

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

le 03/01/2008 08:37:14 Page 3/7

N° INS : 63012 N° du site : 17 Localité : 4760 BÜLLINGEN/BULLANGE		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : POTHEN	Adresse : ZUM OHLESIEF, 3						Domaine : Privé	
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Fraxinus excelsior 'Pendula'	Frêne pleureur	6	120	7	2001	F	I	V	O,,29/05/07
<i>Commentaire : Croix (au pied d'une).</i>									
2 A Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	6	188	20	2001	F	I	V	O,,29/05/07
<i>Commentaire : Croix (au pied d'une).</i>									
N° INS : 63012 N° du site : 18 Localité : 4760 BÜLLINGEN/BULLANGE		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : BUTSCHEID	Adresse : HÜNNINGEN, 102						Domaine : Privé	
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Fagus sylvatica	Hêtre commun	4	340	26	2001	P,F	I	V	O,,29/05/07
<i>Commentaire : Croix.</i>									
N° INS : 63012 N° du site : 19 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : INSTITUT SAINTE-ELISABETH	Adresse : MANDERFELD, 26						Domaine : Privé	
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Fagus sylvatica	Hêtre commun	6	377	25	2001	P	I	V	O,,29/05/07
<i>Commentaire : 2 cépées.</i>									
N° INS : 63012 N° du site : 20 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : PUHRER	Adresse : WECKERATH, 16						Domaine : Privé	
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Fraxinus excelsior	Frêne commun	4	253	22	2001	P	I	V	O,,29/05/07
<i>Commentaire : Près d'un hangar.</i>									
N° INS : 63012 N° du site : 21 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : HENKES	Adresse : WECKERATH, 15-15A						Domaine : Privé	
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Quercus robur	Chêne pédonculé	4	295	27	2001	P	I	V	O,,29/05/07
N° INS : 63012 N° du site : 22 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : LORSBACH	Adresse : WECKERATH, 12						Domaine : Privé	
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Fraxinus excelsior	Frêne commun	6	260	25	2001	P	G	V	O,,29/05/07
<i>Commentaire : 2 sujets (+ 240 cm).</i>									
N° INS : 63012 N° du site : 23 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : FABRIQUE D'EGLISE DE BULLANGE	Adresse : KREWINKEL						Domaine : Privé	
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Quercus robur	Chêne pédonculé	6	240	22	2001	P,F	I	V	O,,29/05/07

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

le 03/01/2008 08:37:14 Page 5/7

N° INS : 63012 N° du site : 32 Localité : 4760 BÜLLINGEN/BULLANGE		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : SIMON	Adresse : BAHNHOFSTRASSE, 1					Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.
1 A	Fagus sylvatica	Hêtre commun		6	325	28	2001	P	I V
O.,29/05/07									
N° INS : 63012 N° du site : 33 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : HAAS	Adresse : LANZERATH, 15A					Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.
1 A	Fraxinus excelsior	Frêne commun		6	310	32	2001	P	I V
O.,29/05/07									
2 A	Acer pseudoplatanus	Erable sycomore		6	305	32	2001	P	I V
O.,29/05/07									
N° INS : 63012 N° du site : 34 Localité : 4760 BÜLLINGEN/BULLANGE		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : ZONE PRECISEE DANS COMMENTAIRE					Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.
1 H	Crataegus sp.	Aubépine sp.		7			2001		I V
O.,29/05/07		<i>Commentaire : Hameau de Honsfeld jusqu'au chemin de fer ; ensemble des haies.</i>							
N° INS : 63012 N° du site : 35 Localité : 4760 BÜLLINGEN/BULLANGE		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : ZONE PRECISEE DANS COMMENTAIRE					Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.
1 H	Crataegus sp.	Aubépine sp.		7			2001		I V
O.,29/05/07		<i>Commentaire : Zone comprise entre les lieux-dits "Schwarzenbückel", "Hunninger Mühle" et le chemin de fer ; ensemble des haies.</i>							
N° INS : 63012 N° du site : 36 Localité : 4760 BÜLLINGEN/BULLANGE		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : HÜNNINGEN					Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.
1 H	Crataegus sp.	Aubépine sp.		7			2001		I V
O.,29/05/07		<i>Commentaire : Entre la nationale et le chemin de fer ; ensemble des haies.</i>							
N° INS : 63012 N° du site : 37 Localité : 4760 BÜLLINGEN/BULLANGE		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : MÜRRINGEN					Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.
1 H	Crataegus sp.	Aubépine sp.		7			2001		I V
O.,29/05/07		<i>Commentaire : Dans la zone du hameau de Mürringen ; ensemble des haies.</i>							
N° INS : 63012 N° du site : 38 Localité : 4761 ROCHERATH		Commune :BÜLLINGEN/BULLANGE		Cantonnement :ELSENBORN Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : ROCHERATH					Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.
1 H	Crataegus sp.	Aubépine sp.		7			2001		I V
O.,29/05/07		<i>Commentaire : Y compris les hameaux de Krinkelt et Wirtzfeld ; ensemble des haies.</i>							

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

le 03/01/2008 08:37:14 Page 6/7

N° INS : 63012 N° du site : 39 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : MANDERFELD		Domaine : Privé
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ
1 H Crataegus sp.		Aubépine sp.	7	2001
<i>Commentaire : Route vers Weckerath ; ensemble de haies.</i>				O,,29/05/07
N° INS : 63012 N° du site : 40 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : WECKERATH		Domaine : Privé
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ
1 H Crataegus sp.		Aubépine sp.	7	2001
<i>Commentaire : Dans la zone du hameau de Weckerath ; ensemble des haies.</i>				O,,29/05/07
N° INS : 63012 N° du site : 41 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : KREWINKEL		Domaine : Privé
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ
1 H Crataegus sp.		Aubépine sp.	7	2001
<i>Commentaire : Vers Wackerath ; haies.</i>				O,,29/05/07
N° INS : 63012 N° du site : 42 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : KREWINKEL		Domaine : Privé
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ
1 H Crataegus sp.		Aubépine sp.	7	2001
<i>Commentaire : Vers Manderfeld ; haies.</i>				O,,29/05/07
N° INS : 63012 N° du site : 43 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : BERTERATH		Domaine : Privé
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ
1 H Crataegus sp.		Aubépine sp.	7	2001
<i>Commentaire : En bordure de voirie ; haie.</i>				O,,29/05/07
N° INS : 63012 N° du site : 44 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : HANSENVENN		Domaine : Privé
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ
1 H Crataegus sp.		Aubépine sp.	7	2001
<i>Commentaire : Haies.</i>				O,,29/05/07
N° INS : 63012 N° du site : 45 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE	Direction : MALMEDY
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : LANZERATH		Domaine : Privé
N° A/H Latin		Nom français	Sanit	Circ
1 H Crataegus sp.		Aubépine sp.	7	2001
<i>Commentaire : Dans la zone du hameau de Lanzerath ; ensemble des haies.</i>				O,,29/05/07

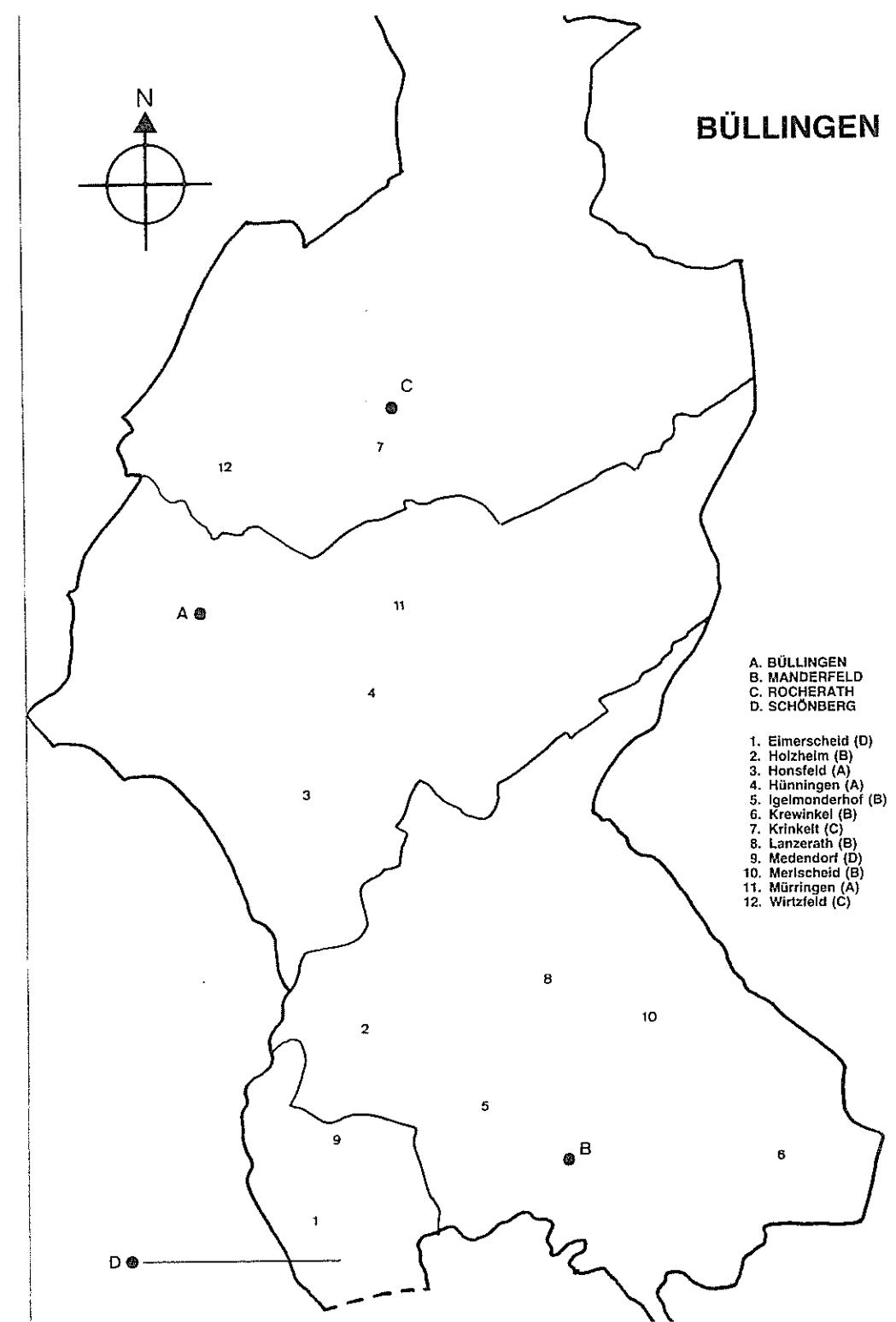
ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

le 03/01/2008 08:37:14 Page 7/7

N° INS : 63012 N° du site : 46 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : BLEES	Adresse : MERLSCHEID					Domaine : Privé	
N° A/H Latin	Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf. Officialisation
1 H Crataegus sp.	Aubépine sp.		7				2001	O,,29/05/07
<i>Commentaire : En bordure de voirie ; haie.</i>								
N° INS : 63012 N° du site : 47 Localité : 4760 MANDERFELD		Commune : BÜLLINGEN/BULLANGE	Cantonnement : BÜLLINGEN/BULLANGE Direction : MALMEDY					
Province : LIEGE	Propriétaire : RÉGION WALLONNE/GANGETEN	Adresse : HOLZHEIM					Domaine : Privé	
N° A/H Latin	Nom français		Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf. Officialisation
1 H Crataegus sp.	Aubépine sp.		7				2001	O,,29/05/07
<i>Commentaire : Haies.</i>								
Etat sanitaire		Intérêt		Situation (col.1)		Réf.anc.inventaire		
0 Mort ou Abattu ou Disparu ou Tombé		H Historique		A Alignement		C Chalon		
1 Dépérissement (irréversible)		P Paysager		G Groupe		M Monu&Sites classés		
2 Arbre ou haie présentant des blessures ou défauts pouvant nuire à sa croissance et à sa longévité		D Dendrologique		I Isolé		A Arbres de Belg		
3 Essence exotique (croissance difficile)		B Curiosité biol				P Autre publication		
4 Arbre ou haie présentant des malformations ou troubles de la croissance ne mettant pas en cause sa stabilité ni sa longévité de tout ou partie		T Taille / Dim						
5 Arbre ou haie ayant subi une taille (silhouette) mais qui ne porte pas atteinte à sa stabilité et à sa longévité		F Folk / Relig						
6 Arbre ou haie sans tare ou défaut macroscopiquement visible		R Repère						
7 Indéfini								

Annexe 2 : Liste du patrimoine monumental

BÜLLINGEN



BÜLLINGEN (H 8)

* Egl. décanale St-Eloi

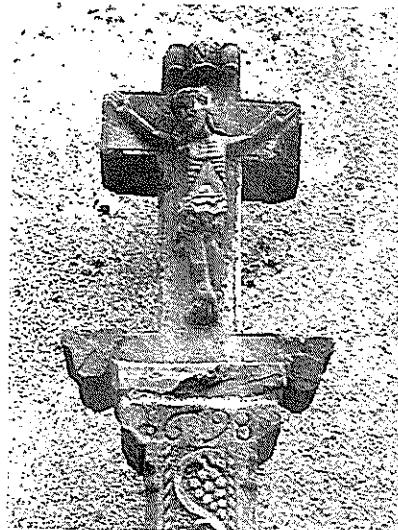
Edifice déjà cité en 1130 et dont subsisterait une partie des murailles de la tour. En 1772, choix de St-Eloi comme titulaire, en place des Ss Pierre et Paul. En 1897, devant les murs actuels du vaisseau, découverte de fondations sans doute de l'église primitive. Plan compliqué par la construction, au XX^e s. d'un vaisseau établi en croix sur l'ancien.

A l'O., tour massive et carrée, crépie sauf les angles, sous une flèche octogonale d'ardoises peu élancée. Fruit moyennement prononcé. Ouïes gothiques. Une ouverture défensive (?) à mi-hauteur de la face S. Restaurations en 1585 sans doute, — pierre millésimée de remploi du côté N. —, en 1867 et 1897 en tous cas, — cette dernière date inscrite en angle S.O. —, en 1921 enfin, — datation en galets à l'O. —. En 1897, découverte de traces d'une cheminée au 1^{er} niveau. En 1830, reconstruction de la flèche après destruction par la foudre.

Nouveau vaisseau et nouveau chœur sous Guillaume de Manderscheid, prince-abbé de Prüm, entre 1513 et 1520: nef de trois travées, presque carrée, en moellons crépis, dont les voûtes d'ogives reposent sur une colonne polygonale centrale, les retombées latérales se faisant sur des consoles sculptées. Nombreuses clés de voûtes également imaginées. Au-delà d'un arc triomphal, chœur de deux travées avec chevet à trois pans. En 1687, après une période troublée, rebénédiction du sanctuaire et affectation de la vieille sacristie N. à l'usage de chapelle pour la confrérie de la Mère des Douleurs: agrandissement sans doute de l'entrée de cette chapelle. L'année suivante, construction d'une autre sacristie à l'E., du chœur, disparue aujourd'hui. En 1885 et 1901, travaux de réfection et modifications diverses de la construction, y compris l'ajout d'un porche. Sur l'ensemble, nombreuses marques de tâcherons, bien caractéristiques.

Perpendiculairement à l'ancienne nef, construction d'un vaste vaisseau néo-gothique de moellons. Toitures d'ardoises.

Dominant l'entrée actuelle, statue de st Michel peseur d'âmes, en grès rouge, du XVI^e s.: traces de polychromie et relief assez plat. Devant la muraille S. de la nef,



117. BÜLLINGEN. Eglise St-Eloi. Calvaire. 1698.



118. BÜLLINGEN. 1. Calvaire. 1697.

également à l'extérieur, statue de st-Antoine de Padoue, en grès rouge, du XVII^e s.

Contre la face O. de la tour, émouvant calvaire haut de près de trois mètres et daté 1698 à rapprocher de celui de 1697 placé au carrefour central du village: grès rouge, traces d'affûtage d'outils (fig. 117).

Cuve baptismale romane, sur colonnes, cantonnée de quatre têtes humaines, pierre, XII^e s.? Lustre à double couronne, laiton, fin XVII^e s.?

A. ORTMANNS, *Der fränkische Königshof Büllingen*, Aachen, 1904, p. 114-131; M. de C., p. 31-43; REINERS, p. 217-224 (+ plan); P. SCHOTTES, *Spätgotische Einstützenkirchen und zweischiffige Hallenkirchen im Rheinland*, Aachen 1970, cité par H. NEU, *Das Malmedy-St Vitus Land im Spiegel neuen Schrifttums*, dans Z.V.S., 1972, p. 34-36; R.P.M.S.B., *Malmedy*, p. 25-27; P.V.S.K.B., *Amel*, p. 28-31. H.O.-A.B. [181]

- N° 1 (contre). Au centre du village, adossé à l'habitation portant le n° 1, calvaire en grès rouge, haut de près de trois mètres, portant en épargne, vers le bas, la date 1697. Large base moulurée, haut fut de section carrée, avec représentation des instruments de la passion et autres motifs: chapiteau ionique et croix terminale avec le corps du Christ en fort relief (fig. 118). H.O.

N° 299. Sur une hauteur qu'elle entame partiellement, et entourée d'un jardin, maison d'habitation, construite en 1979 sur les plans de l'architecte Vankerkom, de Spa. En briques de latier, deux volumes cubiques soudés, à vocation distincte sous toits en terrasse de niveaux différents, marqués par une épaisse bordure ardoisée très présente et localement assise sur la saillie de murets coupe-vent. Séjour essentiellement au S.O., avec espace couvert dans les limites du volume. Baies, allège et garde-corps courant sur la hauteur totale des niveaux.

H.O. [182]

Calvaires. Dans le village et au départ de celui-ci dans deux directions — N. vers Wirtzfeld et E. vers Mürringen —, quelques stations fort dégradées d'une double suite de sept stations baroques en grès rouge, du début du XVII^e s., figurée à la carte de cabinet du Comte de Ferraris. Deux stations communes. Une station à Wirtzfeld non loin de l'église.

Socle sculpté à la manière des calvaires régionaux des abords de 1700, avec volutes latérales, niche centrale à coquille et vol-

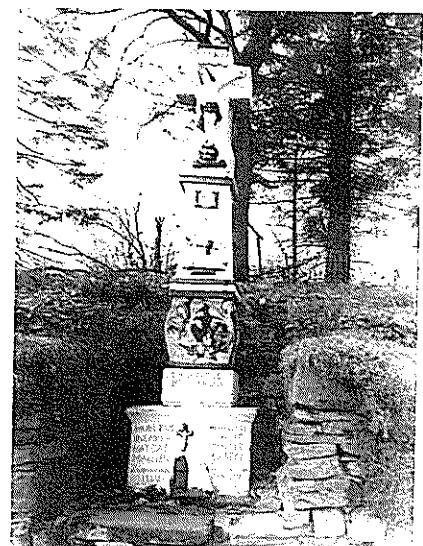
d'angelot. Partie supérieure cintrée et profilée, occupée par une scène de station en terre cuite (la première étant la présentation au temple), de faible relief, réalisée dans le siècle écoulé.

A l'origine donc, vraisemblablement douze stations en tout, évoquant par deux fois les sept douleurs de la Vierge. Sur la deuxième avait été inscrit: «CAROLUS LEPERT EX DIEKIRCHEN 1722».

REINERS, p. 224; R.P.M.S.B., *Malmedy*, p. 30; P.V.S.K.B., *Amel*, p. 31; N. MERTES, *Die Bruderschaft der 7 Schmerzen und die Fußfälle Büllingens*, dans Z.V.S., 1980, p. 33-39. H.O. [183]

EIMERSCHEID (J 9)

• **Croix de Saint-Hubert.** Haut de près de trois mètres et planté dans la partie supérieure du village, calvaire de grès rouge polychromé, composé de trois à quatre éléments superposés. Au-dessous, d'abord, socle avec présentation sculptée d'un per-



118bis. EIMERSCHEID. Croix de St-Hubert.

sonnage féminin au pied de la croix et l'inscription: «HUBERTUS HANSEN / IN EIMERSCHEIT / HAT DAS CHREIZ / MACHEN LASEN / ZURRINDERUG DES BITTERLEIDEN / IESU CHRISTE». Dessus, à la base du fût, la conversion de saint Hubert et l'inscription: «S. HUBERTUS / BIT FUER UNS». Sur le fût, une pietà et, datant l'ensemble, l'inscription: «MARIA 1807». Dominant le tout, le Christ en croix, sommé de l'«INRI» traditionnel (fig. 118 bis). H.O.

HOLZHEM (I 9)

Chapelle St-Corneille. Edifice traditionnel, de dimensions modestes. Mention d'un sanctuaire avant 1665. Orientation particulière, chevet au S., tour au N. Moellons crépis. Ouvertures cintrées de pierre peinte pour la nef de trois travées. Bâtière d'ardoises.

Tour carrée sous flèche octogonale d'ardoises.

Statues de st Corneille, pape, et de st Donat de Müstereifel, bois polychr. 1^{re} moiti. du XVIII^e s. REINERS, p. 255; R.P.M.S.B., *Sankt-Vith*, p. 34; H. JENNIGES, *Das St. Elisabeth-Haus in Manderfeld*, Manderfeld, 1980, p. 6; P.V.S.K.B., Amel, p. 31-32.

H.O. [184]

- Dans le village, grande croix votive, haute de près de trois mètres, portant encore des traces de peinture. Socle et fût surmonté d'une croix. A la base du fût, une niche vide; au chapiteau, une pietà; Christ en croix sous l'INRI. Millésime d'érection donné par l'inscription gravée: «HERFÜHRE / DIE JUGEND / AUF DEN WEGEN DER TUGEN- / ND LASN IMME- / R ERKALTEN / IM GUTEN DIE / ALTEN VON / DIESEN GESETZ / MDCCCLXII (1842)». H.O.

HONSFELD (I 8)

Chapelle St-Matthias. Construit en 1956 sur les plans de l'architecte Burgers, important édifice néo-roman en moellons d'arkose sous bâtière d'ardoises.

R.P.M.S.B., *Malmedy*, p. 29; P.V.S.K.B., Amel, p. 33.

H.O. [185]

N° 54. **Ancienne chapelle St-Matthias.** Succédant à une chapelle consacrée en 1523, dont subsisterait partiellement le chœur avec sa baie gothique de grès rouge au pan N.E. du chevet, édifice en moellons de grès aujourd'hui converti, — pour sa nef du moins —, en locaux paroissiaux. A l'abri d'un hêtre de belle venue, tour O. revue en 1902, harpée d'angle en grès rouge sur ses trois niveaux marqués de cordons-larmiers. Courte flèche octogonale d'ardoises. Une ouverture O. néo-gothique ogivale au 1^{er} niveau; ouïes cintrées. Contre la face S. de cette tour, porche d'entrée crépi, de 1902.

Nef de trois travées peut-être du XVIII^e s. (circa 1744?), en débordement sur le chœur, tous deux couverts, aujourd'hui, d'une bâtière continue d'ardoises. Au midi, trois hautes baies cintrées de 1880 à montants monolithes, l'une surbaissée en schiste ardoisier à g., deux en grès rouge à dr. Couture ou réparation au retour vers le chœur. Crépi ancien conservé en face N. Chœur de deux travées, jadis moins élevé si l'on en juge aux boiseries (d'exhaussement?) visibles au S., éclairé de baies de schiste ardoisier du XVI^e s. (?), cintrées et chanfreinées jusqu'aux congés, et bouté de contreforts.

Sacristie axiale de 1823, aménagée au XX^e s. pour servir de monument aux morts de guerre et d'entrée à une chapelle annexe, établie dans le chœur seul conservé au culte.

Diverses statues du XVI^e au XVIII^e s. Plaques de foyer avec scènes de l'ancien Testament.

R.P.M.S.B., *Malmedy*, p. 28-29; P.V.S.K.B., Amel, p. 32-33.

H.O. [186]

HÜNNINGEN (H 9)

Chapelle St-Joseph. Edifice néo-gothique en moellons de grès jaune, construit en 1925 sur les plans de l'architecte H. Cunibert, de Malmedy. Curieuse composition où triomphe, — particulièrement dans la tour septentrionale —, une recherche stylistique audacieuse: réseau d'arcatures en tiers-point rapproché, enserrant le nu de la muaille, remplages flamboyants. Malheureux



118ter. IGELMONDERHOF.

essentages récents à la base de la flèche d'ardoises.

Vitraux dans les années 1970.

Forts baptismaux circulaires en marbre rouge du XVIII^e s., sur pied-colonne en marbre noir.

R.P.M.S.B., *Malmedy*, p. 28; P.V.S.K.B., Amel, p. 34-35.

H.O. [187]

N° 131. **Ancienne chapelle St-Joseph.** Bâtie transformée à usage profane après la construction de la nouvelle chapelle du lieu, en 1925.

Edifice mononéf en moellons crépis, privé du clocheton qu'il a dû posséder. Chevet à trois pans, aveugle, si ce n'est une porte axiale cintrée. Bâtière d'ardoises, aujourd'hui coupée de lucarnes passantes et rampantes, ainsi que d'une souche de cheminée récente et mal placée. Baies cintrées du XIX^e s., à impostes et clé moulurées.

A l'entrée O. de cette construction bâtie de 1696 à 1698, encadrement de grès au lin-

teau bombé, qui serait daté de 1696 (lecture plus qu'incertaine).

REINERS, p. 257-258 (+ plan); P.V.S.K.B., Amel, p. 34.

H.O. [188]

IGELMONDERHOF (J 9)

- Ferme en quadrilatère intéressante par son implantation et la disposition de ses volumes blanchis sous ardoises. Colombages de fenil, datés de 1757. Logis indépendant, à façade du XIX^e s. Etat actuel du XVII^e au XX^e s. Pourtour des baies en couleurs vives (fig. 118 ter).

Kennen Sie Ihre Baudenkmäler? (Catalogue d'exposition dans le Muséobus de la Communauté française, avec le concours de la Communauté germanophone), 1982, p. 28.

H.O.-A.B.

KREWINKEL (J 10)

Egl. paroiss. St-Eloi

Vaste sanctuaire-hall construit en 1961 sur les plans de l'architecte V.-W. Schultz, de Sankt Vith.

R.P.M.S.B., *Sankt Vith*, p. 35; P.V.S.K.B., *Amel*, p. 36-37. [189]

* Ancienne égl. St-Eloi. Pittoresque sanctuaire gothique tardif en moellons crépis, au moins de la 1^{re} moit. du XVI^e s. Tour O. trapue, en deux niveaux séparés par un larmier en prolongement de celle des gouttereaux du vaisseau, taillée dans le grès rouge employé pour tous les éléments architectoniques. Au r.d.ch. N. et S., ouvertures évasées en archères. Ouies gothiques N. et S. Flèche octogonale d'ardoises sur corniche.

Sous une bâtière de hêrbin à coyaux, courte nef de deux travées faisant penser à une ancienne *Saalkirche*, épaulée de contreforts médians à fronton circonflexe et suivie d'un chœur lui aussi de deux travées, plus étroit, à un contrefort médian et chevet plat. Porte d'entrée basse et cintrée au S. en 1^{re} travée g. de la nef: encadrement mouluré sur congés, en plusieurs pierres. Pour éclairer la nef, deux intéressantes fenêtres gothiques à meneau, celle du N. à réseau flamboyant. Deux fenêtres N. et S. également gothiques pour le chœur, marques de tâcheron; une 3^e en outre, au plat du chevet, obturée jusqu'au réseau.

L'intérieur est vide de tout mobilier, voûtes d'ogives; retombées sur colonnettes engagées sans chapiteau; clés de voûte historiées. Large ouverture en tiers point vers la tour (fig. 119).

H. NEU, *Reiter die mittelalterliche Eligiuskapelle von Krewinkel!* dans Z.V.S., 1974, p. 35-37; REINERS, p. 259-261 (+ plan); R.P.M.S.B., *Sankt Vith*, p. 35; P.V.S.K.B., *Amel*, p. 35-36. H.O.

R. Busch. En pignon O., demi-relief de St-Jean Baptiste. Réminiscences romanes. Tour-clocher indépendante.

R.P.M.S.B., *Malmedy*, p. 61-62; P.V.S.K.B., *Amel*, p. 37-38. H.O. [190]

LANZERATH (I 9)

Chapelle St-Joseph. Construction en moellons de grès, remplaçant — hélas! — depuis 1950, la chapelle de 1670 (fig. 119 bis).

R.P.M.S.B., *Sankt Vith*, p. 35-36; P.V.S.K.B., *Amel*, p. 39. H.O. [191]

• N° 15. A l'extrémité S. du village et presque perpendiculaire au chemin, importante habitation de moellons blanchis sous bâtière d'ardoises, à coyaux, croupettes et souche de cheminée, — reconstruite? — presque centrale. 2^e moit. du XVIII^e s. apparemment. Façade principale au S., ouverte de quatre travées, deux par deux sur deux niveaux haut placés de baies de grès rouge peint, avec linteau bombé, peut-être déjà en remplacement de plus anciennes. Perron et entrée disparus et modifiés à dr., l'ancien linteau, au claveau central ouvrage, ayant porté la date de 1814. Barreaux jadis et feuillures.

Mur de pignon E., à chemin, ouvert sur le haut, de deux fenêtres à encadrement de bois avec feuillure et linteau échancré, ainsi que d'un oculus central en pierre, directement sous la croupette. Façade arrière essentiellement étérnit et — aujourd'hui? — quasi aveugle.

Bâtiments de ferme renouvelés, en retour d'équerre (fig. 120). H.O.

Croix commémorative, en schiste ardoisé de Recht, taillée en souvenir de Peter Braun, de Lanzerath, né en 1785, décédé le 21 novembre 1817.

Base renflée à volutes, ornée au centre et en faible relief, d'un crâne et d'un tibia. Croix en elle-même relativement simple, sauf la partie supérieure du montant, en demi-lune et écornée. Sur ce fond neutre et porteur de l'inscription commémorative en allemand, un second bois de la croix, moins abstrait, à l'effigie du crucifié. Au pied de cette croix, en faible relief également, saint Pierre au coq, clés en main, patron du défunt. H.O. [192]

KRINKELT-ROCHERATH (H 9)

Egl. paroiss. St-Jean Baptiste

Vaste construction en moellons d'arkose, datée de 1953. Architectes G. Marchot et



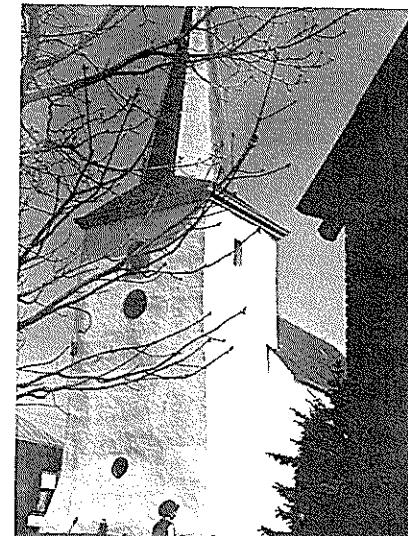
119. KREWINKEL. Ancienne église St-Eloi.



119bis. LANZERATH. Chapelle St-Joseph. Construction antérieure.



120. LANZERATH, 15.



121. MANDERFELD. Eglise St-Lambert.

MANDERFELD (J 9)

• Egl. paroiss. St-Lambert

Au centre du village, remarquable édifice gothique à tour O. romane, en moellons crépis sous bâtière de hêbrins. Eléments architectoniques en grès rouge, généralement de la 1^{re} moitié du XVI^e s. Marques de tâcheron.

Tour massive, sans doute du XI^e-XII^e s., sous flèche octogonale d'ardoises. Restauration probable après 1520 par Richard von Greiffenclau, prince électeur de Trèves, dont un écu armorié et apparemment daté en angle de la tour. Large empêtement taillé à la base. Portail cintré et fortement mouluré, millésimé 1789 à la clé. Oculus O. pour éclairer le passage sous la tour, ouïes non pareilles sur le haut, encore gothique au N. Important budget pour la révision de l'ensemble en 1821.

Sans doute d'après 1520 également, nef de trois travées boutée de contreforts à larmier et coupée en pignon non masqué sur le

choeur. Fenêtres en arc brisé sans remplage, une seule cintrée au N.O., sans doute lors des travaux de 1780. Couvrement initial à colonne centrale disparu, probablement depuis la même date. Jubé daté par chronogramme de 1781.

Masqué latéralement par l'ancienne sacristie millésimée de 1656 au N. et par la sacristie tardive au S., chœur plus étroit, de deux travées, voûté d'ogives et bouté de contreforts comme son chevet à trois pans. Epaisse corniche moulurée (fig. 121).

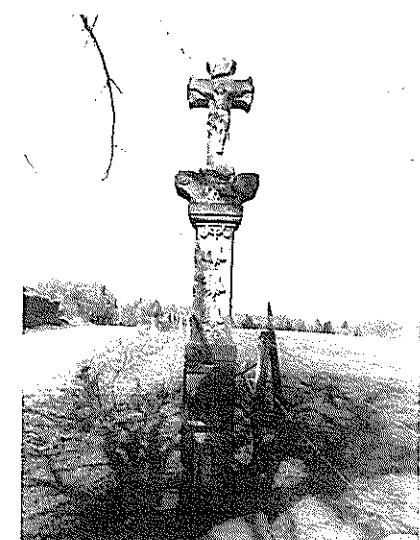
Fonte baptismaux, grès, XVIII^e s.

- A l'extérieur, chemin de croix de quatorze stations: bas-relief sur pilier, couronnement curviligne, grès rouge. Au dos de chacune d'elles, le nom du donateur. Pour la 14^e, abritée dans une chapelle ouverte, Christ au tombeau en gisant, entouré des sept bustes des «sept dormeurs». Sur l'arcade en anse de panier de l'ouverture, la date de 1765 et l'inscription: «HAE STATIONES ERECTAE SUB / PASTORE HILGERO URBANO».

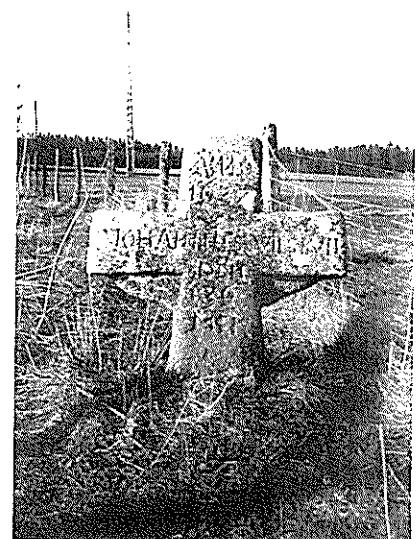
REINERS, p. 359-362 (+plan); H. JENNIGES, *Die «Siebenschläfer» von Manderfeld*, dans Z.V.S., 1966, p. 139; P. SCHOTES, o.c.; R.P.M.S.B., *Sankt Vit*, p. 36-38; H. JENNIGES, *Das Sankt Elisabeth-Haus in Manderfeld*, Manderfeld, 1980, p. 4-6; P.V.S.K.B., *Amel*, p. 40-42. H.O.-A.B.

- A l'entrée N.O. du village, haute croix votive de près de trois mètres, en grès rouge, comparable à celle de Holzheim, mais ici datée de 1760 (!). Base, fût et Christ en croix. Au chapiteau, piétà à la manière de Recht (fig. 121 bis). H.O.

- En bordure de la route principale dans sa traversée du village, monument votif, haut de près de trois mètres, en grès point. Fût renflé à niche vide, couronnement à fronton galbé avec calvaire en relief. Sur la base, l'inscription dédicatoire suivante: «ERRICHTET DURCH DIE GEBRÜDER CHRISTIAN UND NICOLAUS KRISTEN» et la date d'érection: 1850. H.O.



121bis. MANDERFELD. Croix. 1760.



121ter. MEDENDORF. Croix. 1637.

MEDENDORF (J 9)

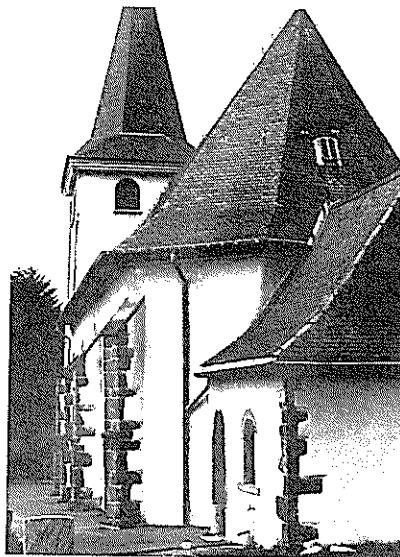
- A l'O. du hameau, impressionnante croix basse mais massive, en arkose, porteuse, en larges lettres couvrant toute sa face, de l'inscription: «ANNO 1637. IOHANN IHS VILSRU(LL?) DEN 30 MEI». Au dos, de

part et d'autre d'une rosace centrale, les initiales H et G.
Hauteur hors sol: 82 cm; largeur aux bras: 82; épaisseur: 16. Profil en demi-lune, sous les bras de cette croix (fig. 121 ter). H.O.

MERLSCHEID (I 9)

• Chapelle St-Brice. De 1737 en tous cas, édifice traditionnel en moellons crépis sous bâtière d'ardoises. Deux travées, chevet à trois pans, tour carrée en façade.

REINERS, p. 365; R.P.M.S.B., *Sankt Vitus*, p. 33-34; P.V.S.K.B., *Amel*, p. 43. H.O. [193]



122. WIRTZFELD. Eglise Ste-Anne.

MÜRRINGEN (H 9)

Egl. paroiss. St-Antoine Ermite

Edifice néo-gothique en moellons de grès, construit sur les plans de l'architecte malmedien H. Cunibert. Dans le chœur, pierre dédicatoire du 5 septembre 1926. Forte saillie du transept et, d'ailleurs, animation généralisée pour cette composition.

R.P.M.S.B., *Malmedy*, p. 23-25; P.V.S.K.B., *Amel*, p. 44-46. H.O. [194]

ROCHERATH (H 9)

★ Bornes Juliers. Visibles, entre autres, en bordure de la route s'éloignant de Rocherath vers le N., larges bornes calcaires à tête courbe, plantées en 1791 pour jaloner la frontière commune en ce point des duchés de Juliers et de Luxembourg. Deux faces plates, marquées l'une du L, l'autre du J, regardant chaque fois le territoire concerné. Latéralement, le numéro d'ordre de la borne. Septante centimètres de hauteur, trente de largeur, vingt-cinq de profondeur, plus ou moins régulièrement.

J. de WALQUE, *La forêt de Höfen et ses anciennes limites luxembourgeoises, dans Hautes fagnes* (Verviers), 1962, p. 181-207.

H.O.-A.B. [195]

ge, les autres en schiste ardoisier de Recht, trahissant plusieurs temps d'aménagement (?), l'essentiel sans doute au XVIII^e s. En face S., retraite de parement aux trois travées de la nef, à hauteur non constante. Au N. et au S., discordance des contreforts pour la travée droite du chœur.

Sacristie rectangulaire, plusieurs fois remodelée, en prolongement du chevet.

Intérieurement, voûtes d'ogives pour la nef et le chœur, avec clés et cul-de-lampe historiés. Dallage diagonal soigné, en schiste ardoisier (fig. 122).

Autels latéraux et majeur, chêne, 2^e qu. et mil. du XVIII^e s.

Lambris et confessionnaux, stalles, chaire (1740 ou 41 et 1745), banc de communion (1736), 2^e qu. du XVIII^e s.

Portes intérieures du chœur, datées en bas et signées M:H:F:1734.

Groupe de ste Anne, la Vierge et l'Enfant, gothique, chêne, XV^e s.

Statue de st Michel, peseur d'âmes, au maître-autel, bois, XVII^e ou XVIII^e s. ?

Lustre en laiton à deux couronnes, XVIII^e s. ?

M. de C., p. 135-140; REINERS, p. 494-498 (+ plan); R.P.M.S.B., *Malmedy*, p. 59-61; P.V.S.K.B., *Amel*, p. 46-48. H.O.

WIRTZFELD (H 8)

★ Egl. paroiss. Ste-Anne

Établie sur une élévation quelque peu à l'écart du village, au milieu de son cimetière emmurailé, église mononef en moellons crépis, sous une raide bâtière d'ardoises à coyaux. XI^e-XII^e et XVI^e s. ?

A l'O., non axiale et en alignement avec le gouttereau S., forte tour carrée d'époque indéterminée, peut-être romane. Murailles à fruit prononcé, flèche octogonale d'ardoises. Anchorage en S., au S. et au N. Deux niveaux d'ouïes, sans doute toutes revues. Entrée au N. par un portail néo-roman calcaire.

Nef et chœur d'une seule venue, avec un chevet à trois pans aveugles. Contreforts gothiques de grès rouge portant des traces d'affûtage d'outils. Trois travées pour la nef, deux pour le chœur, la travée droite étant aveugle. Tradition de travaux en 1601. Fenêtres toutes harpées, les unes en grès rou-

Annexe 3 : Cartes PASH

ANNEXE 3

PASH

Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique



Sources: cartographie SPGE

PASH MEUSE AVAL : aucune localité

PASH AMEL : BÜLLINGEN
PASH AMEL : MÜRRINGEN
PASH AMEL : HÜNNINGEN
PASH AMEL : ROCHERATH-KRINKELT
PASH AMEL : WIRTZFELD
PASH AMEL : HONSFELD

PASH MOSEL : MANDERFELD
PASH MOSEL : HASENVENN
PASH MOSEL : LANZERATH
PASH MOSEL : MERLSCHEID,
PASH MOSEL : HÜLLSCHEID
PASH MOSEL : LOSHEIMERGRABEN, BUCHHOLZ
PASH MOSEL : HERGERSBERG, ALLMUTHEN
PASH MOSEL : KREWINKEL, AFST
PASH MOSEL : KEHR, WECKERATH
PASH MOSEL : BERTERATH
PASH MOSEL : HOLZHEIM, IGELMONDERHOS, IGELMONDERMÜHLE
PASH MOSEL : EIMERSCHEID, ANDLERMÜHLE
PASH MOSEL : MEDENDORF

LEGENDE AGRANDIE DES CARTES

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)	habitat ou équip. communautaire différencié	loisir	activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire différencié	loisir	activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib) :

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaire différencié	loisir	activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
(*) : PDS : plan de secteur

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante	adjudée ou en construction	à réaliser

Station à statut particulier : privée à déclasser

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existing	adjudé ou en construction	à réaliser

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Démergence - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existing	adjudé ou en construction	à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Iia)

Prévention éloignée (Iib)

Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable	1er catégorie	2ième catégorie
3ième catégorie	non classé	Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/06/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

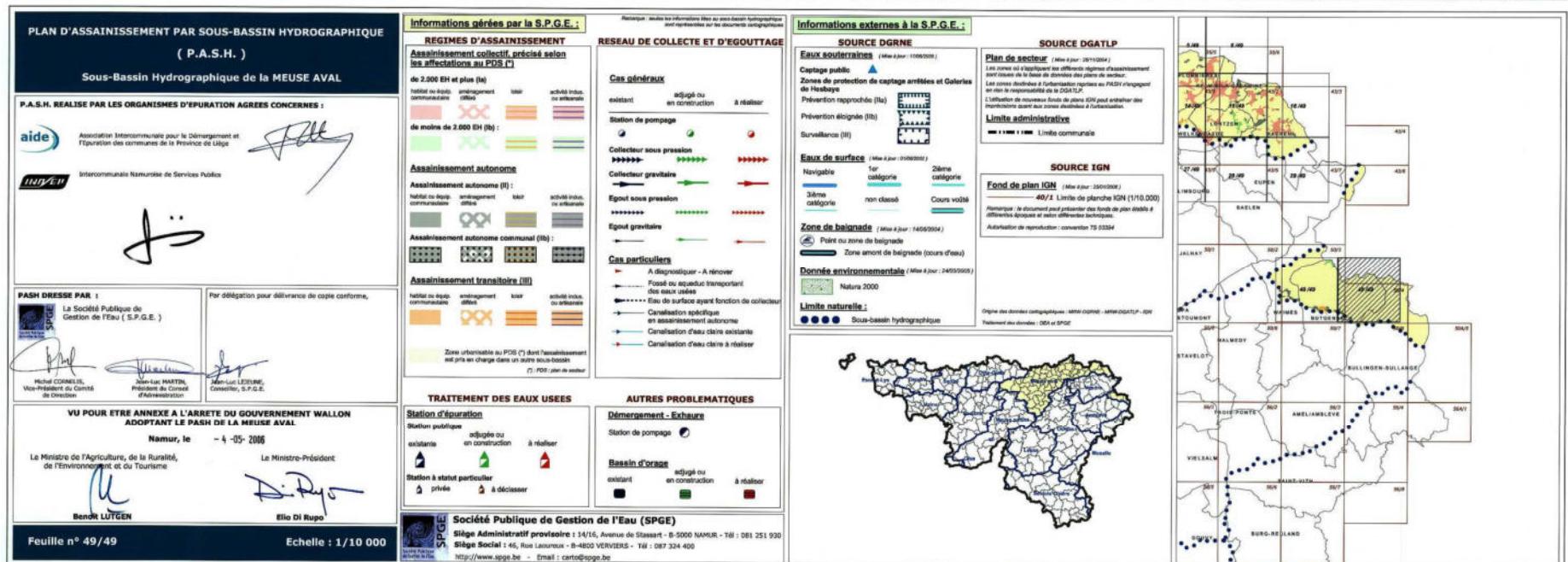
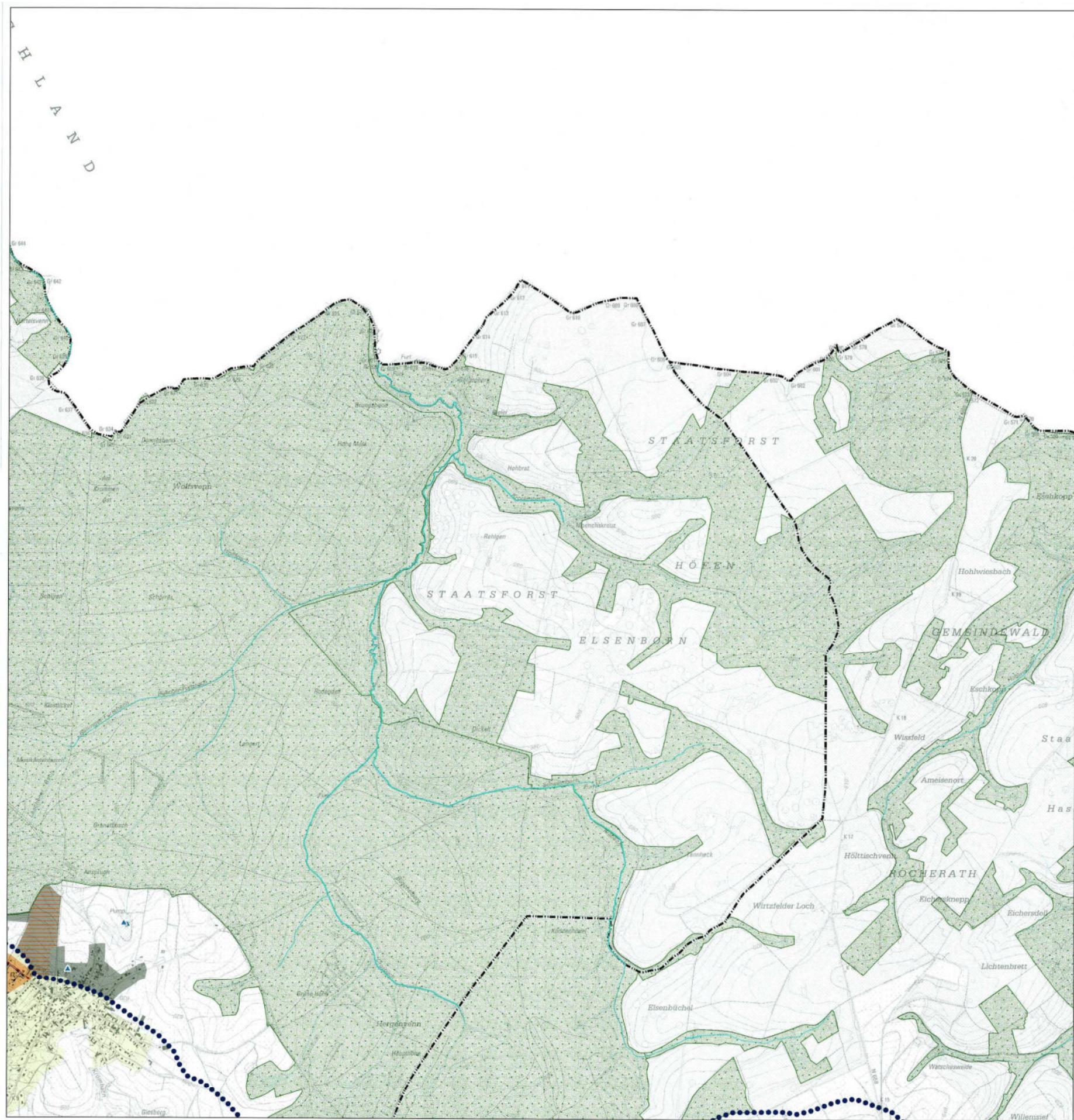
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN

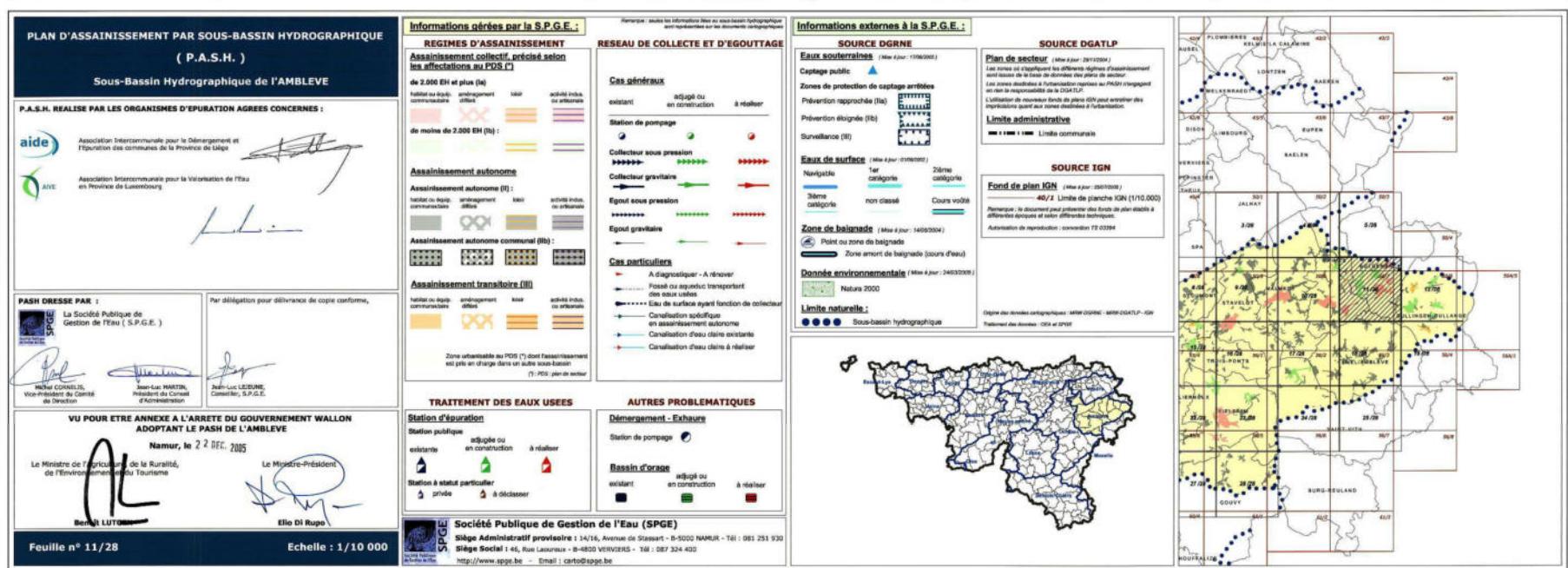
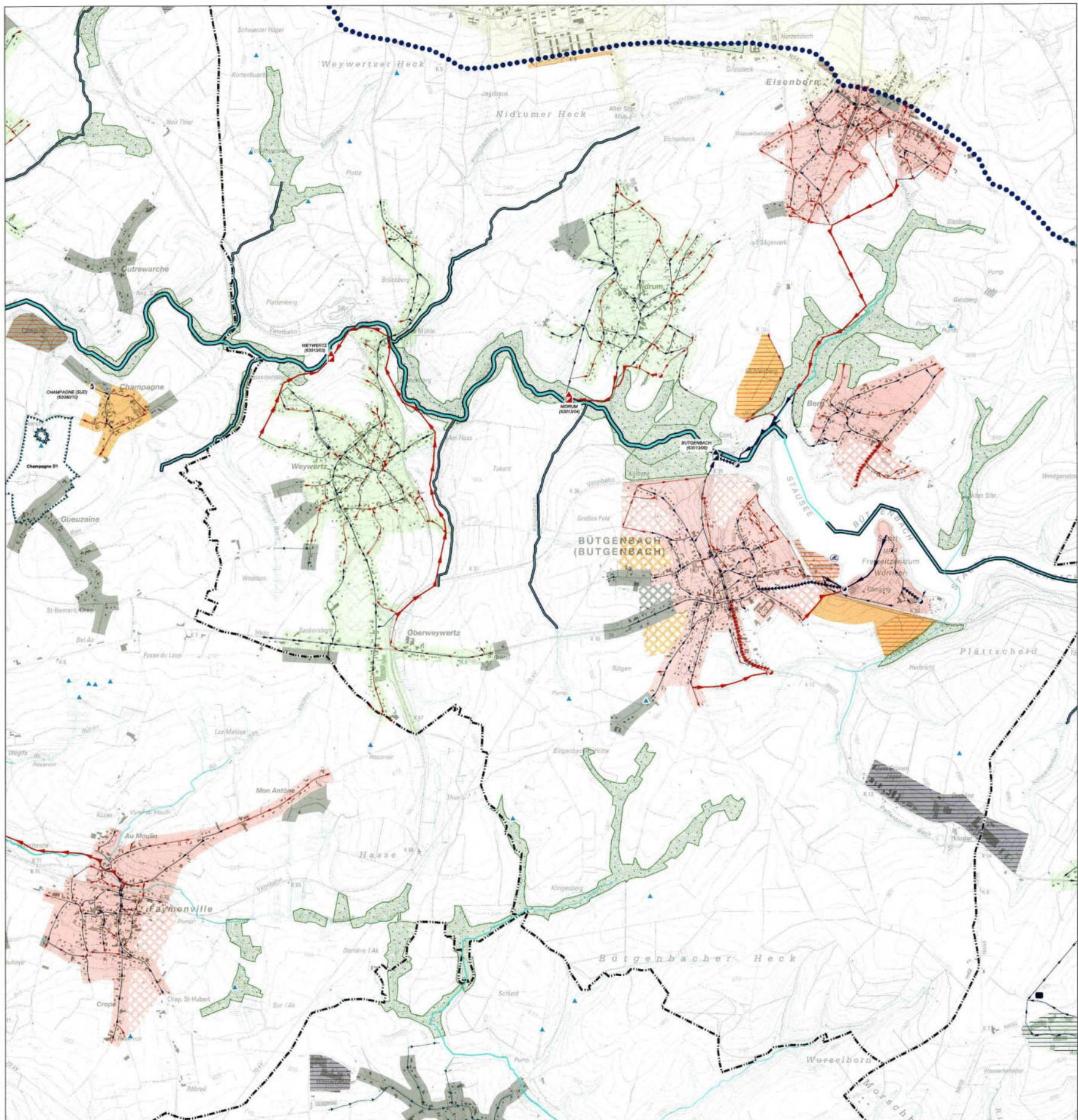
Traitement des données : OEA et SPGE

MEUSE AVAL planche 49/49

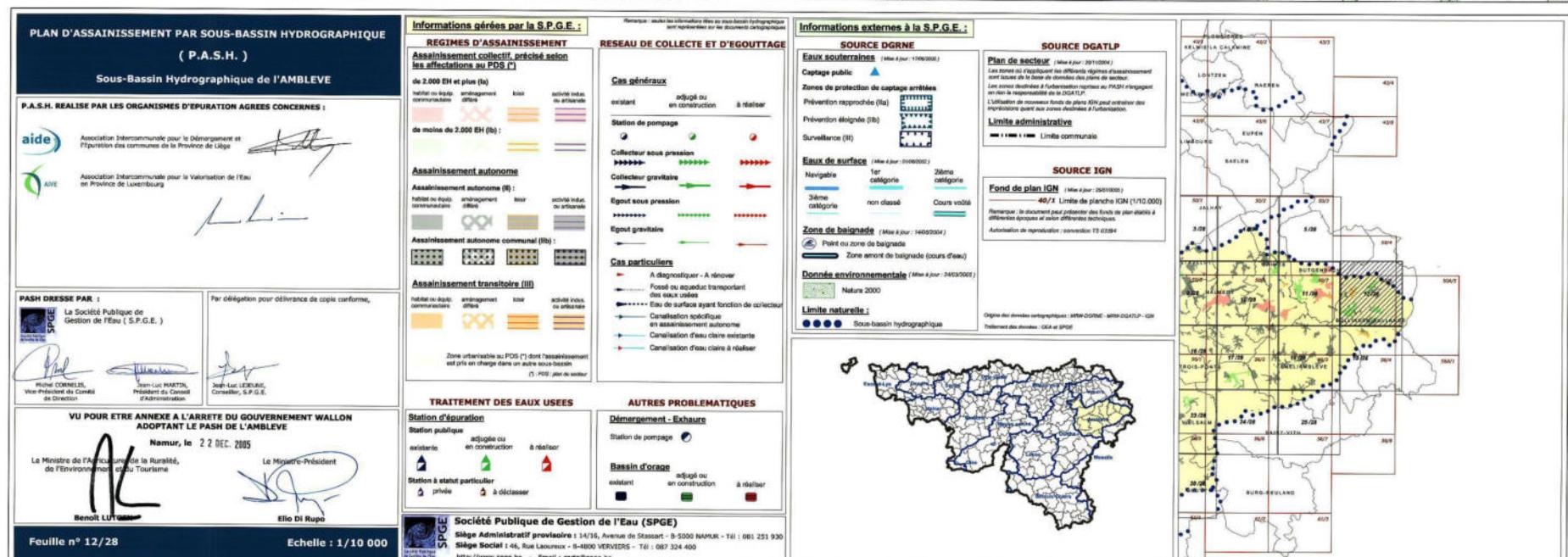
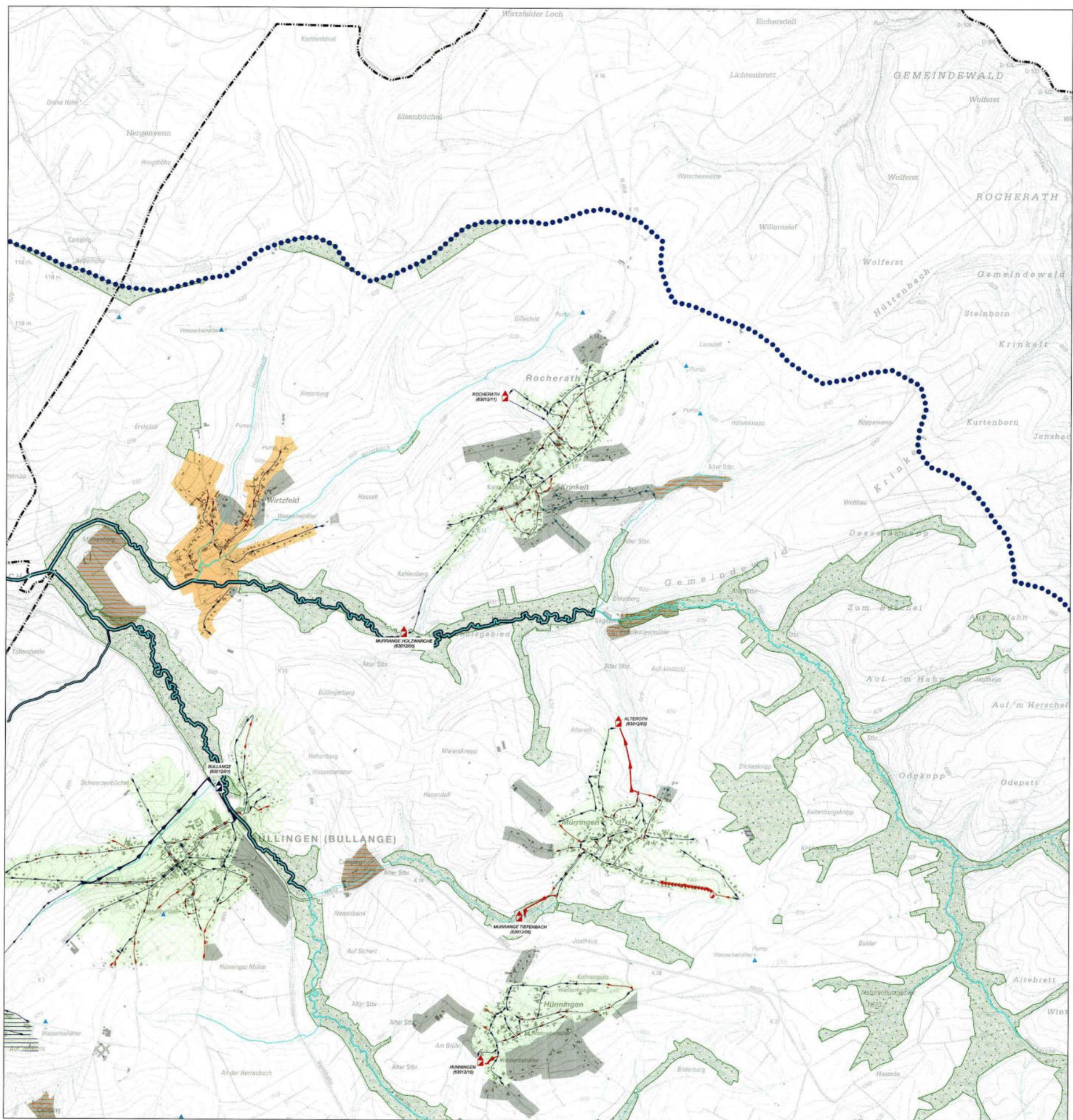


Büllingen/Projet PCDR/partie1-annexe 3 PASH

PASH AMBLEVE planche 11/28

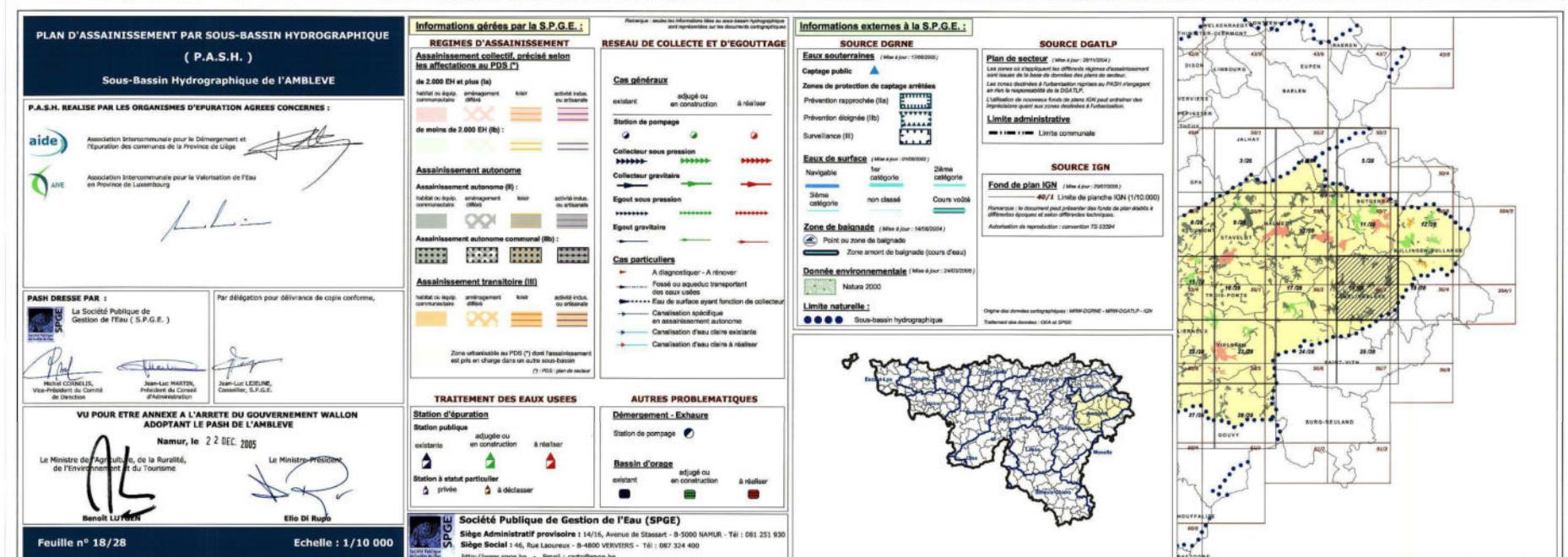


PASH AMBLEVE planche 12/28

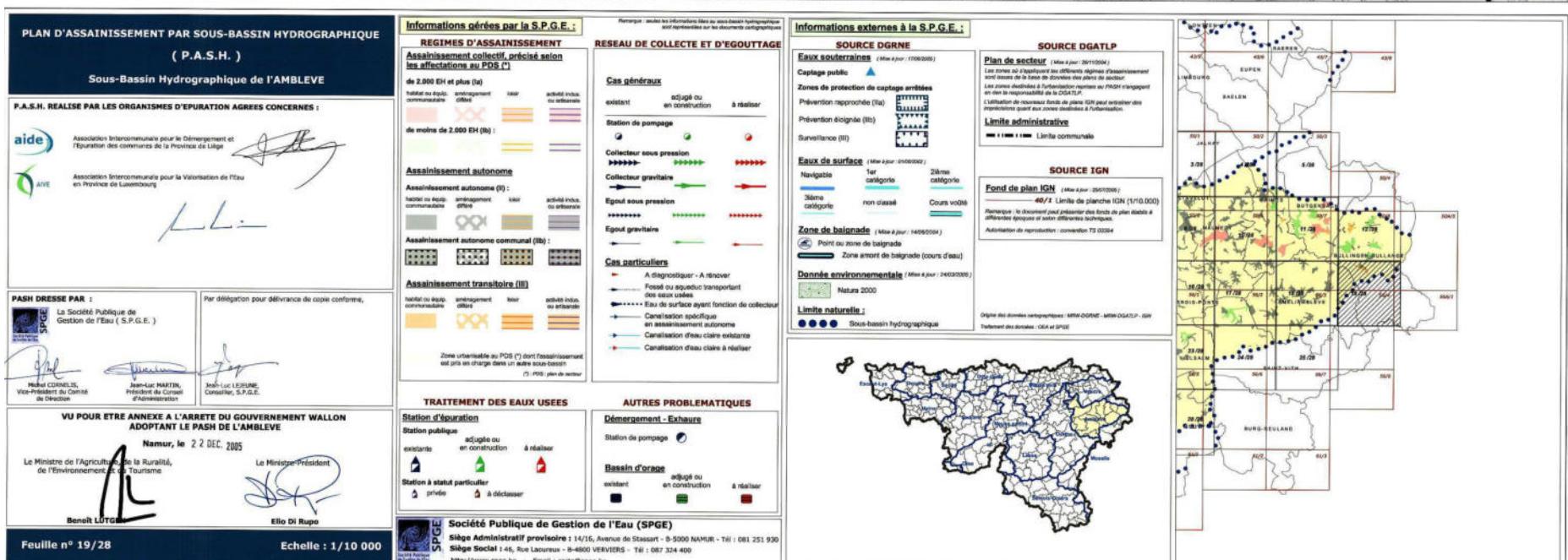
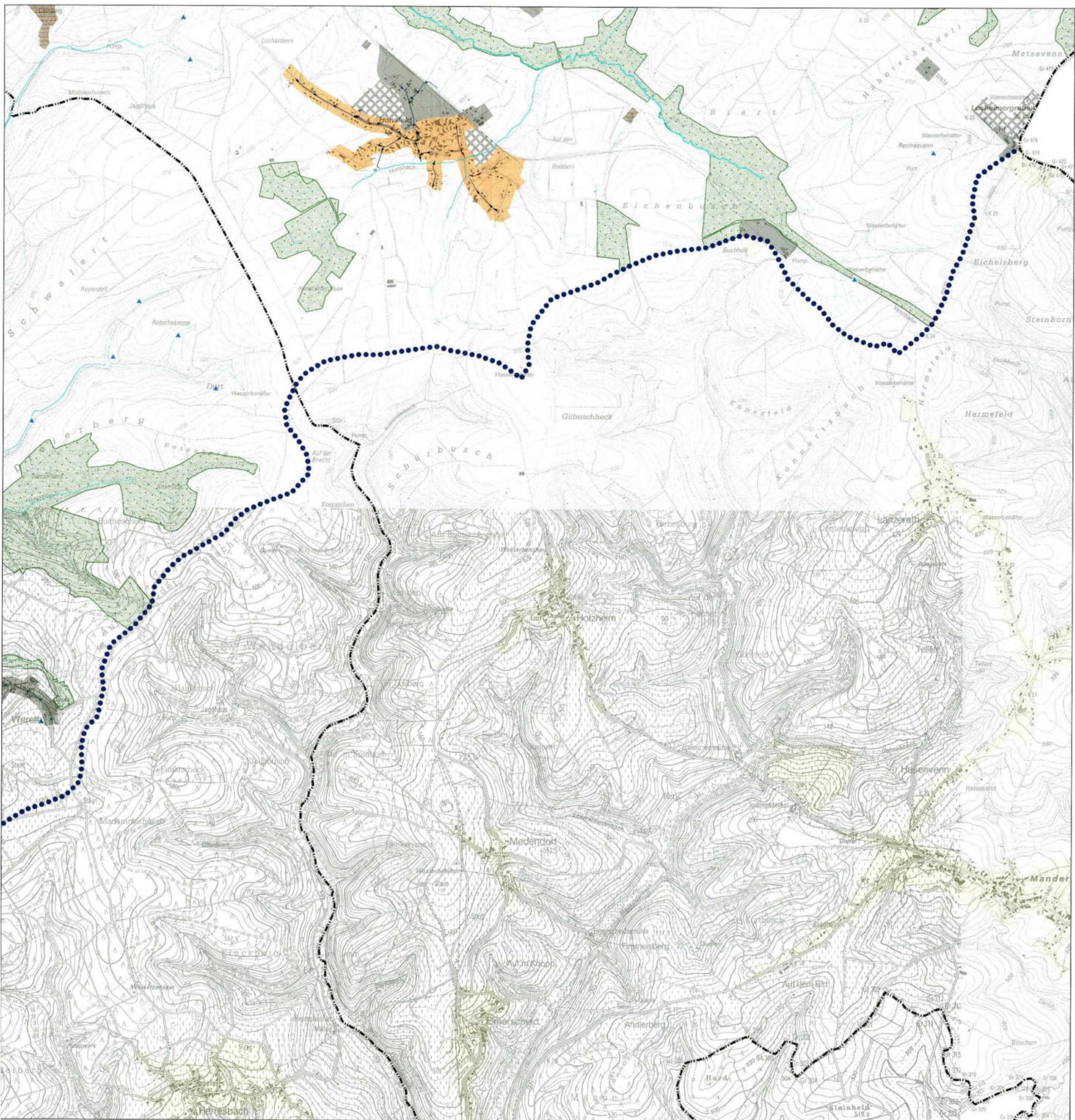


Büllingen/Projet PCDR/partie1-annexe 3 PASH

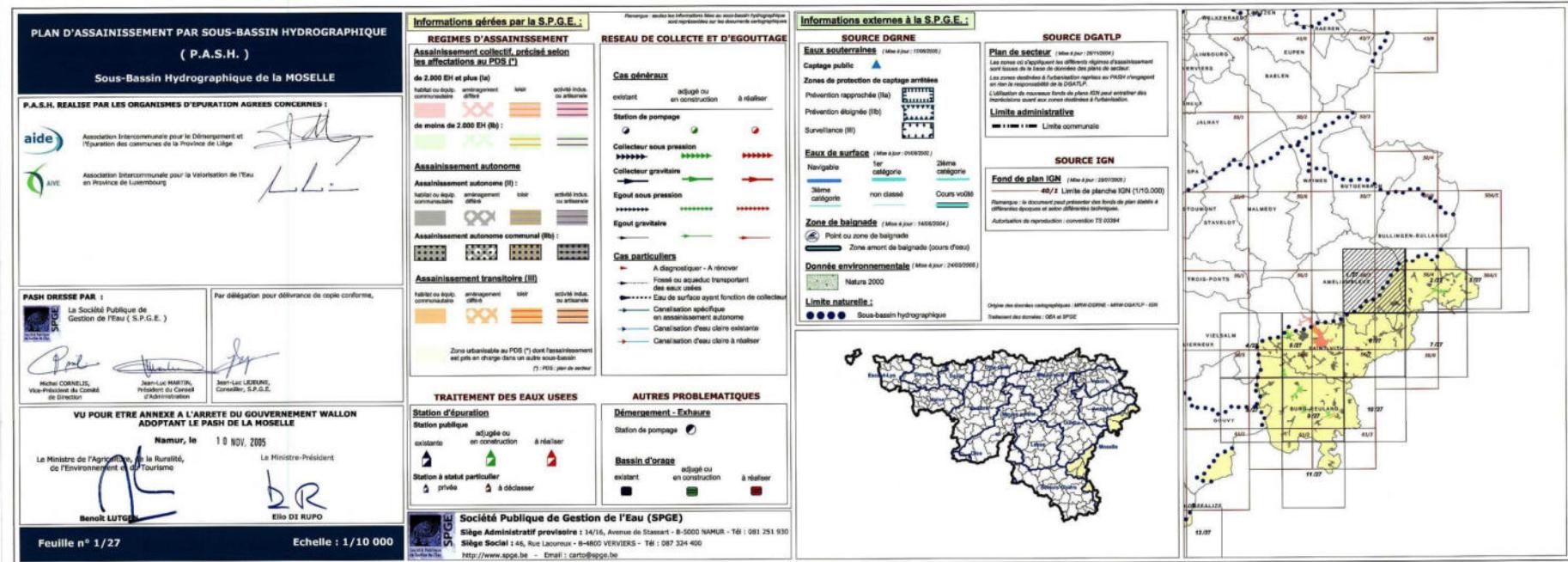
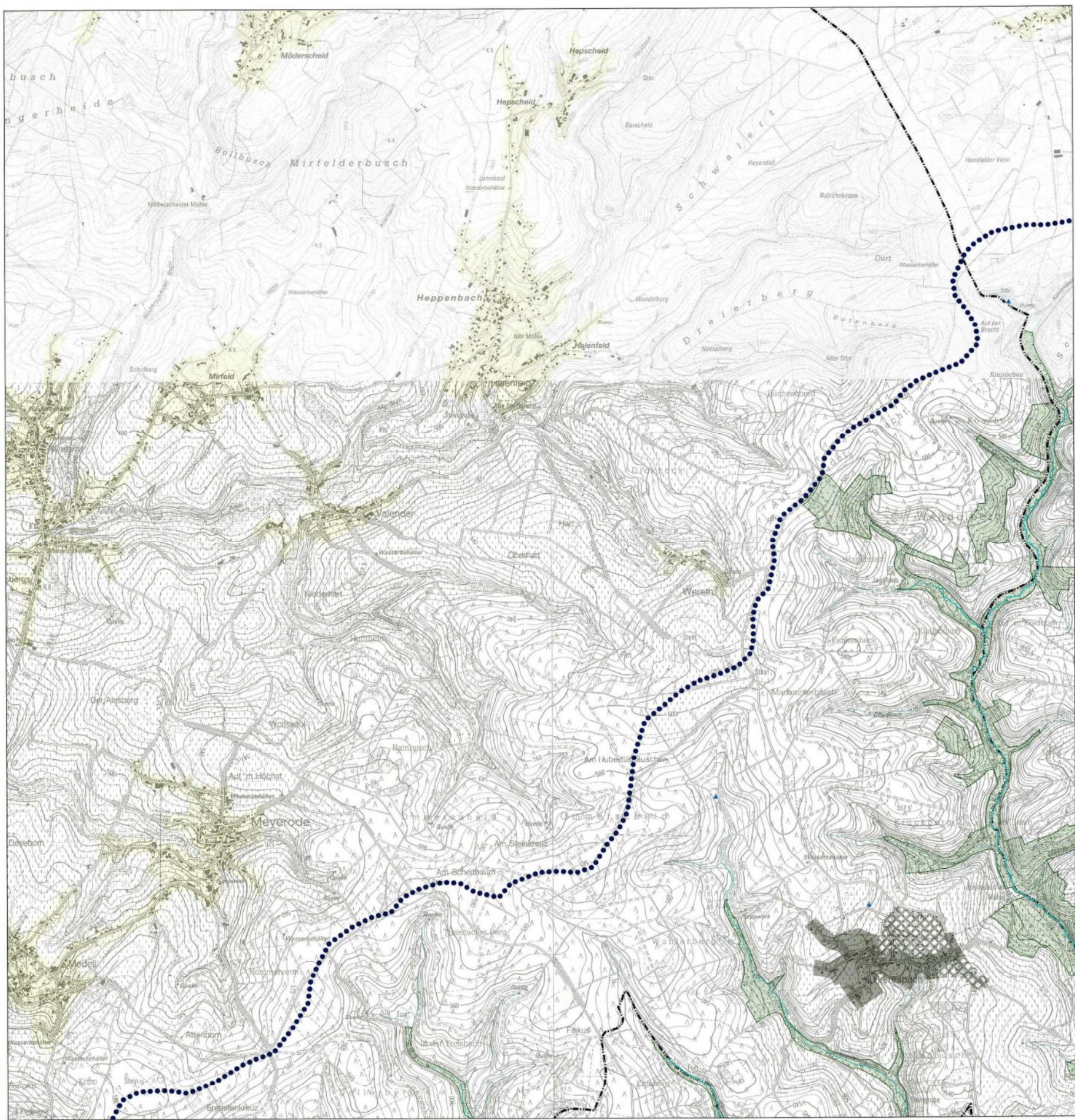
PASH AMBLEVE planche 18/28



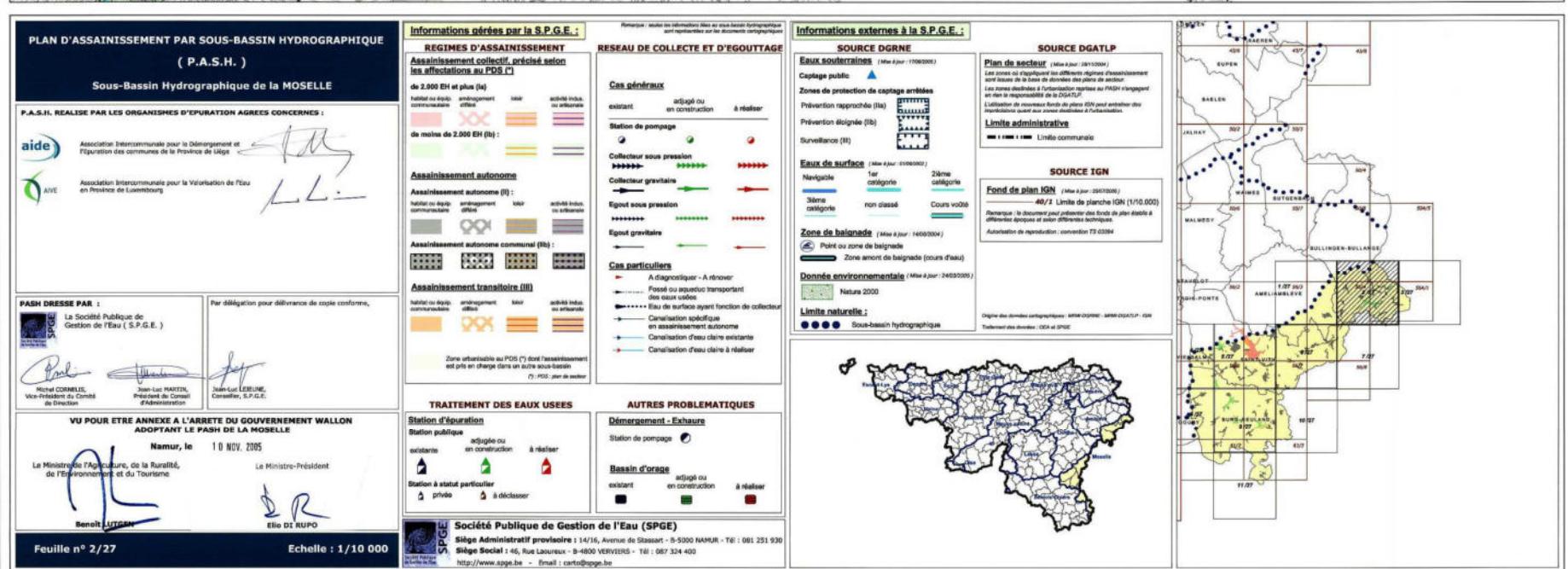
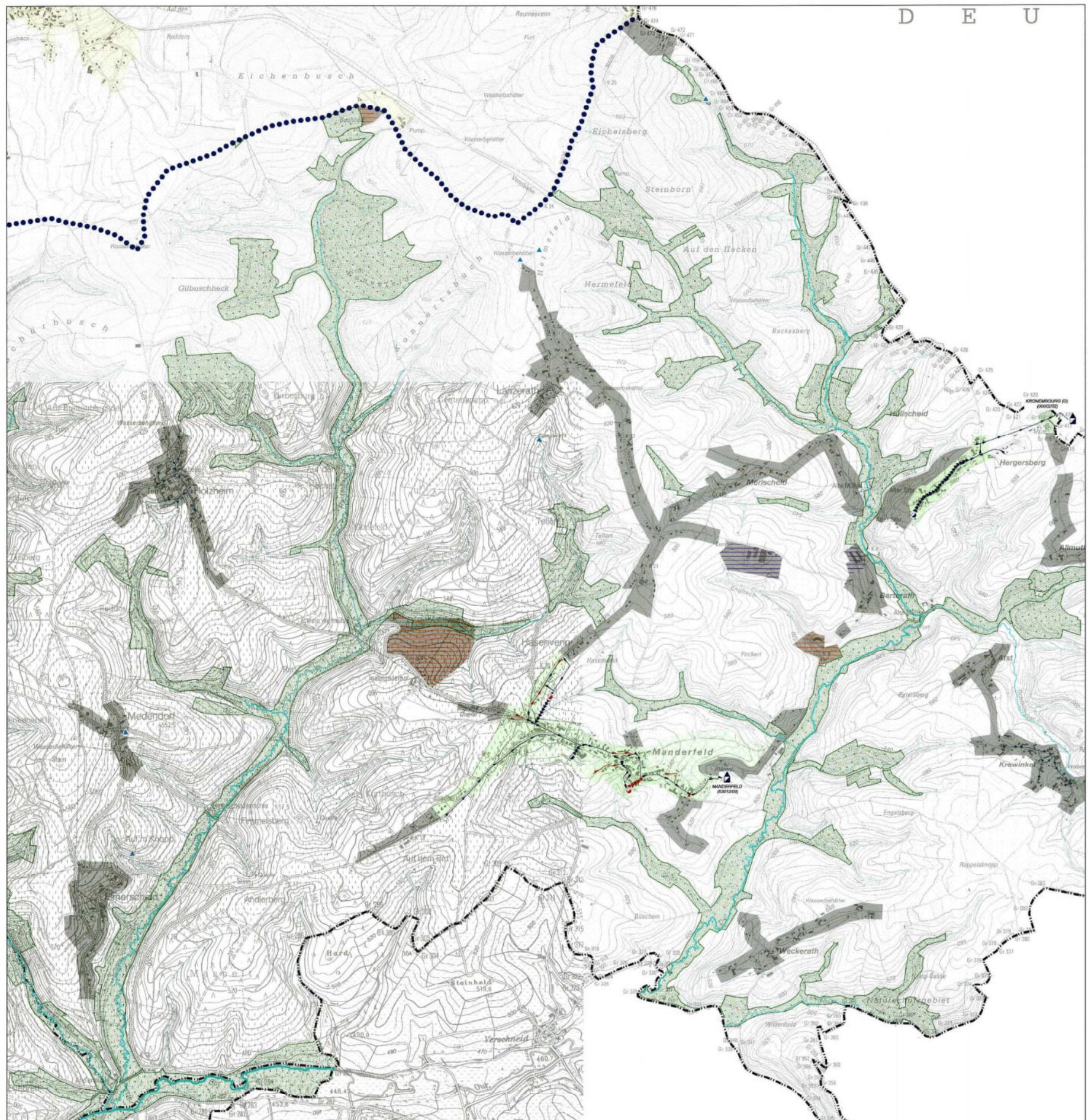
PASH AMBLEVE 19/28



Büllingen/Projet PCDR/partie1-annexe 3 PASH



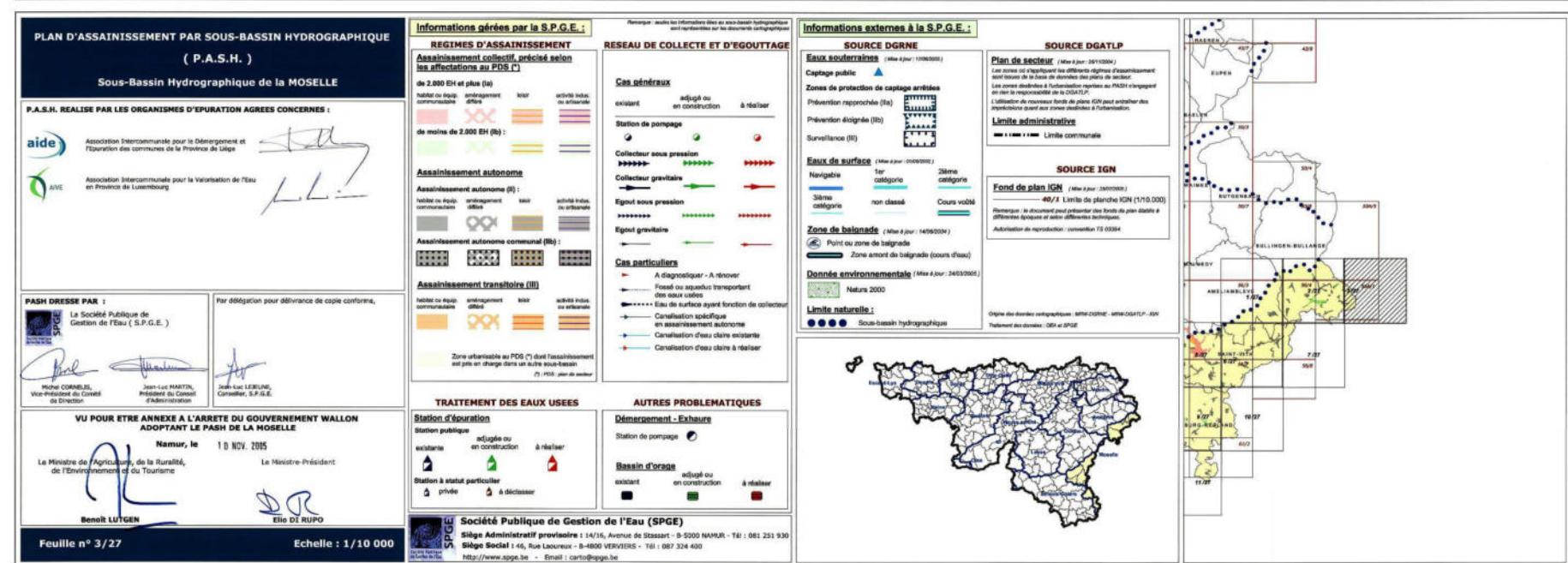
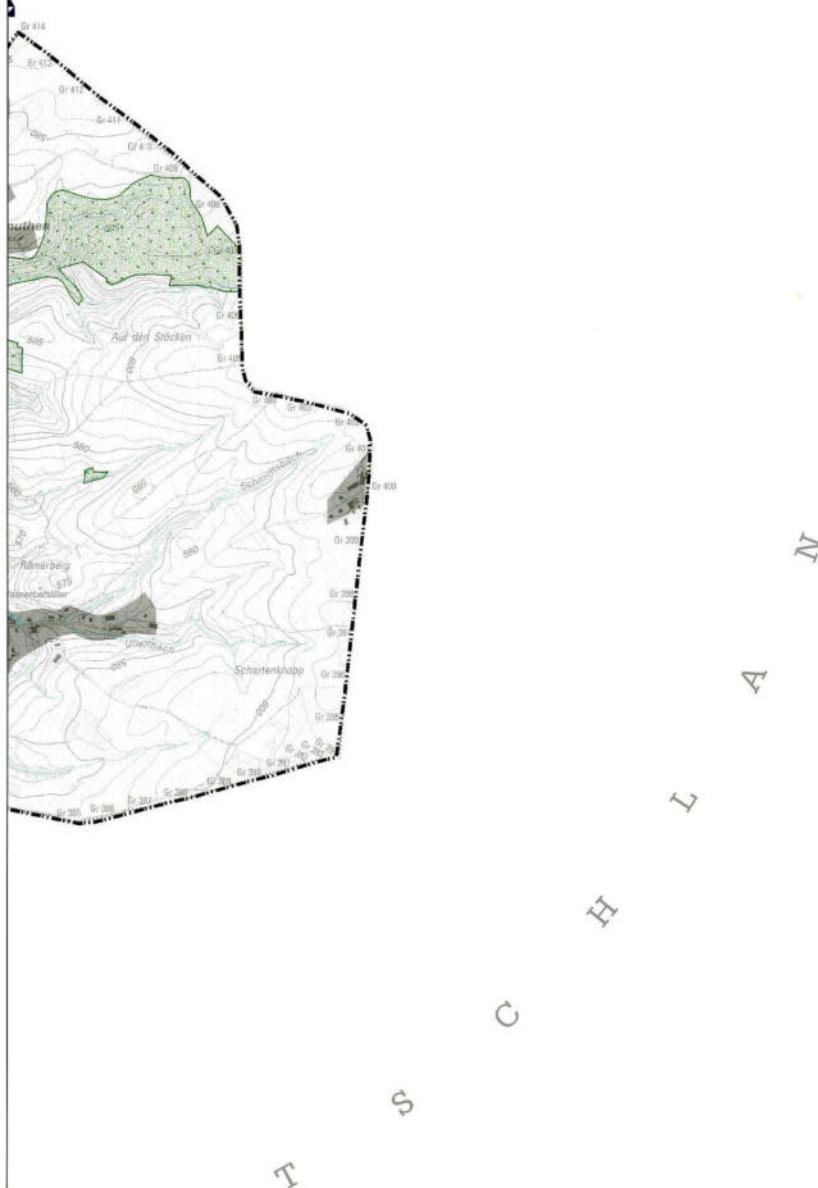
PASH MOSELLE 2/27



PASH MOSELLE PLANCHE 7/27

PASH MOSELLE PLANCHE 3/27

T S C H L A N D



Annexe 4 : Plan triennal de la commune

Le plan triennal n'existe plus en communauté germanophone et ne sera pas joint.

Les travaux dans le domaine routier prévus pour les années suivantes sont:

- Rénovation de la rue de Holzheim à Manderfeld
- Renouvellement de la „Dottelsgasse“ à Hünningen
- Entretien annul du réseau routier
- Aménagement ou renouvellement de trottoirs divers.



Programme Communal de Développement Rural



Commune de Büllingen
Province de Liège



Partie 2:
La description des résultats de la consultation de la population



Décembre 2009



Organisme d'accompagnement :
Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG

Auteur de programme:
Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG

1 PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT CHARGÉ D'ASSISTER LA COMMUNE	5
2 PRÉALABLES	6
2.1 Décisions communales.....	6
2.2 Informations préliminaires	6
2.3 Présentation des acteurs de l'ODR.....	7
3 TIMING ET FIL ROUGE DE LA PARTICIPATION.....	8
3.1 Calendrier de l'opération de développement rural.....	8
3.2 Le fil rouge de la méthodologie de participation	8
4 INFORMATION ET CONSULTATION DE LA POPULATION.....	9
4.1 Consultation de la population : Élaboration du pré diagnostic	9
4.2 Information de la population : documents d'appel	11
4.3 Réunions de consultations villageoises	12
4.3.1. Calendrier et participants.....	12
4.3.2. Objectifs.....	15
4.3.3. Déroulement et méthodologie	15
4.3.4. Résultats	18
4.3.5. Présence dans les médias	18
4.4 Retour à la population : réunion de synthèse le 28 juin 2007 à Mürringen	19
4.4.1. Invitation de la population	19
4.4.2. Objectifs.....	19
4.4.3. Déroulement et méthodologie	20
4.4.4. Résultats	21
4.4.5. Présence dans les médias	21
4.5 Consultation des publics cibles.....	22
5 ELABORATION DU PCDR PROPREMENT DIT	24
5.1 Appel à candidature pour la CLDR	24
5.2 Réunion de travail sur la stratégie ODR avec 4 représentants du Conseil communal .	25
5.2.1. Objectifs.....	25
5.2.2. Déroulement et méthodologie	25
5.2.3. Résultats	25
5.3 Constitution de la Commission Locale de Développement Rural.....	25
5.3.1. Liste des membres de la CLDR de Büllingen	25
5.3.2. Composition.....	27
5.4 Travaux, réflexions et activités de la CLDR	28
5.4.1. CLDR 1 : 26 septembre 2007	28
5.4.2. Visites des villages :	30
5.4.3. CLDR 2 : 6 novembre 2007.....	32

5.4.4.	CLDR 3 (réunion supplémentaire) : 28 novembre 2007	34
5.4.5.	CLDR 4 : 12 décembre 2007	34
5.4.6.	CLDR 5 : 17 janvier 2008	37
5.4.7.	CLDR 6 (supplémentaire) : 12 février 2008	39
5.4.8.	Réunions des groupes de travail (GT)	42
5.4.9.	«Devoir » : Première sélection des projets	44
5.4.10.	CLDR 7 : 20 mai 2008	46
5.4.11.	CLDR 8 : 12 juin 2008	47
5.4.12.	CLDR 9 et 10: 18 juin et 12 août 2008	48
5.4.13.	Réunions de consultation pour l'aménagement d'espaces publics	49
5.4.14.	Réunions de consultation pour l'aménagement de maisons de villages	51
5.4.15.	CLDR 11: 10 septembre 2008	52
5.4.16.	CLDR 12 : 14 octobre 2008	53
5.4.17.	CLDR 13 : 26 novembre 2008	54
5.4.18.	CLDR 14 : 08 janvier 2009	56
5.4.19.	CLDR 15 : 13 janvier 2009	57
5.4.20.	CLDR 16 : 11 mars 2009	57
5.4.21.	CLDR 17 : 19 mars 2008	58
5.4.22.	CLDR 18 : 28 avril 2009	59
5.4.23.	Adaptation de la Liste des membres de la CLDR	60
5.4.24.	Retour à la population	60
5.4.25.	CLDR 19 : 3 juin 2008	62
5.4.26.	CLDR 20 : 25 novembre 2009	63
5.4.27.	Résumé réunions CLDR	27

ANNEXES

1 PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT CHARGÉ D'ASSISTER LA COMMUNE

La Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG (WFG) – Qui sommes-nous?

La WFG est une association sans but lucratif possédant une Assemblée générale et un Conseil d'administration. Le président de l'asbl est le Prof. Dr. Franz Palm, professeur en sciences économiques à l'Université de Maastricht. Dans ces deux organes de décision sont représentés tous les partenaires socio-économiques et politiques de l'Est de la Belgique comme le Gouvernement de la Communauté germanophone, les communes de l'Est de la Belgique, les syndicats, les associations patronales et les représentants des classes moyennes, de l'agriculture, du Forem, etc.

Les quatre porteurs principaux de la WFG sont le Gouvernement de la Communauté germanophone, les communes de l'Est de la Belgique ainsi que la Société de capital à risque « Ostbelgieninvest SA » et la Chambre de Commerce et d'Industrie Eupen-Malmédy-Saint-Vith.

La WFG est un relais important de la Région wallonne et de la Province de Liège vers les pays germanophones comme l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. C'est ainsi qu'existent depuis quelques années différentes conventions de coopération avec la SPI⁺ ou encore l'AWEX pour soutenir des projets d'exportation vers les pays germanophones et aussi attirer des investisseurs de ces pays. L'AWEX a même élargi cette convention de coopération: la WFG peut offrir un soutien efficace et en allemand aux entreprises germanophones avec des projets d'exportation dans le monde entier.

D'autres conventions avec la Région wallonne existent dans le domaine de l'économie sociale et du développement rural.

La WFG et le Développement rural et urbain

Depuis sa création, la WFG soutient le développement de l'espace rural, intégrant des aspects aussi bien économiques, sociaux, culturels ou environnementaux. La WFG élabore et coordonne de nombreux projets tels que la gestion du Centre de compétence bois, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de création et d'aménagement de zones d'activités économiques dans l'Est de la Belgique, les programmes de développement rural pour les communes de la région, etc.

L'objectif est d'améliorer de manière durable des chances de développement de la région, la qualité de vie de ses habitants ainsi que de réduire les éventuels déséquilibres régionaux.

Pour atteindre cet objectif une attention particulière est portée sur une vision intégrée et transversale des acteurs communaux en collaboration étroite avec différentes organisations. C'est uniquement ainsi que les ressources locales peuvent être concentrées de manière effective et que des effets de synergie peuvent être atteints.

Les services de la WFG s'adressent plus particulièrement aux communes membres de l'asbl, mais également, en fonction des projets, à des associations ou des organisations, des entreprises et des personnes privées actives dans le monde rural.

2.1 Décisions communales

- 12.08.1988 et 13.11.2002:** Décision du Conseil communal de Büllingen de mener une Opération de Développement Rural (ODR) sur son territoire
- 22.12.2006:** Désignation, par le Ministre de l'agriculture, de la ruralité, de l'environnement et du tourisme, de la WFG comme organisme d'accompagnement de la commune
- 26.02.2007:** Désignation, par le conseil communal de Büllingen, de la WFG comme Auteur de programme et confirmation du Conseil communal de Büllingen de mener une Opération de Développement Rural sur son territoire
- 05.09.2007:** Désignation des membres de la Commission Locale de Développement Rural par le Conseil communal
- 29.04.2009:** Adaptation de la liste des membres de la Commission Locale de Développement Rural par le Conseil communal
- 17.12.2009:** Approbation du projet de PCDR par le Conseil communal.

L'ensemble des extraits du registre aux délibérations communales se trouve dans l'annexe 0

2.2 Informations préliminaires

- 01.02.2007:** Première information aux membres du Collège communal ayant pour objectif la présentation de l'Opération de Développement Rural, de l'agent de développement et de l'Auteur de programme ; explication du rôle de chacun ainsi que du rôle attendu des politiques.
- 03.04.2007:** Réunion d'information et de travail avec les membres du Conseil communal ayant pour objectif la présentation de l'Opération de Développement Rural, de l'agent de développement et de l'Auteur de programme. Travail sur les attentes et craintes des membres du Conseil communal envers l'ODR, ainsi que brainstorming sur les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) de la commune.



Réunion avec les membres du Conseil communal

2.3 Présentation des acteurs de l'ODR

Wolfgang Reuter,
Échevin en charge du développement rural



Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens
(WFG)



Gilbert Küpper, Agent de développement
(15.01.2007 – 31.08.2008)



Marie-Christine Blank, Agent de développement
(01.09.2008 - 30.06.2009)



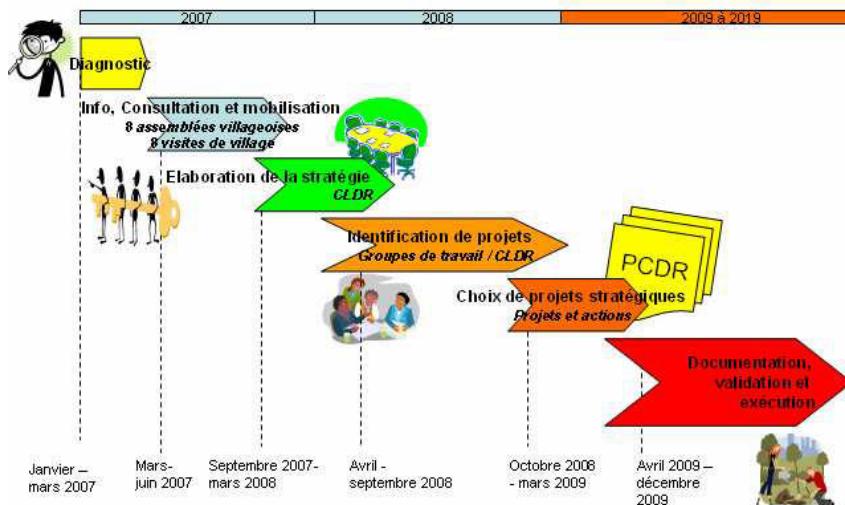
Sabine Mennicken, Auteur de programme
Agent de développement (depuis 01.07.2009)

3 TIMING ET FIL ROUGE DE LA PARTICIPATION

3.1 Calendrier de l'opération de développement rural

La présentation des étapes les plus pertinentes :

Le timing de l'ODR de la commune de Büllingen



3.2 Le fil rouge de la méthodologie de participation



En fil rouge dans l'ODR : la participation des habitants au processus de développement rural mais également à ses résultats grâce à une communication régulière. Afin de mobiliser les habitants et les intégrer de manière optimale dans le processus de développement rural, l'équipe des agents de développement de la WFG a développé et utilisé des méthodes d'animation et de présentation, spécialement adaptées aux conditions de l'ODR.

4 INFORMATION ET CONSULTATION DE LA POPULATION

De manière générale, l'information de la population locale voire régionale a joué un rôle important tout au long des différentes étapes de l'élaboration du PCDR de la commune de Büllingen.

Afin de multiplier les sources d'appel et d'information de la population, quatre vecteurs principaux ont été utilisés pour informer, sensibiliser et faire participer activement les habitants de la commune au processus du développement rural :

- le site web communal avec une rubrique « développement rural » mis à jour régulièrement et comportant l'ensemble des informations sur l'ODR comme une présentation des différentes étapes et leur état d'avancement, des documents téléchargeables (PV des info-consultations, matériel cartographique,...), un calendrier, ...

http://www.buellingen.be/laendliche_entwicklung/einleitung.html



- la presse écrite (Grenz-Echo et Kurier-Journal) et la télévision régionale (BRF-TV) ont accompagnés de près les différentes étapes de l'élaboration du PCDR de la commune de Büllingen.

- o Une vingtaine d'articles de presse
 - o et cinq reportages télévisés



ont informés régulièrement le grand public sur l'avancement de l'ODR de la commune de Büllingen.

- Information par courrier ou toute boîte
- le bulletin communal (2 éditions spéciales ont été publiées)



L'ensemble des publications, articles de presse et reportages télévisés se trouve en annexe et est symbolisé dans le texte par les symboles susnommés

4.1 Consultation de la population : Élaboration du pré diagnostic

Préalablement aux consultations villageoises, un « pré diagnostic » de la commune a été réalisé par l'auteur de programme, celui-ci étant présenté aux habitants lors des consultations afin d'enrichir l'analyse qu'ils font de leur territoire.

Cette première présentation de la commune a été élaborée à partir :

- des données recueillies pour la partie I du PCDR, réalisée par l'Auteur de programme,
- de la compréhension du territoire développée suite aux visites de terrain effectuées par l'auteur de programme et l'agent de développement, accompagné par Wolfgang Reuter (échevin responsable du développement rural) le 26 février 2007 ;

- de données récoltées auprès d'experts actifs sur le territoire (voir tableau ci-dessous) ;
- d'avis et de préoccupations relayés par des acteurs locaux (voir tableau ci-dessous) ;
- des points de vue des membres du collège communal consultés chacun sur les thématiques propres à leurs attributions (voir tableau ci-dessous).

Liste des interviews personnes ressources

N°	date	Nom	Fonction/rôle
1	12.02.	Carlo Lejeune	Responsable du « Concours des villages » en Communauté germanophone et habitant à Büllingen
2	12.02.	Norbert Kreusch	Architecture et patrimoine classé (Ministère de la Communauté germanophone)
3	22.02.	Friedhelm Wirtz	Bourgmestre (finances, pompiers, police, coordination générale), habitant à Honsfeld
4	22.02.	Willy Heinzius	Échevin (travaux publics, service technique, approvisionnement en eau, propriété, adjudication), habitant à Büllingen
5	22.02.	Moni Knaus-Heinen	Échevine (enseignement, social, famille, culture), habitant à Büllingen
6	22.02.	Herbert Rauw	chevin (forêt, Environnement, Energies renouvelables, Agriculture, propriété communale), habitant à Rocherath-Krinkelt
7	22.02.	Liliane Haep-Bormann	Organisme de coordination des syndicats d'initiative de la commune de Büllingen
8	23.02.	Michael Murges	Manderfeld et environs, scouts et maison de jeunes Manderfeld
9	26.02.	Wolfgang Reuter	Échevin (développement rural, le tourisme, le sport, des associations, la jeunesse, les classes moyennes), habitant à Manderfeld
10	26.02.	Raymund Roth	Secrétaire communal, habitant à Rocherath-Krinkelt
11	26.02.	Herbert Vilz	Doyen de Büllingen
12	28.02.	Helmut Henkes	Étude de mobilité Eifel (WFG Ostbelgien)
13	06.03.	Klaus-Dieter Klauser	Histoire, culture, traditions (Zwischen Venn und Schneifel)
14 -	13.03.	Alfred Rauw	Directeur de l'école communale de Manderfeld, Rocherath-Krinkelt, Wirtzfeld, habitant à Mürringen
15		Freddy Keller	Directeur de l'école communale de Büllingen, Mürringen, Hünningen et Honsfeld
16	13.03.	Achim Meyer	Directeur du centre de demandeurs d'asile de la Croix Rouge de Belgique à Manderfeld
17 -	13.03.	Werner Brüls, Alexander Miessen, Walter Velz	Membres du conseil communal (opposition)
20 -	22.03.	Béatrice Fickers Helmut Lux	Hôteliers, secteur Horeca
22	22.03.	Aloys Küpper	Secrétaire de la section Büllingen-Bütgenbach de l'Union des classes moyennes
23 -	22.03.	Anne-Marie, Guido, et Julien Stoffels	Agriculteurs, président de l'organisation des agriculteurs «Ländliche Gilden», membres du comité de jeunes agriculteurs de l'Eifel « Grüner Kreis » et des femmes agricoles « Agra-Frauen », institutrice et membre du conseil des sports de la commune de Büllingen
26	22.03.	Reiner Maraite	Garde forestier DNF et membre du groupe villageois de Hünningen

Ces rencontres avaient 3 objectifs :

- approfondir l'analyse de la commune et enrichir le pré diagnostic ;
- acquérir des visions diversifiées de la commune ;
- informer du démarrage de l'Opération de Développement Rural dans la commune et des objectifs poursuivis au travers d'une telle démarche et suggérer aux personnes rencontrées de diffuser l'information auprès de toute personne susceptible d'être intéressée par l'opération.

4.2 Information de la population : documents d'appel

Afin de donner le signal de départ et de présenter l'Opération de développement rural au grand public, les mesures suivantes ont été prises :

- **Conférence de presse et publication de communiqués de presse :**

Lors d'une conférence de presse (commune pour les ODR de Büllingen, Raeren et St. Vith) en date du 04.04.2007, le parlementaire wallon Herbert Grommes, les bourgmestres et échevins responsables du développement rural des communes concernées, ainsi que les représentants de la WFG Ostbelgien VoG et du bureau d'études SPRL Lacasse-Monfort ont donné le signal de départ des ODR dans les trois communes tout en appelant la population à participer aux réunions de consultations villageoises. En dehors de la presse écrite (Grenz-Echo), étaient présents à cette conférence de presse la radio (BRF) et la télévision régionale (BRF-TV).



Conférence de presse (source : Grenz-Echo)

Juste après cette conférence de presse les habitants de la commune ont encore une fois été invités par la presse écrite aux réunions info-consultations.



L'annexe 2 reprend les articles de presse concernant la conférence de presse (article GE 05.04.2007)



L'annexe 3 reprend les articles de presse concernant l'invitation au réunions d'info-consultation (KJ 12.04.07 + GE 14.04.2007)



Le reportage télévisé se trouve dans l'annexe 48.

- **Édition d'un bulletin communal spécial ODR en mars 2007**



La table des matières était la suivante :

- Les étapes de l'ODR
- Présentation des acteurs
- Calendrier des activités (séances d'info consultation villageoises)
- Appel à la participation de la population (par le Bourgmestre et l'Échevin responsable du développement rural)
- Invitation à continuer le travail commun via la participation à la future CLDR.



(Un original de toute boîte se trouve en annexe 1)

- **Envoi d'un toute boîte dans tous les villages de la commune :**

Invitation par localité à la séance de consultation villageoise



Le document présentait, au travers d'une image, tous les thèmes susceptibles d'être traités dans le cadre de l'ODR, et invitait à noter individuellement les réflexions sur la commune en préparation de la séance de consultation (*voir annexe 4*).

« Mon village, ma commune... contribuer à son avenir! »

commerce et économie... travailler et résider... associations et aspects sociaux... patrimoine culturel et historique... école et famille... agriculture et tourisme... eau et environnement... jeunesse et personnes âgées... mobilité et sécurité routière... »

Extrait du toute boîte



4.3 Réunions de consultations villageoises

4.3.1. Calendrier et participants

Les habitants étaient donc appelés à se poser des questions sur ces thèmes avant de participer à la séance de consultation organisée dans leur village.



Huit réunions ont été organisées par la WFG pour les villages et hameaux de la commune.

Date	Village (habitants en 2003)	Nombre de participants	
16 avril 2007	Hünningen (374 hab.)	30	(8,02%)
18 avril 2007	Honsfeld (509 hab.)	18	(3,54%)
19 avril 2007	Manderfeld 1*	(1.438 hab. pour	
23 avril 2007	Manderfeld 2**	Manderfeld et environ)	Total participants Manderfeld et environs = 74 (5,15 %)
25 avril 2007	Rocherath-Krinkelt (928 hab.)	27	(2,91%)
14. Mai 07	Büllingen (1.139 hab.)	51	(4,48%)
15. Mai 07	Wirtzfeld (412 hab.)	11	(2,67%)
27 avril 2006	Mürringen (606 hab.)	14	(2,31%)
	TOTAL (5.406 habitants)	225	(4,16%)

*Manderfeld 1:

Réunion commune pour les villages et hameaux de: Manderfeld, Weckerath, Krewinkel, Kehr, Afst, Berterath, Allmuthen, Hergersberg

**Manderfeld 2:

Réunion commune pour les villages et hameaux de: Holzheim, Eimerscheid, Medendorf, Igelmonder Hof, Igelmondermühle, Buchholz, Andlermühle, Hasenvenn, Lanzerath, Losheimergraben, Hüllscheid, Merlscheid



4.3.2. Objectifs

- Entendre les souhaits et attentes des participants ;
- Présenter l'Opération de Développement Rural et son déroulement;
- Faire exprimer aux participants ce qu'ils pensent de leur commune;
- Présenter le pré-diagnostic de la commune;
- Présenter l'échevin du DR, l'agent de développement et l'auteur de programme.

4.3.3. Déroulement et méthodologie

Afin de permettre l'expression et l'implication de tous dans la formulation de leur diagnostic, plusieurs temps d'implication ont été prévus pendant la soirée. La méthodologie permettait la possibilité d'une expression diversifiée et anonyme via l'utilisation de cartons. La durée de la séance était d'environ 2,5 h et était animée par l'agent de développement et l'auteur de programme.

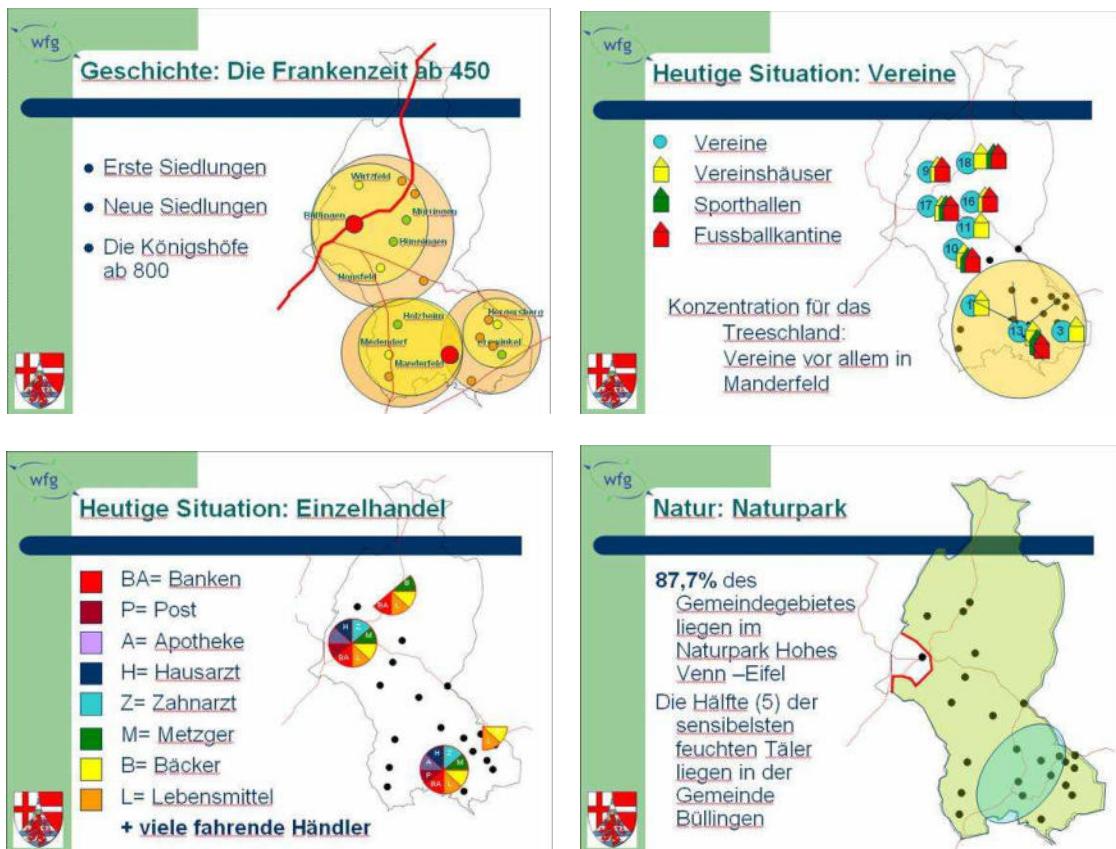
- Introduction par l'Échevin, présentation des acteurs (agent de développement, auteur de programme), présentation de l'ordre du jour et de l'objectif de la séance.
- Présentation du déroulement de l'ODR, discussion et questions-réponses par l'agent de développement.
- Demande d'une première contribution de la part de participants par rapport aux visions spontanées : « Quels changements souhaitez-vous dans votre commune? ».



Visions : « Quels changements souhaitez-vous dans votre commune ? »

- Présentation et première évaluation des contributions des participants
- Pause et invitation à manifester son intérêt pour un éventuel engagement au sein de la CLDR (voir formulaire en annexe 5)

- Présentation du diagnostic de la commune par l'auteur de programme (voir l'annexe 6 – Présentation PowerPoint du diagnostic)



- Discussion sur le contenu de la présentation du diagnostic (questions de compréhension)
 - Individuellement ou en groupes de travail (dépendant du nombre de participants): « Quelles sont les atouts et les faiblesses de la commune? » Les participants ont la parole en remplissant les cartons verts (atouts) et rouges (faiblesses).
 - L'étape consistait à réfléchir aux questions suivantes :
 - Quel parti tirer des richesses et atouts de la commune ?
 - Comment remédier aux manques et faiblesses de la commune ?
 - Comment saisir les opportunités ?
 - Comment conjurer les menaces ?
- Présentation des résultats en affichant et regroupant les cartons par l'agent de développement et l'auteur de programme.



Points forts de la commune



Points faibles de la commune

- *Idées de projets concrets :*
- Individuellement ou en groupes de travail (dépendant du nombre de participants): « *Quels projets répondent aux mieux aux atouts et faiblesses soulevés ?* » Les participants ont la parole en remplissant les cartons.
- L'étape consistait à réfléchir à la question suivante :
 - Comment remédier aux manques et faiblesses de la commune ?
- Présentation des résultats en affichant les cartons par l'agent de développement; les projets proposés sont mis en liaison avec les atouts et faiblesses exprimés juste avant et avec les visions exprimées dans la première partie de la séance :
 - Ne pas juger les propositions émises ;
 - Ne pas en débattre ;
 - Noter toutes les idées, même si elles sont contradictoires ;
 - Exprimer tout ce qui leur tient à cœur ;
 - Faire le lien avec les atouts et faiblesses identifiés.



Idées de projets concrets

- Remerciements, rappel aux intéressés de remplir le formulaire „Oui, je suis intéressé à contribuer...“
- Feedback des participants: « *Êtes-vous satisfait du processus et des résultats de la soirée? Avez-vous des propositions pour améliorer le déroulement?* »

Documentation photo afin de faciliter l'évaluation de la soirée.

4.3.4. Résultats

Plus de 220 habitants ont participé aux huit réunions, soit près de 4,2% des citoyens de la commune.

Les 27 villages et hameaux de la commune étaient tous représentés à l'exception des petits hameaux de Buchholz, Hergersberg et Kehr. 75% des participants étaient masculins et 25% étaient des femmes. En ce qui concerne les anciens et nouveaux habitants, on peut remarquer que les nouveaux habitants étaient bien représentés.

8% des participants avaient moins de 30 ans. Toutefois, les jeunes de 15 - 25 ans étaient sous-représentés. Ils ont fait, par la suite, l'objet d'une consultation ciblée (*voir sous 4.5.*).



Büllingen



Rocherath-Krinkelt



Manderfeld



Hünningen

Les participants ont donné leur avis sur les atouts et faiblesses de la commune et de leur village, que ce soit au niveau du cadre de vie, de l'environnement, de la vie économique ou de la vie sociale, mais également sur leurs visions de leur commune et les changements nécessaires.

Plus de 150 propositions ont été émises par les participants: intentions générales ou projets ponctuels. Elles ont porté principalement sur les villages, mais aussi sur le devenir de l'ensemble de la commune.

Suite à ces réunions, des comptes-rendus ont été rédigés, reprenant l'ensemble des constats et propositions. Les éléments recueillis de chaque réunion de consultation ont été intégrés dans un compte-rendu (*voir annexe 7*).

L'ensemble des résultats des consultations villageoises a servi comme base pour les étapes suivantes (analyse AFOM, stratégie de développement, groupes de travail,...).

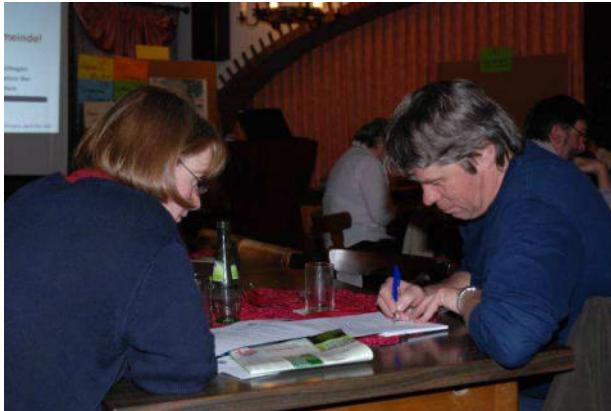
4.3.5. Présence dans les médias



La presse écrite (Grenz-Echo) était présente lors de la première réunion de consultation à Manderfeld (*voir annexe 8*),



La télévision régionale a publié un reportage sur la réunion villageoise de Mürringen (*voir annexe 48*).



Réunion info-consultation de Manderfeld : source Grenz-Echo

4.4 Retour à la population : réunion de synthèse le 28 juin 2007 à Mürringen

4.4.1. *Invitation de la population*

En dehors des invitations orales lors des réunions de consultation dans les villages, la population a été invitée à cette réunion de synthèse par les canaux suivants :



Le premier bulletin communal



Invitation personnelle aux participants des réunions villageoises par courrier écrit (*voir annexe 9*)



Toute-boîte invitant les habitants de la commune (*voir annexe 10*)



Articles de presse dans le Grenz-Echo du 14.06.2007 et dans Kurier-Journal du 20.06.2007 (*voir annexe 11*)

4.4.2. *Objectifs*

- Informer les participants sur l'analyse des résultats des 8 réunions villageoises ...
- ... et présenter une « image » vivante de la commune, tout en admettant des contradictions
- Élaborer, en groupes de travail, les thématiques importantes d'une future stratégie de développement
- Expliquer le déroulement futur, surtout la méthode d'élaboration de la stratégie de développement
- Montrer des bonnes pratiques de développement rural avec participation active de la population
- Motiver les habitants présents à la participation aux groupes de travail et à la CLDR...
- ... et les intégrer comme futurs multiplicateurs.

4.4.3. Déroulement et méthodologie

- Introduction par Wolfgang Reuter, échevin responsable du développement rural
 - Présentation de l'agent de développement, de l'auteur de programme et de l'ordre du jour
- Présentation du déroulement de l'ODR et synthèse des résultats les plus importants des étapes déjà réalisées: forces et faiblesses de la commune sur base de l'analyse AFOM réalisée par l'auteur de programme après intégration des résultats issus des réunions villageoises et des interviews des personnes ressources. Lors de cette analyse synthétique, l'auteur de programme a mis également en évidence les parallèles ou contradictions entre les différentes perspectives émanant des villages, du conseil communal, de l'analyse de la situation existante ou des habitants. (voir annexe 12 – Présentation PowerPoint de la réunion de synthèse)



- Implication des participants: « Comment expliquez-vous ces contradictions / parallèles ? Quels sont vos réactions par rapport à cette analyse synthétique »
- Présentation du film « Der Steinbacher Weg »: exemple positif d'un processus de participation en Autriche (bonnes pratiques et effet de mobilisation des participants)
- Pendant la pause, les résultats quantitatifs, y compris des listes d'idées de projets, des réunions d'info-consultation villageoises peuvent être examinés et discutés (présentation sur des panneaux d'affichage)
- Présentation de bonnes pratiques pour un développement durable et intégré en milieu rural par Carlo Lejeune (responsable du « Concours des villages » en Communauté germanophone).
- Interrogation à l'aide de cartons « Quels sont les objectifs de développement prioritaires pour votre commune ? ». Le travail se fait en groupes de 4 à 6 personnes (regroupées selon des marquages de couleur distribuée en séance). Après un temps de réflexion individuelle, le groupe discute et se met d'accord sur 3 objectifs jugés essentiels qui seront présentés par un porte-parole.
- Présentation des résultats des groupes de travail par les différents porte-paroles et premier résumé des résultats par l'agent de développement.
- Mot de clôture avec, entre autres, une mobilisation pour la CLDR

4.4.4. Résultats



59 participants (52 selon la liste de présence, mais quelques participants non inscrits) ont assistés à la réunion.

Voir annexe 13 pour le compte-rendu et la liste des participants

- Les discussions suivant la présentation synthétique des résultats des étapes précédentes ont permis de collectionner beaucoup d'éléments pour compléter le diagnostic et la 1^{ère} version de l'analyse AFOM.
- Les réflexions des groupes de travail ont permis d'identifier les thématiques prioritaires pour la commune préoccupant les habitants présents à la réunion.
En résumé c'est la vie en commun au sein et entre les villages de la commune qui connaît le plus d'intérêt. La thématique « structure villageoise et logement » prend en compte plutôt l'aspect infrastructurel de la cohabitation, tandis que la thématique „vie sociale et associative commune“ touche plutôt l'aspect convivial et l'échange entre les habitants au sein et entre les villages.
- Ces données ont également servi à la confection d'une 1^{ère} version du tableau AFOM.



Pendant la séance



Groupe de travail



Groupe de travail



Résultats de groupes de travail

4.4.5. Présence dans les médias



Le 30 juin 2007 le Grenz-Echo a publié un reportage sur la réunion de synthèse. (voir annexe 14).



Réunion de synthèse à Mürringen : source Grenz-Echo

4.5 Consultation des publics cibles

L'objectif du développement rural étant de mettre en œuvre des projets et des actions qui tiennent compte **des besoins** des habitants de la commune, il était primordial de toucher les catégories de population peu présentes aux réunions de consultation et de les associer à la réflexion sur le devenir de leur commune.

Parce que les bénéfices des projets réalisés dans le cadre d'une ODR concernent aussi et peut-être surtout les jeunes, mais également parce que ce groupe n'a pas été bien représenté lors du processus au stade actuel, ceux-ci ont fait l'objet d'une consultation singulière ...

Méthodologie :

Une enquête portant sur leur souhait de continuer à vivre ou non dans la commune Büllingen plus tard, les changements pour améliorer le village ou la commune, ce qu'ils proposaient de développer en priorité a été diffusée via des multiplicateurs au sein des maisons de jeunes (Büllingen, Manderfeld, Mürringen, Rocherath-Krinkelt) et les organisations de jeunesse KLJ et Pfadfinder – scouts (Büllingen, Honsfeld, Hünningen, Manderfeld et villages avoisinants, Rocherath-Krinkelt, Wirtzfeld).

L'enquête a également été mise en ligne sur le site web communal et sur le site web des maisons de jeunes de la commune de Büllingen.

(Voir enquête en annexe 15).

Résultats

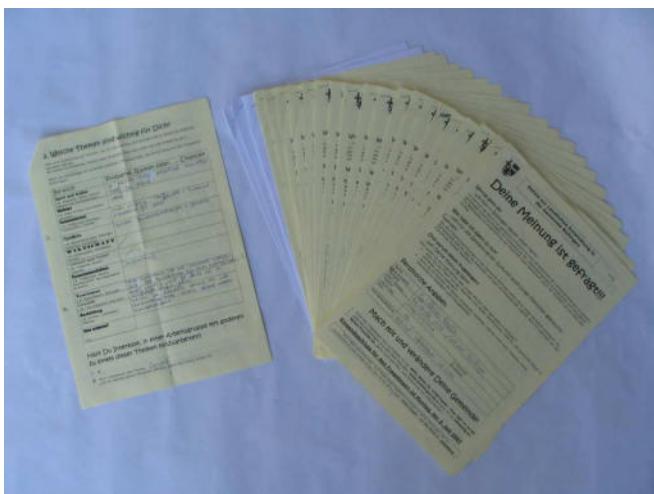
25 jeunes ont participé à l'enquête dont 14 filles et 11 garçons. La moyenne d'âge était de 17,7 ans.

Voici en résumé les conclusions de l'enquête :

- le résultat montre que 80% des jeunes sont actuellement heureux de vivre dans leur village. Les points forts expliquant ce constat sont la convivialité et les liens sociaux ainsi que le calme et la nature.
- par contre près d'un tiers des participants à l'enquête pensent quitter leur village dans un futur plus ou moins proche. Les raisons sont le manque de mobilité, les études ou encore le travail (entre autres à l'étranger).
- En ce qui concerne les propositions d'amélioration / de changements, on peut remarquer une forte coïncidence avec les résultats des consultations villageoises. Les jeunes participants à l'enquête voient prioritairement un besoin d'agir dans les domaines suivants :
 - Mobilité : liaisons de bus surtout dans les hameaux, concepts de mobilité alternatifs, Noctambus
 - Routes, sécurité routière (surtout pour piétons et cyclistes)

- Convivialité et monde associatif : soutien des associations et de leurs bénévoles, rénovation et / ou création de lieux et d'infrastructures de rencontre dans les villages (entre autres : maisons de jeunes)
 - Environnement : préserver la nature et sensibiliser la population pour le patrimoine naturel

Les résultats de l'enquête ont été pris en compte pour compléter le diagnostic et la 1^{ère} version de l'analyse AFOM



5 ELABORATION DU PCDR PROPREMENT DIT

5.1 Appel à candidature pour la CLDR

Différents médias ont été utilisés pour motiver les habitants à participer à l'élaboration et la mise en œuvre du PCDR :



Bulletin communal de mars

Présentation du travail de la CLDR lors de réunions d'info consultation et du retour à la population

Lors de ces réunions, distribution de matériel d'information concernant le travail de la CLDR mais également des formulaires d'inscription



Avec la toute boîte qui a été distribué lors de l'invitation à la réunion de synthèse.



Article dans la presse locale (*Voir article de presse en annexe 16*) Article KJ + GE 04.07.07.



Courriers personnalisés (aux participants des diverses réunions de consultation, ...)

Appels téléphoniques pour répondre à des questions spécifiques des candidats et pour inciter certains candidats potentiels à postuler.

Suite aux différents appels, les habitants de la commune ont introduit leur candidature pour la CLDR (*voir formulaire d'inscription en annexe 17*). En total 61 candidatures ont été introduites. Dans l'objectif d'un fonctionnement efficace de la CLDR, l'agent de développement et l'auteur de programme ont proposé de limiter le nombre des membres de la CLDR et ont évalué les candidatures afin d'élaborer une proposition de 41 membres de la CLDR.

Les critères de sélection étaient les suivants:

- **Sexe :**

Ayant reçu 13 candidatures provenant de femmes, l'ensemble des candidates est proposé.

- **Répartition par village :**

Le nombre de représentants par village est en lien direct avec le nombre d'habitants. Les villages avec un nombre élevé d'habitants (Büllingen et Rocherath-Krinkelt) ont droit à 7 voir 8 représentants. Les villages de taille moyenne (Manderfeld, Mürringen, Hünenningen, Honsfeld et Wirtzfeld) ont droit à 3 voir 4 représentants. Chaque petit village et hameau dans les environs de Manderfeld (sous condition qu'il y ait eu une candidature) a droit à un représentant.

- **Moyenne d'âge :**

Un grand nombre de candidat(e)s était âgé entre 40 et 50 ans. Afin de trouver la meilleure moyenne d'âge possible, chez les candidat(e)s ayant un profil semblable, ceux ayant moins de 40 ans et plus de 50 ans ont été favorisés par rapport aux candidat(e)s ayant entre 40 et 50 ans.

- **Profession, expériences, centres d'intérêt et monde associatif :**

Ces 3 critères ont également été pris en compte afin de donner un visage le plus diversifié possible à la CLDR.

5.2 Réunion de travail sur la stratégie ODR avec 4 représentants du Conseil communal

5.2.1. Objectifs

- Informer les mandataires sur le processus de l'Opération de Développement Rural et le fonctionnement de la CLDR.
- Présenter les résultats intermédiaires de l'Opération de Développement Rural.
- Présenter la liste des candidatures des citoyens pour la CLDR et discuter la composition de la CLDR.

5.2.2. Déroulement et méthodologie

Une commission de 4 conseillers issus des deux partis représentés dans le Conseil communal (majorité et opposition) s'est réunie le 31.08.2007. L'ordre du jour était comme suit :

- Présentation des résultats du processus de participation (réunions de consultation et retour à la population).
- Présentation du déroulement futur et surtout du fonctionnement de la CLDR. Les participants ont, dans un premier temps, reçu une information sur le fonctionnement d'une ODR, le but d'un PCDR, la composition d'une CLDR ainsi que son rôle. Ensuite, des exemples d'objectifs élaborés dans le cadre d'autres ODR ainsi que des projets déjà mis en œuvre par d'autres communes en DR ont été présentés. Pour terminer, les avantages à s'impliquer dans une ODR ont été mis en avant.
- Présentation de la proposition des membres de la CLDR élaborée par l'agent de développement et l'auteur de programme suite aux 61 candidatures reçues. Discussion et finalisation de la liste des membres de la CLDR comptant 41 membres.

5.2.3. Résultats

Suite à cette réunion ont été désignés définitivement les membres du Conseil communal faisant partie de la CLDR et a été finalisé la liste des membres de la CLDR.

5.3 Constitution de la Commission Locale de Développement Rural

Installée le 5 septembre 2007, la CLDR de Büllingen se compose de 41 membres. Les personnes suivantes ont été désignées définitivement comme membres de la CLDR *Voir l'extrait de la délibération du conseil communal en annexe 0.*

5.3.1. Liste des membres de la CLDR de Büllingen

Pour le quart communal (par ordre alphabétique) :

	Nom		Localité	Age	Sexe	Profession	Effectif / Suppléant
1	Wolfgang	Reuter	Manderfeld	38	M	Échevin Indépendant : Boucher - Traiteur	Président Effectif
2	Reinhold	Adams	Wirtzfeld	49	M	Percepteur (à l'administration des douanes et accises)	Effectif
3	Dieter	Fickers	Rocherath-Krinkelt	45	M	Constructeur indépendant	Suppléant
4	Willy	Heinzius	Büllingen	61	M	Échevin Instituteur primaire retraité	Suppléant

5	Véronique	Jost	Mürringen	55	F	Agricultrice et future échevine (décembre 2009)	Effectif
6	Liliane	Jost	Honsfeld	48	F		Effectif
7	Alexander	Miesen	Hergersberg	24	M	Conseiller politique	Suppléant
8	Jenny	Möres	Rocherath-Krinkelt	24	F	Conseillère politique/ attachée de presse, professeur d'allemand et d'anglais	Effectif
9	Friedhelm	Wirtz	Honsfeld	49	M	Bourgmestre Courtier en assurance indépendant	Suppléant

Pour la population (par ordre alphabétique) :

	Nom		Localité	Age	Sexe	Profession	Effectif / Suppléant
10	Roswitha	Arens	Büllingen	42	F	Fleuriste indépendante	Suppléant
11	Michael	Balter	Hüllscheid	31	M	Commerçant indépendant	Effectif
12	Claude	Boemer	Honsfeld	40	M	Employé / Cadre dirigeant	Suppléant
13	Harald	Brück	Wirtzfeld	34	M	Instituteur primaire	Suppléant
14	Andrea	Fasch	Hünninghen	40	F	Agricultrice et conservatrice d'espaces naturels	Effectif
15	Alois	Faymonville	Mürringen	52	M	Courtier en assurances indépendant	Suppléant
16	Dany	Heck	Rocherath-Krinkelt	38	M	Employé (Office du tourisme des Cantons de l'Est)	Effectif
17	Karin	Hess-Gielen	Weckerath	64	F	Secrétaire pensionnée	Suppléant
18	René	Kalfa	Holzheim	50	M	Directeur d'une asbl	Effectif
19	Anne-Marie	Küches	Rocherath-Krinkelt	45	F	Professeur / agricultrice	Effectif
20	Nadia	Küpper	Rocherath-Krinkelt	29	F	Employée de banque	Suppléant
21	Sandra	Lauter	Büllingen	25	F	Institutrice primaire	Effectif
22	Carlo	Lejeune	Büllingen	43	M	Professeur	Effectif
23	Peter	Lux	Hünninghen	57	M	Ouvrier	Effectif
24	Andreas	Palm	Mürringen	33	M	Garde forestier communal	Suppléant
25	Marcel	Palm	Rocherath-Krinkelt	31	M	Architecte	Suppléant
26	Bernadette	Peters	Manderfeld	51	F	Employée	Suppléant
27	Sven	Plattes	Hasenvenn	26	M	Chef de projet du Parc naturel Hohes Venn-Eifel	Suppléant
28	Odette	Rauw	Büllingen	57	F	Employée	Effectif
29	Pascal	Rauw	Rocherath-Krinkelt	28	M	Magasinier	Effectif
30	Hermann	Rauw	Hünninghen	65	M	Pensionné/ Contremaitre communal	Suppléant
31	Georg	Rauw	Büllingen	54	M	Policier	Suppléant
32	Sylvia	Reuter	Lanzerath	33	F	Employée	Effectif
33	Karl	Reuter	Büllingen	48	M	Ouvrier dans le bâtiment	Suppléant
34	Marcel	Scholzen	Eimerscheid	39	M	Maçon	Effectif
35	Joseph	Scholzen	Krewinkel	40	M	Agriculteur	Effectif
36	Oswald	Schumacher	Büllingen	45	M	Professeur (en électrotechnique)	Effectif
37	Mario	Simons	Manderfeld	34	M	Employé technique	Effectif
38	Hubert	Simons	Igelmonderhof	47	M	Professeur	Suppléant
39	Rainer	Stoffels	Büllingen	47	M	Directeur (dans le secteur du crédit) exploitant du cinéma	Suppléant

						Scala/Büllingen	
40	Edgard	Wagener	Büllingen	59	M	Directeur (commerce de matériaux de construction)	Suppléant
41	Clemens	Wirtz	Mürringen	59	M	Employé	Effectif

La liste détaillée (implication spécifique dans la vie associative, culturelle ou autre) ainsi que la carte de localisation des membres de la CLDR dans la commune se trouve en annexe 18

5.3.2. Composition

Au niveau socioprofessionnel, la CLDR compte des cadres et indépendants, des ouvriers, des employés, des professeurs, des retraités ou encore des agriculteurs et des étudiants.

Une grande partie des candidat(e)s sont des membres actifs au sein de diverses associations et groupements comme des associations villageoises, des syndicats d'initiatives, des associations agricoles (gildes et femmes agricoles), des femmes rurales, Natagora, des harmonies, clubs sportifs ou encore des mouvements de jeunesse. Au sein de la CLDR on trouve également des membres de l'union des classes moyennes Büllingen-Bütgenbach, de l'association des commerçants de Büllingen ou encore du CPAS. L'âge moyen des membres de la CLDR est de 43,4 ans.

(Voir extrait de la décision du conseil communal en annexe 0)

Il reste à noter que 2 membres de la CLDR ont démissionnés déjà avant la première réunion de la CLDR. Cela a été thématisé lors de la CLDR n° 3 ce qui fait que le nombre de membres a été fixé à 39 participants depuis la troisième réunion. (voir compte rendu CLDR 3 en annexe 27)

5.3.3. Réunions CLDR

Date CLDR	Nbre des participants	Nbre Total des membres de la CLDR
26.09.2007	35	41
06.11.2007	29	41
28.11.2007	30	39
12.12.2007	29	39
17.01.2008	34	39
12.02.2008	21	39
20.05.2008	25	39
12.06.2008	24	39
18.06.2008	25	39
12.08.2008	20	39
10.09.2008	24	39
14.10.2008	17	39
26.11.2008	16	38
08.01.2008	18	38
13.01.2009	17	38
11.03.2009	15	38
19.03.2009	10	38
28.04.2009	15	38
03.06.2009	22	33
25.11.2009	21	33

5.4 Travaux, réflexions et activités de la CLDR

5.4.1. CLDR 1 : 26 septembre 2007

35 participants, 5 excusés, 1 non excusé,

Ordre du jour

- Présentation des participants
- Rappel de l'état d'avancement de l'ODR et du rôle de la CLDR
- Explication et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur
- Brainstorming pour l'élaboration d'un « code de conduite » de la CLDR
- Travail d'analyse du territoire : Présentation de la première version de l'analyse des atouts-faiblesses-opportunités-menaces (AFOM) élaborée sur base des étapes précédentes (diagnostic de l'auteur de programme, interviews, réunions villageoises, enquête jeunes)
- Présentation du « Devoir » à faire à la maison
- Programme des prochaines activités

Objectifs

- Créer un cadre de travail commun pour la collaboration future.
- Informer, mettre au même niveau et impliquer tous les membres dans le travail thématique du diagnostic du territoire.

Déroulement et méthodologie

- Après un rapide exposé de l'état d'avancement de l'ODR à Büllingen et une courte explication de la composition de la CLDR, chaque membre est invité à se présenter à tour de rôle à l'assemblée et à exposer brièvement ses motivations à participer à la CLDR.
- Les membres ont pris connaissance de la proposition du règlement d'ordre intérieur. Quelques remarques ou questions ont été formulées en séance, comme la manière d'élection ou le règlement de l'absence non excusée. Après une discussion intense, le ROI a été approuvée par la CLDR avec quelques modifications de détail (*voir annexe 21*).
- Afin de dépasser le cadre du ROI, qui reste « juridique », et de créer un cadre de travail commun, un brainstorming a été réalisé sur base de la question suivante : « *Comment souhaitons nous travailler ensemble ? c'est-à-dire « le code de bonne conduite » de la CLDR (voir annexe 22)*.
- Présentation: rappel des résultats les plus importants du retour à la population et présentation de l'avant-projet de l'analyse AFOM élaboré par l'auteur de programme.
- Explication concernant le « devoir » à faire à la maison et à rendre pour le 16.10.2007 : « *Voulez-vous rajouter, changer, éliminer quelque chose à la 1^{ère} version de l'analyse AFOM ?* ». L'avant-projet de l'analyse AFOM a également été transmis aux membres sous forme digitale.



AFOM Analyse

wfg



Jedes Thema wird in einer Zeile unter 4 Gesichtspunkten gesehen:

- Feedback : il est demandé aux participants de se prononcer non seulement sur le contenu, mais également sur le déroulement de la réunion de travail. Ainsi, chacun a la possibilité de s'exprimer de manière directe et de faire évoluer le processus de travail.

Résultats

- Le premier tour de présentation est vécu très positivement par l'ensemble des participants. En dehors de la prise de connaissance mutuelle il importe également de souligner l'aspect « brise-glace » de ce tour de table (chacun a pris une fois la parole dans le groupe). En conclusion du tour de table, plusieurs membres se prononcent enchanté de la grande diversité (profession, loisirs, domaines d'intérêt, âge,...) des membres de la CLDR.
- Le cadre de travail de la CLDR est mis en place et les tâches à réaliser ont été définies. L'agent de développement élaborera, sur base des cartons, un « code de bonne conduite » qui sera présenté lors de la prochaine réunion.
- Suite à cette réunion, une 1^{ère} version du tableau AFOM a été envoyée aux membres de la CLDR pour relecture et compléments (*voir annexe 23*).
- Information sur les prochaines activités:
 - Dates de prochaines CLDR
 - Présentation de l'idée des visites de village et création d'un groupe de travail par village
 - Invitation à la visite de bonnes pratiques du « Concours des villages » à Riol (Allemagne)
 - LEADER 2007-2013 : Présentation et invitation à participer à la journée à idées du GAL « 100 villages – 1 avenir » en date du 20 octobre.
- (*Le compte rendu de la première CLDR se trouve en annexe 19*)

Chaque membre de la CLDR reçoit une farde spéciale ODR, comprenant déjà les documents suivants :

- Décret sur le développement rural (6 juin 1991)
- Procès-verbaux des réunions d'info consultation et de la réunion de synthèse (retour à la population)
- ROI de la CLDR
- Avant-projet de l'analyse AFOM
- Liste d'adresses des membres de la CLDR

De même un CD-Rom avec le diagnostic du territoire élaboré par l'auteur de programme est remis aux membres de la CLDR (sur demande de plusieurs membres de la CLDR).

Présence dans les médias



Le 24 octobre 2007 le Kurier-Journal a publié un article sur la CLDR.

Le 04 octobre 2007 le Grenz-Echo a publié un reportage sur la première séance de la CLDR. (*voir annexe 20*)



La CLDR à la séance du 26 septembre 2007 (source : Grenz-Echo)

5.4.2. Visites des villages :

Information de la population :

La publicité de ces visites s'est faite via divers créneaux :



Des articles de presse dans le GE du 05.10.2007 et le Kurier-Journal du 03.10.2007 (*Voir annexe 24*)



Un toute boîte (recadrant le contexte des visites),

Objectifs

Lors de la première réunion de la CLDR ont été créées au sein de la CLDR des sous-groupes par village avec comme tâche de préparer une visite de leur village (à part du groupe qui s'occupe de Manderfeld et aussi des environs).

L'objectif premier de ces visites était de présenter leur village aux habitants mêmes du village et aux personnes ou membres de la CLDR intéressés habitant les autres villages de la commune. Afin d'éviter des présentations et visites trop « touristiques », il a été

demandé aux sous-groupes d'analyser et de présenter leur milieu de vie sur base des atouts-faiblesses-opportunités et menaces de leur village et ceci sans oublier que le village fait partie intégrante de la commune.

Les habitants étaient donc invités à venir découvrir leur village autrement, à compléter la vision des choses présentée par les candidats organisateurs, à faire connaissance avec des voisins ainsi qu'à réfléchir à des projets pour améliorer leur vie dans la commune.

En résumé ces visites poursuivaient les objectifs suivants :

- élargir et prolonger la consultation des habitants de la commune
- découvrir et faire découvrir leur village aux habitants du village même et aux personnes intéressées des autres villages de la commune (surtout aux membres de la CLDR)
- compléter le diagnostic de la commune et l'analyse AFOM de la commune
- favoriser l'échange convivial entre les habitants et les membres de la CLDR

Déroulement



Huit visites ont eu lieu à 5 dates différentes:

- Mürringen : 07.10.2007
- Büllingen : 07.10.2007
- Manderfeld, Krewinkel, Weckerath : 14.10.2007
- Hünningen : 21.10.2007
- Honsfeld : 21.10.2007
- Rocherath-Krinkelt : 04.11.2007
- Wirtzfeld : 04.11.2007
- « Treeschland » (Manderfeld et environs) : 02.12.2007 (excursion en autocar)

Les circuits pédestres à travers les villages ont eu lieu durant cinq dimanches, environ deux heures étaient consacrées à la visite de chaque village.



Wirtzfeld



Büllingen



Mürringen



Rocherath-Krinkelt

Résultats

Près de 170 participants ont apportés des éléments pour compléter le diagnostic, des propositions, une visualisation « en direct » des souhaits émis, une occasion de contact entre habitants et mandataires sur le terrain, mais surtout une (re)découverte du village par certains habitants, des organisateurs qui se sont mobilisés, des rencontres entre habitants qui ne se connaissaient pas.

De même ces visites ont donné l'occasion aux membres de la CLDR de se forger une image plus complète de la commune avant de se lancer dans le travail concret au sein de la CLDR. (*voir comptes rendus en annexe 25*).

Présence dans les médias

En dehors de la publicité dans la presse locale, le Grenz-Echo et la télévision locale (BRF-TV) étaient présents lors de la visite de village à Rocherath-Krinkelt



Le Grenz-Echo a publié un article le 06.11.2007 sur la visite de village de Rocherath-Krinkelt (*voir annexe 26*).



La télévision locale (BRF-TV) a informé le 09.11.2007 (*voir annexe 48*).



Visite de village à Rocherath-Krinkelt : source Grenz-Echo



5.4.3. CLDR 2 : 6 novembre 2007

29 participants, 7 excusés, 5 non excusés

Ordre du jour

- Présentation et validation du « code de bonne conduite » élaboré lors de la première réunion de la CLDR
- Réflexion sur la stratégie de développement et présentation du timing des prochaines CLDR
- Présentation, discussion et validation de l'analyse AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces)
- Agenda - Divers

Objectifs

Au travers de la validation finale de l'AFOM, les membres mettront le point final au diagnostic de la commune. Partant de là, une stratégie de développement futur sera réfléchie.

Déroulement

- Afin de rappeler aux membres l'importance d'un bon diagnostic, du « penser avant d'agir » qui va permettre de d'élaborer la stratégie communale, le schéma suivant est présenté et commenté.



Lors de leur première réunion, les membres de la CLDR ont reçus le « devoir » de revoir la première version de l'analyse AFOM élaborée par l'auteur de programme sur base des étapes précédentes. Seul huit membres de la CLDR ont saisi l'occasion de commenter et de compléter ce document de synthèse final du diagnostic de la commune par des envois de leurs remarques au préalable de la 2^{ème} réunion de la CLDR. La visualisation des modifications suggérées s'est effectuée selon la légende suivante :

- ORANGE: a été déplacé
- VERT : ajout, à garder
- BLEU : ajout, qui a été déplacé
- ROUGE : supprimé (déjà dit autre part, faux, trop général,...)

Vu ce nombre de réponses assez limité de la part des membres de la CLDR, la discussion et validation de l'analyse AFOM se sont faites en deux étapes afin que l'ensemble de la CLDR puisse étudier et commenter ce document fondamental.

- 1^{ère} étape : des sous-groupes de 3-4 personnes (créés librement) choisissent deux thèmes de l'analyse AFOM, qui comprend les remarques et modifications, et l'examinent pendant 30 minutes.
- 2^{ème} étape : dans l'assemblée, l'analyse AFOM est discutée et validée thème par thème. D'abord la parole est adressée aux sous-groupes thématiques qui donnent

leurs avis et remarques avant que l'ensemble des membres de la CLDR est invité à commenter la thématique concernée.

Comme l'ensemble de l'AFOM n'a pu, pour des raisons de temps, être présenté en séance, les membres décident de prévoir une réunion supplémentaire de la CLDR afin de pouvoir approuver l'ensemble de l'analyse à cette occasion. Cette séance supplémentaire aura lieu en date du 28 novembre 2007.

Résultats

- Validation du « Code de bonne conduite »
- Validation de la première partie de l'analyse AFOM
- (*Le compte rendu de la CLDR 2 se trouve en annexe 27*)

5.4.4. CLDR 3 (réunion supplémentaire) : 28 novembre 2007

30 participants, 9 excusés, 0 non excusés

Ordre du jour

- Présentation, discussion et validation de l'analyse AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces)
- Bonnes pratiques en développement rural (excursion à Riol en Allemagne)

Objectifs

- Valider l'analyse AFOM
- Présenter des bonnes pratiques en DR

Déroulement et méthodologie

- L'analyse AFOM est discutée et validée thème par thème (méthode voir CLDR 2) avant d'être validée ensuite dans son entièreté à l'unanimité par la CLDR.
- Plusieurs membres de la CLDR ainsi que des habitants de la commune ont participés à une visite de bonnes pratiques à Riol (Allemagne) organisée par le « Concours des villages ». Passionnés par les projets et initiatives visitées, quatre membres présentent leurs impressions ramenées de cette excursion tout en faisant le lien avec l'ODR dans la commune de Büllingen. Une discussion et un échange animé ont suivi cette présentation.

Résultats

- L'analyse AFOM est validée à l'unanimité. (*La version définitive de l'AFOM se trouve dans la partie 3 du PCDR*)
- Echange sur des bonnes pratiques en développement rural
- (*Le compte rendu de la CLDR 3 se trouve en annexe 27*)

5.4.5. CLDR 4 : 12 décembre 2007

29 participants, 10 excusés, 0 non excusés

Ordre du jour

Travail en sous-groupes au sein de la CLDR:

- « Quels sont les 3 défis majeurs et décisifs pour le futur de la commune de Büllingen ? ».
- Résumez ces trois défis par un leitmotiv.

Objectif

Mettre en évidence les défis majeurs auxquels la commune de Büllingen devra faire face dans le futur.

Élaborer les objectifs de l'ODR sur base des enjeux identifiés dans les 7 sous-groupes lors de la séance précédente.

Déroulement et méthodologie

- 7 sous-groupes (à 4 personnes) sont créés au hasard par un marquage de couleur. Ceci afin de garantir une mixité maximale (villages, sexe, âge) au sein des ces groupes.
- Ces sous-groupes ont 30 minutes pour débattre et se mettre d'accord sur la question / tâche suivante :
 - « Quels sont les 3 défis majeurs et décisifs pour le futur de la commune de Büllingen ? ».
 - Résumez ces trois défis par un leitmotiv.

Chaque groupe nomme un secrétaire ainsi qu'un animateur qui conduit le débat au sein du groupe et présente également les résultats du travail en plénière.

- Les animateurs des 7 groupes présentent pendant 5 minutes les résultats en plénière.
- Après chaque présentation un moment questions / réponses et de discussion est prévu.
- En fin de séance l'agent de développement résume les résultats, met en évidence des parallèles et présente les étapes à venir. En fait sur base des résultats des sous-groupes, l'auteur de programme et l'agent de développement proposeront des objectifs de développement lors de la séance suivante.

Afin de bien clarifier ce qu'est un défi, les explications suivantes ont été données en plénière avant le travail en sous-groupes :

Un défi est une vision positive, qui

- est réaliste tout en fixant des objectifs lointains
- concerne l'ensemble de la commune et non un seul village
- dépasse les barrières thématiques (transversalité)
- ne prévoit pas d'étapes concrètes ou encore des projets, mais reste général (le « comment » vient plus tard)
- est en relation avec le contenu de l'analyse AFOM

Résultats :

Groupe 1: „Le lent retour vers le futur“

- Nouer un lien et le maintenir entre le village et la communauté
- Préserver et améliorer la nature et l'environnement
- Préserver et améliorer le patrimoine culturel et organiser lentement la transition

Groupe 2: „Tous les 27 prêts pour l'avenir“

- Tous les villages de la commune devraient être intégrés dans une approche globale dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'économie
- Développer des concepts pour permettre la cohabitation de toutes les générations et ce du plus jeune au plus âgé
- Assurer l'avenir du but initial de l'utilisation des champs et des forêts

Groupe 3 : „Büllingen – ici je me sens bien“

- Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles dans la commune et ainsi sauvegarder à long terme les intérêts économiques, culturels et touristiques
- La cohabitation dans la commune et promouvoir la coopération avec nos voisins
- Veiller à ce que les besoins fondamentaux de tous les citoyens de la commune soient garantis

Groupe 4 : „Nous créons ensemble la qualité de vie“

- Le tourisme
- La sécurité routière
- La vie des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite:
 - Les logements
 - Les chemins
 - Les escaliers
 - L'aide à domicile
- Apprécier, gérer et entretenir la nature et l'environnement

Groupe 5 : „La connaissance – la prise de conscience: la famille, le travail, la nature“

Büllingen, une commune

- pour des familles modernes (*ouverture d'esprit pour la nouveauté*)
- avec des emplois (*favoriser le circuit économique durable*)
- en harmonie avec la nature

Groupe 6 : „Büllingen – Une commune ouvre de nouvelles voies“

- Améliorer la sécurité routière
- Promouvoir la cohabitation des différentes générations et mettre en place des structures novatrices
- Renforcer la solidarité dans les villages
- Utiliser des ressources naturelles pour un approvisionnement en énergie
- L'épuration des eaux usées

Groupe 7 proposition A : "L'environnement au service de la société"

- "Nature protégée" au service des habitants et des touristes
- Crée des emplois dans la commune dans le domaine de la production d'énergie écologique à l'aide des ressources existantes

Groupe 7 proposition B : "... pour les jeunes et les plus âgés – pour tous"

- Garder et promouvoir la mobilité pour l'avenir
- Promouvoir la qualité de vie auprès des jeunes gens afin de ne pas les voir partir et que les personnes âgées puissent rester vivre dans leurs villages

(Le compte rendu de la CLDR 4 se trouve en annexe 27)



Sous-groupes



Présentation des résultats

5.4.6. CLDR 5 : 17 janvier 2008

34 participants, 5 excusés, 0 non excusés

Ordre du jour

- Enquête de la police de la zone « Eifel » (dans le contexte de l'élaboration du nouveau plan de sécurité policière 2009-2012)
- Proposition du slogan et des objectifs de développement
- Groupes de travail en relation avec les objectifs de développement proposés
- Discussion / propositions des projets concrets

Objectifs

Discuter, enrichir et valider les objectifs de développement de l'ODR sur base des enjeux identifiés dans les 7 groupes de travail lors de la séance précédente.

Déroulement et méthodologie

Sur base des résultats des groupes de travail de la 4^{ième} réunion de la CLDR (les défis pour la commune), l'agent de développement et l'auteur de programme ont élaboré le slogan et les quatre objectifs de développement suivants :

Proposition de slogan:

Büllingen - une commune moderne
27 villages vivants suivent ensemble de nouveaux chemins

Proposition des objectifs de développement:

- Offrir un avenir à nos villages en améliorant la qualité de vie
- Soutenir l'économie locale sur base d'idées novatrices
- Favoriser les échanges et la cohabitation à tous les niveaux
- Utiliser consciemment et durablement les ressources naturelles et le patrimoine

Le slogan et les objectifs sont présentés aux membres de la CLDR et ensuite discutés en sous-groupes afin de :

- faire ensemble le lien entre les objectifs de développement et les défis exprimés lors de la séance de CLDR précédente
- proposer des modifications, des enrichissements,...
- valider le slogan ainsi que les objectifs de développement de l'ODR en plénière

Résultats

Après les discussions en sous-groupes et au terme d'un débat en plénière, les objectifs de développement proposés sont mis en question et jugés trop généraux par les membres de la CLDR. La transversalité des objectifs, pourtant voulue et jugée primordiale par l'agent de développement et l'auteur de programme, fait qu'une majorité des membres de la CLDR ne peut s'identifier avec ces objectifs proposés.

Résultat de cette discussion approfondie et animée en plénière, est la proposition de la CLDR d'objectifs de développement qui suit :

<ul style="list-style-type: none"> - L'économie: <ul style="list-style-type: none"> o Le commerce de détail – les classes moyennes o Les surfaces industrielles
<ul style="list-style-type: none"> - L'énergie / la nature & l'environnement: <ul style="list-style-type: none"> o Les énergies renouvelables o Les ressources naturelles o La protection de l'environnement o La sylviculture & l'agriculture
<ul style="list-style-type: none"> - Le tourisme: <ul style="list-style-type: none"> o L'aspect naturel o L'aspect économique o La direction, le développement et le marketing du tourisme o L'infrastructure
<ul style="list-style-type: none"> - La mobilité: <ul style="list-style-type: none"> o L'infrastructure o La sécurité routière o Une liaison Ouest-Est o La circulation d'informations o La liberté sans barrières o Les moyens de transport adaptés pour toutes les générations
<ul style="list-style-type: none"> - La culture / le social: <ul style="list-style-type: none"> o Les familles / les associations o Le patrimoine o Les jeunes & les plus âgés – l'échange entre deux générations o Les écoles o Faire revivre les villages o Les loisirs o transfrontalier / l'échange

Sur ce, la réunion est cloturée.

(Le compte rendu de la CLDR 5 se trouve en annexe 27)

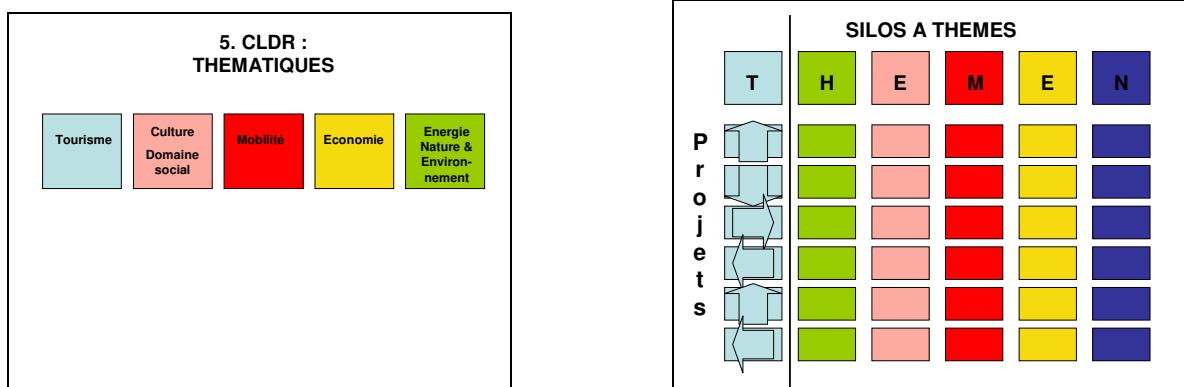
Ces thèmes devaient servir de base pour les groupes de travail.

La WFG remet en question la pertinence pour l'élaboration d'une stratégie de développement du choix des thèmes issus de la CLDR 5.

Mais pourquoi ces thèmes ne suffisent pas?

- Ils ne témoignent pas de la volonté, d'atteindre un objectif
- Ces mots-clés ne disent rien
 - o sur les enjeux que la commune se définit

- o sur les objectifs, que la commune veut atteindre en réalisant les projets



Il résulte ainsi clairement des silos à thèmes délimités (voir figure ci-dessus). Ainsi, p.ex. dans le domaine de la mobilité ne serait mis qu'exclusivement en oeuvre les projets ayant un lien avec ce thème. Le résultat de ce travail par thèmes serait d'établir un catalogue de projets avec de nombreux projets différents mais sans rapport les uns avec les autres et qui par conséquent ne permettent pas un développement global de la commune.

Les thèmes définis lors de la 5ième CLDR n'ont pas d'objectif clair. Une conséquence pourrait être qu'au sein d'un groupe de travail plusieurs projets soient élaborés dans des directions totalement opposées, car sans clarté des objectifs il n'y a pas de voie à suivre (cf. Les flèches dans le schéma ci-contre).

5.4.7. CLDR 6 (supplémentaire) : 12 février 2008

21 participants, 18 excusés, 0 non excusés

Ordre du jour

- La transversalité des objectifs de développement : présentation du pourquoi et discussion
- Groupes de travail en relation avec les objectifs de développement proposés
- Validation du slogan et des objectifs de développement
- Préparation des réunions des groupes de travail (appel à la population,...).

Objectifs

- Mettre en évidence l'importance de la transversalité des objectifs de développement
- Discuter, enrichir et valider les objectifs de l'ODR sur base des enjeux identifiés dans les 7 groupes de travail lors de la séance précédente.
- Préparer les groupes de travail (appel à la population,...)

Déroulement et méthodologie

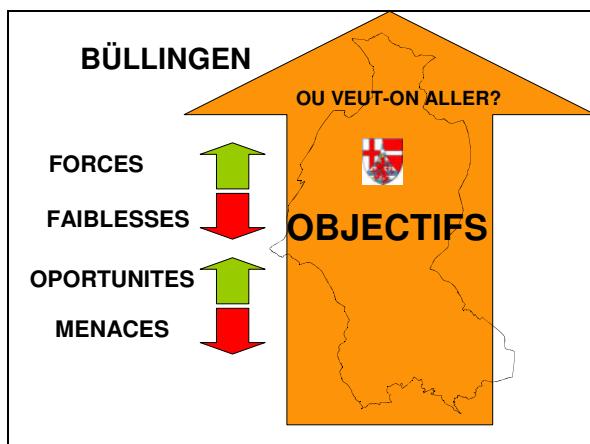
- Après une première présentation et discussion du pourquoi et de l'importance de la transversalité des objectifs de développement par l'auteur de programme, quatre sous-groupes (un par objectif de développement) enrichissent les objectifs proposés.
- Les résultats du travail des sous-groupes sont discutés en plénière
- Validation du slogan et des objectifs de développement en plénière

Résultats

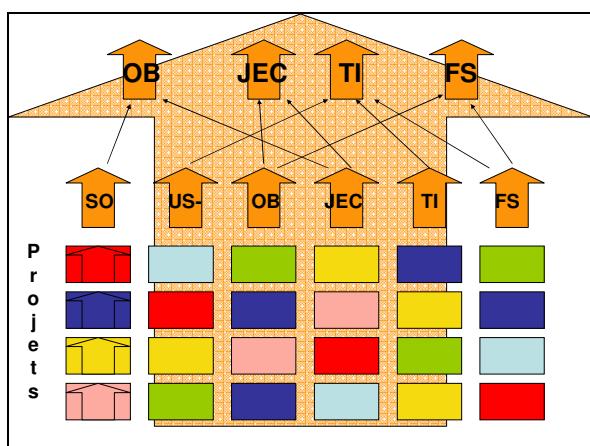
Afin de bien clarifier l'importance des objectifs de développement en général et de leur transversalité en particulier, l'agent de développement donne les explications suivantes:

Sur base de l'analyse AFOM et des défis formulés lors de la 4^{ème} CLDR, il est à discuter quelle direction la commune veut prendre dans les prochaines 10 années et quels sont les objectifs pour un développement positif.

Cette direction doit être clarifiée par la CLDR avant que les groupes de travail commencent, car ils sont ouverts à tous les citoyens de la commune. Ce n'est que de cette manière que les projets proposés par les groupes de travail pourront être vérifiés s'ils sont conformes aux objectifs de développement de la commune. Ce n'est qu'ainsi que la commune aura la garantie d'une approche globale et concordante du développement



Une fois la direction définie, les propositions de projets à élaborer par les groupes de travail peuvent provenir de différents domaines (le tourisme, la mobilité, la structure de village, les associations,...), comme les différentes couleurs du schéma ci-dessus le démontrent. Il est important que toutes les propositions de projets suivent une même ligne de conduite afin de pouvoir atteindre l'objectif fixé.



Ensuite les membres présents ont été divisés en 4 sous-groupes pour discuter et retravailler la proposition des objectifs de développement (chaque groupe un objectif de développement).

4 objectifs de développement ont été corrigés et retravaillés par les sous-groupes.

Die lokale Wirtschaft auf Basis innovativer Ideen unterstützen

Soutenir l'économie locale sur base d'idées innovantes

Unterziele

- Sich auf seine lokalen Stärken berufen und kurze Kreisläufe unterstützen
- Kleine und mittelständische Unternehmen unterstützen und die Industrie beleben
- Bestehendes touristisches Potential / Infrastruktur erhalten und besser nutzen
- Neue innovative touristische Attraktion(en) schaffen

Mesures

- Se concentrer sur les forces locales et soutenir les cycles courts
- Soutenir l'installation de petites et moyennes entreprises et animer l'industrie
- Conserver et mieux exploiter le potentiel touristique et les infrastructures
- Créer des nouvelles attractions touristiques innovantes

Zusammenleben, Austausch und Kooperation auf allen Ebenen fördern

Favoriser le « vivre ensemble », l'échange et la coopération à tous les niveaux

Unterziele

- In den Ortschaften
- Zwischen den Ortschaften / zwischen den Altgemeinden
- Über die Grenzen (Gemeinde, Staat)
- Zwischen Bevölkerung und Behörden

Mesures

- Dans les localités
- Entre les localités / entre les anciennes communes
- Au-delà des frontières (commune, état)
- Entre la population et les administrations

Durch ein gestärktes Bewusstsein für „Raum-Ordnung“, Umwelt, Natur und Kultur, Zukunft schaffen

Concevoir l'avenir par une prise de conscience renforcée pour l'aménagement du territoire, l'environnement, la nature et la culture

Unterziele

- Die Bevölkerung informieren und sensibilisieren
- Umweltbewusste Aktionen durchführen
- Das natürliche Erbe erhalten
- Das natürliche Erbe erweitern
- Das bestehende kulturelle Erbe in Wert setzen
- Das bestehende kulturelle Erbe beleben
- Dorfkerne erhalten und aufwerten
- Alternative Energien fördern

Mesures

- Sensibiliser et informer la population
- Effectuer des actions dans le domaine environnemental
- Conserver le patrimoine naturel
- Développer le patrimoine naturel
- Mettre en valeur le patrimoine culturel
- Animer le patrimoine culturel
- Maintenir et mettre en valeur les noyaux des villages
- Promouvoir les énergies alternatives

Die Zukunft aller Ortschaften nachhaltig sichern

Assurer durablement l'avenir de toutes les localités

Unterziele

- Die Mobilität für alle Dörfer verbessern
- Für ältere Menschen zusätzliche Angebote schaffen
- Die Identifikation der Bewohner mit ihrer Ortschaft stärken
- Die Nahversorgung verbessern
- Eine familienfreundliche Atmosphäre schaffen
- Schaffung von Treffpunkten im Dorf
- Unterstützung junger Bauwilliger

- Verkehrssichere Ortschaften schaffen

Mesures

- Améliorer la mobilité pour tous les villages
- Créer des offres supplémentaires pour les personnes âgées
- Renforcer l'identification des habitants avec leur lieu de vie
- Améliorer les services de proximité
- Créer une atmosphère propice aux familles
- Créer des lieux de rencontre dans les villages
- Soutenir les jeunes candidats bâtisseur
- Créer des localités sûres en terme de sécurité routière
- ...

Slogan:

Le slogan proposé par la WFG pour l'action de développement rural de la commune de Büllingen a été débattue et retravaillée dans les 4 sous-groupes. Les membres de la CLDR se sont mis d'accord pour le slogan suivant:

**Büllingen – eine lebendige Gemeinde
27 Dörfer gehen gemeinsam neue Wege**

**Büllingen – une commune vivante
27 localités prennent ensemble de nouveaux chemins**

Afin de préparer la prochaine étape (groupes de travail), 5 membres de la CLDR se proposent afin de préparer l'appel à la population pour ces réunions de groupe de travail (bulletin communal, dépliant, affiches,...).

(*Le compte rendu de la CLDR 6 se trouve en annexe 27*)

5.4.8. Réunions des groupes de travail (GT)

Information de la population

Afin d'assurer la sensibilisation de la population pour les groupes de travail, cinq membres de la CLDR se sont réunis afin de préparer une campagne d'information pour les groupes de travail.



Afin de faire en sorte que la population s'approprie et participe à la définition de la stratégie et afin de donner du « poids », de crédibiliser le futur PCDR, il est décidé de faire passer l'information par une édition spéciale du bulletin communal comme toute boîte en mars 2008. (*Un original de toute boîte se trouve en annexe 28*)



Un appel dans la presse locale (Grenz-Echo du 12/03/2008 et Journal Kurier du 12/03/2008) *voir annexe 29*



L'ensemble des participants des réunions villageoises ayant demandé à être tenu informé a été invité par une lettre personnalisée à participer aux GT *voir annexe 30*.

Le relais de l'information par les membres de la CLDR étant également un biais influent, les membres se sont vus remettre des dépliants et affiches à distribuer et à afficher dans leur village. *voir annexe 31*



Affiche / dépliant



Bulletin communal

Calendrier et participation :

Quatre groupes de travail portant l'intitulé des objectifs se sont réunis en mars et avril 2008.

Dates	Titres	Nombre de participants
18.03.2008	Favoriser le « vivre ensemble », l'échange et la coopération à tous les niveaux	15
27.03.2008	Soutenir l'économie locale sur base d'idées innovantes	13
02.04.2008	Concevoir l'avenir par une prise de conscience renforcée pour l'aménagement du territoire, l'environnement, la nature et la culture	20
08.04.2008	Assurer durablement l'avenir de toutes les localités	12
Total participants		60

Les listes des participants se trouvent à l'annexe 32

Objectifs

- Favoriser, à l'aide d'une méthode inductrice de créativité, l'expression d'actions et de projets concrets permettant de nourrir et concrétiser l'objectif et de la même façon, le slogan.
- Mobiliser la population entière d'assister à l'établissement du PCDR.

Méthodologie :

Après une rapide remise dans le contexte, les réunions des GT ont été divisées en trois temps :

- Présentation de tous les projets issus des consultations et des autres phases de l'ODR (en lien avec l'objectif et mis en structure par mesure) ;
- Un temps pour exprimer ses idées de projets en poche (cartons verts) ou en rebondissant sur les projets cités avant (cartons jaunes), ensuite présentation des cartons et classement par objectif / mesure par l'agent de développement.
- un temps créatif avec utilisation de méthodes pour stimuler l'imagination des participants, les faire sortir de leurs schémas mentaux traditionnels et faciliter la production d'idées créatives (cartes rouges).

Au cours de ces quatre réunions, la méthode « Photo Langage » a été utilisée. Elle consiste en l'utilisation de supports, des images en l'occurrence (9/9cm plastifiées) sensées faciliter l'expression orale en s'adressant à la sensibilité et à l'imagination des participants. C'est une technique qui permet de dépasser la standardisation des réponses en introduisant des schémas affectifs et symboliques.

Concrètement, nous avons procédé de la manière suivante : les participants ont été invités à pêcher (à l'aveuglette) une image dans la boîte (on n'enrichit pas nécessairement l'expression en augmentant le nombre d'images : une seule photo permet une approche plus profonde).

La boîte composée de ± 300 photos a fait le tour des participants. Le temps qu'elle tourne a laissé au premier participant du cercle le temps d'imaginer un projet en lien avec son image. Si l'image faisait émerger des idées chez d'autres participants, ils étaient évidemment invités à les partager. Ce choix imposé et aléatoire a favorisé une plus grande richesse des réponses.



Résultats :

Lors des réunions villageoises, des séances de la CLDR et surtout lors des groupes de travail, au total 220 idées de projet ont été formulés par la population. (voir annexe 33) Ces idées de projet ont été classées au sein des quatre objectifs de développement et au sein des différentes mesures.

Voici un résumé du nombre de projets par objectif de développement :

- Soutenir l'économie locale sur base d'idées innovantes : 56 idées de projet
- Favoriser le « vivre ensemble », l'échange et la coopération à tous les niveaux: 29 idées de projet
- Concevoir l'avenir par une prise de conscience renforcée pour l'aménagement du territoire, l'environnement, la nature et la culture: 74 idées de projet
- Assurer durablement l'avenir de toutes les localités : 61 idées de projet

5.4.9. «Devoir » : Première sélection des projets

Objectif

Grâce au travail des GT, 220 idées de projets qui peuvent contribuer à mettre en œuvre les quatre objectifs de développement de la commune ont pu être récoltées et classées par l'agent de développement et l'auteur de programme au sein des 4 objectifs et 26 mesures. Impossible de réaliser tous ces projets, en tout cas dans les 10 années à venir, il a donc fallu en privilégier certains.

Déroulement et méthodologie

C'est pourquoi en préparation à la prochaine séance de CLDR, un « devoir » a été envoyé à l'ensemble des membres de la CLDR par voie postale et par e-mail. De même au moins un

membre par village a été contacté par téléphone afin d'assurer une bonne circulation de l'information.

Les consignes ont été les suivantes :

Choisissez le / les projets au sein de chacune des 26 mesures qui vous semble le plus intéressant / pertinent. Le numéro des projets sélectionnés est à inscrire sur la feuille de travail.

Chaque membre de la CLDR peut choisir en tout 50 projets (des 220) qui, à son avis, répondent le mieux aux 3 critères suivants :

1. Cohérence : Ce projet est-il adapté pour répondre à cet objectif ou un autre ?

2. Effets : Qui peut profiter de ce projet (grand nombre d'habitants / plusieurs villages ou toute la commune,...)

3. Mobilisation : Est-ce que ce projet peut mobiliser d'autres citoyens ? Est-ce que des initiatives ou des projets communaux peuvent être intégrés dans ce projet ?

Vu que le nombre par mesure (sous-objectif) n'est pas identique, on peut sélectionner un projet sur quatre. C'est-à-dire qu'au sein d'une mesure avec :

- 1-4 projets : 1 idée à projet peut être sélectionnée

- 5-8 projets : 2 idées à projet peuvent être sélectionnées

- 9-12 projets : 3 idées à projet peuvent être sélectionnées

Des éventuelles remarques (projets à placer dans une autre mesure, projets à cumuler,...) peuvent être faites à la fin de la feuille de travail.

(voir feuille de « devoir » envoyée aux membres de la CLDR en annexe 34)

Résultats

37 des 39 membres de la CLDR ont renvoyés leur feuille de travail avec leur sélection des 50 projets les plus pertinents (95%).

Ces feuilles de travail ainsi que les remarques des membres de la CLDR ont été dépouillées par l'agent de développement et l'auteur de programme.

Compte tenu de la diversité et du nombre de suffrages, ainsi que des idées par mesures, une pondération a été effectuée afin de faire une évaluation objective des différentes idées de projets et ainsi obtenir les mesures. Cette pondération permet ainsi de réaliser une comparaison de toutes les idées de projets et un classement des idées de projets choisis par les membres de la CLDR.

Méthode de calcul de pondération:

$$\text{Coefficient } X = \frac{\text{Total de tous les suffrages donnés pour les mesures}}{\text{Nombre de projets par mesure}}$$

$$\text{Pondération par projet} = \frac{\text{Nombre de voix par projet} * 100}{\text{Coefficient } X}$$

Exemple:

Projet 1.1.1. Mieux utiliser le potentiel de la forêt – Production d'énergie du bois (copeaux, pellets, p.ex. pour les projets d'économie énergétique dans les bâtiments publics,...)

Total de votes pour la mesure 1.1. = 36

Nombre de projets dans la mesure 1.1. = 4

Nombre de voix pour l'idée de projet 1.1.1. = 21

Coefficient $X = 36 / 4 = 9$

Pondération pour le projet 1.1.1. = $21 / 9 * 100 = \underline{\underline{233 \text{ points}}}$

Extrait du tableau Pondération par projet

5.4.10. CLPR 7 : 20 mai 2008

25 participants, 12 excusés, 2 non excusés

Ordre du jour

- Présentation et sélection des projets et actions retenus
 - Explication de la procédure de sélection et pondération
 - « Classement » des projets
 - Établissement de critères d'évaluation afin de pouvoir donner une priorité (0 – 3) aux différents projets

Objectifs

L'objectif de cette réunion consistait à présenter, évaluer et ensuite à sélectionner les idées de projets et d'actions à intégrer dans le PCDR.

Déroulement et méthodologie

Sur base du dépouillement des feuilles de travail et de la pondération décrite au point précédent, dans le cadre de la 7^{ème} réunion de la CLDR ont été retenues:

- **84 idées de projet avec une pondération de ≥ 100 points.** Celles-ci vont être retravaillées (c.à.d. éventuellement reformulées, précisées, combinées avec d'autres projets, évaluées d'après la faisabilité,...).
 - **20 idées de projets avec une pondération de 80 - 99 points.** Ces idées ont été discutées et les idées votées seront retravaillées.

Résultats

Après discussion, combinaison et vote en plénière, il y a 82 projets. (voir liste en annexe 35)

Ces projets seront retravaillés dans le cadre de l'action du développement rural dans la commune de Büllingen.

Toutes les idées de projets qui à l'heure actuelle n'ont pas été sélectionnés, restent néanmoins accessibles en cas de besoin pour une élaboration et une mise en œuvre future.

Vu que les 82 projets ne peuvent pas être élaborés et mis en œuvre en même temps, les projets recevront des priorités :

- Priorité 0: réalisation déjà effectuée / en cours avant le dépôt du PCDR
- Priorité 1: réalisation de 2009 - 2011
- Priorité 2: réalisation de 2012 - 2014
- Priorité 3: réalisation de 2015 - 2019
- Priorité 4: Tous les projets qui n'ont pas été sélectionnés. Ceux-ci pourront malgré tout être réalisés au cours des années en fonction des besoins.

Les membres de la CLDR demandent à l'auteur de programme de préparer pour la prochaine réunion de la CLDR :

- des propositions pour les projets à combiner
- une première proposition pour les priorités des divers projets.

Sur base de ces propositions, la sélection définitive (priorités incluses) sera discutée et votée lors de la prochaine réunion.

(Le compte rendu de la CLDR 7 se trouve en annexe 36)

5.4.11. CLDR 8 : 12 juin 2008

24 participants, 12 excusés, 3 non excusés

Ordre du jour

- Présentation des combinaisons entre projets possibles
- Présentation du « classement » des projets (à l'exception des maisons et places de village)
- Vote du « classement » des projets
- Projet « infrastructure touristique » : premier brainstorming
- Définir les intérêts personnels des membres de la CLDR

Objectif

Discuter, évaluer et voter la partie des projets estimés comme les plus intéressants par les membres de la CLDR.

Déroulement et méthodologie

- Les résultats des combinaisons possibles entre projets, ainsi que la proposition du classement par priorités suivant la pondération : haute pondération = priorité élevée a été mis en forme par l'agent de développement et présentés et discutés par la CLDR.
- Les intérêts personnels des membres de la CLDR pour l'élaboration des projets: pour les projets de priorité 1 les membres de la CLDR intéressés élaboreront ces projets dans les prochains mois.
- Vu que dans le domaine des infrastructures touristiques plusieurs projets sont proposées (musées, centres, parcours,...) et qu'il est insensé et impossible de financer / exploiter toutes ces infrastructures, un premier brainstorming a eu lieu (en sous-groupes et puis en plénière) afin de déterminer un centre de gravité dans le domaine de l'infrastructure touristique.
- Chaque membre de la CLDR est invité de choisir les 5 projets dans lesquels il aimerait s'investir de préférence.

Résultats

- Les propositions de regroupement des projets et le « classement » par priorités sont discutés et, en grande partie, acceptés par la CLDR. Quelques changements sont pourtant proposés par les membres de la CLDR et ensuite votés à l'unanimité. Entre autres il est décidé qu'au niveau des maisons et places de village, la CLDR votera les priorités après que les représentants de chaque village aient présentées leur projet

au sein d'une séance de la CLDR. (*détail des discussions et résultats dans le PV de la CLDR 8 en annexe 36*).

- Après un premier brainstorming par rapport aux infrastructures touristiques, la CLDR décide de vouloir mettre l'accent sur la forêt et le bois. De même que l'infrastructure, le projet devra avoir des particularités innovantes et uniques dans la région (aux alentours de 100 km).

5.4.12. CLDR 9 et 10: 18 juin et 12 août 2008

18 juin : 25 participants, 14 excusés, 0 non excusés
12 août : 20 participants, 14 excusés, 5 non excusés

Ordre du jour

- Présentation des projets « maisons de village »
- Présentation des projets « places de village »
- Débat et vote

Objectif

- Vu le nombre de propositions de projets dans le domaine des maisons et places de village, effectuer une première sélection sur base de critères les plus objectifs possibles.
- Discuter et sélectionner les projets d'infrastructure en plénière avec l'ensembles des membres de la CLDR, afin d'éviter « l'esprit de clocher » lors de la sélection des ces projets d'infrastructure « immobilisés ».

Déroulement et méthodologie

- En préparation à la CLDR, pour les villages dont un projet dans le domaine des maisons ou encore places de village a été proposé, les représentants du village au sein de la CLDR sont priés de préparer une présentation avec le contenu suivant :
 - Situation actuelle (qu'est-ce qui existe dans le domaine des maisons / places de village dans le village concerné)
 - Nécessité et valeur ajoutée du projet pour le village et ses habitants
 - Présentation concrète de l'idée de projet
- Moment question – réponse et débat
- Vote des projets prioritaires

Résultats

Après discussion et argumentation lors de la réunion, les idées de projets des villages suivants ont été sélectionnées

- Holzheim
- Büllingen
- Roherath-Krinkelt
- Wirtzfeld

Les représentants de la CLDR se sont mis d'accord de ne pas encore rendre cette sélection publique, afin de ne pas rendre les prochaines étapes ci-dessous plus difficiles.

Il est également convenu qu'une réunion de village aura lieu dans les quatre villages concernés au mois de septembre. Il s'agit de se faire une idée des locaux sur place.

Les différents représentants de villages concernés sont priés de bien vouloir continuer à élaborer leur idée de projet et de prendre contact avec les personnes concernées dans le village (les associations,...) avant cette réunion.

Une décision sur les priorités des différentes salles de village ne peut être prise que plus tard, lorsque les idées de projet seront élaborées et les conditions générales clarifiées.

- **Places de village :**

Après présentation des différents projets (voir liste en bas), argumentation et discussion, il est voté quels sont les 4 projets de places de villages qui seront à poursuivre prioritairement. Tous les 20 membres de la CLDR présents ont pu donner 4 voix.

Voici le résultat des votes:

- | | |
|------------------------|---------|
| 1. Hünningen: | 17 voix |
| 2. Manderfeld: | 14 voix |
| 3. Büllingen: | 12 voix |
| 4. Honsfeld: | 12 voix |
| 5. Lanzerath: | 11 voix |
| 6. Mürringen: | 7 voix |
| 7. Wirtzfeld: | 4 voix |
| 8. Rocherath-Krinkelt: | 3 voix |

Les premiers quatre idées de projet vont continuer à être élaborées dans les prochains mois (réunion de village, premiers entretiens avec les propriétaires de terrains...). Ce n'est qu'à ce moment qu'une priorité sera attribuée à ces idées de projet (1 - 2 - 3).

Les projets en position de 5 à 8 sont classés en priorité 3. Par conséquent il est encore possible de réaliser ces projets dans le cadre du développement rural.

(*Les comptes rendus des CLDR 9 et 10 se trouvent en annexe 36*)

5.4.13. Réunions de consultation pour l'aménagement d'espaces publics

Information de la population



Afin d'assurer la sensibilisation de la population pour les réunions de consultations les habitants de la localité concernée ont été informés via une toute boîte.
(*Exemple d'une toute boîte en annexe 37*)

Calendrier



Trois réunions ont eu lieu :

- Aménagement de la place du marché à Manderfeld, le 23 septembre 2008 : 18 participants
- Aménagement de la place du village à Hünenberg, le 08 octobre 2008 : 19 participants
- Aménagement de la place du marché à Büllingen, le 25 mars 2009 : 16 participants
- *Voir les listes des participants en annexe 38*

Ordre du jour

- Introduction et film « Les espaces publics en milieu rural. Comment les aménager ? »
- Présentation succincte de la situation existante
- Réflexion sur les aménagements à proposer

Objectif

Dans le cadre de l'ODR, les habitants ont dit à plusieurs reprises souhaiter voir certains centres aménagés et mieux mis en valeur. Trois réunions de consultation ont été organisées pour entendre leurs souhaits.

Déroulement et méthodologie

- Préalablement à la réunion, pour certains des projets une visite de terrain était organisée avec l'auteur de programme et l'agent de développement de la WFG et l'auteur de projet des fiches techniques (architecte paysagiste). Elle avait pour objet de visualiser les limites de l'espace à aménager ainsi que les éléments clefs du site (bâti, cheminements, sécurité, éléments naturels, circulation, fonctions, ...).
- Au début de la réunion, à l'aide d'un power point, une présentation de la situation existante était rapidement brossée.
- Dans un premier temps, les participants sont invités, partant des fonctions du centre du village, à décrire les atouts et les problèmes rencontrés en tant qu'usager dans l'utilisation de l'espace.
- Les participants sont ensuite interrogés sur leurs attentes en matière d'aménagements.
- Enfin, les participants reçoivent un plan de localisation de l'espace qu'ils sont appelés à annoter et compléter par des représentations des aménagements souhaités (écrit ou dessin). Cette réflexion individuelle est par la suite présentée à l'ensemble du groupe.
- Puisque le projet de la place de marché de Büllingen tentait à se prolonger dans la vallée « Auf'm Domp » qui était en propriété privée, une réunion supplémentaire a eu lieu avant les consultations des habitants pour examiner la possibilité de réalisation de cette idée. Les propriétaires n'ont pas été réceptifs à cette idée et par conséquence elle n'a pas été thématisée lors de la consultation des habitants.



Consultation à Büllingen



Consultation à Manderfeld

Résultats

Les résultats des réunions ont été traduits par l'architecte paysagiste en une esquisse qui a été présentée à la population plus tard dans le processus de participation.
(Voir résultats des 1ères réflexions des habitants et comptes rendus des réunions villageoises en annexes 39)

Présence dans les médias



Le Grenz-Echo a publié le 25.09.2008 un reportage sur la réunion de consultation pour la place du marché à Manderfeld. (*voir annexe 40*).



La télévision locale (BRF-TV) a informé le 24.09.2008 (*voir annexe 48*).

5.4.14. Réunions de consultation pour l'aménagement de maisons de villages

Information de la population



Afin d'assurer la sensibilisation de la population pour les réunions de consultations les habitants de la localité concernée ont été informés via un toute-boîte.
(Exemple d'un toute boîte en annexe 37)

Calendrier



Trois réunions ont eu lieu :

- Rénovation du « Spritzenhaus » à Hünningen, le 08 octobre 2008 : 19 participants
- Construction de la maison de village à Büllingen, le 22 octobre 2008 : 35 participants
- Construction de la maison de village avec deux appartements tremplin à Holzheim, le 01 avril 2009 : 39 participants
- *Voir les listes des participants en annexe 38*

Ordre du jour

- Présentation succincte de la situation existante
- Réflexion sur les aménagements à proposer

Objectif

Dans le cadre de l'ODR, les habitants ont dit à plusieurs reprises, souhaiter voir certaines maisons de villages rénovées, adaptées ou construites. Trois réunions de consultation ont été organisées pour entendre leurs souhaits.

Déroulement et méthodologie

- Pour certains des projets une visite de terrain était organisée avec l'auteur de programme et l'agent de développement de la WFG et l'auteur de projet des fiches techniques (architecte). Elle avait pour objet de visualiser les lieux, de se rendre compte des problèmes du bâtiment existant, de son intégration dans le village.
- Au début de la réunion, à l'aide d'un power point, une présentation de la situation existante était rapidement brossée.
- Dans un premier temps, les participants sont invités d'argumenter le besoin du village pour cette construction ou rénovation, à décrire les atouts et les problèmes rencontrés en tant qu'usager.
- Les participants sont ensuite interrogés sur leurs attentes en matière d'aménagements.
- Comme préparation à la réunion de consultation de la maison de village à Büllingen, les associations ont organisé une enquête auprès des associations du village ainsi que trois réunions préalables.



Consultation à Büllingen



Consultation à Holzheim

Résultats

Les résultats des réunions ont été traduits par l'architecte en une esquisse qui a été présenté à la population plus tard dans le processus de participation.

(Voir résultats des 1ères réflexions des habitants et comptes-rendus des réunions villageoises en annexes 39)

5.4.15. CLDR 11: 10 septembre 2008

24 participants, 10 excusés, 5 non excusés

Ordre du jour

- Présentation du „concours de village“ (Dorfwettbewerb) 2009 „Notre village a un avenir“
- « Attraction touristique forêt & bois»: élaboration de l'idée de projet et première décision concernant le genre du projet.

Objectif

Concours de village :

- Monsieur Carlo Lejeune a expliqué la procédure pour éventuelle participation des villages au « concours de village » 2009. Un feuillet d'information a été distribué.

« Attraction touristique forêt & bois»:

- Chercher des attractions et infrastructures touristiques mettant l'accent sur la forêt et le bois. De même l'infrastructure devra avoir des particularités innovantes et uniques dans la région (aux alentours de 100 km).

Déroulement et méthodologie

- Rérospective: Brainstorming de la synthèse de la CLDR 8
- Création de groupes de travail avec l'objectif d'élaborer l'idée de projet. Recherche d'attractions touristiques sur le thème forêt & bois qui pourraient être réalisées sur le territoire de la commune.
- Présentation des idées de chaque groupe.
- Discussion et sélection de projets en plénière avec l'ensemble des membres de la CLDR.

Résultats

- Après la présentation des différents groupes de travail, la majorité des membres de la CLDR approuve l'élaboration d'une grande attraction („vision”) touristique innovante dans un rayon de 100km et qui servira d'aimant pour attirer les touristes. Cette attraction/vision est l'élément qui combinera plusieurs petites attractions touristiques à travers plusieurs villages. L'idée du centre d'où toutes les offres d'attractions sont proposées ou débutent, a été approuvée par la majorité.
- Après discussion et argumentation lors de la réunion, les membres de la CLDR sont arrivés à un même résultat. Tout le monde est du même avis, à savoir que l'idée « phare » n'a pas encore été proposée et qu'on laisse mûrir encore ce point avant d'en rediscuter lors d'une prochaine CLDR. Pour cette nouvelle réunion, les membres de la CLDR veulent chercher de bonnes réalisations qui pourraient être pris comme exemple.
- (*Le compte rendu de la CLDR 11 se trouve en annexe 41)*

5.4.16. CLDR 12 : 14 octobre 2008

17 participants, 20 excusés, 2 non excusés

Ordre du jour

- Présentation des résultats des deux groupes de travail.
Groupe A :
 1. panneaux de signalisation uniformes et effectifs
 2. Cadastre, inventaire des anciennes bâtisses et du petit patrimoine
- Groupe B :
 3. Elaborer le réseau des chemins de randonnées et cyclables
 4. RAVeL
 5. Des pistes cyclables sécurisées (au sein des villages /de village à village)
 6. Le tour des 3 lacs (Robertville/Bütgenbach/Olef)
- Place du village de Honsfeld: discussion de principe
- Débat

Objectif

Groupe de travail :

- Discuter, enrichir et affiner les nombreuses idées et suggestions fournies par les 2 groupes de travail afin de compléter les fiches-projets actions.

Place du village Honsfeld :

- Discussion de principe : Définir les exigences d'une place de village et évaluer si l'endroit choisi pour la future place à Honsfeld répond au critères voulu.

Déroulement et méthodologie

Groupes de travail :

Au préalable chaque membre de CLDR a pu signaler 5 projets par lesquels il était intéressé et pour lesquels il aimerait s'investir plus profondément. Sur base de ces données des groupes de travail ont été formés. Ces groupes de travail se sont rencontrés en dehors des séances de CLDR et le résultat de leur réflexion furent présentés lors de la séance CLDR. Ensuite ces idées ont été discutées, enrichies et affinées.

Place de village à Honsfeld : Discussion de principe

D'après l'agent de développement, le terrain de l'ancienne gare ne remplit pas les critères pour une place de village au sens propre. Le terrain est décentralisé, il n'y a pas d'infrastructure existante, ce n'est qu'un terrain vierge. Sur base d'une présentation Powerpoint, l'agent de développement et l'auteur de programme ont analysé et défini les exigences générales d'une future place de village. Ceci a servi comme base de discussion.

Résultats

Groupes de travail :

- Un bilan regroupant les résultats des discussions en plénière des différents groupes sur les différentes idées de projets servira ainsi de base à la rédaction des fiches projets finales.

Place de village à Honsfeld :

- Les membres de la CLDR sont d'avis unanime que la gare de Honsfeld est un endroit très intéressant pour une attraction touristique mais que ce n'est pas l'endroit idéal pour une place de village au sens propre. La potentielle attraction n'est pas encore clairement définie. De plus amples réflexions sur le thème du tourisme et du RAVeL dans la commune de Büllingen sont nécessaires, afin d'élaborer une base pour la conception de cette place, qui sera de lien entre le village et le RAVeL. Sa conception sera abordée alors ensemble avec la population de Honsfeld plus tard. Il a été décidé de ne pas organiser à ce moment une réunion villageoise pour récolter des idées concernant la conception de la place du village, vu qu'il reste trop d'inconnus à l'heure actuelle.

(Le compte rendu de la CLDR 12 se trouve en annexe 41)

5.4.17. CLDR 13 : 26 novembre 2008

Le nombre total des membres de la CLDR diminue d'un membre c'est-à-dire que la CLDR compte 38 membres. Monsieur Georg Rauw a changé de domicile, il habite maintenant dans la commune de Bütgenbach. Selon le règlement, Monsieur Georg Rauw peut uniquement assister aux réunions CLDR comme invité.

16 participants, 19 excusés, 3 non excusés

3 invités: l'Échevine Moni Knaus, Monsieur Herbert Stoffels - Président du CPAS, Madame Nadia Schorkops - du service d'accompagnement à domicile

Ordre du jour

- Idée de projet de la CLDR
- Témoignages du ministère du 26.02.2008
- Présentation du film « PAS SEUL A ETRE SEUL » sur le thème des maisons d'accueil
- Analyse du besoin d'accompagnement à domicile
- Témoignages des services concernés
- Groupes de travail

Objectif

- Informations sur les maisons d'accueil
- Information sur les témoignages du ministère : La Communauté germanophone veut lancer un projet pilote innovant dans la commune de Büllingen dans le domaine des maisons d'accueil.
- Évaluation des invités (Madame Nadia Schorkops, du service d'accompagnement, et de Monsieur Herbert Stoffels, président du CPAS) si la réalisation d'une maison d'accueil est réaliste pour la commune de Büllingen.
- Posture du conseil communal Prise de position ou Position
- Trouver une démarche pour faire avancer le projet « maison d'accueil »

Déroulement et méthodologie

- A l'aide d'une présentation Power Point, l'agent de développement et l'auteur de programme ont présenté l'idée, l'objectif, le concept ainsi que les avantages d'une maison d'accueil aux membres de la CLDR ainsi qu'aux invités. La présentation du film « PAS SEUL A ETRE SEUL » (émis par la RTBF) a permis une vue intéressante sur les maisons d'accueil et l'interview de la responsable ainsi que des visiteurs a été très intéressants.
- Information sur le stade du projet :
 - La Communauté germanophone veut lancer un projet-pilote innovant dans la commune de Büllingen dans le domaine des maisons d'accueil.
 - L'agent de développement et l'auteur de programme ont contacté les services concernés (Ministerium der DG, Familiendienst, Selbstständige Krankenpflegerinnen, Koordinationsdienstes Eudomos, Stundenblume, ÖSHZ, Essen auf Rädern, Häuslicher Begleitdienst) pour évaluer le besoin d'une maison d'accueil. Les résultats furent présentés et discutés lors de la séance CLDR.
- Madame Nadia Schorkops a témoigné de son activité en tant qu'employée du service d'accompagnement, et son témoignage a permis des vues intéressantes sur le contenu de son travail. Son opinion personnelle, grâce aux nombreux contacts qu'elle a avec des personnes susceptibles de rendre visite à une maison d'accueil, était très importante pour le jugement.
- Mise au point d'une procédure de travail par les membres du CLDR, les invitées et les représentants du conseil communal.

Résultats

- Déterminer la façon de procéder ultérieurement :
- La réunion de la CLDR a révélé que l'installation d'une maison d'accueil est souhaitée soit à Mürringen ou à Manderfeld.
- Lors de la réunion, il a été décidé de clarifier définitivement les besoins et de questionner pour cela toutes les personnes de plus de 65 ans. (Pas de questionnaire par courrier, car ça n'apportera aucun résultat. Il faut questionner les personnes âgées individuellement). Pour des questions de taux de réponse, le questionnaire écrit est rejeté et il est proposé de rencontrer de manière individuelle les personnes âgées. L'organisation d'une rencontre entre tous les services publics et les bénévoles, avec les associations paroissiales et éventuellement avec les autres associations pour clarifier par qui et comment les personnes âgées seront questionnées.
- (*Le compte rendu de la CLDR 13 se trouve en annexe 41*)

5.4.18. CLDR 14 : 08 janvier 2009

18 participants, 11 excusés, 9 non excusés

Ordre du jour

- Elaboration des fiches-projets (lot 1 – partie) : speed-date
- Divers

Objectifs

- Compléter la description de 16 fiches-projets (lot 1, 1^{ère} partie) élaborées sur base de toutes les réflexions et suggestions recueillies lors des précédentes CLDR et Groupes de travail, ainsi que des idées des réunions et visites de villages.

Déroulement et méthodologie

Les membres étaient invités à un travail préalable à la réunion, à savoir l'examen de 16 fiches-projets sur 30 du lot 1, subdivisées en 3 parties : Motivation – démarche – indicateurs.

- Motivation = raison d'être du projet, lien avec la stratégie de développement
- Démarche = description du projet, façon de procéder
- Indicateurs = manière d'évaluer le projet à terme

Ensuite, la méthode du speed-date a été appliquée. L'ensemble des membres a reçu avec l'invitation le contenu des différentes fiches-projets et devait, si possible avoir pris connaissance de ce dernier. Ceci, afin d'amender, préciser (ou éliminer) les propositions déjà formulées.

Fonctionnement

Les personnes présentes lors de la réunion ont été divisées en deux groupes :

Messieurs et Mesdames A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L = groupe 1
Messieurs et Mesdames M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X = groupe 2

Chaque personne faisant partie du groupe 1 s'est vu attribuer une fiches-projets dont elle était, le temps d'une « tournante », le responsable, le secrétaire.

Monsieur A , installé devant la fiche 1 du lot 1, madame B , installée devant la fiche 2 du lot 1, etc.

Leur mission consistait à alimenter le descriptif du projet des suggestions dont leur faisait part tour à tour les membres CLDR du groupe 2. Ceux-ci, toutes les cinq minutes, se déplaçaient face aux « responsables » de fiches.

Monsieur A , installé devant la fiche 1 du lot 1 entendait monsieur M au sujet de cette fiche, il entendait ensuite monsieur N , puis madame O , etc.
--

Après que le roulement soit terminé, les rôles ont été changés. C'était ensuite le groupe 2 qui devenait « responsable » des fiches-projets et entendait les idées des membres du groupe 1.

Monsieur M , installé devant la fiche 1 du lot 1 entendait monsieur A au sujet de cette fiche, il entendait ensuite monsieur B , puis madame C , etc.
--

Chaque personne avait 4 à 5 minutes pour faire part de ses remarques pour chaque fiche en fonction de quelques questions propres à chaque projet élaborées au préalable par l'agent de développement.

Résultats

Il s'agissait d'une CLDR très animée. Les participants ont beaucoup apprécié cette méthodologie, car elle a permis de varier complètement la structure de la CLDR, elle obligeait toute personne présente de s'intéresser d'une façon très intense aux projets pendant toute la séance, elle a à la fois forcé, mais surtout permis selon eux, une meilleure appropriation des fiches, une réflexion approfondie sur chacun des projets.

(Le compte rendu de la CLDR 14 se trouve en annexe 41)

5.4.19. CLDR 15 : 13 janvier 2009

17 participants, 15 excusés, 6 non-excusés

Ordre du jour

- Elaboration des fiches-projets (lot 1 – partie)
- Divers

Objectif

L'objectif de cette réunion est de compléter les 14 fiches-projets (lot 1, 2^{ème} partie) élaborées sur base de toutes les réflexions et suggestions recueillies lors des précédents CLDR et Groupes de travail ainsi que des idées des réunions et visites de villages.

Déroulement et méthodologie

Voir CLDR précédente

Résultats

Voir le compte rendu de la CLDR 15 en annexe 41

5.4.20. CLDR 16 : 11 mars 2009

15 participants, 15 excusés, 8 non-excusés

Ordre du jour

- Elaboration des fiches-projets (lot 2 et 3)
- Divers

Objectif

L'objectif de cette réunion est de compléter les 17 fiches-projets (lot 2) et 14 fiches-projets (lot 3) élaborées sur base de toutes les réflexions et suggestions recueillies lors des précédentes CLDR et Groupes de travail ainsi que des idées des réunions et visites de villages.

Déroulement et méthodologie

Voir CLDR précédentes. La seule différence par rapport aux autres CLDR était que seulement la moitié des membres de la CLDR avait l'occasion de faire part de ses remarques pour chaque fiche. Les autres pouvaient faire part de leurs remarques à l'agent de développement à la fin de la séance.

Résultats

Voir le compte rendu de la CLDR 16 en annexe 41

5.4.21. CLDR 17 : 19 mars 2008

10 participants, 18 excusés, 10 non excusés

Ordre du jour

- « Attraction touristique forêt & bois": suite de l'élaboration de l'idée de projet, définition des lieux.
- Restructuration des fiches-projets problématiques (qui n'ont pas encore d'idée fondée et bien expliquée) : restructuration, élaboration et suppression de projets.

Objectif

- « Attraction touristique forêt & bois": suite de l'élaboration de l'idée de projet, définition des lieux.

Puisque lors de la CLDR 11, il avait été décidé de laisser mûrir ce thème et de le rediscuter lors d'une prochaine CLDR, la WFG a récolté toutes les idées concernant les thèmes « bois et eau » (les deux thèmes qui ont été identifiés comme étant caractéristiques pour la commune de Büllingen) et les a regroupés pour trouver deux localisation pour chacun des thèmes. Ces localisations potentielles ont été présentées aux deux ingénieurs des Eaux et forêts (René Dahmen et Christoph Pankert) ainsi qu'à l'Échevin Wolfgang Reuter. Les résultats de cette réunion ont été présentés aux membres de la CLDR à l'aide d'une présentation PowerPoint



Pour renforcer ces deux thèmes forts par d'autres projets qui suivent le même fil rouge, la liste initiale des 220 projets et des nouveaux projets cités au cours du temps a encore une fois été examinée pour vérifier l'admission de certains projets dans la liste de projets à réaliser.

- Restructuration des fiches-projets problématiques (qui n'ont pas encore d'idée fondée et bien expliquée) : restructuration, élaboration et suppression de projets

Certaines fiches-projets ont déjà été restructurées lors de leur élaboration et les membres de la CLDR ont été informés de ces modifications.

Des groupes de travail ont rediscutés des fiches-projets concernant les thèmes suivants :

2. Mobilité
3. Covoiturage
4. Energies alternatives
5. Économie
6. Créer des conditions nécessaires pour que les personnes âgées puissent rester le plus longtemps possible dans leur maison

Les fiches ont été restructurées ou enlevées de la liste des projets. Pour les thèmes des énergies alternatives un groupe de travail proposait de se réunir encore une fois entre deux CLDR.

Voir le compte rendu de la CLDR 17 en annexe 41

5.4.22. CLDR 18 : 28 avril 2009

15 participants, 14 excusés, 9 non excusés, 1 visiteur

Ordre du jour

- Présentation de la liste de projets
- Présentation de l'évaluation préparée par l'agent de développement et l'auteur de programme et discussion
- Présentation du groupe de travail concernant les énergies renouvelables
- Divers

Objectif

- Identifier les priorités
- Clarifier les projets concernant les énergies renouvelables

Déroulement et méthodologie

Les membres étaient invités à un travail préalable à la réunion, à savoir

- l'examen de toutes les fiches-projets retravaillées par l'auteur de projet et l'agent de développement suite aux remarques des CLDR précédentes (speed-date).
- L'examen du tableau Excel reprenant tous les projets par objectifs.
- Le choix de 5 projets intéressants qu'ils souhaitaient voir monter en terme de priorités
- Le choix de 5 projets intérressants qu'ils souhaitaient voir descendre en terme de priorités.
- Le choix de 5 projets intérressants qu'ils souhaitaient enlever de la liste des projets

Lors de la réunion, la nouvelle proposition des priorités des projets a été présentée aux membres de la CLDR (tableau Excel).

L'évaluation préparée a été élaborée comme suit:

- un point positif pour une meilleure position dans le classement
- un point négatif pour une évaluation négative du projet (séance 7 de la CLDR)
- trois points négatifs si un membre souhaitait enlever le projet complètement de la liste des projets.

Les projets pour lesquelles plusieurs membres de la CLDR souhaitaient un changement ont été discutés en plénière.

Pour les fiches-projets qui concernent les énergies renouvelables un groupe de travail s'était réuni en dehors des séances de la CLDR. Ce groupe de travail proposait des idées pour compléter la description des ces fiches-projets.

Résultats

- Des idées supplémentaires pour les fiches de projets « énergies renouvelables »
- Une liste de projets avec une priorité actualisée

A cause du faible nombre de participants le résultat a été approuvé seulement lors de la CLDR suivante.

Voir le compte rendu de la CLDR 18 en annexe 41

5.4.23. Adaptation de la Liste des membres de la CLDR

Une adaptation de la liste des membres de la CLDR a eu lieu par décision communale du 29.04.2009. En résumé, 8 membres ont été retirés de la liste pour les raisons suivantes :

- 3 membres (déjà pris en considération dans les réunions de CLDR avant).
 - o 2 membres qui ont déclaré leur démission avant la première réunion du CLDR.
 - o 1 membre qui a déclaré sa démission à cause d'un déménagement dans une autre commune.
- 5 autres membres :
 - o 4 membres qui ont déclaré leur démission pour des raisons familiales ou professionnelles.
 - o 1 membre qui n'a plus participé aux réunions de la CLDR depuis l'été 2008 (non-excusé).

Le nombre actuel des membres de la CLDR est ainsi fixé à 33 membres.

Voir l'extrait de la délibération du conseil communal en annexe 0

5.4.24. Retour à la population

Information de la population

Afin d'assurer la sensibilisation de la population pour la réunion d'information plusieurs modes d'information ont été choisis :



L'ensemble des habitants de la commune a été invité grâce à deux articles de presse dans les médias locaux (Grenz-Echo du 16.05.09 et Kurier-Journal du 20.05.2009 (*voir annexe 42*)



Un toute boîte a été diffusé pour les villages concernés (*voir en annexe 43*)



Les membres de la CLDR ont reçu une invitation personnelle par courrier.

Ordre du jour



Une réunion a été organisée le 28 mai 2009 pour présenter les premières esquisses, établies par l'auteur des fiches-projets techniques en fonction des desiderata récoltés lors des visites de terrain.

- Büllingen : maison de village combiné avec le hall de sport
- Holzheim : maison de village avec deux appartements tremplin
- Hünenningen : transformation du « Spritzenhaus »
- Büllingen : revitalisation de la place du marché
- Hünenningen : aménagement de la place de village
- Manderfeld : aménagement de la place de village

Voir les listes des participants en annexe 44

Objectifs

- Récolter les avis et remarques des habitants présents

Déroulement et méthodologie

Pour chacune des 6 fiches présentées:

1. Présentation de la fiche et de l'esquisse par l'auteur des fiches-projets techniques (un architecte paysagiste pour les places et un architecte pour les bâtiments)
2. Méthode des cartons : « Avis et suggestions »
3. Présentation des résultats



Résultats

Vu le nombre d'habitants présents (60), on peut dire que les présentations ont rencontrés beaucoup d'intérêt et le contenu des esquisses a fait l'objet de discussions animées.

Voir le compte rendu de la réunion d'information pour les projets d'infrastructures annexe 45

Présence dans les médias



Le Grenz-Echo a publié le 30.06.2009 un reportage sur la réunion d'information. (*voir annexe 46*).

De plus, une émission télé a été diffusée le 25 juin 2008. (*voir annexe 48*)

5.4.25. CLDR 19 : 3 juin 2009

22 participants, 4 excusés, 7 non excusés, 1 invités

Ordre du jour

- Approbation de la liste de projets dont les priorités ont été fixées lors de la dernière séance du CLDR du 28.04.2009
- Détermination des priorités des projets d'infrastructures.
- Proposition du projet en première convention.

Objectif

- Détermination des priorités pour des fiches divers

Déroulement et méthodologie

Priorité fiches-projets 1-3:

Lors de la dernière réunion une approbation des priorités des fiches projets 1-3 n'était pas possible vu que le quorum n'était pas atteint. Une nouvelle approbation a eu lieu en séance. La liste des priorités a été acceptée de manière unanime tel qu'elle a été fixée lors de la dernière séance.

Projets d'infrastructure:

- Avant le vote, l'agent de développement et l'auteur de programme ont expliqué quels critères sont à respecter pour le classement :
 - Le projet est complètement élaboré et peut être mis en œuvre rapidement.
 - La mise en œuvre est urgente.
 - Le projet touche à l'ensemble ou à la majorité des objectifs de développement qui ont été déterminés par la CLDR
 - Le projet bénéficie d'une bonne visibilité et mobilise d'autres citoyens à participer à l'ODR
- Courte présentation des 6 fiches-projets d'infrastructures élaborés avec l'estimation des coûts:
 - 3 maisons de village
 - 3 places de village
- Vote des priorités :
- Après une discussion en plénière les membres de la CLDR ont procédé au vote, qui se faisait sur base de 12 projets (6 projets qui ont été chiffrés et 6 qui n'ont pas encore été élaborés pour des raisons diverses.)
- Priorité 1 : (3 projets)
Chaque membre pouvait choisir 3 projets en leur donnant respectivement 3, 2 et 1 points.
Les points ne pouvaient pas être cumulés sur un projet, mais devaient être distribués sur 3 projets.
Les 3 projets ayant le plus de points ont été classés en priorité 1.
Liste de mise en œuvre des projets selon le résultat des points obtenus.
- Priorité 2 : (4 projets)
Dans le restant des projets les membres du CLDR pouvaient à nouveau choisir 3 projets en leur donnant respectivement 3, 2, et 1 points.
Les 4 projets ayant le plus de points ont été classés en priorité 2, le restant des projets a été classé en priorité 3 (5 projets).

Liste de mise en œuvre des projets selon le résultat des points obtenus.

- Vote de la première convention :

Les membres du CLDR ont décidé à l'unanimité que le projet avec la majorité des points en priorité 1 va être introduit pour la première convention.

Résultats

- Approbation les priorités des fiches projets priorité 1-3.
- Sélection de l'ordre de mise en œuvre des projets „infrastructure“.
- Détermination d'un projet d'infrastructure pour la première convention.

Voir le compte rendu de la réunion de la CLDR annexe 47

5.4.26. CLDR 20 : 25 novembre 2009

21 participants, 7 excusés, 5 non excusés, 1 invité

Ordre du jour

- Réception du PCDR de la commune de Büllingen
- Préparation de la présentation du PCDR à la CRAT ...

Objectifs

- Envoi du PCDR vers le Conseil Communal
- Election des représentants vers la CRAT

Déroulement et méthodologie

Le programme communal du développement rural sur DVD a été envoyé avant la réunion à tous les membres de la CLDR. Lors de la réunion une version papier a été mise à disposition pour être consultée librement.

Après une explication introductory (présentation PowerPoint) concernant les différentes parties du document qui composent le PCDR, le Programme communal de développement rural a été approuvé avec 20 voix pour et 1 abstention et peut être envoyé maintenant au conseil communal.

Préparation de la présentation du PCDR à la CRAT:

Le Passage à la CRAT va se faire en présence de:

- La commune
 - 1-2 personnes de la majorité
 - 1 personne de l'opposition
- 2 personnes de la WFG
- 2 membres de la CLDR

Après la présentation des différents critères concernant le choix des membres de la CLDR:

- personnes qui ont accompagné le PCDR de manière intensive
- personnes qui parlent bien en français
- personnes motivées
- personnes qui couvrent différents thèmes (questions CRAT)

Les personnes suivantes ont été proposées, qui pourraient représenter éventuellement la CLDR à la CRAT:

- Rainer Stoffels
- Sven Plattes
- Carlo Lejeune
- René Kalfa

Des planifications plus détaillées vont avoir lieu, si la date concrète est définie.

Les représentants de la majorité politique ainsi que de l'opposition (membres de la CLDR)

vont être désignés lors du prochain le conseil communal.
Une présentation Power-Point pour la présentation à la CRAT sera mis au point par la WFG et discuté avec les membres de la CLDR avant le passage à la CRAT (contenu, répartition du temps de parole,...).

Résultats

Validation PCDR par la CLDR

*Voir le compte rendu de la réunion de la CLDR 20 annexe 47
Voir l'extrait de la délibération du conseil communal en annexe 0*

Etabli par: A-M. Veithen, G. Küpper, M-C. Blank, S. Mennicken
WFG Eupen, décembre 2009



Programme Communal de Développement Rural



Commune de Büllingen
Province de Liège



Partie 3:
Les objectifs de développement



Décembre 2009



Organisme d'accompagnement :
Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG

Auteur de programme:
Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG

Table des matières

1	SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE, DES FORCES ET FAIBLESSES Y RELATIVES AINSI QUE DES DESIDERATA DE LA POPULATION	4
1.1	Les forces et les faiblesses de la commune à l'issue de l'analyse de la situation existante	4
1.1.1	La situation géographique	4
1.1.2	Situation du trafic	4
1.1.3	Infrastructure routière	5
1.1.4	Population.....	5
1.1.5	Anciennes communes	5
1.1.6	Economie / métier	6
1.1.7	Morphologie des villages / Logement	6
1.1.8	Nature et diversité pittoresque	6
1.1.9	Tourisme	7
1.1.10	Associations et infrastructures	7
1.1.11	En général	7
1.2	Analyse en termes d'atouts, faiblesses, opportunités et menaces	8
2	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT.....	18
2.1	Un slogan.....	18
2.2	... et 4 objectifs de développements	19
3	LES PROJETS CONCRETS.....	23

1 SYNTHESE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE, DES FORCES ET FAIBLESSES Y RELATIVES AINSI QUE DES DESIDERATA DE LA POPULATION

Le résumé de l'analyse de la situation existante a été présenté aux habitants grâce aux réunions d'info consultations et à la réunion de synthèse ouverte à toute la population.

Le texte ci-dessous reprend les éléments essentiels qui ont été présentés **d'avril à juin 2007**, (voir également le point 4.3. de la partie 2 du PCDR).

La commune de Büllingen compte 15.048 ha et 5.385 habitants, soit une densité de 36 hab/km² (01.01.2006). Elle se caractérise par les éléments suivants :

- 1.000 km de routes communales,
- 87,7 % du territoire communal appartenant au parc naturel Hautes Fagnes-Eifel,
- 10 réserves naturelles (150 ha),
- 10 zones Natura2000 (2.465,53 ha),
- la commune située la plus à l'est de la Belgique,
- 46km de frontière d'état avec l'Allemagne
- le village le plus haut (en altitude 690m) de la Belgique.

La commune possède 27 villages, dont 6 plus grands dans le nord de la commune. Dans le sud, on trouve de nombreux villages et hameaux répartis autour du village-centre de Manderfeld.

Le sud et le nord de la commune de Büllingen ont depuis toujours été dominés historiquement par des seigneurs différents, et ont dès lors connu des évolutions différentes. Ce n'est qu'avec la fusion des communes que ces entités ont été regroupées pour la première fois dans l'histoire. Chaque région possède donc ses particularités... aujourd'hui encore.

Même si la commune de Büllingen est de plus en plus unie depuis la fusion des communes, des différences entre les anciennes communes subsistent.

1.1 Les forces et les faiblesses de la commune à l'issue de l'analyse de la situation existante

Aux différentes réunions d'info consultations, la population a été interrogée sur les forces et faiblesses de la commune. Les thèmes suivants ont été cités fréquemment:

1.1.1 La situation géographique

La commune de Büllingen se caractérise par sa situation à l'écart, conditionnée par :

- La situation géographique: La commune se situe à l'extrême est de la Belgique.
- La zone militaire qui avoisine la commune au nord.
- La situation frontalière (46 km de frontière) a amplifié cette situation pendant beaucoup d'années.
- Au nord comme au nord-est se situent des vastes zones boisées (il s'agit d'une barrière matérielle vers le pays voisin).
- Au sud de la commune, les contacts en direction du pays voisin (Allemagne) font à nouveau partie du quotidien.

1.1.2 Situation du trafic

- La situation à l'écart exige de la population de la commune de Büllingen une haute mobilité. Des mauvaises liaisons routières amplifient cette situation.
- Distance par rapport à l'autoroute E25

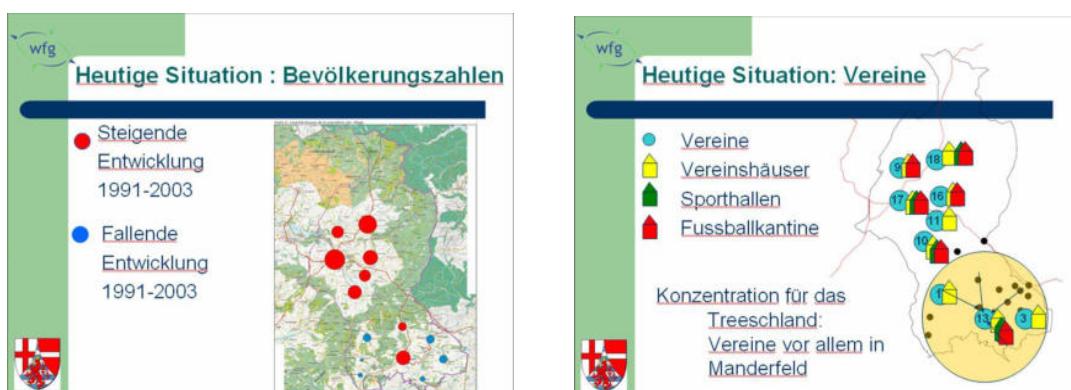
- Pas de chemin de fer
- Mauvaises liaisons TEC
- Le plan de mobilité de l'Eifel prévoit une liaison Nord-Est / Sud-Ouest par la commune de Büllingen. Cela est perçu comme chance pour la commune.
- Des routes régionales traversent la localité de Büllingen. Elle est perçue comme noeud principal. Par conséquent, la population exige une route de contournement pour cette localité.

1.1.3 Infrastructure routière

- La grande surface est une charge financière pour la commune (entretien d'un grand réseau routier et les problèmes de mobilité)
- Les localités sont divisées par les routes régionales. Il en résulte, dans ces localités, un mauvais état des routes, des problèmes pour la sécurité routière, un important trafic de camions et le souhait d'avoir des trottoirs et pistes cyclables le long des routes régionales.

1.1.4 Population

- La population de la commune de Büllingen n'a augmenté que légèrement ces 15 dernières années. Alors que le nombre d'habitants augmente dans les 6 (grandes) localités au nord de la commune, on peut constater une diminution de la population surtout dans les petites localités et hameaux au sud de la commune, ce qui a aussi eu des répercussions sur la structure scolaire et les associations. Tandis qu'au Nord chaque localité possède une école primaire et maternelle, une église, un cimetière ainsi que de nombreuses associations et leurs infrastructures, 6 écoles ont été fermées au sud de la commune dans les années 80. Depuis, les enfants de 17 hameaux et villages vont à l'école à Manderfeld.
- Ce village est perçu comme localité centrale pour la partie sud de la commune. C'est ici que tous les fils pour les villages et hameaux convergent concernant les services, les commerces, le cimetière, l'église, l'école primaire et maternelle, la poste, le sport et les associations et leurs infrastructures



1.1.5 Anciennes communes

- Même des années après la fusion des communes, on peut constater, dans la commune de Büllingen, un manque d'équilibre entre les anciennes communes (nord-sud). Le conseil communal répartit les finances souvent suivant les anciennes communes et non d'après les besoins (esprit de clocher).
- Au Nord il y a plutôt une concurrence / jalouse entre les localités et peu de cohérence.

1.1.6 Economie / métier

- Büllingen se caractérise par un faible pourcentage de chômage (4%).
- Sur le territoire de la commune on trouve peu de grande industrie, mais beaucoup d'agriculture et de sylviculture (proximité de la nature) et d'activité économiques. Cela est ressenti comme potentiel pour le tourisme. Le manque de place dans les zones d'activités économiques est momentanément encore un problème, car les nouvelles entreprises ont des difficultés de s'implanter quelque part.
- La situation décentralisée a des conséquences négatives sur les activités économiques.

1.1.7 Morphologie des villages / Logement

- La grandeur de la commune mène à une densité de population réduite et beaucoup de d'espace non bâti. La situation calme, le faible taux de criminalité, la propreté et le logement avantageux sont perçus comme qualité de vie.
- Dans les petits villages au sud de la commune, la dépopulation est ressentie comme menace et le manque d'infrastructures comme faiblesse. Le vieillissement de la population inquiète la population, puisqu'on s'attend, dans le futur, à des centres dépeuplés. Le manque d'enfants pourrait aussi compromettre la pérennité de l'école. Déjà maintenant les maisons désaffectées ou tombées en ruine déplaisent à la population.
- Au sud de la commune, le patrimoine bâti datant d'avant 1919 est ressenti comme atout (environ 20% des bâtiments datent d'avant 1919). Des beaux villages construits dans le style de la région, caractérisent cette région. Au nord, la plus grande partie du patrimoine bâti a été détruite pendant la deuxième guerre mondiale. Ces localités critiquent surtout le nombre réduit de terrains à bâtir à prix abordables (souvent bloqués par les propriétaires).
- En Allemagne, le long la frontière, de nombreuses éoliennes ont été construites à proximité des villages belges. Cela est ressenti comme diminution de qualité de vie.
- Comme la localité de Büllingen est ressentie comme centre de la commune, de nombreux habitants ont critiqué, dans les réunions d'info-consultations dans les différentes localités, l'attractivité de ce village: le manque d'un centre dans cette localité, de terrasses et de lieux de rencontre.

1.1.8 Nature et diversité pittoresque

- La commune de Büllingen, avec sa grande surface et sa faible densité de population, présente beaucoup de ressources naturelles (réserves naturelles, vallées, prairies, narcisses, haies en nombre, forêt, eau et air propres, une variété de plantes et animaux, lac de Bütgenbach,...) sont ressentis comme un grand atout par beaucoup d'habitants de la commune. Les gens se rendent compte que cette diversité dans la nature présente un grand potentiel pour le tourisme et le domaine des énergies renouvelables. Les deux thèmes forêt/bois et eau jouent un rôle important pour la commune.
- Les restrictions des activités agricoles dues aux réserves naturelles et zones Natura2000 sont ressenties comme menace pour la commune (protection de la nature sans connaissance des lieux, suppression des camps des jeunes dans les vallées,...).
- Un manque de communication entre la population et les administrations dans ces domaines sensibles est mis en évidence:
 - Administration des eaux et forêts / Population
 - Les objectifs de Natura2000 ne sont pas assez connus,...
- Contrairement à ce fait, on peut critiquer le manque de sensibilisation de la population pour des questions relatives à l'environnement et la nature. La qualité de l'eau laisse à désirer à cause du manque d'épuration. La population n'est pas

consciente de la pollution de l'environnement, causée par l'incinération de plastique, les décharges sauvages et l'accumulation de décombres. Les haies typiques dans la région ont été enlevées à cause des efforts à fournir pour l'entretien.

1.1.9 Tourisme

- Bien que la population ait conscience pour le grand potentiel que représente la nature pour le tourisme, peu d'initiatives ont été élaborées à ce sujet. Les nombreuses ressources naturelles peuvent être développées touristiquement (tourisme doux). Le manque d'offres touristiques est cité comme une des causes pour le manque d'attractivité de la commune.

1.1.10 Associations et infrastructures

- Dans toutes les réunions d'info consultation de la commune de Büllingen, le grand nombre d'associations (et leurs infrastructures) a été ressenti comme grand atout.
- Pour la localité de Büllingen, le manque d'une salle de fête et culture ainsi que de locaux pour associations a été critiqué.

1.1.11 En général

- La grande mobilité et la flexibilité de la population, le dynamisme et la cohérence dans les villages ainsi que le grand engagement actif de nombreux habitants ont été cités comme grand atout.
- La qualité de vie est ressentie comme grand atout, de nombreux gens sympathiques font que les relations interhumaines ont été décrites comme familiaires (< chacun connaît chacun >)

Voir aussi les présentations PowerPoint de la situation existante dans l'annexe 6 et 12 de la partie 2

1.2 Analyse en termes d'atouts, faiblesses, opportunités et menaces

Le tableau ci-dessous est le résultat du travail des membres de la CLDR. En effet, suite à la première séance de la CLDR, chaque membre reçoit un tableau atouts/faiblesses/opportunités/menaces qu'il devait examiner/amender/compléter (voir annexe 23 de la partie 2 du PCDR). Suite à de nombreuses remarques de membres de la CLDR, le tableau AFOM a été modifié et rediscuté en petits groupes lors de la deuxième et troisième CLDR (voir point 5.4.3. et 5.4.4. de la partie 2 du PCDR). Le résultat final, approuvé par la CLDR, se trouve ci-dessous.

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
SITUATION REGIONALE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Commune carrefour traversée par plusieurs routes régionales ○ Ouverte vers tous les côtés, de nombreux contacts (transfrontaliers), au niveau de la population et de la vie politique locale ○ Le risque d'inondation est faible en raison de l'altitude 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Se situe très à l'écart (requiert un degré élevé de mobilité) ○ Pas d'accessibilité internationale directe (autoroute E42 à 20 km et l'A1 à 50 km) ○ Le manque de liaison est-ouest entre les autoroutes E42 et A1 (le trafic traverse les villages) ○ Une population germanophone dans une région francophone (beaucoup de documents administratifs n'existent qu'en français) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ La possibilité de projets transfrontaliers ○ La localité de Büllingen en tant que centre principal ○ Le plan de mobilité de l'Eifel prévoit une liaison Nord-Est / Sud-Ouest par la commune de Büllingen ○ Le projet d'une route de contournement en dehors de Büllingen (pour les poids lourds) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ La commune reste concentrée sur elle-même et "rate le train du développement en cours" (la mobilité, l'économie,...), à cause de sa situation à l'écart
STRUCTURE COMMUNALE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Commune à caractère rural ○ Grande superficie (forêts étendues) ○ Faible densité de la population (beaucoup de place) ○ Situation calme, loin des grandes artères principales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'entretien d'un grand réseau routier, de l'infrastructure. La commune doit prévoir dans les budgets chaque année de nombreux coûts supplémentaires (par rapport à d'autres communes) ○ Il existe une différence liée à l'histoire entre le nord et le sud de la commune ○ Dans le nord de la commune les 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des possibilités de développement de la commune grâce au grand nombre de villages et de hameaux (particularité de la commune) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des difficultés en cas d'urgence (les pompiers, les services de secours) en raison de la grande superficie

		<p>forêts et les zones militaires sont considérées comme étant des « barrières » naturelles.</p> <p>Peu de contacts avec les villages voisins</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Des nuisances sonores causées par le domaine militaire au Nord de la commune 		
IDENTITE COMMUNALE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chaque village est marqué par sa propre identité (l'individualisme) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ La concentration des projets se fait dans les grands villages (le sentiment d'exclusion des plus petits villages ou hameaux) ○ Le manque de cohésion entre les différentes localités et les différentes anciennes communes (« l'esprit de clocher») 	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'opération de développement rural peut permettre à l'ensemble de la population de s'impliquer dans la commune et de s'identifier à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ○ « L'esprit de clocher » continue d'influencer la vie communale
OCCUPATION DU SOL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Potentiel de terrains à bâtir (zone à bâtir et ZACC) ○ Plusieurs zones de loisirs non occupées et réparties sur tout le territoire communal ○ Krewinkel et Afst sont particulièrement mis en évidence (RGBSR) ○ De nombreux lotissements répartis de façon homogène sur le territoire communal, certains lots sont encore libres 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le manque d'acceptation des citoyens pour les petites zones d'habitations concentrés ○ Développement linéaire des villages permis par le plan de secteur surtout au sud de la commune ○ Le manque d'intégration des nouvelles constructions au bâti existant ○ Le manque de place dans les zones d'activités économiques ○ Les petits territoires d'activités qui sont repris dans le plan de secteur, mais dont la destination a changé ○ Plus aucune des carrières n'est encore en service. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les zones de loisirs sont aménageables pour de nouveaux projets de développement ○ En théorie, il y a beaucoup de parcelles libres dans les zones d'habitation au plan de secteur ○ Krewinkel et Afst: (RGBSR) préservation des bâtiments de valeur à long terme; et par conséquent possibilités de subventions de la RW 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Urbanisation rapide sans réflexion d'ensemble quant à la gestion du potentiel (ZACC= 95 ha = 7% de la superficie urbanisable) et au caractéristiques rurales de la commune ○ Par manque de place dans les zones d'activités économiques, de nouvelles exploitations ne peuvent pas s'implanter et les

				<ul style="list-style-type: none"> exploitations existantes ne peuvent pas s'élargir o La hausse des prix des terrains à bâtir et des constructions existantes
MORPHOLOGIE DE VILLAGE	<ul style="list-style-type: none"> o Un grand nombre de vieux bâtiments construits avant 1919, surtout dans le sud de la commune (environ 20%) o Il y a de nombreux arbres (anciens) dans les villages 	<ul style="list-style-type: none"> o Des routes régionales traversent certaines agglomérations o L'absence ou dévalorisation des lieux de rencontre (le centre, les terrasses, les places de marché,...) o Le manque d'infrastructures dans les petits villages (des associations locales, une école,...) o Des maisons tombées en ruine et la désertification du village 	<ul style="list-style-type: none"> o Il existe de très intéressantes constructions anciennes qui ne sont occupées que partiellement au centre des villages 	<ul style="list-style-type: none"> o En l'absence de route de contournement, Büllingen pourrait rester un "lieu de passage" o La route de contournement pourrait signifier l'extinction de la localité de Büllingen o Les centres des villages pourraient se vider, les maisons se dégrader
CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES	<ul style="list-style-type: none"> o légère croissance de la population au cours de la dernière décennie dans les villages au nord, ... o Faible taux de criminalité vu la zone retirée et grâce à la transparence, ainsi que l'attention des résidents et des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> o ... mais dépopulation dans la majorité des petits hameaux au sud o Croissance de la population moins importante que dans les autres communes du canton de Saint Vith o Le centre du village est déserté o L'émigration est plus importante que l'immigration (les dernières 15 années) o Beaucoup de résidences secondaires, surtout dans les villages au sud de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> o Dynamisme de la population 	<ul style="list-style-type: none"> o Evolution vers une commune « dortoir » o Plus d'émigrés, et la disparition des villages
SERVICES ET	<ul style="list-style-type: none"> o Le CPAS offre de nombreux 	<ul style="list-style-type: none"> o Le manque d'une maison de 		<ul style="list-style-type: none"> o Aucune incitation

INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> services (repas à domicile,...) o Les services de secours sont situés dans la commune o Présence de sept écoles, de deux accueils extrascolaires o Existence d'une école secondaire o Bonne infrastructure scolaire o Il existe 1 cinéma bien équipé o Bon aménagement des routes communales o Les sentiers de randonnées o Les principaux services et commerces sont au moins dans une des localités au nord ou au sud (bien répartis) o Bon service de déneigement o Deux parcs à conteneurs sont à la disposition de la population 	<ul style="list-style-type: none"> retraite o Aucun logement pour personnes âgées dans la commune o Le manque de gardiennes d'enfants dans certains villages de la commune o L'absence de commerce de détail dans les plus petits villages ("seulement" des commerçants itinérants) o Les commerces de détail disparaissent (pas assez rentable) et s'établissent dans les plus grands villages o Le manque d'infrastructures, notamment des équipements de sport (pour le sport scolaire) dans les localités de Hünningen et Wirtzfeld 		<p>pour les jeunes familles d'emménager dans les villages sans école</p>
LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> o Aucune domiciliation dans les campings o Prix moyen des habitations très bas o 64% des logements sont bien équipés (grand confort) o Existence de primes au logement et à la réhabilitation o D'anciennes maisons au nord vont changer de destination (appartements) o Beaucoup de parcelles à bâtir disponibles o Les impôts sur les résidences secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> o Absence de logements sociaux et de parcelles à bâtir sociales o Nombre élevé de secondes résidences o Peu de rénovation d'habititations existantes o Les lotissements se situent en périphérie des villages : mitage o Les terrains à bâtir abordables ne sont pas mis à la vente o La dévalorisation des biens immobiliers et la perte de la qualité de vie par la création d'éoliennes à proximité des villages et des zones Natura 	<ul style="list-style-type: none"> o 69% des terrains à bâtir sont encore à disposition o 154 parcelles des 64 lotissements ne sont pas encore bâties (63%) o Le grand nombre de maisons vides dans les centres ruraux o Des subventions de la RW, de la DG et de la commune pour les rénovations de bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> o La difficulté des jeunes personnes/familles de payer un "certain" prix pour un terrain à bâtir ou un logement

	<ul style="list-style-type: none"> ○ La volonté de la jeunesse de rester vivre dans leur village à l'avenir ○ L'aide mutuelle lors de projets de construction 	2000, du côté allemand, mais à proximité de la frontière		
VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un nombre important de clubs et d'associations, dont certains possèdent une très longue tradition ○ Il fait bon vivre dans la commune, il y a une bonne convivialité, la solidarité se manifeste de façon informelle (dynamique dans les villages et les hameaux) ○ Mobilité et flexibilité de la population ○ Dynamisme de la population ○ Bonne convivialité ○ Entre aide du voisinage ○ Engagement actif ○ Tout le monde se connaît (plus ou moins) ○ Des personnes sympathiques ○ Bonne qualité de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Difficulté pour certaines associations de trouver des jeunes pour prendre la relève ○ Trop d'associations : le dynamisme se perd ○ Regroupement des villages au sud de la commune dans les association à Manderfeld (idem infrastructure), mobilité impérative ○ Manque de cohésion et de coopération entre les différentes associations pour renforcer l'esprit communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les associations existantes sont de bonnes bases et des acteurs pour le développement de la commune ○ La vie communale reste active 	
ENFANCE ET JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des activités pour la jeunesse : la KLJ, les scouts, le foot, le carnaval, les sports,... ○ Intégration dans les associations, contacts entre les différentes générations ○ Existence de locaux de rencontre pour les adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un manque de plaines de jeux (attractives) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le bénévolat des adolescents dans les associations 	
ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2 zones d'activité économique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Situation décentralisée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les initiatives 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pas d'autorisation

	<ul style="list-style-type: none"> ○ à proximité de la zone d'activité de Bütgenbach ○ Plus de 750 indépendants dans la commune ○ Un nombre important d'entreprises (138) et d'emplois (1057) dont 60% de manuels ○ Nombre élevé d'agriculteurs (33,7% des indépendants) ○ Le taux de chômage très bas (-5%) ○ Agrandissement des grandes entreprises avec beaucoup de salariés, peu de grandes industries ○ Bon fonctionnement des entreprises familiales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plus de surfaces libres dans les zones d'activités économiques existantes ○ Difficulté des nouvelles entreprises de s'établir dans la commune ○ Existence de zones d'activité économique ayant changé d'affectation sur le plan de secteur ○ Nombre croissant de navetteurs vers le grand Duché de Luxembourg 	<ul style="list-style-type: none"> ○ communes avec Bütgenbach à la création de nouvelles zones industrielles ○ L'avantage des bilingues sur le marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> ○ pour de nouvelles zones industrielles ○ Réimplantation des entreprises ailleurs par manque de place dans les zones industrielles ou pour des raisons fiscales ○ De nouvelles entreprises de différents secteurs (artisanat) ne s'installent pas dans la commune en raison du manque de main-d'œuvre ○ La succession n'est pas assurée dans toutes les exploitations familiales
AGRICULTURE ET SYLVICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'agriculteurs élevé (33,7% des indépendants) ○ 53% des forêts sont propriété de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diminution du nombre de jeunes agriculteurs depuis 1980 ○ Diminution croissante des agriculteurs et de la surface agricole ○ L'altitude est mauvaise pour l'agriculture ○ Proportion faible de terres arables ○ Pas de diversification ○ Monoculture d'épicéas ○ Au sud, on trouve des sols en forte pente (sols médiocres et inaptes à l'agriculture) ○ Peu de mise en valeur / de 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le potentiel de la filière bois ○ Les "champs-test" d'Agra-Ost à Wirtzfeld ○ La commercialisation des produits régionaux ○ Eventuellement, la terre en friche peut être destinée à un autre usage ○ Des possibilités de continuer l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ○ La dépendance au prix du lait, étant donné le peu de diversification.

		commercialisation des produits locaux	extensive	
TOURISME	<ul style="list-style-type: none"> ○ La proximité du lac de Bütgenbach, du centre de Worriken et du Parc national de l'Eifel ○ Les parcours à vélo «véloroute» existants dans la commune ○ Le parcours «Ourtalroute» traverse le sud de la commune ○ Le nombre de possibilités d'hébergement est suffisant. ○ 87,7% de la commune font partie du Parc Naturel des Hautes Fagnes ○ Installation de panneaux touristiques de la «route de la culture» à Hünninghen ○ Les terrains de camping existants ○ L'Altitude ○ Le bon air ○ Les cours d'eau ○ Les zones forestières 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le tourisme ne joue pas un grand rôle pour la commune. ○ Le manque de coordination et de promotion du tourisme ○ Le nombre de nuitée est faible et diminue encore ○ Peu d'infrastructures dans le secteur des cafés-restaurants ○ l'absence d'attractivité (de terrasses), de spécificité, l'absence d'image de la commune ○ Peu d'offres touristiques ○ L'absence d'auberges de jeunesse ○ Le manque de publicité pour les promenades dans la nature 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dans la commune, le lac de Bütgenbach n'est pas utilisé comme lieu de loisirs ○ L'énorme capacité de développement (nature, tourisme) ○ De nombreuses ressources naturelles (nature = potentiel pour l'avenir de l'écotourisme) ○ D'anciennes lignes de chemin de fer existantes (RAVeL) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ La commune voisine a une forte identité touristique
TRANSPORT ET SECURITE ROUTIERE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Circulation dense/intense des TEC sur les routes de Büllingen à Eupen et de Büllingen à Saint-Vith ○ Le nord de la commune (Büllingen, Krinkelt-Rocherath, Wirtzfeld) bénéficie de nombreuses lignes de bus ○ Les récents réaménagements 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plusieurs villages et hameaux ne sont pas desservis par les TEC, et d'autres n'ont que peu de liaisons en dehors des heures scolaires ○ discontinuité des transports publics entre l'Allemagne et la Belgique ○ Les villages de Büllingen, Mürringen et Rocherath- 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une route de contournement Büllingen et Rocherath-Krinkelt ○ Le plan de mobilité transfrontalier prévoit une ligne supplémentaire importante, qui traverse la localité de 	<ul style="list-style-type: none"> ○ La route de contournement mal conçue pourrait vider le centre de Büllingen ○ Une augmentation du risque d'accident à cause du trafic et du mauvais état des routes régionales

	<ul style="list-style-type: none"> du centre du village de Manderfeld o Les transports scolaires pour l'école primaire (Manderfeld) o Peu d'accidents de la circulation 	<ul style="list-style-type: none"> Krinkelt,... sont traversés par de nombreux camions o L'état des routes (provinciales et régionales) qui sont fréquentées par des camions o Ni les trottoirs ni les pistes cyclables ne sont reliés entre eux ce qui représente un danger pour les usagers faibles (surtout sur les chemins de l'école) o Le manque de concepts alternatifs de mobilité, en particulier pour les personnes âgées o Trop peu de mesures efficaces pour réduire le trafic routier 	<p>Büllingen</p> <ul style="list-style-type: none"> o La mobilité proche de la nature par le RAVEL o Possibilité de raccord au réseau RAVEL 	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> o Le patrimoine de bâti (<1919), beaucoup de beaux villages o 87,7% du territoire communal est situé dans le parc naturel des Hautes Fagnes Eifel. o La proximité des offres de loisirs (le vélo, la randonnée pédestre) o La nature et la diversité des paysages o 150 ha de zones naturelles protégées o 110 ha de zones d'intérêt biologique o Grandes surfaces boisées o Les sites Natura 2000 (2.465 ha) o le paysage pittoresque avec 	<ul style="list-style-type: none"> o La faible valorisation du patrimoine ancien par une grande partie de la population o Méconnaissances des objectifs de Natura 2000 par le grand public o Natura 2000 : des consignes sans connaître les lieux 	<ul style="list-style-type: none"> o Mieux utiliser le potentiel 	<ul style="list-style-type: none"> o Les dialectes locaux se perdent

	<ul style="list-style-type: none"> de très belles vues o le lac de Bütgenbach o l'air pur o Le grand nombre d'agriculteurs, qui appliquent les mesures agri-environnementales (48%) o Il existe des chroniques pour un grand nombre de villages o Entretien des dialectes locaux 			
EAUX ET EGOUTTAGE	<ul style="list-style-type: none"> o Qualité des nombreuses eaux de surface et souterraines o Indépendance pour la production de l'eau potable o Bonne qualité de l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> o Pollution de certains ruisseaux (manque de stations d'épuration) o Situation incertaine de l'épuration (collective ou individuelle) des ménages pour de nouvelles constructions 	<ul style="list-style-type: none"> o Les directives du PASH 	<ul style="list-style-type: none"> o C'est un long processus jusqu'à ce que l'ensemble du territoire soit raccordé à une station d'épuration, d'ici là, la pollution continue o perte de l'indépendance pour l'approvisionnement en eau potable avec la Région Wallonne (la qualité, le coût)
ENVIRONNEMENT ET POLLUTION	<ul style="list-style-type: none"> o La propreté o Prime à l'installation de panneaux solaires et de citernes d'eau o L'existence d'un Contrat rivière Amblève o Fauchage tardif o Richesse naturelle (beaucoup de zones naturelles protégées et des zones biologiquement intéressantes) o Paysage pittoresque intact au 	<ul style="list-style-type: none"> o La population éprouve les zones de protection de la nature, Natura 2000 et les zones biologiques comme restrictives o Les actions peu visibles dans le cadre du contrat de la rivière Amblève o La qualité de l'eau (des ruisseaux desséchés, l'épuration des eaux) o Le manque de respect de l'environnement, la pollution 	<ul style="list-style-type: none"> o Contrat rivière Our 	<ul style="list-style-type: none"> o Peu de protection active de l'environnement o Propagation de plantes exotiques

	nord de la commune	(brûler des déchets en plastique, des décharges sauvages de gravats,...) o Contraintes ressenties par la population à cause des réserves naturelles, Natura2000, des sites biologiques		
ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> o Ressources naturelles/énergies alternatives (les forêts, le bois, l'eau) o Primes de la commune pour l'installation de panneaux solaires o Des éoliennes à Bolder-Biert 	<ul style="list-style-type: none"> o Pas d'incitations financières à l'économie d'énergie par la commune (à l'exception des panneaux solaires) o Pas de subsides pour le forage sans prélèvement d'eau pour la production d'énergie géothermique 	<ul style="list-style-type: none"> o La volonté des habitants de mettre en œuvre des projets « alternatifs » o Matière première disponible en quantité sur la commune (le vent, le soleil, le bois, l'eau) 	
INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> o La parution mensuelle du bulletin communal o Création du site web de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> o Manque d'informations à propos de la route de contournement o Trop peu d'informations historiques (identification d'anciens chemins, de fermes, de maisons, de routes et de remparts romains, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> o La création de la CLDR o Des associations d'historiens dans les localités 	

2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

A l'issue de la partie 1, la question de savoir comment on élabore les objectifs de développement du PCDR se pose. Malheureusement, aucune méthodologie « rationnelle », qui permettrait de dégager rapidement les grandes priorités, n'existe. De plus, même si la distinction entre l'étape du diagnostic et celle de la détermination des objectifs de développement est quelque peu artificielle, il s'agit bien du moment où l'on devient prospectif, où est proposé un horizon à atteindre et les moyens pour y parvenir.

Dans le cadre de la réalisation d'un PCDR, essentiellement basé sur un processus participatif, la définition précoce des objectifs de développement est une condition nécessaire non seulement à la bonne cohérence interne du document à produire mais également par respect aux personnes actives au sein de la CLDR ou des groupes de travail. Elle permet, en effet, de bien structurer la tâche des différents groupes de travail, puisque les projets à développer devront répondre aux objectifs de développement ainsi définis.

La démarche proposée par la WFG à la CLDR et à la population tout au long du processus de participation est décrit dans la partie 2 du PCDR. Le trait caractéristique de la méthode et de se baser sur la recherche des **éléments qui définissent l'identité du territoire communal**, c'est-à-dire les traits caractéristiques de la commune. Ceux-ci ont été identifiés grâce :

- au diagnostic (le diagnostic a été complété par l'apport des membres de la CLDR en ce qui concerne le bilan réalisé en termes de forces, faiblesses, menaces et opportunités),
- aux souhaits de la population (récoltés lors de la phase de consultation participative),
- à l'intégration dans la réflexion des contraintes et opportunités de tous types (incluant le caractère réaliste des souhaits exprimés ou encore l'existence d'initiatives supra communales).

C'est donc grâce à l'analyse de l'ensemble de ces informations concernant l'espace communal et les hommes et les femmes qui le constituent que les objectifs opérationnels et les projets concrets proposés, ont été déterminés.

Dès le départ du travail de la CLDR et des groupes de travail, les objectifs de développement avaient donc été clairement définis (voir également la partie 2 du PCDR pour le déroulement chronologique). La description du contenu de ceux-ci est présentée ci-dessous.

2.1 Un slogan...

Une première Proposition de slogan de la WFG pour l'opération de développement rural de la commune de Büllingen a été débattu et retravaillé dans 4 sous-groupes. Les membres de la CLDR se sont mis d'accord pour le slogan suivant:

**Büllingen – eine lebendige Gemeinde
27 Dörfer gehen gemeinsam neue Wege**

**Büllingen – une commune vivante
27 localités prennent ensemble de nouveaux chemins**

2.2 ... et 4 objectifs de développements

Sur base des traits spécifiques de la commune, du bilan des forces et faiblesses réalisé au niveau de la commune et des villages ainsi que des souhaits de la population, la CLDR a dégagé **4 objectifs majeurs** spécifiques à la commune qui devraient déterminer son développement pour les 10 prochaines années :

La méthode utilisée pour aboutir à la formulation de ces objectifs est décrite dans la partie 2 (points 5.4.5, 5.4.6 et 5.4.7) du PCDR.

Comme le montre le tableau des projets qui visualise l'ensemble des **objectifs**, des **mesures** et des **projets**, de nombreux projets soutiennent différents objectifs. Ce qui rend également compte du souci de transversalité, qui a été une des lignes de force de l'élaboration de ce PCDR. En effet, un objectif se décline souvent en plusieurs mesures, de natures très diverses, qui elles-mêmes peuvent répondre à plusieurs objectifs (ces liens multiples ne sont pas visualisés dans le schéma pour des questions de lisibilité).

Ci-dessus on trouve les objectifs traduits en français (accompagné des objectifs originaux en allemand) qui sont accompagnés de quelques lignes qui décrivent brièvement le pourquoi de ces objectifs et les exemples liés à l'objectif défini. Ces exemples sont autant d'apports des habitants de la commune et sont issus des différentes consultations organisées et des réflexions des membres de la CLDR.

Comme forces et faiblesses ont été citées :

- La pensée de clocher
- Manque d'initiatives des associations,... entre les différents villages
- Discontinuité des réseaux Allemagne/Belgique (promenades, bus, initiatives,...)
- Le sentiment d'exclusion des petits villages et hameaux
- Les zones forestières et militaires, qui sont perçues comme une barrière
- Peu de contacts au-delà de la frontière Allemagne/Belgique (en particulier dans le nord de la commune)
- Situation éloignée et à l'écart de tout

L'objectif suivant a été développé :

Zusammenleben, Austausch und Kooperation auf allen Ebenen fördern

Favoriser le « vivre ensemble », l'échange et la coopération à tous les niveaux

A tous les niveaux, c'est-à-dire :

- Dans les localités
- Entre les localités / entre les anciennes communes
- Au-delà des frontières (commune, état)
- Entre la population et les administrations

Et ce dans les différents domaines comme:

- La vie associative
- Le tourisme
- Les initiatives pour la protection de l'environnement
- L'aménagement du territoire
- La mobilité et la sécurité routière
- ...

Effets multiplicateurs :

- Amélioration du rôle proactif de la commune dans les projets supra communaux ou transfrontaliers
 - Approcher les villages les uns aux autres
 - Créer un sentiment d'unité pour toute la commune
 - Amélioration de la convivialité au sein de la commune
-

Comme forces et faiblesses ont été citées:

- Manque de place dans les zones industrielles
- Situation décentralisée (également pour l'économie)
- La possibilité de projets transfrontaliers
- Beaucoup d'agriculteurs, mais le nombre est en diminution
- Manque de promotion / de commercialisation des produits locaux
- Le potentiel du secteur bois
- Utiliser les énergies renouvelables
- Beaucoup de ressources naturelles (la nature= le potentiel d'avenir pour le tourisme)
- Peu d'infrastructure dans le domaine de la restauration, des cafés
- Un manque de commerces de détail dans les petits villages ou disparition des commerces de détail dans les plus grandes localités

L'objectif suivant a été développé :

Die lokale Wirtschaft auf Basis innovativer Ideen unterstützen

Soutenir l'économie locale sur base d'idées innovantes

Idées innovantes, c'est-à-dire :

- Se concentrer sur les forces locales et soutenir les cycles courts
- Soutenir l'installation de petites et moyennes entreprises et animer l'industrie
- Conserver et mieux exploiter le potentiel touristique et les infrastructures
- Créer des nouvelles attractions touristiques innovantes

Et ce dans les différents domaines comme:

- Les énergies renouvelables
- Des surfaces industrielles supplémentaires
- Le tourisme doux
- L'agriculture
- Le secteur de la construction
- Les commerces de détail
- ...

Effets multiplicateurs :

- Garder en activité les entreprises actuellement présentes
- L'amélioration de l'image et la connaissance des productions locales auprès des personnes extérieures à la commune
- Le soutien d'une diversification de l'agriculture, aujourd'hui essentiellement basée sur le lait
- Amélioration de l'attractivité de la commune
- Soutien au dynamisme du secteur touristique.
- Attirer de nouvelles entreprises dans le secteur du bois

Comme forces et faiblesses ont été citées:

- Les richesses naturelles (les réserves naturelles et les sites intéressants biologiquement) ainsi que beaucoup de forêts
- Le bocage intact
- Manque de prise de conscience concernant l'environnement
- Le développement des villages le long des routes / mitage
- Un grand nombre d'anciennes bâtisses <1919
- Peu d'estime de la population pour les anciennes bâtisses
- Désertification des villages / délabrement des maisons
- Un grand nombre de secondes résidences / le danger de villages dortoirs
- Le manque d'intégration des nouvelles constructions au bâti existant

L'objectif suivant a été développé :

Durch ein gestärktes Bewusstsein für „Raum-Ordnung“, Umwelt, Natur und Kultur, Zukunft schaffen

Concevoir l'avenir par une prise de conscience renforcée pour l'aménagement du territoire, l'environnement, la nature et la culture

Créer l'avenir, c'est-à-dire :

- Sensibiliser et informer la population
- Effectuer des actions dans le domaine environnemental
- Conserver le patrimoine naturel
- Développer le patrimoine naturel
- Mettre en valeur le patrimoine culturel
- Animer le patrimoine culturel
- Maintenir et mettre en valeur les noyaux des villages
- Promouvoir les énergies alternatives

Et ce dans les différents domaines comme:

- La nature
- L'épuration des eaux
- La rénovation ou la réorientation des anciennes constructions
- L'aménagement du territoire
- Natura 2000 et les réserves naturelles
- Le tourisme
- ...

Effets multiplicateurs :

- Sensibilisation à la problématique environnementale, urbanistique, naturelle et culturelle
- Maintien et mise en valeur des caractéristiques du paysage et donc de l'attractivité touristique
- Amélioration à terme de la qualité des eaux de surface
- Amélioration de la connaissance du patrimoine, de son histoire et son entretien
- Meilleure mise en valeur du patrimoine (méconnu) de la commune
- Meilleure intégration paysagère des bâtiments existants et nouveaux
- Diminution de l'impact humain sur l'environnement.

Comme forces et faiblesses ont été citées:

- La croissance de la population est moindre que dans d'autres communes du canton de St.Vith
- Les villages dans le sud sont désertés
- Les plus petits villages n'ont que peu de perspectives
- Un manque de crèches / d'encadrement pour les petits enfants
- Manque de logement pour les personnes âgées
- Les terrains à bâtir abordables ne sont pas mis en vente
- Pas d'incitations des jeunes familles à s'installer dans les petits villages sans école
- Les besoins de base ne sont pas garantis partout (l'école, les associations, l'habitat, les réseaux...)

L'objectif suivant a été développé :

Die Zukunft aller Ortschaften nachhaltig sichern

Assurer durablement l'avenir de toutes les localités

Assurer durablement, c'est-à-dire :

- Améliorer la mobilité pour tous les villages
- Créer des offres supplémentaires pour les personnes âgées
- Renforcer l'identification des habitants avec leur lieu de vie
- Améliorer les services de proximité
- Créer une atmosphère propice aux familles
- Créer des lieux de rencontre dans les villages
- Soutenir des jeunes candidats bâtisseur
- Créer des localités sûres en terme de sécurité routière

Et ce dans les différents domaines comme:

- Les possibilités de faire des courses / les commerces
- La mobilité et la sécurité routière
- Des crèches / accueils pour les petits enfants et l'assistance à domicile
- Identification avec le village et la commune
- Les lieux de rencontre
- Les terrains à bâtir
- La vie associative

Effets multiplicateurs :

- Augmentation de la croissance de population dans les petits villages
- Augmentation de la perspective des petits villages
- Optimisation de l'utilisation des zones à bâtir équipées
- Regain d'intérêt pour les centres anciens des villages
- Augmentation de la convivialité au sein des villages
- Augmentation de la mobilité des personnes fragilisées

3 LES PROJETS CONCRETS

En fonction des particularités de la commune et des résultats de la participation (méthode du photo langage), ces objectifs ont été déclinés en diverses mesures propres aux projets de la commune puis en projets (qui sont localisés à un endroit précis) et actions qui peuvent être, au sein d'un même objectif, de nature très variable, ce qui traduit bien la volonté exprimée dès le départ de laisser une large place à la réflexion transversale, dépassant l'optique thématique, jugée trop réductrice.

La description détaillée de chaque projet pourra être relue dans la partie 4 de ce PCDR. Pour chaque projet les membres de la CLDR ont défini un ou plusieurs indicateurs de mesure.

TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES PROJETS ET ACTIONS DES LOTS 1,2 ET 3 DU PCDR DE BÜLLINGEN		OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4	LOT / PRIORITE
NUMÉRAUX PROJETS	DESCRIPTIONS DES PROJETS					LOT 0 LOT 1 LOT 2 LOT 3
PROJETS: DEVELOPPEMENT RURAL BÜLLINGEN						
OBJ. 1	Soutenir l'économie locale sur base d'idées innovantes					
1.1.	<i>Se concentrer sur les forces locales et soutenir les cycles courts</i>					
1.1.1.	Exploitation des forêts pour la production d'énergie dans le cadre de projets d'efficience énergétique dans les bâtiments publics,...	■	■			■
1.1.2.	Diversification agricole	■				■
1.2.	<i>Soutenir l'installation de petites et moyennes entreprises et animer l'industrie</i>					
1.2.1.	Analyse de marché pour les villages de la commune de Büllingen	■	■			■
1.2.2.	Collaboration entre les écoles et les entreprises	■	■			■
1.2.3.	Accélérer les décisions pour l'axe de circulation St. Vith-Büllingen-Wahlerscheid ou Dalhem (B 51)	■				■
1.3.	<i>Conservier et mieux utiliser le potentiel touristique et les infrastructures</i>					
1.3.1.	Elaboration d'un concept global de cheminements équestres, cyclistes et piétonniers	■				
1.3.2.	Elaboration d'un concept pour l'exploitation optimale du tracé RAVeL		■			
1.3.4.	Revalorisation et agrandissement „Hasselpath“ (endroit historique de la 2ième guerre mondiale près de Rocherath-Krinkelt)		■			
1.3.5.	Wirtzfeld: Meilleure signalisation et amélioration du chemin de promenade (du lac vers le village)	■	■	■	■	■
1.4.	<i>Créer des nouvelles attractions touristiques innovantes</i>					
1.4.1.	Wirtzfeld: Aménagement d'un labyrinthe de haies	■	■	■		■
1.4.2.	Aménagement, réactivation et gestion d'un abri-barbecue		■			■
1.4.3.	Aménagement de plusieurs points de vue et de tours panoramiques		■			■
1.4.4.	Pont suspendu					■
1.4.5.	Aménagement de sentiers didactiques concernant les thèmes de la forêt, de la nature, du bois ou à "pied nus"					■
1.4.6.	Éléments de jeux en bois: animaux XXL		■			■
1.4.7.	Buchholz: Clôture en planches « Treeschland-Königsländ »		■			■

- Objectif sous lequel le projet est classé
- Lot 0 Projet en cours de réalisation
- Lot 2 Réalisation en 2013-2016
- Objectif auquel le projet répend aussi
- Lot 1 Réalisation en 2010-2012
- Lot 1 Réalisation en 2017-2019

TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES PROJETS ET ACTIONS DES LOTS 1,2 ET 3 DU PCDR DE BÜLLINGEN		OBJECTIF 1	OBJECTIFS	LOT / PRIORITE					
NUMÉRAUX PROJETS	DESCRIPTIONS DES PROJETS	OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4	LOT 0	LOT 1	LOT 2	LOT 3
PROJETS: DEVELOPPEMENT RURAL BÜLLINGEN									
OBJ. 2	Favoriser le « vivre ensemble », l'échange et la coopération à tous les niveaux								
2.1	<i>Dans les localités</i>								
2.1.1.	Animer la vie villageoise								
2.1.2.	Aménager des jardins communautaires								
2.2.	<i>Entre les localités / entre les anciennes communes</i>								
2.2.1.	Organisation d'activités collectives au sein de la commune								
2.2.2.	Promouvoir et étendre la collaboration intervillageoise et l'échange entre les Associations								
2.2.3.	„Pättchen“: rénovation du pont entre Hünningen et Honsfeld								
2.3.	<i>Au-delà des frontières (commune, état)</i>								
2.3.1.	Mettre à profit le potentiel du voisinage								
2.3.2.	Circuit des 3 lacs Robertville-Bütgenbach-Olef								
2.3.3.	Développement d'idées par des excursions et visites dans d'autres communes, également à l'étranger.								
2.3.4.	Mürringen: Agrandir l'atelier créatif pour les vieux et les jeunes								
2.4.	<i>Entre la population et les administrations</i>								
2.4.1.	Mise en place de commissions consultatives								

TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES PROJETS ET ACTIONS DES LOTS 1, 2 ET 3 DU PCDR DE BÜLLINGEN		OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4	LOT / PRIORITE
NUMÉRAUX PROJETS	DESCRIPTIONS DES PROJETS					LOT 0 LOT 1 LOT 2 LOT 3
PROJETS: DEVELOPPEMENT RURAL BÜLLINGEN						
OBJ. 3	Concevoir l'avenir par une prise de conscience renforcée pour l'aménagement du territoire, l'environnement, la nature et la culture					
3.1.	<i>Sensibiliser et informer la population</i>					
3.1.1.	Action de sensibilisation (surtout à destination de la jeunesse) pour le maintien du patrimoine bâti					
3.1.2.	Actions de sensibilisation « Incinération de déchets et dépôts sauvages de déchets »					
3.1.3.	Actions de sensibilisation de la population pour l'épuration des eaux usées.					
3.1.4.	Développer des méthodes d'apprentissage et d'enseignement en accord avec la nature, organiser des journées de découverte de la nature					
3.2.	<i>Effectuer des actions dans le domaine environnemental</i>					
3.2.1.	Mise en place d'un week-end de l'environnement					
3.2.2.	Cours dans le barbecue couvert					
3.3.	<i>Conserver le patrimoine naturel</i>					
3.3.1.	Promotion de l'épuration biologique des eaux usées (filtre à roseaux, lagunage,...)					
3.3.2.	Vitzfeld : réaménagement de l'étang du moulin					
3.4.	<i>Développer le patrimoine naturel</i>					
3.4.1.	Aménagement d'un jardin campagnard, Arboretum avec des plantes et arbres régionaux en tant qu'exemple-modèle					
3.4.2.	Les enfants aménagent et entretiennent un espace vert					
3.4.3.	Plantation d'arbres, de bosquets et de plantes régionales					
3.5.	<i>Mettre en valeur le patrimoine culturel</i>					
3.5.1.	Elaboration d'un cadastre du patrimoine bâti et travaux de restauration					
3.5.2.	Panneaux d'information uniformisés et efficents					
3.5.3.	Tourisme villageois: les touristes découvrent les villages (la vie villageoise), la culture, l'histoire et la nature					
3.5.4.	Elaboration d'un dictionnaire d'anciens termes de patois allemand					

TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES PROJETS ET ACTIONS DES LOTS 0, 1, 2 ET 3 DU PCDR DE BÜLLINGEN

NUMÉRAUX PROJETS	DESCRIPTIONS DES PROJETS		OBJECTIFS	LOT / PRIORITÉ							
				OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4	LOT 0	LOT 1	LOT 2	LOT 3
PROJETS: DEVELOPPEMENT RURAL BÜLLINGEN											
3.6.	Animer le patrimoine culturel										
3.6.1.	Fouilles archéologiques - laisser parler les vieux bâtiments										
3.6.2.	Rénovation et exploitation d'anciens moulins à eau										
3.7.	Maintenir et mettre en valeur les noyaux des villages										
3.7.1.	Réaliser une simulation: „Nos villages dans 20 ans“										
3.7.2.	Aménagement de prises d'eau potable										
3.7.3.	Manderfeld: Aménagement de la place du village										
3.7.4.	Hünningen: Aménagement de la place du village										
3.7.5.	Embellir les entrées des villages et soutien des bénévoles qui s'en occupent										
3.7.6.	Büllingen: Aménagement de la place du marché										
3.7.7.	Honsfeld: Aménagement d'une place de village (ancien terrain de gare)										
3.7.8.	Mürringen: Aménagement d'une place de village près de la maison paroissiale / église										
3.7.9.	Lanzerath: Aménagement d'une place de village près de l'église										
3.8.	Promouvoir les énergies alternatives										
3.8.1.	Projet-pilote: Rocherath-Krinkelt: Système de chauffage alternatif pour l'église, l'école primaire, l'école maternelle, la salle de sport										
3.8.2.	Promotion de la photovoltaïque en tant qu'énergie alternative										
3.8.3.	Promouvoir la géothermie en tant qu'énergie alternative										
3.8.4.	Production de courant électrique: de la production à la distribution										

TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES PROJETS ET ACTIONS DES LOTS 1,2 ET 3 DU PCDR DE BÜLLINGEN		OBJECTIF 1	OBJECTIFS	LOT / PRIORITE
NUMÉRAUX PROJETS	DESCRIPTIONS DES PROJETS			
PROJETS: DEVELOPPEMENT RURAL BÜLLINGEN				
OBJ. 4	Assurer durablement l'avenir de toutes les localités			
4.1.	<i>Améliorer la mobilité pour tous les villages</i>			
4.1.1.	Elaboration d'un concept de mobilité pour la commune de Büllingen			
4.1.2.	Mesures en vue d'une amélioration de la mobilité			
4.2.	<i>Créer des offres supplémentaires pour les personnes âgées</i>			
4.2.1.	Centre d'accueil de jour pour personnes âgées			
4.2.2.	Création de maisons et de résidences pluriénérationnelles			
4.2.3.	Offrir une « table de midi » commune en tant que rencontre des générations dans une majorité des villages			
4.3.	<i>Renforcer l'identification des habitants avec leur lieu de vie</i>			
4.3.1.	Création de zones de repos au centre des petits villages			
4.3.2.	Journal villageois			
4.4.	<i>Améliorer les services de proximité</i>			
4.4.1.	Création de nouveaux commerces locaux pour l'approvisionnement de proximité			
4.4.2.	Extension du service de livraison du commerce du village et coordination avec les commerçants ambulants			
4.4.3.	Sensibiliser les personnes à acheter de manière locale			
4.5.	<i>Créer une atmosphère propice aux familles</i>			
4.5.1.	Création ou modernisation de plaines de jeu ou de parc de découverte pour les enfants			

TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES PROJETS ET ACTIONS DES LOTS 0, 1, 2 ET 3 DU PCDR DE BÜLLINGEN

NUMÉRAUX PROJETS	DESCRIPTIONS DES PROJETS	OBJECTIFS				LOT / PRIORITE			
		OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4				
PROJETS: DEVELOPPEMENT RURAL BÜLLINGEN						LOT 0	LOT 1	LOT 2	LOT 3
4.6.	<i>Créer des lieux de rencontre dans les villages</i>								
4.6.1.	Holzheim: Construction d'une maison de village avec deux logements tremplin								
4.6.2.	Hünningen: Transformation de l'ancien dépôt de pompes à incendie en lieu de rencontre								
4.6.3.	Büllingen: Construction d'une maison de village								
4.6.4.	Rocherath-Krinkelt : Aménagement de la maison du village adapté aux personnes âgées et aux handicapés								
4.6.5.	Wirtzfeld: Concept global pour les trois bâtiments des associations et extension de la maison du village								
4.6.6.	Honsfeld: Construction d'une maison de village								
4.7.	<i>Soutenir des jeunes candidats bâtsisseur</i>								
4.7.1.	Primes à la construction et à l'assainissement différencierées								
4.7.2.	Sensibilisation de la population à la vente de terrains à bâtir								
4.7.3.	Lotissement de terrains à bâtir sociaux au centre de tous les villages (communes et particuliers)								
4.8.	<i>Créer des localités sûres en terme de sécurité routière</i>								
4.8.1.	Büllingen: raccordement du parking de la commune avec le parking du cinéma								
4.8.2.	Pistes cyclables sécurisées (dans le village / entre les villages)								
4.8.3.	Amélioration de la circulation routière dans les villages de la commune								
4.8.4.	Réouvrir à la circulation piétonne d'anciens chemins, ruelles								
4.8.5.	Gestion de la problématique du parking lors de manifestations								
4.8.6.	Büllingen et Rocherath/Krinkelt: construction d'une route de contournement								